



HAL
open science

La Bretagne Linguistique

Mannaïg Thomas, Nelly Blanchard

► **To cite this version:**

Mannaïg Thomas, Nelly Blanchard. La Bretagne Linguistique. La Bretagne Linguistique, 23, pp.228, 2019, 10.4000/lbl.452 . hal-02932360

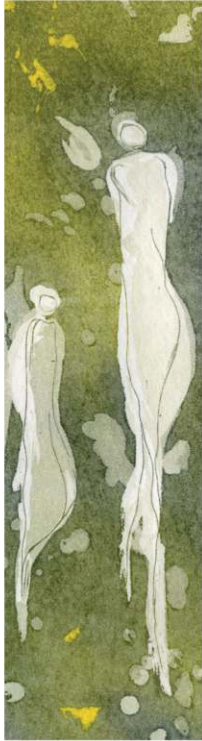
HAL Id: hal-02932360

<https://hal.univ-brest.fr/hal-02932360>

Submitted on 1 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



La Bretagne Linguistique

N° 23 - 2019

Centre de Recherche Bretonne et Celtique

Revue LA BRETAGNE LINGUISTIQUE



23 | 2019

Varia

Mannaig Thomas et Nelly Blanchard (dir.)



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/lbl/452>

DOI : 10.4000/lbl.452

ISSN : 2727-9383

Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

Édition imprimée

Date de publication : 30 décembre 2019

ISBN : 979-10-92331-49-3

ISSN : 1270-2412

Référence électronique

Mannaig Thomas et Nelly Blanchard (dir.), *La Bretagne Linguistique*, 23 | 2019 [En ligne], mis en ligne le 01 mai 2020, consulté le 03 mai 2021. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/452> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.452>



La Bretagne Linguistique est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

La Bretagne Linguistique

Numéro 23

Sous la direction de
Mannaig Thomas et Nelly Blanchard

Avec la collaboration du comité de direction du GRELB
(Groupe de recherche sur l'économie linguistique de la Bretagne)

Éditions du CRBC
Université de Bretagne Occidentale - Brest

2020

Comité de lecture

Aurelia ARKOTXA (IKER, UMR 5478), Nelly BLANCHARD (Centre de recherche bretonne et celtique, EA 4451/UMS 3554), Jean-Yves CASANOVA (Centre de recherche en poésie et histoire littéraire, EA 3003), Francis FAVEREAU (Centre de recherche bretonne et celtique, EA 4451), Daniel LE BRIS (Centre de recherche bretonne et celtique, EA 4451/UMS 3554), Charles VIDEGAIN (IKER UMR 5478)

Avec le soutien du Conseil régional de Bretagne,
du Conseil départemental du Finistère et de Brest métropole

Couverture : illustration *Rencontres (4)*, Denis Blanchard, 2016

Centre de Recherche Bretonne et Celtique
Faculté des Lettres Victor-Segalen
CS 93837 – 29238 Brest Cedex 3
crbc@univ-brest.fr
twitter : @crbcbre
www.univ-brest.fr/Recherche/Laboratoire/CRBC

© 2020

ISSN : 1270-2412

ISBN 979-10-92331-49-3

Maquette de couverture : Yves Guyomard

Mise en page : Claude Roy & Hélène Gombert

Parce qu'il fut, avec Yves Le Berre, à l'origine de la revue de *La Bretagne Linguistique* en 1985 et qu'il l'a accompagnée depuis, parce qu'il tenait au projet de mise en ligne de la revue, ce qui est maintenant chose faite sur OpenEdition Journals, nous dédions ce numéro à Jean Le Dù (1938-2020).

La publication en ligne de ce numéro 23 de *La Bretagne Linguistique* revêt pour nous un caractère tout particulier. Premièrement, ce tout premier numéro en *open access* est le fruit d'un long processus éditorial et technique pour lequel nous souhaitons remercier toutes les personnes qui y ont contribué – tout particulièrement Hélène Gombert et Marie Salomon-Le Moign – et les instances qui l'ont soutenu. C'est également l'amorce de la mise en ligne, au fur et à mesure, de tous les anciens numéros de la revue. C'est ainsi que seront accessibles l'ensemble de ces productions scientifiques sous une forme nouvelle qui élargit les frontières, favorise les échanges scientifiques et, nous l'espérons, les débats.

Deuxièmement, il nous semble que cette nouvelle étape dans l'histoire de la revue va redonner de la profondeur à son histoire et de la visibilité aux disciplines qui y sont traitées. Après 36 ans d'existence suite à la création du Groupe de Recherche sur l'Économie Linguistique de la Bretagne en 1984 et de la revue *La Bretagne Linguistique* en 1985 par Jean Le Dù et Yves Le Berre, et après une soixantaine de séminaires ayant rassemblé plus de 200 intervenants différents, les 350 articles issus de ces débats – et ceux à venir – offrent des savoirs nombreux, variés, renouvelés et pointus sur la sociolinguistique, la dialectologie, la linguistique, la philologie ou la littérature. La publication sur OpenEdition Journals et la constitution d'index (auteurs, mots-clés, disciplines etc.) vont désormais faciliter la recherche d'entrées dans ces articles sur les pratiques linguistiques en Bretagne, sur d'autres pratiques comparables dans le monde ou sur des savoirs issus d'autres sciences et éclairant les pratiques linguistiques étudiées.

Nelly Blanchard et Mannaig Thomas,
co-directrices de *La Bretagne Linguistique*

Codes graphiques et place sociale de la langue occitane à travers son histoire

HERVÉ LIEUTARD

L'élaboration d'un système graphique original qui caractérise l'occitan au Moyen Âge, son délabrement spectaculaire au XVI^e siècle et sa laborieuse renaissance à partir du XVIII^e siècle sont les diverses facettes d'une même histoire, celle de la langue occitane soumise à des contraintes sociales et politiques internes ou externes qui varient dans le temps. Ainsi les changements graphiques au fil des siècles peuvent être perçus comme des témoins majeurs des bouleversements sociolinguistiques qui ont affecté cette langue tout au long de son histoire. Il ne s'agit pas ici de proposer une réflexion sur les pratiques graphiques actuelles¹, mais de présenter quelques moments-clés de l'histoire de la langue occitane en lien avec ses usages graphiques, pour tenter de comprendre ce qu'ils nous disent de la place sociale de la langue à divers moments de son histoire, mais aussi pour mieux comprendre la difficile genèse des premières normes graphiques contemporaines, représentées par la norme félibréenne et la norme classique.

* Université Paul-Valéry Montpellier 3, LLACS EA 4582, F34000, Montpellier, France

1. Sur cette question précise, cf. James COSTA et Médéric GASQUET-CYRUS (dir.), *Aspects idéologiques des débats linguistiques en Provence et ailleurs*, *Lengas* [En ligne], n° 72 | 2012, mis en ligne le 25 octobre 2013, consulté le 29 novembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/109>; DOI : 10.4000/lengas.109.

L'émergence de la graphie classique au Moyen Âge

Un faisceau de raisons a concouru au développement de l'écrit occitan au Moyen Âge dans de nombreux registres jusque-là réservés au latin, en particulier vers le milieu du XIII^e siècle. Le prestige des troubadours dont les productions sont dorénavant recueillies et compilées dans les divers chansonniers a sans aucun doute contribué à la valorisation de l'usage de l'occitan dans d'autres registres écrits – juridiques, administratifs ou scientifiques – dans lequel il était jusqu'alors fortement concurrencé par le latin. Le développement de l'écrit occitan non-littéraire dans les registres pragmatiques au sein du Consulat de Montpellier (1204-1789) est représentatif du lien entre la place sociale de la langue occitane et ses possibilités de développement. Le passage du pouvoir des mains de l'aristocratie locale, les Guilhèm, à celles des représentants locaux de l'activité commerciale et économique de la ville, les consuls, s'accompagne de l'abandon progressif du latin dans les textes officiels montpelliérains. L'héritage majeur de ce gouvernement communal médiéval, basé sur un système de représentation par les métiers, est le manuscrit AA9 dit du *Petit Thalamus*², conservé aux Archives municipales de Montpellier. Exécuté à partir des années 1320, il compile les autres livres du gouvernement consulaire, au nombre de sept, dont la rédaction en occitan a commencé un siècle plus tôt, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. La rédaction en occitan du *Petit Thalamus* s'arrêtant au XV^e siècle pour reprendre en français au tout début du XVI^e siècle, ce manuscrit offre donc une perspective intéressante sur trois siècles de pratique écrite de l'occitan.

En compilant et en réécrivant la mémoire officielle de Montpellier à partir des premiers manuscrits, le manuscrit AA9 apparaît comme la somme des pratiques régulatrices graphiques et des efforts de standardisation des générations précédentes. Un siècle après les premiers *Thalami*, vers 1340-1360, on voit effectivement se mettre en place une forme relativement homogène d'écriture de l'occitan par rapport aux choix graphiques hétérogènes qui caractérisaient les premiers manuscrits montpelliérains dont la graphie restait soumise aux contraintes de

2. L'ensemble des *Thalami* du Consulat a récemment fait l'objet d'une édition électronique (<http://thalamus.huma-num.fr>) dans le cadre d'un projet ANR ayant regroupé occitanistes, juristes et historiens de Montpellier.

l'alphabet latin. Cette homogénéisation graphique est sans doute en partie liée à la « fonctionnarisation » des notaires³ au sein du consulat au XIV^e siècle qui s'accompagne de nouvelles normes de travail, lesquelles contribuent à fixer et à stabiliser les pratiques graphiques. Ce modèle graphique performant est dorénavant capable de rendre compte de la langue occitane dans toute sa modernité. Il enregistre les évolutions phonétiques, morphologiques et morphosyntaxiques les plus récentes : les diphtongaisons sont notées, la morphologie verbale se rapproche peu à peu des formes modernes, les vestiges du système bi-casuel médiéval disparaissent, mais on voit surtout se fixer peu à peu un code graphique relativement stable et apparaître de nouvelles solutions pour rendre compte des phénomènes de palatalisation propres aux langues romanes, à l'instar des digrammes <nh> et <lh> pour la notation des consonnes palatales.

	J339	AA4	20807-809	naf 4337	fr. 11795	fr. 14507	H119	AA9
<lh>	0	1	0	0	193	2	70	2038
<nh>	10	33	8	24	300	12	64	2770

Tableau 1 : **Nombre d'occurrences des digrammes <lh> et <nh> dans les divers manuscrits du *Petit Thalamus***

Au-delà de cet aspect, on remarque également que le *Petit Thalamus* prend ses distances avec les réalisations orales populaires, ce que nous appelons aujourd'hui des réalisations dialectales, pour privilégier une forme d'occitan bien moins identifiable d'un point de vue diatopique. Par exemple, la forme de la diphtongaison conditionnée de [ɔ] issue de ð latin n'est pas celle de Montpellier, qui ne connaît aujourd'hui que des diphtongues en <uò> [ʊɔ] comme dans *nuòch'* (> *nöctem*, nuit), mais une forme que l'on pourrait qualifier de plus générale en <uè> [ʊɛ]. On trouve ainsi dans notre manuscrit AA9, 68 occurrences de *nuèch* contre 8 occurrences seulement de *nuòch*⁴, cette dernière forme étant quasi

3. Pierre CHASTANG, *La ville, le gouvernement et l'écrit à Montpellier (XIF-XIV^e siècle). Essai d'histoire sociale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 118-119.

4. Je donne ici les formes orthographiques modernes correspondant respectivement à *nuoch*, *nuog* et à *nuech*, *nueg*, *nuegz* dans le manuscrit. Il est intéressant de noter que ces formes en <uo> ne se retrouvent que sur une brève période vers le milieu du XIV^e siècle.

absente dans les dernières années de rédaction, comme en rend compte l'extrait ci-dessous de l'année 1426 alors que c'est aujourd'hui la seule forme orale en usage dans le languedocien oriental.

« Item, l'an desus, fonc diverses veguadas terratremol en esta vila e comensset en lo mes de mars et en aquest an meteys fonc tant granda terratremol en Cathaluonha a Pirpinia, a Girona et a Barssalona e per tot lo pays d'entorn que totz los jorns la y era III e IIII veguadas e aytant la nueg, en tant que la gent de las cieutatatz anavon la nueg dormir foras la vila per paor que los hostals non tombesson ; »

Cette année-là, il y eut à plusieurs reprises des tremblements de terre dans notre ville ; cela commença au mois de mars et, cette même année, il y eut un si grand tremblement de terre en Catalogne à Perpignan, à Gérone et à Barcelone, ainsi que dans tout le pays environnant, qu'il s'y en produisait tous les jours trois ou quatre fois, et autant la nuit, si bien que les gens des cités allaient dormir la nuit en dehors des villes de peur que les maisons ne tombent ;

La forme graphique <ue>, qui est aussi la première à apparaître dans les anciens *Petits Thalami*, renvoie probablement à une forme de variation diaphasique propre au registre écrit, que nous pourrions qualifier aujourd'hui de forme référentielle ou prestigieuse, alors que la forme <uo> correspond sans doute déjà à l'époque à un usage oral, propre à la pratique populaire du languedocien oriental. S'il est clair que l'on n'écrit pas l'occitan comme on le parle, il est légitime de se demander si ce registre écrit prestigieux a pu correspondre également à Montpellier à une variation diastratique des usages oraux qui aurait pris pour modèle la variété de la haute société montpelliéraine en rejetant les formes populaires.

En l'absence de réponse définitive à cette question, sur laquelle je reviens dans la partie suivante, on relève cependant un fait assez frappant : la tendance à l'harmonisation graphique entre le *Petit Thalamus* montpelliérain et les textes écrits à la même époque à Toulouse, en particulier dans le traité de grammaire et de rhétorique de 1356 connu sous le nom de *Leys d'Amors*⁵. Dans ce manuscrit, émanation du *Consistori del Gay Saber*, l'académie poétique officiellement soutenue

5. Joseph ANGLADE (éd.), *Las Leys d'amors : manuscrit de l'Académie des Jeux floraux*, Toulouse, Privat, 4 vol., 1919-1920.

par le Capitoulat de Toulouse qui organise des concours poétiques en occitan pour perpétuer la tradition lyrique troubadouresque, il est frappant de voir que là aussi, on n'use pas forcément des formes orales en usage dans le languedocien de Toulouse. Si la notation de certaines réalisations populaires est réprouvée dans le registre littéraire⁶, il est plus surprenant de noter dans ce texte toulousain la présence de formes palatalisées en <ch> [tʃ], issues du groupe latin -CT- puisque le languedocien méridional ne connaît aujourd'hui que des formes en <-it> [-jt] comme par exemple *nuèit* (> *nõctem*, nuit) dans la norme actuelle. Les *Leys d'Amors* utilisent donc des formes lexicales telles que «*fag*» (fait) et «*nueg*»⁷ (nuit), soit *fach* et *nuèch* dans la norme actuelle et la terminologie grammaticale fait usage de formes telles «*del dig preterit perfag*»⁸ (dudit prétérit parfait), *del dich preterit perfach* dans la norme actuelle. Toutes ces formes palatalisées sont conformes à celles que l'on trouve majoritairement en occitan, mais pas dans la variété dialectale actuelle de Toulouse. Comme pour Montpellier, rien n'empêche de penser là aussi que ces formes référentielles écrites aient pu jouir un temps d'un prestige particulier et correspondu à un emploi effectif oral dans une partie de la haute société toulousaine.

Une chose est sûre, les usages littéraires à Toulouse comme les usages pragmatiques à Montpellier impliquent l'existence de registres distincts de la langue populaire et de ses variations dialectales. Au bout du compte, on observe une forme d'homogénéisation des pratiques graphiques au niveau régional et sans doute à une échelle plus large qui s'explique par un contexte social et politique relativement favorable pour l'occitan lui permettant de dépasser sa simple fonction de communication orale quotidienne ou de transmission populaire pour occuper ces nouvelles fonctions prestigieuses. Ainsi, les pratiques graphiques médiévales de l'occitan renvoient à la question de la norme. Si toute norme graphique repose sur la somme des pratiques régulatrices des générations précédentes, on retiendra également qu'elle émane d'un groupe socioculturel détenteur d'un niveau d'instruction

6. Notamment la transcription graphique du bêtacisme.

7. J. ANGLADE, *op. cit.*, vol. I, p. 19.

8. *Ibidem*, vol. III, p. 161 et *passim*.

élevé, d'une forme de pouvoir ou d'une institution dont le prestige social est suffisamment fort pour lui permettre d'en assurer l'usage et la diffusion. Si d'un côté, on voit clairement s'établir des normes graphiques régionales, partiellement détachées des usages populaires, les pratiques graphiques à Toulouse et à Montpellier semblent montrer qu'une relative stabilité institutionnelle, que ce soit dans l'exercice du pouvoir ou dans l'exercice littéraire, est une des conditions d'émergence et de stabilisation d'une norme écrite.

Vers un code graphique exogène : diglossie interne et diglossie externe

Même si la place sociale de l'occitan dans les registres écrits commence véritablement de changer dès le XV^e siècle, c'est au XVI^e siècle que l'on prend la véritable mesure du profond bouleversement qui s'est effectué en l'espace de quelques décennies. Trois textes toulousains anonymes⁹, parus la même année, en 1555, sont assez caractéristiques de ces bouleversements sociolinguistiques. Ultime manifestation du système graphique classique de l'occitan, même si la norme occitane endogène s'y trouve d'ores et déjà affaiblie corrélativement à la montée du prestige du français – visible dans l'orthographe ou le lexique –, ces textes font la preuve qu'il est encore possible de jouer sur le souvenir des codes graphiques de l'occitan médiéval, notamment à travers la parodie de l'occitan officiel et littéraire¹⁰ des siècles précédents par les femmes de Toulouse, même si par ailleurs ces textes annoncent déjà la veine burlesque et parodique dans lequel l'occitan se trouvera de plus en plus relégué¹¹.

9. *La Requeste faicte & baillée par les Dames de la Ville de Tolose*, Tolosa, Jacques Colomiès, 1555 ; *Las Ordenansas & costumias del Libre Blanc observadas de tota ancianetat, compausadas per las sabias femnas de Tolosa. Et registradas en forma deguda per lor secretary*, Tolosa, Jacques Colomiès, 1555 ; *Las Nompareilhas Receptas per far las Femnas tindentas, rizentas, plasantas, polidas & bellas*, Tolose, Guyon Boudeville, 1555.

10. C'est le cas notamment dans *Las Ordenansas et Coustumias del Libre blanc*, *op. cit.*, où les femmes de Toulouse, à l'instar des consuls montpelliérains du *Petit Thalamus* ou des capitouls de Toulouse, sont devenues les représentantes du pouvoir dans la ville.

11. Hervé LIEUTARD, Patrick SAUZET, « D'une diglossie à l'autre : observations linguistiques et sociolinguistiques sur deux textes toulousains de 1555 : Las

Au Moyen Âge, l'écrit semble avoir réussi, du moins en partie, à dépasser la variation diatopique, mais pour y parvenir il fallait sans doute qu'existent des registres et de variations diastratiques. Dans les textes toulousains de 1555, le « *bel lengatge* » n'est plus à présent représenté que par la variété de la grande ville, celle de Toulouse, qui s'érige en modèle mais en exhibant quantités de traits dialectaux hyperlocalistes¹², parfois jusqu'à la caricature. À l'instar du français qui, à la même époque, érige la variété d'Île de France en modèle littéraire, les auteurs de ces textes voient de la même façon dans le seul dialecte toulousain les germes du beau langage occitan, capable de rivaliser avec le français comme l'exprime le manifeste linguistique occitan intitulé *Epistre envoyée aux Dames de Paris de La Requête*¹³. Dans ce même recueil, deux rondeaux parodiques tournent en dérision les dialectes gascon et « *gavach* », et semblent avoir pour seule fonction de mieux faire ressortir par contraste les qualités du beau langage toulousain¹⁴. Dans cette manifestation clairement mise en scène d'une diglossie interne, on relèvera par exemple l'absence de bêtacisme dans la bouche des Dames de Toulouse et la profusion de dans les formes linguistiques gasconnes caricaturées (« *Goardatz bous ara, esta bila se es bera* », Voyez si cette ville est belle). Sont également tournées en dérision les variétés occitanes septentrionales, à travers le Rondeau en « *gavach* », signé fictivement par « *Andieta Pechayre* » et caractérisé par une accumulation outrancière de formes palatalisées en <cha> caractéristiques de cette zone linguistique (« *micha* », « *charsalada* », « *serchan* », « *chanson* », « *dicha* », « *chala* », « *ficha* », « *chada* »). Il est intéressant de noter que la caricature des dialectes *gascon* et *gavach* se fait ici par le recours à la

Ordenansas e costumaz del libre blanc et Las nonpareilhas receptas», *Autour des quenouilles, la parole des femmes (1450-1600)*, Courrouau, Gardy, Koopmans (eds.), Turnhout, Brepols, 2010, p. 109-146.

12. Pour une étude détaillée de la langue et des aspects sociolinguistiques de ces textes, cf. H. LIEUTARD, P. SAUZET, *op. cit.*

13. Jean-François COUROUAU, Philippe GARDY, *La Requête faite et baillée par les Dames de la Ville de Tolose*, édition critique, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2003, p. 99-100.

14. Hervé LIEUTARD, « Quelques remarques sur la graphie de deux rondeaux hyperdialectaux, extraits de *la Requête (1555)* », *Lengas* [En ligne], n° 68 | 2010, mis en ligne le 25 mars 2015, consulté le 15 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/671>; DOI : 10.4000/lengas.671.

graphie exogène du français qui sert à rendre compte phonétiquement des formes orales dialectales tournées en dérision. Notons également au passage que si le <ch> permet de railler la prononciation de l'occitan le plus septentrional, il est aussi utilisé pour se moquer de la prononciation du français : « *Car en parlan, semble que machetz fresas* »¹⁵ (car en parlant, il semble que vous mâchiez des fèves), disent les Dames de Toulouse à celle de Paris.

De manière plus diffuse, et sans doute moins consciente que pour le rejet du bêtacisme qui peut encore résister comme un marqueur de la stratification sociale des usages, il reste toutefois encore possible de voir dans ces textes un autre indice des vestiges d'une stratification sociale des usages à travers la persistance de quelques formes palatalisées de -CT latin en -ch, à l'instar de celles déjà signalées ci-dessus au XIV^e siècle dans les *Leys d'Amors* et qui ont pu jouir un temps d'un prestige particulier alors qu'elles ont complètement disparu aujourd'hui du dialecte toulousain. Il est en effet difficile d'expliquer autrement que comme des formes de prestige les occurrences de « *bruch* » (bruit) dans *La Requeste* en face de « *bruct* » dans le même recueil ou de « *bruit* » [bryt] dans *Las ordenanças* ou encore d'« *afachadas* » (apprêtées) dans *La Requeste* face à « *afaytadas* » dans *Las Ordenanças*¹⁶. On peut ainsi voir dans la poussée des formes populaires orales à l'écrit que montrent ces textes du XVI^e siècle l'effet de la ruine de la norme classique endogène, mise hors-jeu par l'avènement et la socialisation d'une forme prestigieuse d'origine externe qui impose à son tour, par imitation, son fonctionnement sur la hiérarchisation des formes occitanes. La montée consciente, mais parfois aussi involontaire du bêtacisme dans ces textes, tout comme la disparition quasi généralisée de la plupart des anciennes formes prestigieuses en <ch>, peuvent être analysées comme des indices de la perte des contraintes sociolinguistiques internes de l'occitan.

C'est à présent un nouveau rapport conflictuel qui s'établit entre d'un côté une diglossie interne dans laquelle le beau langage toulousain s'oppose aux autres dialectes occitans – reproduisant ainsi le modèle du français face aux autres dialectes d'oïl, voire aux autres langues de France – et une diglossie externe entre occitan et français. La perte

15. J.-F. COUROUAU, Ph. GARDY, *op.cit.*, p. 100.

16. H. LIEUTARD, P. SAUZET, *op. cit.*, p. 135.

du caractère supradialectal de la graphie classique, qui a pu souvent être définie comme une *koinè*, et le choix d'une forme locale comme seule forme de référence écrite pourra aussi avoir comme conséquence d'exacerber les nationalismes locaux. L'idée que puisse exister un beau langage toulousain qui se place au-dessus des autres variétés dialectales et se permet de tourner en dérision les autres variétés dialectales a pu mener le poète Pèir de Garròs (ca 1525-ca 1580), guidé à son tour par une forme de nationalisme gascon, à pousser plus loin encore et sans la moindre ambiguïté le projet d'un beau langage gascon que la *Requiste* ne faisait qu'esquisser sur un mode parodique et ambigu pour le beau langage toulousain. Dans son adresse « Au lecteur » des *Poesias gasconas*¹⁷, Garròs proclame sans ambiguïté la supériorité esthétique du dialecte gascon qu'il place au-dessus de toutes les autres variétés : « Le langage spécialement apelé Gascon, naturel a nous de Bearn, Comenge, d'Armagnac et autres, qui somes enclos entre les mons Pyrenees et la Garone, est beau pardessus les autres sés affins, et comme l'Attique entre les Grecz¹⁸ ». Si Pèir de Garròs, qui réadapte partiellement la norme endogène classique occitane au gascon met officiellement ses talents de poète au service de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, à qui il dédie ses *Psaumes*¹⁹ et au prince de Navarre, futur Henri IV, dans ses *Poesias gasconas*, place la barre bien plus haut que les textes toulousains puisqu'il veut faire du gascon la langue littéraire officielle d'un royaume, celui de Navarre. La conséquence sera bien évidemment d'accentuer par le trait dialectal la rupture diatopique entre les dialectes occitans.

Pour rendre compte des spécificités phonétiques locales, les auteurs vont bientôt recourir systématiquement au code graphique exogène du français, utilisé comme un système phonétique. La graphie classique n'y résistera pas comme on le voit quelques années plus tard chez le poète toulousain Pèire Godolin (1580-1649) qui déclare : « *Nouïrigat de Toulouso, me play de manteni soun lengatge bèl, et capble de derrambulha touto sorto de councepcius* »²⁰ [Nourrisson de Toulouse, il me plaît

17. PEY DE GARROS, *Poesias gasconas*, Toulouse, Jacques Colomiez, 1567.

18. La citation est donnée dans son orthographe originale.

19. PEY DE GARROS, *Psaumes de David viratz en rythme gascon*, Toulouse, Jacques Moulinier, 1565.

20. Pierre GOUDELIN, *Le Ramelet Moundi*, Toulouse, Raymond Colomiès, 1617.

de maintenir son beau langage, capable de démêler toutes sortes de concepts]. La progression de la diglossie est encore plus manifeste chez le poète provençal Loïs Belaud de la Bellaudiera (1543-1588) pour qui le choix de la graphie française pour transcrire l'occitan sera sans doute une façon de se rapprocher plus encore de la modernité littéraire française et de mieux articuler le passage d'une langue à l'autre dans ses recueils bilingues. Dans l'œuvre de Belaud le français est présent non seulement à travers le code graphique, mais il est déjà présent aussi comme métalangue, autrement dit comme langue du discours qui encadre la production en occitan. Chez lui, dédicaces, titres et commentaires des textes occitans sont systématiquement en français (*Fin des rithmes Françaises, par L . D. la Bellaudière, Gentilhomme Prouvensal, Chançon de la cruauté de ma maistresse, Ode, sur la misère et pauvreté qu'on endure estant un homme*²¹ ...). Choisir les conventions graphiques françaises pour faire entrer l'occitan dans cette modernité littéraire peut aussi être pour le poète provençal un choix délibéré à un moment où le modèle graphique de l'occitan médiéval peut sembler archaïque et dépassé, et renvoyer, tel le latin, à des usages pragmatiques ennuyeux, rigides ou trop éloignés de l'expressivité poétique, comme semble l'indiquer à la même époque et dans la même ville d'Aix, le provençal Jean de Nostredame qui dans son anthologie consacrée aux troubadours²², adapte la graphie des textes médiévaux selon les nouveaux codes graphiques francisés, semblant indiquer ainsi que la possibilité de décoder la graphie médiévale s'est perdue à jamais.

Les débats graphiques avant la Renaissance du XIX^e siècle

Il faudra attendre le XVIII^e siècle pour que le débat autour des choix graphiques en occitan commence d'émerger à nouveau avec la publication de dictionnaires sur l'occitan. Que ces ouvrages fassent référence ou non à la tradition graphique médiévale, on y décèle deux tendances graphiques souvent antagonistes : un système de type phonétique tel qu'il s'est peu à peu installé depuis le XVI^e siècle et

21. Sylvan CHABAUD (ed.), *Louis Bellaud de la Bellaudière, Obros et Rimos (Sonnetts et autres rimes de la prison)*, Montpellier, PULM, 2011.

22. Jean DE NOSTREDAME, *Les vies des plus célèbres et anciens Poètes provenaux*, Lyon, pour A. Marsiii, 1575.

qui tente de reproduire l'oralité au plus près ou un système de type « classique », faisant généralement référence à la tradition médiévale, qui laisse en partie de côté les réalisations orales dialectales.

La conversion au français et à son système graphique

C'est en Provence sans doute qu'apparaît un des premiers ouvrages lexicographiques d'éducation au français, le *Dictionnaire Provençal & François* de Sauveur-André Pellas²³, publié au début du XVIII^e siècle. Par simple pragmatisme, l'auteur nous indique que son dictionnaire peut apparaître utile pour des « François » lorsqu'ils sont en Provence²⁴, mais on retiendra toutefois que chez lui, il n'est pas question de défendre une quelconque dignité linguistique de l'occitan. D'une part la « langue provençale » n'est pas une langue, mais un mélange dénué de toute originalité linguistique « composé de la Française, de l'Italienne & de l'Espagnole »²⁵, d'autre part, la situation diglossique qui a consacré la primauté du français n'est absolument pas remise en cause. Comme il le dit sans l'expression du moindre état d'âme quant à la disparition possible de l'occitan, son ouvrage vise avant tout à convertir la population provençale à l'usage du français : « Comme aujourd'hui, & depuis plus de deux siècles, la langue Française est devenue la dominante en ce pays : c'est d'elle dont les Provençaux ont plus besoin, & pour l'acquisition de laquelle, aussi, cet ouvrage a été composé²⁶ ». Le français étant la langue-cible, il est acquis dans ce dictionnaire, comme dans bien d'autres qui suivront, que c'est dorénavant son code graphique qui servira aussi à représenter le lexique dit « patois ». Donner une forme graphique différente ou autochtone au lexique occitan reviendrait à lui reconnaître une part d'originalité difficilement compatible avec la visée acculturatrice de l'ouvrage. Il va de soi que la dimension phonétique associée au code graphique exogène tend à accentuer les différences entre dialectes et contribue à l'impression de fragmentation linguistique de l'espace occitan. Ce type de productions sera abondant dans tout l'espace occitan jusqu'au XIX^e siècle, à l'instar de l'*Interprète provençal*

23. Sauveur-André PELLAS, *Dictionnaire Provençal et François*, Avignon, chez François Sébastien Offray, 1723.

24. *Ibidem*, p. 4.

25. *Ibid.*, p. 3.

26. *Ibid.*, p. 4.

dont l'auteur ne voit dans la langue qu'un système utilitaire commun de référence, dénué de tout héritage culturel et toute légitimité historique et qui lui permet d'affirmer que « la langue nationale devrait être seule en usage dans toute la France comme le sont aujourd'hui les nouveaux poids et mesures »²⁷.

On voit cependant se dessiner discrètement depuis le XVIII^e siècle une nouvelle approche plus positive de la langue occitane. Après avoir publié une première version de son dictionnaire²⁸ accompagné d'un abrégé d'orthographe et de grammaire qui a pour seule vocation d'instruire les Provençaux et d'en faire de bons francophones, Étienne Garcin prétend dans la seconde édition de son dictionnaire vouloir « satisfaire » les Provençaux qui « soupirent après un Dictionnaire complet de leur idiome »²⁹. Il change complètement le système graphique basé sur le français qu'il avait utilisé pour la première édition pour un système plus étymologique, inspiré des « productions de Raynouard et Diouloufet ». Entre le XVIII^e et le XIX^e siècle, la redécouverte de l'occitan et des textes anciens a probablement conduit quelques lexicographes à modifier certains de leurs préjugés sur la langue et il semble ainsi que vers la seconde moitié du XIX^e siècle le conformisme linguistique autour de la promotion exclusive du français, qui semblait de rigueur particulièrement autour et après la Révolution, commence à faiblir et que s'ouvre un espace pour une nouvelle approche de l'occitan.

Le parcours de l'abbé Boissier de Sauvages est à ce titre particulièrement intéressant. La première édition de son dictionnaire en 1756³⁰ affiche comme but principal d'être « un recueil des principales fautes que commettent dans la diction, & dans la Prononciation Française les Habitants des Provinces Méridionales du Royaume qui n'ont pas fait une étude particulière de cette langue ». Cette perspective ne semblera

27. Jean-Jacques CASTOR, *L'Interprète provençal*, Apt, 1843, p. V-VI.

28. Étienne GARCIN, *Le nouveau dictionnaire provençal-français*, Marseille, Roche, 1823.

29. Étienne GARCIN, *Le nouveau dictionnaire provençal-français*, 2^e édition augmentée, Draguignan, Fabre, 1841.

30. Pierre-Augustin BOISSIER DE SAUVAGES, *Dictionnaire Languedocien-François*, Nîmes, M. Gaude, 1756.

pas trop différente lors de la réédition du dictionnaire en 1785³¹. Cette deuxième édition contient cependant de véritables petits manifestes en faveur de l'occitan, une langue à laquelle il n'a manqué que de devenir la langue d'un pouvoir. Cette description est assez nouvelle à l'époque de Sauvages et se fonde sur l'idée d'une véritable cohérence linguistique au-delà des variétés dialectales. Pour cette langue qui « embrasse toute la partie méridionale de la Gaule », Sauvages donne une description géographique plus précise des limites linguistiques du domaine dans cette deuxième édition : « langage divisé autrefois, comme il continue de l'être aujourd'hui en différents dialectes ; qui depuis Antibes jusqu'à Bordeaux, se rapprochent, se mêlent, se fondent, pour ainsi dire, par des nuances insensibles l'un dans l'autre³². » Cette édition comprend aussi un traité orthographique censé rendre compte de l'originalité de l'occitan, appelé « languedocien » par Sauvages. Toutefois son système graphique de type exogène qui intègre des digrammes de l'italien (<gh> par exemple), en propose aussi de nouveaux (comme <jh>) et ajoute quantité indigeste de diacritiques sur les voyelles et diphtongues, repose sur des choix personnels peu compatibles avec une volonté de reconquête linguistique³³. Si l'acceptabilité d'une norme se construit sur la reprise d'une tradition ou sur le recours à des pratiques familières, ce n'est pas le cas chez Sauvages dont les choix ont parfois de quoi surprendre³⁴. Son seul but étant de rendre compte de sons absents du français, il fait fi de toute contrainte normative interne :

« Nous avons pris le parti de les copier, si l'on peut s'exprimer ainsi, de mot à mot & d'écrire le Languedocien précisément comme nous le parlons. Nous n'étions gênés [*sic*] par aucune des considérations qui doivent rendre un Auteur réservé lorsqu'il écrit dans une langue déjà assujettie à des règles, & dont l'orthographe est en quelque

31. Pierre-Augustin BOISSIER DE SAUVAGES, *Dictionnaire Languedocien-François*, Nîmes, Gaude, 1785.

32. *Ibidem*, p. II.

33. Hervé LIEUTARD, « Le système graphique de l'abbé Boissier de Sauvages : défense et illustration de la diglossie franco-occitane », *Lengas* [En ligne], n° 68 | 2010, mis en ligne le 01 avril 2015, consulté le 16 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/675>; DOI : 10.4000/lengas.675.

34. Pour le son [k] par exemple, il utilise <k> (« *kichâdo* ») ou <q> (« *qan* », « *qatrè* ») en fonction du degré d'éloignement ou de proximité lexicale avec le français.

sorte fixée, ou par les Grammairiens, ou par l'usage des bons écrivains [...] Mais ces loix [*sic*] ne sont point arbitraires ; nous n'avons usé de notre droit que pour choisir entre les orthographes, celle qui nous a paru la plus simple & la plus facile, & nous nous flattons de l'avoir si bien assujettie à la prononciation, qu'elle en est une exacte et fidèle expression³⁵. »

Tout en contribuant à multiplier les solutions graphiques personnelles et à entretenir la confusion sur la validité du système classique, le système graphique complexe que propose Sauvages a pour seul but de mettre en place un code qui soit au plus proche de la prononciation. Dans l'édition de 1785, il a du bien du mal à gérer la lemmatisation des nouvelles formes lexicales glanées dans des manuscrits médiévaux ou dans d'autres dialectes, étant incapable de voir une dimension autre que strictement orale dans les entrées qu'il propose. Cela dit, Sauvages pose comme définitive la rupture qualitative entre ce qu'il appelle la « langue d'oc », autrement dit la langue médiévale et le « languedocien », dialecte qu'il limite à des fonctions linguistiques basses en usage dans la société occitane du XVIII^e siècle, mais qui n'a plus rien à voir avec la langue de prestige dans laquelle il puise son origine. Comme un certain nombre de lexicographes de son temps, il reste convaincu qu'il existe une variété orale « pure » d'occitan qui détermine sans doute ses choix graphiques et lexicaux : « passé ce terme, le son change, le françois disparoit, le gascon³⁶ se développe, il devient insensiblement plus pur ; mais au-delà de ce dernier état, qui a quelque étendue, il dégénère et va se perdre également par nuances, d'un côté dans l'italien et de l'autre dans la langue espagnole. »

On voit dans ces quelques remarques que la disparition de la norme graphique endogène a effacé les contraintes qui pouvaient y être liées et que l'absence de toute autorité pouvant permettre de la faire vivre en a fait une quantité négligeable. Seul le français semble dorénavant capable de représenter une institution suffisamment solide pour pouvoir imposer une norme, pour lui-même, comme pour l'ensemble des langues qu'il domine.

35. P.-A. BOISSIER DE SAUVAGES, *op. cit.*, p. XVI.

36. Le terme « gascon » est pris ici dans le sens d'occitan.

Le retour de la graphie classique

Dans le *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin* d'Achard paru en 1785³⁷, la même année que la seconde édition du dictionnaire de Sauvages, le lexicographe provençal semble tout à fait décomplexé par rapport à une quelconque hiérarchie linguistique entre français et occitan. Il publie d'ailleurs quelque temps après la sortie du premier tome contenant le *Vocabulaire Provençal-François*, un second tome contenant le *Vocabulaire François-Provençal*, dont le but clairement exprimé est de faciliter l'accès au provençal à ceux qui ne le parlent pas. Achard n'hésite pas à rejeter en bloc la graphie phonétique : « Tous les auteurs modernes qui ont écrit en provençal se sont fait une orthographe arbitraire ; le plus grand nombre a écrit le Provençal comme on le parle³⁸ ». Il va donc utiliser des formes plus proches de l'étymologie et de la langue ancienne : « Nous avons cru devoir établir une Syntaxe [*sic*] provençale qui se rapprochant de l'ancienne, facilitera aux Provençaux la lecture des Écrivains en cette langue qui viendront après nous, ou qui nous ont précédés³⁹ ». Achard comprend qu'une graphie de type classique est mieux à même de rendre compte de la variation diachronique. Mieux encore, il conçoit aussi la nécessité de rendre compte de la variation diatopique à travers ses choix graphiques, non pas en multipliant les entrées de son dictionnaire comme le fait Sauvages, mais en faisant le choix de formes englobantes. Il justifie aussi le choix de la notation graphique du <s> du pluriel, amui dans le provençal maritime et rhodanien, par une approche à la fois diachronique et synchronique de la langue⁴⁰. Il n'est donc pas question pour lui de mettre en place un sous-système graphique du français et la distance entre graphie et phonie qu'il préconise trouve au-delà de sa fonction de distinction des formes homophones une réelle justification dans une observation des réalisations dialectales qui manifeste un respect des variétés septentrionales que d'autres méprisent à la même époque :

37. Claude-François ACHARD, *Dictionnaire de la Provence et du Comté Venaissin. Tome Premier contenant le vocabulaire François-Provençal*. Tome second, contenant le vocabulaire Provençal-François, Marseille, Imprimerie Jean Mossy, 1785.

38. *Ibidem*, p. XII.

39. *Ibid.*, p. XII.

40. *Ibid.*, p. XIV.

« Nous avons distingué les Infinitifs des verbes par une R finale. Les Participes & les Adjectifs masculins se terminent par un T. Nous écrivons *acabar*, achever, & *acabat*, achevé, quoique nous prononçons *acaba* dans l'un & l'autre sens. Nous sentons bien que cette orthographe doit gêner les Poètes provençaux, mais c'est la plus naturelle & les Provençaux qui habitent dans les montagnes ont conservé la prononciation finale des lettres R et T, preuve certaine qu'elles existent dans notre langue⁴¹. »

En puisant dans les ressources historiques et en observant de près les réalisations dialectales, Achard résout la plupart des questions graphiques insolubles que se pose sans doute Sauvages au même moment, même si pour Achard, le terme « provençal » n'est pas comparable à la définition élargie à l'espace occitan qu'en donnera plus tard Mistral dans le *Tresor dóu Felibrige*⁴² ni au terme de « languedocien » qu'utilise Sauvages dans le sens de langue d'oc moderne, puisque c'est le seul dialecte provençal qu'Achard érige en langue, nettement distincte des autres variétés de la langue d'oc.

Le XIX^e siècle, notamment grâce à la relecture des troubadours, représente une prise de conscience nouvelle des liens génétiques qui peuvent unir langue populaire et langue médiévale. Le courant classiciste naissant, dont la Provence apparaît comme la figure de proue depuis la parution du dictionnaire d'Achard, étend les usages graphiques médiévaux à la langue moderne pour mieux souligner la continuité diachronique et la cohérence diatopique des usages. C'est d'ailleurs ce que fera Honnorat, médecin de Digne, qui dans la première moitié du XIX^e siècle, fait preuve dans son dictionnaire⁴³ d'une plus grande maîtrise de la linguistique et de la lexicographie qu'un grand nombre de ces prédécesseurs⁴⁴. Pleinement conscient de l'influence du français sur l'occitan, il est à même de proposer dans son dictionnaire des

41. *Ibid.*, p. XVII.

42. Frédéric MISTRAL, *Lou tresor dóu Felibrige*, Aix, Edisud, 1882-1886 (Reprint 1979).

43. Simon-Jude HONNORAT, *Dictionnaire Provençal-Français ou dictionnaire de la langue d'Oc ancienne et moderne*, Digne, Repos éditeur, 1846-1847.

44. Philippe MARTEL, « Du parler local à la langue : le Docteur Honnorat à la découverte de l'unité de la langue d'oc », *Chroniques de Haute-Provence*, n° 365, p. 34-66, Société Scientifique et Littéraire des Alpes de Haute-Provence, 2010.

solutions pour rejeter les formes diglossiques, mais surtout de proposer un système graphique unitaire susceptible de recouvrir l'ensemble des usages. Il favorise dans son dictionnaire le recours à l'étymologie pour le choix des entrées, mettant ainsi au second plan son propre dialecte vivaro-alpin de Digne («*Madur* > *maur*», mûr). C'est toutefois côté languedocien sans doute à Rochebroude⁴⁵ que l'on doit de démontrer avec le plus de constance la continuité entre l'occitan médiéval et l'occitan moderne. Il est le premier promoteur de l'adjectif «occitanien» qui envisage la langue dans toute sa dimension diachronique et dans toute son étendue géographique. Le fait de placer l'occitan sur le même plan que les autres langues romanes dans la préface de son ouvrage est déjà une façon de lui rendre une dignité linguistique perdue : «Le français supplanta l'occitanien, qui malgré ses avantages fut entièrement délaissé : on l'a même depuis injustement relegué dans la classe des patois. Cependant des millions de personnes parlent encore cette langue⁴⁶». Rochebroude va même jusqu'à préciser la valeur phonétique des graphèmes et digrammes de la langue écrite médiévale en se servant notamment de la prononciation languedocienne contemporaine telle que le bétacisme pour expliquer la façon dont les textes anciens doivent être lus («V se prononce comme B»⁴⁷). Il s'écarte clairement de l'usage des graphies phonétiques, notamment en transcrivant les diphtongues selon la tradition romane <au>, <ai>, etc. ou en reprenant les digrammes médiévaux autochtones <lh> et <nh>. Cette conception d'un *continuum* diachronique de la langue occitane est complétée par une vision nouvelle, ébauchée toutefois chez Sauvages, d'une *continuum* diatopique de la langue qui n'est plus compatible avec le terme de «patois» ni avec une multiplication de solutions graphiques hybrides.

Dès la dédicace de *La langue d'oc rétablie*, le languedocien Fabre d'Olivet⁴⁸ affirme lui aussi cette conception d'une continuité linguistique occitane «des Alpes aux Pyrénées», expression que reprendra Mistral⁴⁹.

45. Henri Pascal DE ROCHEBROUDE, *Essai d'un glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours*, Toulouse, Benichet-Cadet, 1819.

46. *Ibidem*, p. XXXIX.

47. *Ibid.*, p. XLVIII-XLIX.

48. Antoine FABRE D'OLIVET, *La langue d'oc rétablie (première édition intégrale d'après le manuscrit de 1820)*, Barcelone, Association Fabre d'Olivet, 1989.

49. Frédéric MISTRAL, *Lis Isclo d'or*, Paris, Alphonse Lemerre, 1876.

Il rejette « le nom ignoble de patois »⁵⁰ pour l'adjectif « occitanique » et propose un nouveau système graphique qui doit pouvoir montrer le lien qui unit l'occitan aux autres langues romanes, notamment en rétablissant la voyelle <a> post-tonique, souvent notée <o> parce qu'elle est majoritairement prononcée ainsi : « Cette coïncidence entre les trois langues méridionales, l'espagnole, l'oscitanique et l'italienne, doit convaincre d'erreur ceux qui s'attachent à un dialecte fautif, s'obstinent à substituer l'o à l'a dans les désinences féminines »⁵¹. En dernier lieu, à la fin du troisième chapitre de sa *Grammaire*, Fabre d'Olivet illustre ses choix graphiques en transposant dans son système des extraits d'auteurs occitans qui ont utilisé le système exogène français, comme par exemple de Godolin à Toulouse au XVII^e siècle. À travers cet exercice, il s'agit pour Fabre d'Olivet de montrer la continuité linguistique entre l'occitan des troubadours et celui du poète toulousain : « Il est facile de voir, en parcourant les divers morceaux que je viens de donner, qu'ils appartiennent tous au même idiome, et qu'ils ne diffèrent entre eux que par quelques changements que le temps a dû nécessairement apporter⁵² ». Fabre d'Olivet fait ici une démonstration sans doute plus parlante que tous les discours sur la graphie. En transposant les textes des siècles précédents vers un système plus classique, il nous donne finalement l'image graphique de ce que ces textes auraient dû être ou auraient pu être si la tradition classique n'avait pas été victime d'une rupture diglossique. Il est évident que pour Fabre d'Olivet les choix graphiques posent la dignité de la langue. Plus encore, ils permettent de rétablir la continuité linguistique que la diglossie a occultée, notamment à travers la francisation du système graphique.

Conclusion

L'avènement du Félibrige en 1854 sonnera brutalement le glas des tentatives restauratrices de type classique en Provence et dans le reste de l'espace occitan. C'est d'ailleurs en paraphrasant Sauvages que Roumanille, inventeur et promoteur de la graphie du Félibrige⁵³

50. A. FABRE D'OLIVET, *op. cit.*, p. 640.

51. *Ibidem*, p. 56.

52. A. FABRE D'OLIVET, *op. cit.*, p. 47.

53. Joseph ROUMANILLE, *La part dau boun Diéu*, Avignon, Séguin aîné, 1853.

dira que la « règle fondamentale, c'est que la prononciation est dans notre langue, *le guide de l'orthographe* [...] ». Si Mistral s'oppose dans un premier temps à Roumanille sur la question graphique, la volonté de ne pas renoncer à des particularités phonétiques considérées comme une dimension essentielle de l'expressivité poétique de Provence conduira finalement le Félibrige au choix d'une graphie phonétique. Même si elle reprend le système de transcription des diphtongues de l'écrit médiéval et tente de renouer avec le prestige littéraire des troubadours, la norme félibréenne effectue consciemment une rupture avec l'héritage graphique médiéval en intégrant une partie des conventions graphiques françaises. Dans tous les cas, la volonté de Roumanille d'illustrer par ses choix graphiques le « caractère si coulant, si mielleux, si ionien » du provençal rhodanien tout en rejetant le « caractère si rude, si âpre, si déplaisant à l'oreille »⁵⁴ de la variété occitane alpine – allusion à peine déguisée à Honnorat et à son dictionnaire – ira à l'encontre du principe d'unité de la langue d'oc ou du moins se montrera incompatible avec l'idée même d'une forme écrite supradialectale d'occitan qui passerait par l'usage de la graphie classique. Si le Félibrige se veut au départ un mouvement poétique dont la portée se réduit aux environs d'Avignon, ses choix graphiques originels apparaîtront par la suite en totale inadéquation avec le projet d'un mouvement littéraire à l'échelle de tout l'espace occitan, que ce soit chez des Félibres limousins tels que Joseph Roux qui renouera avec le modèle graphique des troubadours limousins, ou encore dans les premières dissidences languedociennes qui ne manqueront pas de se produire quelques années après l'institutionnalisation du Félibrige⁵⁵. Il aura sans doute manqué à ce moment-là au Félibrige une capacité suffisante de remise en question et de réforme de ses choix orthographiques initiaux. Il faudra attendre le début du XX^e siècle pour que, côté languedocien, l'usage de la graphie occitane dite classique, propose un nouveau système englobant, susceptible de gérer la variation dialectale tout en se reconnectant aux usages médiévaux. Ce système,

54. *Ibidem*, p. 34.

55. Philippe MARTEL, « Une norme pour la langue d'oc ? Les débuts d'une histoire sans fin », *Lengas* [En ligne], n° 72 | 2012, mis en ligne le 25 octobre 2013, consulté le 14 janvier 2019. URL : <http://journals.openedition.org/lengas/112>; DOI : 10.4000/lengas.112.

notamment après la parution de la *Gramatica* de Loís Alibèrt⁵⁶ et sa diffusion par l'IEO, s'est progressivement répandu à tout l'espace occitan au cours du XX^e siècle en réduisant l'usage de la graphie mistralienne. Au-delà de sa coexistence pacifique avec la graphie mistralienne aujourd'hui en Provence, sa progression a toutefois mis au jour des dissensions importantes, souvent très anciennes, qui montrent que tout système graphique, au-delà de sa simple fonction de transcription d'une langue à l'écrit, est aussi le véhicule de toutes les représentations liées à la langue.

56. Loís ALIBÈRT, *Gramatica occitana segon los parlars lengadocians*, Tolosa, Societat d'Estudis Occitan, 1935.

Renverser la situation de diglossie entre le basque et le français : mobilisations des parents d'élèves dans l'espace public et choix d'une scolarité immersive en langue basque *

ISABELLE LACROIX*

Cet article a pour objectif d'éclairer la mobilisation de parents d'élèves d'écoles immersives en langue basque (*ikastolas*) au Pays basque français en faveur d'une « revitalisation linguistique¹ » de cette langue située dans un contexte diglossique avec le français. Il questionne l'enjeu de la transmission des langues familiales en dehors de la famille. La famille joue un rôle majeur dans le processus de transmission intergénérationnelle des langues minoritaires². Or en France, la transmission des langues régionales des parents aux enfants a diminué de façon conséquente au fil du XX^e siècle. « Seul l'alsacien bénéficie d'un sursis : la chaîne de la transmission habituelle est rompue dans 47 % des cas seulement. Le

* Sociologue, Laboratoire Printemps-CNRS, Université Versailles-Saint-Quentin/Paris-Saclay, isabelle.lacroix@uvsq.fr.

* Cet article est une version synthétisée et légèrement actualisée de deux articles parus dans *Langage et société*, n° 147, 2014, p. 67-82 et dans *Sociétés contemporaines*, n° 82, 2011, p. 7-29.

1. James COSTA, « Des derniers locuteurs aux néo-locuteurs : revitalisation linguistique en Europe », *Faits de Langues*, n° 35-36, 2010, p. 205-223.

2. Kathryn JONES, Delyth MORRIS, « Welsh-Language Socialization within the Family », *Contemporary Wales*, University of Wales Press, n° 20, 2007, p. 52-70.

basque et le corse subissent un recul plus important (58 % et 66 %) mais résistent mieux que le catalan, le platt, les langues d'oïl et les créoles³ ».

Au Pays basque français, à partir des années 1970, de multiples structures se créent progressivement, visant à pallier la perte linguistique au sein de l'institution familiale : cours du soir, crèches, trois filières scolaires (itinérante, bilingue, immersive), radio, télé, colonies de vacances en basque, etc. L'école devient le site central du processus de « revitalisation linguistique », chargée de transmettre la langue à une population qui ne l'utilise pas en famille et dans son entourage immédiat. Comme le constatent Christine Schreyer et Louise Gordon, « selon Fishman (1991) et Krauss (1998), les efforts de revitalisation linguistique doivent cibler les enfants, car ils sont plus susceptibles de transmettre la langue aux générations futures s'ils réussissent à la parler couramment⁴ ». Cette volonté de pallier la baisse de locuteurs bascophones est renforcée depuis les années 1990 par divers dispositifs d'action publique jusqu'à la création en 2004, de l'Office public de la langue basque. La dernière enquête sociolinguistique réalisée en France et en Espagne par l'Office public de la langue, le Gouvernement basque (vice-ministère de la politique linguistique) et le Gouvernement de Navarre révèle qu'en 2016, pour la première fois en un quart de siècle, le basque ne perd plus de locuteurs en Pays basque français dans les tranches d'âge les plus jeunes⁵ : 18,9 % des 16-24 ans sont bascophones en 2016 alors qu'ils étaient 11,3 % en 1996.

En 1969, des militants autonomistes qui souhaitent un enseignement en langue basque pour leurs enfants fondent la première école immersive. Encadré par la fédération Seaska (« le berceau » en basque), ce système qui utilise des pédagogies alternatives de type Freinet, s'est développé jusqu'au baccalauréat. La maternelle et le CP sont exclusivement en langue basque. Le français est enseigné à partir du CE1

3. François HERAN, Alexandra FILHON, Christine DEPRez, « La dynamique des langues en France au fil du XX^e siècle », *Population et Sociétés*, n° 376, 2002, p. 3.

4. Christine SCHREYER, Louise GORDON, « “Parcourir les sentiers de nos ancêtres” : Un projet de revitalisation linguistique par le jeu », *Anthropologie et Sociétés*, n° 31(1), 2007, p. 143.

5. VICE-MINISTÈRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU GOUVERNEMENT BASQUE, GOUVERNEMENT DE NAVARRE et OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, *VI^e Enquête Sociolinguistique Pays basque 2016*, Donostia-San Sebastian, 2017.

(3 heures en CE1, 5 heures en CE2, 8 heures en CM1, 8 heures⁶ CM2). Le projet éducatif de Seaska vise à ce que la langue basque reste (ou devienne) la première langue parlée par ses élèves. La fédération souligne que son système scolaire se différencie des autres filières en n'enseignant pas la langue basque mais en basque. Cette question des nombres d'heures relatives à l'enseignement du basque et du français cristallise toutes les oppositions entre la fédération des écoles immersives basques Seaska et l'État⁷. L'État a demandé pendant de nombreuses années que les heures de français entrent plus tôt dans leur cursus et qu'elles soient augmentées. Ce que la fédération a refusé. Ce système d'enseignement s'est développé jusqu'à l'organisation complète de la maternelle au baccalauréat. En 2018, Seaska fédère 36 *ikastolas* : 11 maternelles, 20 primaires, 4 collèges et un lycée. 3 689 élèves sont scolarisés dans l'ensemble du système immersif (<https://www.seaska.eus/fr/developpement-ikastola>).

Le projet éducatif des écoles immersives est un enjeu de luttes avec l'État car il vise depuis sa création à transformer « l'ordre éducatif » constitué en France. Il oppose l'État, garant d'une République « une et indivisible », et les parents d'élèves qui remettent en cause le principe d'imposition d'une langue officielle constitutive de la construction française de l'État-nation. Si à partir des années 1980, la décentralisation apparaît en France comme un moyen pour l'État de désamorcer certaines tensions en prenant en compte une certaine diversité locale⁸, elle n'a pas effacé l'intense mobilisation autour de l'enseignement de la langue basque⁹.

6. Selon les écoles, les horaires de français affichés sur les plaquettes d'information peuvent aller de 6 heures en CE2 à 9 heures en CM1-CM2.

7. Au Pays basque, dans l'enseignement public et privé catholique, la langue régionale est enseignée majoritairement en option ou à égalité horaire avec le français (13 heures). Dans le privé catholique, il est à noter, ces dernières années, une évolution de cette parité vers plus d'enseignement en basque (Jakes SARRAILLET, « La langue basque dans l'enseignement », *Tréma*, n° 31, 2009, p. 47-55).

8. Marie DURU-BELLAT, Agnès VAN ZANTEN, *Sociologie de l'école*, Paris, Colin, 2006.

9. L'enseignement bilingue dans le public connaît également ces dernières années d'importantes mobilisations face à la baisse d'ouvertures de postes en langue basque.

Cet article s'appuie sur un corpus de 28 entretiens biographiques réalisés (en français) entre 2000 et 2009 auprès de parents d'élèves habitant dans des zones rurales et urbaines, sur des observations de diverses fêtes d'*ikastolas* et de réunions internes et publiques et sur le recueil de documents. Certains enquêtés ont fait l'objet d'observations de longue durée (8 ans), ce qui nous a permis de voir leur parcours parental au sein de ce système d'enseignement. En effet, cette recherche, qui a débuté lors d'une maîtrise de sociologie, s'est poursuivie tout au long de notre doctorat portant sur l'engagement autonomiste basque au Pays basque français dans diverses organisations militantes¹⁰.

Nous appréhenderons tout d'abord l'action publique éducative en langue basque du point de vue de ces parents d'élèves d'*ikastolas*. Il s'agit d'éclairer dans cet article la mobilisation des parents d'élèves d'*ikastolas* en montrant qu'elle se caractérise à la fois par un appel à l'État (demandes d'ouvertures de postes d'enseignants et d'augmentation des subventions) ainsi que son contournement (ouvertures d'*ikastolas* par des financements de la communauté autonome d'Euskadi en Espagne, aides des mairies du Pays basque français, organisation de fêtes et investissement parental dans l'école pour remédier aux problèmes de financements immobiliers et de salariés hors cadre de l'Éducation nationale).

Nous décrivons ensuite les processus qui ont amené ces parents d'élèves d'*ikastolas* à choisir ce système scolaire pour leurs enfants ; choix qui s'inscrit le plus souvent dans une trajectoire antérieure d'apprentissage linguistique en cours du soir pour adultes. Nous rendrons compte de trois logiques parentales : une logique militante, une logique identitaire et une logique d'intégration. À l'instar des auteurs qui s'intéressent à l'inversion des flux familiaux entre parents et enfants¹¹, nous observerons le phénomène de *socialisation ascendante linguistique*,

10. Isabelle LACROIX, *Actions militantes et identités basques. Trajectoires d'engagement, socialisations militantes et constructions identitaires dans les organisations nationalistes (et non-nationalistes) au Pays basque français*, Doctorat en sociologie, Université Versailles-Saint-Quentin, 2009 ; « C'est du vingt-quatre heures sur vingt-quatre ! Les ressorts du maintien de l'engagement dans la cause basque en France », *Politix*, n° 102, 2013, p. 35-61.

11. Claudine ATTIAS-DONFUT, Nicole LAPIERRE, Martine SEGALIN, *Le nouvel esprit de famille*, Paris, Odile Jacob, 2002.

où l'enfant motive le parent dans sa démarche d'apprentissage du basque, les enfants devenant passeurs culturels pour leurs parents.

Mobilisation des parents d'élèves d'écoles immersives en langue basque : entre appel et contournement de l'État

De la non-collaboration à l'institutionnalisation de l'enseignement de la langue basque

Au Pays basque, la « gouvernance territoriale » change dans les années 1990 : elle « consiste à rassembler tous les acteurs concernés (associatifs, institutionnels, socio-économiques) par un problème donné, tel que la langue basque ou le foncier, afin d'établir conjointement le diagnostic et de formuler des préconisations¹² ». À mesure que se développe une politique linguistique basque, la fédération Seaska, qui jusque-là mobilisait essentiellement des répertoires d'actions issus des mouvements sociaux (mobilisation dans la rue, grève de la faim, etc.), doit donc choisir entre deux logiques que l'on retrouve dans nombre de mouvements sociaux : participer à l'action publique au risque d'éroder son potentiel critique ou conserver son autonomie au risque d'être marginalisée¹³.

Au début des années 1970, le système immersif est financé par les cotisations des parents, des bénévoles et des enseignants et par les bénéfices de ventes et de fêtes. Les effectifs de ce système immersif augmentant, les parents demandent à être aidés. Face aux difficultés financières, les parents débattent de la posture à adopter à l'égard des administrations étatiques. Elles vont recevoir progressivement des subventions des différents échelons territoriaux, obtenues dans un contexte de violents affrontements dans l'espace public entre parents d'élèves, militants autonomistes et forces de l'ordre. Des années 1970 au début des années 1990, les parents sont essentiellement des autonomistes basques français et des réfugiés qui ont fui le régime de Franco. Le lien entre les questions politique et culturelle est clairement énoncé. L'ouverture vers l'État divise les parents.

12. Igor AHEDO, Eguzki URTEAGA, *La Nouvelle Gouvernance en Pays Basque*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 18.

13. Pierre LASCUMES, *L'Éco-pouvoir. Environnements et politiques*, Paris, La Découverte, 1994.

La recherche de financements et d'un statut contraint les parents d'élèves à accepter l'institutionnalisation de leur système immersif. En 1989, le ministère signe avec la fédération Seaska, une convention de trois ans, puis un accord-cadre jusqu'à la souscription, en 1994, d'un contrat d'association. À partir de cette date, les enseignants sont payés par l'Éducation nationale et en dispensent les programmes. Au même moment, les autres systèmes immersifs français en langues régionales, tels que « Diwan » en Bretagne, connaissent un processus de reconnaissance publique de leurs enseignants. La concomitance dans plusieurs régions françaises de militantisme linguistique, les débats sur la reconnaissance juridique du « peuple corse » et en 1992, la création de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et les demandes du Conseil de l'Europe à la France d'expertises sur les langues existant sur son territoire, ont des effets politiques à la fois sur les stratégies des parents d'élèves et sur l'État. À partir des années 1990, de nouveaux dispositifs de décentralisation au Pays basque animés par le sous-préfet de Bayonne sont mis en œuvre jusqu'à la création en 2004, de l'Office Public de la Langue Basque (OPLB¹⁴). L'enjeu pour la fédération Seaska est alors de se maintenir comme partenaire en intégrant ces nouveaux dispositifs locaux et en s'adaptant aux normes d'action publique.

Une appropriation de l'action publique éducative locale par les parents d'élèves : entre professionnalisation et dépolitisation des revendications et modes d'actions

La multiplication des dispositifs institutionnels et des espaces de décision complexifie la compréhension des enjeux. La fédération qui se voit imposer des procédures organisationnelles, juridiques et financières, s'est dotée d'une structure de professionnels pour s'affirmer en interlocuteur valide face aux différentes administrations (ministères, rectorat, mairies, etc.). Gérant la création des postes, les affaires juridiques, l'ouverture de nouvelles *ikastolas* et le remplacement de professeurs, elle a modifié ses statuts pour s'ajuster aux instruments d'action publique,

14. L'État, le conseil régional d'Aquitaine et le conseil général des Pyrénées-Atlantiques financent l'OLPB à hauteur égale de 30 %, le syndicat intercommunal de soutien à la culture basque à 9 % et le Conseil des élus du Pays Basque à 1 %. Le gouvernement autonome basque en Espagne le finance depuis 2007 dans le cadre de la coopération transfrontalière.

notamment pour percevoir des subventions annuelles supérieures à 150 000 euros¹⁵. Il en est de même dans les autres espaces associatifs basques subventionnés¹⁶. Le montage de dossiers de subventions pour créer ou réhabiliter des écoles nécessite des compétences administratives et financières ainsi qu'une bonne connaissance du secteur associatif. La fédération Seaska met à profit les compétences professionnelles des parents d'élèves. Au début des années 1980, «les élèves sont fils ou filles d'enseignants (à 50 %) et de petits fonctionnaires (28 %). Les enfants d'agriculteurs ne sont que 5 %, alors que la langue basque a des bases essentiellement rurales¹⁷». Cette population de professions intermédiaires s'est maintenue : le nombre d'enseignants, de petits fonctionnaires, de salariés et d'indépendants du secteur paramédical et d'agriculteurs de moyenne exploitation, est majoritaire parmi les enquêtés. Les fonctionnaires territoriaux et les enseignants sont sollicités pour leurs connaissances des différentes instances locales (le syndicat intercommunal à vocation unique) et du Ministère de l'Éducation nationale (ses circulaires, son Code de l'éducation).

Afin de maintenir ses relations avec l'Éducation nationale, pérenniser son contrat d'association et ses subventions, la fédération a également dépolitisé de façon stratégique son action. Pendant les années 1990, la fédération essaie de perdre son stigmate d'«école de terroristes». Le discours de la fédération Seaska qui dénonçait initialement la «domination culturelle française» connaît une mutation. L'adversaire étatique n'est plus mentionné. Sa brochure de présentation qui prône aujourd'hui la reconnaissance de la diversité culturelle, euphémise l'aspect politique à l'appui de l'expertise sociolinguistique. Ce discours s'inspire des instances européennes favorables aux langues régionales (différents organes du Conseil de l'Europe). Les tracts militants sont distribués à la sortie de l'école, il en est de même lors de fêtes organisées en dehors de l'enceinte scolaire. Il s'agit ici de marquer symboliquement l'école comme espace neutre. Cette pratique répond à l'objectif d'un

15. Rapport moral 2006-2007.

16. Le secteur culturel a été institutionnalisé avant celui de la langue. Au départ, ils étaient mélangés dans une même action collective. La pérennisation des politiques publiques a dissocié les secteurs culturel et linguistique basques.

17. Richard GRAU, *Les Langues et les cultures minoritaires en France : une approche juridique contemporaine*, Québec, Conseil de la langue française, 1985.

élargissement du public de parents d'élèves non nationalistes basques, et à la peur d'une partie de nouveaux parents d'une politisation de leurs enfants. La politique se fait en marge de l'institution scolaire et dans les relations interpersonnelles entre parents.

Les usages militants d'un dispositif local d'action publique : de la protestation maîtrisée au contournement

Pour faire face au pouvoir accru donné aux instances locales, la stratégie des parents d'élèves de Seaska est de redéfinir les règles des politiques publiques en luttant de façon commune avec les deux autres systèmes éducatifs en langue régionale. Toutefois, Seaska tente de se distinguer en menant de son côté une campagne de mobilisation pour sa propre structure pour ne pas laisser aux dispositifs publics le monopole de la définition des critères d'attribution des budgets à sa structure scolaire, ceux-ci la désavantageant clairement. Lors des premières années de la création de l'OPLB, les filières bilingue publique et confessionnelle ont reçu plus d'argent que le système immersif.

À partir de 2005, une cinquantaine de parents et enseignants occupent à plusieurs reprises les locaux de l'Inspection académique à Pau, menacent de manifester dans la rue si les postes demandés ne sont pas créés. Les premières mobilisations ont pour effet la mise en place par l'État d'un dispositif de médiation du conflit. Après de nombreuses négociations, le Ministère de l'Éducation nationale, l'OPLB et Seaska, signent le 12 juin 2009, une convention de trois ans qui engage le Ministère à augmenter le nombre des postes d'enseignants et à évaluer en contrepartie les compétences linguistiques des élèves. On observe cette persistance des modes d'action encore aujourd'hui : le samedi 2 juin 2018, environ 500 membres de la fédération Seaska se sont rassemblés devant la résidence secondaire du ministre de l'Économie et du Budget Bruno Le Maire pour réclamer l'attribution de 25 postes de professeurs supplémentaires dans les *ikastolas* au regard d'une augmentation de 230 élèves à la rentrée, l'Éducation nationale leur ayant accordé 5,5 postes.

Ces mobilisations externes visant à sensibiliser l'opinion publique sont également complétées par des stratégies d'action internes à la fédération. Pour compenser la non-prise en charge financière du fonctionnement de leurs locaux par les différentes administrations, la

fédération multiplie les fêtes pour éviter le délitement de sa mobilisation. Le poids du groupe parental, doté de forts capitaux militants issus du monde nationaliste basque, est déterminant pour rappeler aux parents non mobilisés, qualifiés par certains parents de « *consommateurs d'ikastolas* », leur manque d'investissement au sein de l'école (groupe bricolage, de vente de calendrier, etc.). La crainte affichée que ces derniers ne se transforment en destinataires de service est une constante face à l'institutionnalisation du système immersif. L'injonction à s'investir lors des « fêtes » est de loin la plus importante. La plus grande fête mobilise chaque année 1 500 parents d'élèves et bénévoles à l'organisation et peut atteindre jusqu'à 80 000 visiteurs. Mais des divergences existent entre des parents qui souhaitent que ce système d'enseignement soit gratuit et d'autres, privilégiant un taux d'encadrement important pour leurs enfants, qui préfèrent payer les enseignants que l'Éducation nationale ne prend pas en charge. Ces différentes représentations de l'école immersive expriment des rapports différenciés aux autorités publiques. Cette structure scolaire vise à construire pour certains le projet d'une nation basque ; pour d'autres à donner la place à la culture basque au sein de l'espace national français. Ces différents rapports aux pouvoirs publics, articulés le plus souvent aux différentes stratégies de dialogue ou d'extériorité critique vis-à-vis de l'action publique, sont fortement dépendants de la date d'entrée des parents d'élèves au sein des *ikastolas* et des cercles de socialisation auxquels ils appartiennent.

L'une des raisons majeures de l'opposition d'une partie des parents à son intégration dans la filière publique tient aux relations qu'ils entretiennent avec les nationalistes basques espagnols¹⁸. En effet, le gouvernement autonome basque d'Espagne a donné ces dernières années près d'un million d'euros pour l'édification et la maintenance des bâtiments des *ikastolas*. Sa contribution financière se situe hors cadre de convention avec l'OPLB. La fédération Seaska a également reçu une aide de 240 000 euros de la fondation de l'Assemblée des communes basques espagnoles. Des mairies basques d'Espagne versent également de l'argent à des *ikastolas*. Seaska contourne ainsi l'impossibilité

18. Barbara LOYER, « Langues nationales et régionales : une relation géopolitique », *Hérodote*, n° 105, 2002, p. 33.

de financement public, prévue par l'État français en utilisant les réglementations de coopération transfrontalière. Par ailleurs, les *ikastolas* françaises et espagnoles confédérées depuis 1987 sont regroupées sous le statut de coopérative européenne. Ces liens transfrontaliers permettent de contenter les parents d'élèves les plus nationalistes et réfractaires au compromis avec l'État.

Ainsi, la fédération Seaska et les autorités publiques sont donc passées d'une relation caractérisée par la méfiance à une relation d'échange, ce qui conduit les parents d'élèves à s'adapter aux normes et règles de l'action publique. Mais si Seaska ajuste ses répertoires d'actions et son discours pour ne pas entrer en rupture avec le ministère de l'Éducation nationale, elle s'approprie les dispositifs d'action publique en les contestant et en les contournant. L'étude des attitudes parentales de collaboration ou de contestation envers l'État se fondant sur des caractéristiques sociales, de position dans l'espace local ou au sein du groupe, nécessiterait d'augmenter le nombre de parents interviewés. Mais à travers les entretiens et les observations réalisés, on constate que les caractéristiques socioprofessionnelles n'expliquent pas à elles seules ces attitudes. Le niveau du basque, le capital culturel, la trajectoire d'ascension sociale et les conditions d'entrée politique, culturel ou proprement individuel dans Seaska sont des facteurs clés. Les moins ancrés dans l'espace local (les nouveaux arrivants) et dans le monde bascophone (les parents non-bascophones, souvent inquiets de la scolarité de leurs enfants en raison de leur non-connaissance du basque) et ceux qui n'ont pas eu de socialisation nationaliste avant de choisir ce système éducatif sont les plus ouverts à l'intégration dans le service public. En revanche, les militants des partis nationalistes les plus opposés à l'État sont les plus réfractaires au dialogue. En effet, loin d'être homogène, on observe plusieurs motivations à inscrire son enfant dans les écoles immersives en langue basque.

Des motivations multiples à inscrire ses enfants en *ikastola*

Trois logiques parentales d'inscription des enfants en *ikastola*

Nous avons dégagé trois types de logiques parentales motivant l'inscription de leur enfant en *ikastola* : une logique militante chez une grande partie des parents pour qui ce type d'école participe à la

construction d'une nation basque, une logique linguistique chez les parents qui ont connu dans l'enfance ou l'adolescence une perte subjective et objective ou une non-transmission de la langue basque dans leur famille et une logique d'intégration au Pays basque pour les nouveaux arrivants. Des logiques pédagogiques (de type Freinet) et utilitaristes conditionnent également ce choix mais elles ne sont pas analysées dans le cadre de cet article. La relative faiblesse du nombre d'enfants par classe au regard des autres systèmes d'enseignement influence sensiblement les stratégies parentales. Mais les logiques identitaires et utilitaristes sont plus imbriquées qu'elles ne s'excluent.

La première logique motivant l'inscription de l'enfant à l'*ikastola* est militante. Certains avaient perdu la pratique du basque à un moment donné de leur vie et l'ont reparlé grâce aux cours du soir pour adultes mais le choix de l'*ikastola* vient surtout affirmer un militantisme déjà existant ; ils ont eu des expériences militantes avant de devenir parents. Les couples (ou l'un des conjoints seulement) qui se caractérisent comme « militants culturels » et dont le discours se centre presque exclusivement sur l'importance de la langue basque sont les plus investis au sein des *ikastolas*. En dehors de l'école, leur militantisme se situe dans la sphère culturelle (théâtre bascophone, enseignement du basque pour adultes par exemple). Ils adhèrent aux partis autonomistes basques et certains d'entre eux apportent leur aide au moment des élections. Pour les militants investis dans la sphère politique, le champ lexical des « droits » est omniprésent (« On a des droits ») et la langue n'est pas une préoccupation première.

En revanche, pour les couples qui se situent dans la logique uniquement identitaire, le choix d'inscrire leur enfant dans le système immersif n'est pas marqué dans un rapport au politique et au militantisme ; il s'inscrit d'abord dans des expériences biographiques individuelles. La marque du « je » est très présente dans les discours des informateurs lors de l'enquête. Le sentiment de perte ou bien d'absence de la langue caractérise ce profil. Pour certains des interviewés, aujourd'hui en couple avec un conjoint non-bascophone, la langue basque était langue maternelle et ils en ont une compétence active. Toutefois, le départ du Pays basque lors d'études ou de stages professionnels a constitué un passage de leur vie où leurs échanges sociaux se

sont faits en langue française. À leur retour, ils ont eu le sentiment d'être moins habiles dans les conversations en basque ; c'est ce sentiment de perte, renforcé par le fait que leur partenaire ne parle pas basque, qu'ils veulent compenser et qui les amène à inscrire leurs enfants à l'*ikastola*. D'autres l'ont parlé durant leur petite enfance et l'ont perdu « en entrant à l'école » (où le français était imposé). Pour beaucoup, cette perte est conçue comme « un manque », « une frustration ». Pour ces derniers le fait de ne pas savoir le basque crée un malaise. Ce malaise est conçu comme un handicap car ils se définissent comme « venant d'ici ». Ce sentiment est surtout ressenti par les individus enquêtés au « Pays Basque intérieur (rural) » où l'usage de la langue est plus fréquent. On observe ici que le « bilinguisme réel », « lorsque deux ou plusieurs langues sont pratiquées par certains ou tous les membres de la famille en alternance ou en mélange, même si l'une devient dominante¹⁹ » peut être mal vécu. Les personnes non-bascophones ayant pourtant grandi dans un environnement familial bascophone peuvent alors connaître avec leur propre famille un sentiment contradictoire de familiarité et « d'extériorité²⁰ ».

Les « nouveaux arrivants » constituent le dernier profil. Ils proviennent d'autres départements français ou d'ailleurs (États-Unis, Portugal, Chili, Japon, Afrique), et leur désir de s'intégrer au « milieu » basque caractérise leurs discours. Pour ces parents, la communauté linguistique définit le Pays basque. Geneviève Vermès le constate :

« Les langues régionales ne sont plus, dans la très grande majorité des situations en France, des langues maternelles. [...]. Mais ces langues ont gardé leur caractère de langue culturelle, de langue de cohésion sociale ; et à ce titre bon nombre de non-autochtones, dans une proportion assez significative, d'un niveau socioculturel relativement élevé, s'investissent dans le combat linguistique avec les autochtones, pour la mise en place d'enseignements, pour leurs enfants, dans cette langue de référence de la région où ils se sont installés²¹. »

19. Christine DEPRez-DE HEREDIA, Gabrielle VARRO, « Le bilinguisme dans les familles », *Enfance*, n° 4, 1991, p. 298.

20. Thomas PIERRE, « Rapports à l'euskara et mythe de la singularité en Iparralde », *Revue Internationale d'Études Basques* (RIEV), n° 56/2, 2011, p. 598.

21. Geneviève VERMÈS, « Le défi interculturel dans l'éducation en France », dans C. Allemann-Ghionda, *Éducation et diversité socio-culturelle*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 49.

La difficile continuité linguistique entre espaces familial et scolaire

Dans certaines zones urbaines, comme à Biarritz par exemple, le taux de parents d'élèves non-bascophones peut atteindre 60 %²². Ces chiffres rejoignent ceux de l'ensemble du Pays basque français²³. Le monde urbain est fortement débasqué. Le monde rural est plus bascophone mais connaît néanmoins une baisse accrue de sa pratique. Ce rapport est inversé au Pays basque espagnol, en raison de politiques linguistiques fortes et d'institutionnalisation de l'enseignement du basque par le gouvernement autonome d'Euskadi. Par ailleurs, les élèves sont majoritairement scolarisés dans la filière immersive²⁴.

Au sein des familles où l'un des deux parents n'est pas bascophone mais également chez les couples non-bascophones, on observe une « influence à rebours²⁵ » ou de « socialisation à l'envers²⁶ », leurs enfants devenant des « passeurs culturels ». Le projet d'inscrire leur enfant à l'*ikastola* vient pour certains compenser le manque de basque. L'enfant motive ainsi le parent dans sa démarche d'apprentissage. On peut désigner cette situation de « transmission inversée », puisque c'est par le biais de ses enfants que le parent acquiert peu à peu la langue basque. La dimension symbolique de la langue basque est centrale chez ces parents qui se réfèrent à une communauté affective basque. À l'instar de ce que montre Christine Hélot pour le gaélique en Irlande et la langue arabe en France, la fonction identitaire de la langue est particulièrement

22. *Biarritz Magazine*, n° 173, avril 2008.

23. VICE-MINISTÈRE DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU GOUVERNEMENT BASQUE, GOUVERNEMENT DE NAVARRE et OFFICE PUBLIC DE LA LANGUE BASQUE, 2017, *op. cit.*

24. Beñat MUGURUZA, « L'enseignement en milieu basque au Pays Basque espagnol : pourquoi est-il en hausse ? », *Revue internationale d'éducation de Sèvres*, n° 70, 2015, p. 125-135. Le Pays basque est constitué de trois entités administratives différentes, la Communauté autonome basque (CAB), la Navarre en Espagne et le Pays basque français. Beñat Muguruza constate dans la CAB que plus de 90 % des élèves ont au moins la moitié des disciplines enseignées en basque, et environ 70 % des élèves effectuent leur scolarité dans « le modèle D », c'est-à-dire dans l'enseignement immersif basque.

25. Claudine ATTIAS-DONFUT, Nicole LAPIERRE, Martine SEGALÉN, *op. cit.*, p. 237.

26. Klaus R. ALLERBECK, Kent M. JENNINGS, Léopold ROSEN, « Generations and families », dans H. Barnes, M. Kaase (dir.), *Political action*, London, Sage Publications, 1979, p. 487-522.

marquée dans les situations de minoration linguistique. Symbole visible d'appartenance à un groupe, la langue minoritaire peut être dans certains cas revendiquée par les individus même si elle n'est pas parlée²⁷. En effet, Benjamin Tejerina²⁸ a bien montré combien dans la Communauté autonome basque en Espagne, une partie des non-bascophones a le sentiment d'appartenir à cette communauté linguistique et le désir d'apprendre cette langue, ce que l'on observe également dans notre recherche au Pays basque français. L'adhésion affective à la langue est déjà une première possession symbolique : appartenir à un « nous » basque ; « la langue perd alors sa première fonction de communication mais sur le plan social et politique elle est mythe fondateur et mythe moteur d'un mouvement de mobilisation sociale et politique²⁹ ». Néanmoins, comme le souligne Thomas Pierre pour le cas de la France, « en l'absence de dynamique sociale largement partagée, donnant tant un rôle pratique qu'un sens symbolique à l'*euskara*³⁰, les possibilités d'une réappropriation linguistique s'avèrent limitées. Ce d'autant plus qu'un phénomène central, la croyance en l'étanchéité du monde basque, contribue à la permanence d'une représentation, celle selon laquelle l'*euskara* n'a pas vocation à passer du statut de langue privée et régionale à celui de langue publique et citoyenne³¹ ». Ceci explique le maintien d'une situation de diglossie entre les langues française et basque. On constate pour l'ensemble des filières bilingues basques (publique, confessionnelle, immersive), que « le nombre d'enfants scolarisés en deux langues baisse à mesure que les enfants grandissent (35 % en maternelle, 18 % en collège)³² ». Les stratégies scolaires des parents témoignent donc du poids encore prédominant de la langue française dans le « marché des biens symboliques³³ ».

27. Christine HÉLOT, *Du bilinguisme en famille au plurilinguisme à l'école*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 84.

28. Benjamin TEJERINA MONTANA, *Nacionalismo y lengua : los procesos de cambio lingüístico en el País vasco*, Madrid, CIS, 1992.

29. Pierre LETAMENDIA, *Nationalismes au Pays Basque*, Bordeaux, PUB, 1987, p. 26.

30. Langue basque.

31. Thomas PIERRE, « L'officialisation de la langue basque en France : du droit à la différence au droit à l'égalité ? », *Langage et société*, n° 145, 2013, p. 108.

32. Barbara LOYER, « Langue et nation en France », *Hérodote*, n° 126, 2007, p. 94.

33. Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire*, Paris, Fayard, 1982.

Conclusion

Ainsi, la baisse de transmission intergénérationnelle est compensée par l'offre scolaire en langue basque. Selon les dernières enquêtes réalisées par le gouvernement autonome basque et l'Office public de la langue basque, entre un tiers et la moitié des locuteurs, surtout jeunes, sont des « nouveaux bascophones ». On mesure donc ici l'effet bénéfique de l'enseignement en langue basque mais ces derniers vivent, en partie, dans des zones non bascophones, ce qui limite leur utilisation de cette langue. Les politiques publiques s'orientent donc massivement aujourd'hui vers le développement de la langue basque hors du cadre scolaire. Selon Fishman³⁴, le processus de « substitution » de la langue minoritaire par la langue dominante n'a des chances de s'inverser que lorsque la transmission familiale a repris. Il faudrait donc faire des enquêtes plus approfondies sur la transmission familiale des nouveaux parents qui ont connu un cursus court et long dans les *ikastolas* et qui sont issus de couples où seulement l'un des deux parle basque ou de couples non-bascophones pour en voir les effets. L'école immersive basque joue en tout cas un rôle non négligeable dans la transmission inversée entre les enfants et les parents non-bascophones et contribue à valoriser la langue basque. Jean-Baptiste Coyos, dans ses articles de 2012 et de 2016³⁵ a évalué l'impact de l'enseignement scolaire en langue basque au Pays basque français, sur les pratiques et les représentations linguistiques. Des effets directs comme la formation de locuteurs, l'acquisition de la fonction de langue d'enseignement ou les bénéfices économiques de l'enseignement ont été mis en évidence. Des effets indirects également comme par exemple une forme de reconnaissance de la langue basque par les pouvoirs publics et par la population ou une valorisation de la culture et du patrimoine basques du fait de leur

34. Joshua Aaron FISHMAN, *Can threatened languages be saved? « Reversing language shift » revisited: a 21st century perspective*, Clevedon, Multilingual Matters, 2001.

35. Jean-Baptiste COYOS, « L'enseignement de la langue basque en France. Essai d'évaluation de son impact dans la société », dans L.-J. Dorais, A. El Mountassir (dir.), *L'enseignement des langues vernaculaires : défis linguistiques, méthodologiques et socio-économiques*, Paris, L'Harmattan, 2012, p. 17-44 ; Jean-Baptiste COYOS, « L'enseignement scolaire bilingue basque-français : avancées et limites », dans C. Hélot et J. Erfurt (dir.), *L'éducation bilingue en France Politiques linguistiques, modèles et pratiques*, Limoges, Lambert-Lucas, 2016, p. 168-182.

utilisation en classe sont relevés par cet auteur. Néanmoins les enjeux de scolarité des enfants sont tels que les passages de l'école primaire au collège, et surtout du collège au lycée sont questionnés par les parents d'élèves d'*ikastolas* comme ceux des filières bilingues³⁶.

Il serait à présent judicieux de réaliser un travail empirique dans les années qui viennent au regard de l'actualité récente territoriale où « à la faveur des possibilités ouvertes par la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 27 août 2015, ce territoire bénéficie aujourd'hui d'une reconnaissance institutionnelle nouvelle avec la création, depuis le 1^{er} janvier 2017, de la communauté d'agglomération du Pays basque (CAPB)³⁷ ». Il sera intéressant de voir au fil des années les politiques linguistiques basques impulsées par cette nouvelle instance territoriale qui s'est parallèlement aux compétences obligatoires et aux compétences optionnelles, dotée, en propre, « d'une compétence dite "supplémentaire", concernant la politique linguistique en faveur de la langue basque et la culture basque³⁸ » et d'en appréhender les effets sur le taux de scolarisation en basque des jeunes et sur la continuité de la transmission linguistique au sein des familles.

36. OFFICE PUBLIQUE DE LA LANGUE BASQUE (OPLB), *CM2 eta 6.aren arteko jarraipenari buruzko ikerketen azterketa*, non publié, 2013.

37. Jordan PARISSÉ, *Des secteurs au territoire ? Les enjeux de la construction d'une politique de jeunesse intercommunale au Pays basque français*, INJEP Notes & rapports/ rapport d'étude, 2018, p. 8.

38. *Ibid.*, p. 103.

GALV ou la synchronisation des espaces du militantisme breton

MATHILDE SEMPÉ*

«On comptait sur les jeunes : ils vinrent, mais avec leurs professeurs, avec leurs aînés, leurs camarades ouvriers et paysans. [...]. Ar Falz apportait son expérience, la JEB. ses meilleures analyses, notre Parti, sa rigueur et sa maturité politique¹.»

La pétition, lancée par les membres d'Emgleo Breiz² en 1967, est à l'origine de la création, le 2 mars 1969, d'un Comité d'action progressiste pour la langue Bretonne (CALB³), réunissant à Brest les adhérent-e-s d'Ar Falz (La faucille), de la Jeunesse étudiante bretonne (JEB) et de l'Union démocratique bretonne (UDB), respectivement revue/association culturelle, association étudiante et parti politique de promotion de la langue et de la culture bretonnes situés à gauche du clivage politique. Ainsi que le précisent les militant-e-s, «tous les progressistes amis de la Bretagne et de la langue bretonne» sont appelés «à se regrouper en vue d'engager une action massive en faveur de la décolonisation culturelle du pays, car seule la France, comme l'Espagne et la Grèce, refuse toute possibilité d'existence légale aux

* Docteure en science politique, Université Paris-Nanterre (ISP, UMR 7220)
mathildesempe@gmail.com.

1. Le peuple Breton (organe de presse de l'UDB), *Le peuple Breton*, n° 68, mai 1969, cité dans *Ar Falz*, n° 2, ebrel-mae (avril-mai) 1969, 4^e de couverture, consulté dans les collections de la bibliothèque des Champs Libres à Rennes.

2. Fédération d'associations dites de «culture populaire», créée en 1955.

3. En breton : *Kuzul stourmerien ar brezoneg*. Le siège du CALB est fixé à Brest, il s'agit également du siège de la section de Brest de la JEB.

langues parlées sur son territoire⁴». De nouveau réunis à Brest le 21 mars 1969, les responsables du collectif entendent poursuivre la lutte «pour la reconnaissance de la langue bretonne et contre la politique de colonisation et de génocide culturel menée en Bretagne⁵». Enfin, le 18 mai 1969, le premier congrès du CALB – désormais dénommé GALV (l'appel) – rassemble à Brest 500 militant-e-s⁶ mobilisés en faveur de l'institutionnalisation de la «culture populaire» bretonne, dont la reconnaissance étatique d'un enseignement et d'une diffusion radiophonique en langue bretonne permettrait d'en assurer la légitimation⁷.

Si les déterminants socioprofessionnels (les capitaux linguistiques, culturels, politiques hérités et acquis, la profession enseignante ou encore les engagements associatif et politique) ainsi que la multipositionnalité des agents sociaux qui composent ces trois organisations permettent en partie d'expliquer la rencontre d'espaces ordinairement distincts du monde social (littéraire, étudiant et politique), quels enjeux et conditions sociohistoriques permettent également de rendre compte de la formation de GALV et, en cela, de la synchronisation de l'espace du militantisme breton en 1969? Après avoir restitué la genèse des trois organisations fondatrices de GALV et des enjeux qui les structurent, nous montrerons en quoi les usages d'un répertoire d'actions collectives anticolonialiste ainsi que la conjoncture spécifique de crise politique de la fin des années 1960, contribuent à la compréhension d'un décroisement circonstanciel d'espaces du militantisme breton auparavant différenciés.

4. «Titre IV: Galv (l'appel), 2^e partie», dans «IV Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972», Cabinet du préfet, Archives d'Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 55.

5. *Ibid.*

6. *Ar Falz*, 1969, *op. cit.*, p. 4.

7. Interviennent au nom des trois organisations: Armand Kervel (secrétaire général d'Ar Falz), Jean-Yves Lagadec (président de la JEB), Erwan Evenou (membre de l'UDB) et Jean-Claude Léon (chargé des relations extérieures du bureau central de l'UDB) alors président de séance de GALV.

Genèse des organisations et enjeux de luttes pour un enseignement en langue bretonne

Au préalable d'une compréhension des enjeux de luttes pour l'institutionnalisation d'un enseignement et d'une radio en langue bretonne, il convient de restituer la rapide genèse des trois groupes sociaux qui forment GALV en 1969. La revue *Ar Falz*, créée en 1933 par Yann Sohier⁸, instituteur militant pour un enseignement et une littérature en langue bretonne, est un bulletin adressé aux instituteurs laïcs. Après sa mort en 1935, *Ar Falz* est dirigée, jusqu'en 1939, par Yann Kerlann, également instituteur engagé en faveur de l'enseignement du breton à l'école. Destitué de ses fonctions d'enseignant en 1946, pour avoir collaboré avec l'occupant durant la seconde guerre mondiale, il est remplacé, à la Libération, par Armand Keravel⁹ qui devient le secrétaire général de la revue¹⁰. *Ar Falz* (l'association) ne reprend cependant ses activités et dépose ses statuts à la sous-préfecture de Brest qu'en mai 1947. Prétendant contribuer à « l'éducation populaire », ses membres entendent participer « à toutes les activités d'ordre culturel et d'inspiration régionaliste et laïque en Bretagne », l'association s'interdisant, par ailleurs, « de prendre position sur le terrain politique¹¹ ». Néanmoins, à partir de 1963, et compte tenu d'une « hostilité foncière du pouvoir à satisfaire ses

8. Pour une sociogenèse d'*Ar Falz* et un retour sur la trajectoire biographique de Yann Sohier, voir Mathilde SEMPÉ, « La revue bretonne *Ar Falz*: "l'art social" en conjoncture de crise politique et littéraire (1945-1946) », *CONTEXTES. Revue de sociologie de la littérature*, n° 16, décembre 2015 [en ligne].

9. Pour un retour sur la trajectoire biographique d'Armand Keravel, également instituteur, voir Mathilde SEMPÉ, *L'invention d'une identité régionale: la Bretagne et le livre (1945-2014)*, Thèse sous la direction d'Emmanuel Wallon, Université Paris-Nanterre, 2014.

10. Au terme d'enjeux de luttes pour l'appropriation de la revue, le recrutement social des membres d'*Ar Falz* est caractéristique de la détention d'un capital résistant et dominé par la figure de l'intellectuel engagé, parmi lesquels René-Yves Creston, Charles Ar Gall, Andreo Ar Merser et Per Jakez Helias. Ce dernier, président de l'association *Ar Falz*, occupe de nombreuses positions dans les champs éditorial, de la presse, de la radio et des espaces du militantisme résistant et enseignant.

11. Direction centrale des renseignements généraux, Direction générale de la Sûreté nationale, Ministère de l'Intérieur, « Les mouvements autonomistes en Bretagne », septembre 1968, Archives de la préfecture de police de Paris, Clubs régionalistes: GABR46, p. 3-4.

revendications culturelles, notamment l’enseignement du breton¹²», les membres d’Ar Falz concourent à la formation du Comité d’action pour la Bretagne (CAB), qui regroupe le PCF, le PSU, la SFIO, la FEN, la CGT et la CFTC et les engagent notamment dans les mobilisations pour la défense des forges d’Hennebont en 1963. Lors de la création de GALV en 1969, Armand Kervel en devient le secrétaire adjoint.

La JEB est une association créée en 1952¹³, à l’initiative de Per Bernard¹⁴, enseignant de philosophie, dans un double contexte de promulgation, un an plus tôt, de la loi Deixonne – «relative à l’enseignement des langues et dialectes locaux¹⁵», qui permettait d’initier le processus d’institutionnalisation de la langue bretonne notamment au sein des universités – et d’une conjoncture économique peu favorable aux travailleurs bretons. Il s’agit alors d’informer les étudiant-e-s, par l’intermédiaire d’un bulletin de liaison (*L’étudiant Breton*, créé en 1954 et remplacé en 1964 par *JEB-informe*). En 1965, une charte (la charte d’Argol) est adoptée afin de «pallier les carences de l’enseignement en ce qui concerne la langue, l’histoire, la littérature et la civilisation bretonnes» et concourir «à l’élaboration de la culture bretonne moderne en s’inspirant notamment de la culture populaire», ses signataires refusant par ailleurs «toute adhésion collective à un quelconque parti ou mouvement politique¹⁶», sans pour autant exclure les adhésions individuelles, particulièrement à l’UDB.

Parti politique né de la scission du Mouvement pour l’organisation de la Bretagne (MOB), à l’initiative de Ronan Leprohon¹⁷ (aux

12. «Titre III : Ar Falz (2^e partie branche progressiste)», dans «Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972», Cabinet du préfet, Archives d’Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 52.

13. La JEB devient une fédération d’associations en 1961.

14. Pierre Bernard sera le porte-parole du groupe GALV de Lorient.

15. La loi n° 51-46 dite «Deixonne» du 11 janvier 1951.

16. «Titre V : La jeunesse étudiante bretonne (3^e partie branche gauchiste)», dans «IV Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972», Cabinet du préfet, Archives d’Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 141.

17. Enseignant, Ronan Leprohon figure, en tant que représentant de l’UDB, dans le premier bureau du CALB, il sera ensuite remplacé par Erwan Evenou, également instituteur, lors du premier congrès de GALV. Voir la «Fiche de renseignements d’Yvon Evenou. Yvon dit Erwan», dans Ministère de l’Intérieur, Direction générale de la police

relations extérieures), Jean-Yves Veillard (chargé de la presse et de la « propagande¹⁸ »), Pierre Le Padellec et Robert Debroise, l'UDB est fondée en 1964¹⁹. « "Le nouveau parti" veut rassembler, dans la mesure de ses moyens, les Bretons et les amis de la Bretagne désireux d'œuvrer pour la promotion de la personnalité bretonne sur des bases démocratiques et modernes²⁰. » L'UDB, qui compte une trentaine de militant-e-s à sa création, apparaît, en 1968, au regard des rapports établis par les renseignements généraux, comme « déjà fortement structurée²¹ ». Son recrutement social est principalement opéré au sein des espaces du militantisme étudiant et des professions enseignantes (entre 130 et 150 membres environ selon les renseignements généraux) et ses membres cherchent à « promouvoir une culture populaire "engagée" pour combattre la culture actuelle de type "colonial"²² ».

La lecture du manifeste de GALV, par Fañch Broudic – alors secrétaire général de GALV, lors du congrès fondateur du 18 mai 1969 – met au jour, les revendications des militant-e-s relatives à l'enseignement de la langue bretonne²³ :

nationale, Direction des renseignements généraux, « V Partis, mouvements, groupes politiques 1952-1977 », Cabinet du préfet, Archives d'Ille-et-Vilaine, 508W157.

18. Direction des renseignements généraux, Direction générale de la Sûreté nationale, Ministère de l'Intérieur, « Le malaise breton », 14 mars 1964, Archives de la préfecture de police de Paris, Clubs régionalistes, GABR46, p. 45-46.

19. Voir Romain PASQUIER, « L'union démocratique bretonne ou les limites de l'expression partisane autonomiste en Bretagne », *Pôle Sud*, n° 20, 2004, p. 113-132 ; T. KERNALEGENN et R. PASQUIER (dir.), *L'Union démocratique bretonne. Un parti autonomiste dans un État unitaire*, Rennes, PUR, 2014, p. 205-210.

20. « Le malaise breton », *op. cit.*

21. *Ibid.*, p. 1.

22. « Titre I : l'UDB (2^e partie branche progressiste) », dans « IV Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972 », Cabinet du préfet, Archives d'Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 45.

23. Faute de place, nous ne pourrions traiter des revendications liées à la création d'émissions télévisées et radiophoniques en langue bretonne. Nous précisons toutefois, *a minima*, que les revendications sont les suivantes : une heure de breton par jour à la radio, la présence d'émissions bretonnes, culturelles et d'information, en français, à la radio et à la télévision ; la création d'un office breton de la radio et de la télévision en concurrence de l'ORTF est également précisée. Voir Galv. Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne, *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, Brest, Galv, juin 1969.

« Les Bretons et amis de la Bretagne soussignés constatent que la langue bretonne est pratiquement exclue de l'enseignement : aucun cours n'est possible dans le premier degré, et dans le second degré les cours ne peuvent fonctionner que dans des conditions pénibles ; aucune sanction sérieuse n'existe à aucun examen ; l'histoire de la Bretagne et la littérature bretonne ne sont pas insérées dans les programmes²⁴. »

Comprendre l'émergence de ces mobilisations nécessite de rappeler que le processus d'unification administrative, rendu possible par l'« apprentissage du français à l'école et par l'école²⁵ », tend à rendre marginale la pratique de la langue bretonne immédiatement associée à un territoire rural et économiquement archaïque²⁶, de sorte que les langues régionales, requalifiées de patois sont immédiatement rangées dans les formes populaires de la culture²⁷, l'incorporation d'une indignité culturelle recouvrant dès lors une indignité sociale. En effet, l'injonction linguistique n'a pu se faire que par des formes variées de consentement des agents sociaux eux-mêmes, dans l'absence de transmission des langues, parlers et dialectes locaux. Ainsi, il a fallu qu'une génération de Bretons – toutes choses étant égales par ailleurs – incorpore dans leurs *habitus linguistiques*²⁸ l'idée selon laquelle l'emploi de la langue dominée serait immédiatement associé à des formes de dévaluation caractéristiques de la position sociale occupée, réduisant en conséquence les chances d'atteindre une place au sein des marchés scolaires et du travail²⁹. Et la diffusion de la croyance en ce que la langue française est la langue d'enseignement, a fonctionné dès lors qu'elle a touché les catégories sociales les plus hautes, celles qui disposent des

24. « Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie », dans « IV Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972 », Cabinet du préfet, Archives d'Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 55-65.

25. Maurice AGULHON, « Le centre et la périphérie », dans P. Nora (dir.), *Les lieux de mémoire. Les France*, Paris, Gallimard, 1997, p. 831. Les lois Ferry de 1886 ont mis en place l'école laïque et rendu obligatoire l'instruction par l'usage de la langue française.

26. Voir Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 35, 1980, p. 45-62.

27. Pierre BOURDIEU, « La production et la reproduction de la langue légitime », *Langage et pouvoir symbolique*, Paris, Fayard, 2001 (1982), p. 73.

28. Pierre BOURDIEU et Luc BOLTANSKI, « Le fétichisme de la langue », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 1, n° 4, 1975, p. 8.

29. *Ibid.*, p. 9.

moyens symboliques de domination pour l'imposer comme telle (par la concentration des ressources culturelles, sociales et économiques). C'est pourquoi, le renversement des stigmates, par la défense d'une culture explicitement labellisée comme populaire, à partir de la Libération, a dans le même temps questionné les mécanismes sociaux de dépossession de la parole sur soi. C'est ce que met en évidence Jean-Claude Léon, intervenant au nom de GALV, lors du congrès du 18 mai 1969 lorsqu'il précise que «la bourgeoisie avait besoin, a toujours besoin, aura toujours besoin d'un peuple [...] dépossédé de pouvoir [...] dépossédé de sa langue³⁰», et que confirment les propos publiés dans le *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne* cette même année: «La bourgeoisie française au pouvoir, en méprisant et en opprimant la langue bretonne, tout en exploitant économiquement le peuple breton, ne tend en réalité qu'à perpétuer sa domination de classe dirigeante sur les classes défavorisées de Bretagne³¹.» C'est donc au terme d'un long processus de légitimation de la langue et de la culture bretonnes – initié à la fin du XIX^e siècle et réifié dans les années 1950³², par des agents des espaces du militantisme enseignant³³, littéraire, éditorial et politique bretons – que les prises de position politiques des différentes organisations culturelles et politiques bretonnes, situées à gauche du clivage politique³⁴, tendent à correspondre à une conjoncture nationale

30. Jean-Claude Léon, intervention au nom de GALV, lors du congrès de GALV du 18 mai 1969, cité dans *Ar Falz*, 1969, *op. cit.*, p. 11.

31. Galv. Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne, *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, *op. cit.*, p. 21.

32. Voir M. SEMPÉ, *L'invention d'une identité régionale: la Bretagne et le livre (1945-2014)*, *op. cit.*

33. Faute de place, nous ne pourrions établir ici une prosopographie des militant-e-s, néanmoins, il convient de préciser que la profession enseignante est une variable sociologique déterminante de l'engagement.

34. Selon les taxinomies élaborées par les préfets d'Ille-et-Vilaine et de région, les trois organisations appartiendraient à «la branche gauchiste et progressiste du Mouvement Breton», dans «IV Le mouvement politique Breton de janvier 1969 à mars 1972», Cabinet du préfet, Archives d'Ille-et-Vilaine, 508W153, p. 4.

de remise en cause de l'ordre symbolique établi et notamment de l'ordre scolaire³⁵.

À cet égard, si les images véhiculées des Bretons à la fin du XIX^e siècle dans les manuels scolaires favorisent tendanciellement, selon Anne-Marie Thiesse, la formation et l'intériorisation d'une indignité sociale et culturelle³⁶, il apparaît cependant que l'enseignement de l'histoire locale, en fonction de celui de l'histoire nationale diffère selon la pluralité des cas d'espèce et selon les acteurs et les rapports de force en présence (inspecteurs d'académie, enseignant-e-s, structures familiales, etc.). Il en est de même à propos des modalités de standardisation de l'emploi de la langue française, là où précisément elle n'était pas normalisée. L'exemple des écoles normales d'instituteurs (ENI), étudié dans l'ouvrage de Jean-François Chanet, montre à quel point les aménagements sont tributaires des réalités de terrain. Professeur-e-s et directeurs d'établissements scolaires prenaient ainsi en considération, selon les configurations, les inégalités d'accès à la « langue commune³⁷ ». Cela ne contribue pas pour autant à la légitimation institutionnelle de la langue bretonne. Aussi est-il précisé, par les membres de GALV, dans le *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, la nécessité de l'institutionnalisation de trois heures hebdomadaires facultatives de breton en Basse-Bretagne, la parité du breton dans l'enseignement et les examens vis-à-vis des autres langues vivantes et l'intégration, au sein des programmes scolaires, de l'étude

35. Voir Bernard PUDAL, « Ordre symbolique et système scolaire dans les années 1960 », dans D. Damamme, B. Gobille, F. Matonti et B. Pudal (dir.), *Mai-Juin 68*, Paris, Éditions de l'Atelier/Éditions ouvrières, 2008, p. 62-74.

36. Anne-Marie THIESSE, *Ils apprenaient la France. L'exaltation des régions dans le discours patriotique*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, Mission du Patrimoine ethnologique, 1997, p. 37-38.

37. Jean-François CHANET, *L'École républicaine et les petites patries*, Mayenne, Aubier, 1996, p. 120. Ce sont les ENI qui deviennent, à partir des années 1920, un des terreaux des nouvelles façons de penser le local et notamment par la formation des folkloristes, la mise en place de concours régionaux et nationaux, l'étude de monographies locales, des « arts et traditions populaires », dans une optique, à partir des années 1930, de conservation du patrimoine, fournissant dès lors, les ressources nécessaires à la remise en cause des schèmes propres à l'institution scolaire, celle-là même qui a en partie permis de les acquérir. Selon Anne-Marie Thiesse, les instituteurs participent à ces constructions et circulations scientifiques. Voir A.-M. THIESSE, *Ils apprenaient la France*, op. cit., p. 106.

de la civilisation de la Bretagne en histoire, économie, géographie et littérature³⁸.

Si en 1971, lors du second congrès de GALV³⁹, est mentionnée la participation de 6 000 «jeunes» à des cours de breton, il est par ailleurs précisé que les enseignant-e-s ne sont ni formés ni payés pour les dispenser; que bien qu'enseigné dans le secondaire, le breton n'en demeure pas moins absent des examens du BEPC et BEP, qui, selon les militant-e-s, sont les «seuls diplômes auxquels peuvent prétendre, bien souvent hélas! les jeunes des milieux bretonnants⁴⁰». Ainsi, pour Erwan Evenou :

«De tels cours, dans le jargon pédagogique ont un nom : on les appelle des cours clandestins! Déjà dans chacun des départements bretons, des centaines et des centaines d'étudiants et d'adultes participent à ces cours clandestins. Bien plus, il existe trois instituts d'enseignement du breton par correspondance, qui totalisent près de 1 000 élèves clandestins. Ainsi, nous sommes désormais des milliers de clandestins en Bretagne⁴¹!»

Le 22 juin 1971, une circulaire rectorale précise que le breton sera enseigné dans le secondaire, à raison de trois heures par semaine dès lors qu'un minimum de dix élèves aura été atteint ou encore que l'enseignement du breton dans le 1^{er} cycle et le 2nd sera rémunéré selon certaines conditions⁴². Malgré la reconnaissance institutionnelle d'un certain nombre de revendications, les membres de GALV, réunis à Carhaix le 26 septembre 1971, poursuivent les mobilisations pour la rémunération des enseignant-e-s dans les autres formations⁴³.

Les revendications pour un enseignement et une diffusion (télévisée et radiophonique) du breton ne peuvent être cependant complètement saisies qu'au regard de la considération d'une configuration inter-

38. Galv. Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne, *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, *op. cit.*, p. 37.

39. Fañch Broudic, ancien secrétaire général est remplacé par Gabriel Mer (JEB); Armand Keravel est secrétaire adjoint, dans «Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie», *op. cit.*, p. 55-65.

40. *Ibid.*

41. Erwan Evenou, au nom de l'UDB, lors du congrès de GALV du 18 mai 1969, cité dans *Ar Falz*, 1969, *op. cit.*, p. 10.

42. «Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie», *op. cit.*, p. 63.

43. Telles que les lycées agricoles, CEG, CES et CET, dans *ibid.*, p. 64.

nationale singulière de prises de position anticolonialistes ainsi que d'une conjoncture nationale de crise politique, celle de la fin des années 1960.

Répertoire d'actions collectives anticolonialiste et conjoncture de crise politique: les conditions de possibilité de la synchronisation de l'espace des mouvements sociaux breton

La présence d'un vocabulaire de référence aux luttes anticolonialistes, dans les productions matérielles militantes de GALV, tant au sein du *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne* qu'au cours des interventions lors des congrès organisés par ses membres, procède d'un contexte international pour lequel le processus de décolonisation joue un rôle dans la transformation des représentations dominantes jusqu'alors véhiculées. Ainsi, les mobilisations en faveur de la décolonisation composent des structures d'opportunité politique pour la mise au jour des revendications culturelles résultant des minorités, tant ils impulsent au retournement des stigmates et tant ils sont des marqueurs des trajectoires militantes (dans les années 1950-1960) par la co-construction et l'identification sociale à la figure de l'opprimé. L'anticolonialisme procède d'une circulation circulaire de la critique sociale des modèles colonisateurs, mais surtout d'un décloisonnement des champs sociaux, grâce à la concomitance de dispositifs sociaux d'objectivation des modes de penser et des usages sociaux qui relèvent de l'objectivé. Aux États-Unis, la guerre du Vietnam fait l'objet de contestations (à partir de 1965) qui prennent la forme de manifestations anticolonialistes (et anti-impérialistes). En France, le conflit en Indochine (qui prend fin par les accords de Genève en 1954), la transformation de l'Afrique occidentale et de l'Afrique équatoriale françaises en États indépendants (1958-1960), non moins que la guerre d'Algérie (1954-1962), donnent lieu à des changements de perception des rapports de domination, voire à des mobilisations collectives qui agissent, selon Boris Gobille, comme un « levier de politisation⁴⁴ » des agents sociaux mobilisés⁴⁵. En outre,

44. Boris GOBILLE, *Mai 68*, Paris, La Découverte, 2008, p. 15.

45. Il est d'ailleurs fait référence, dans le *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, à la déclaration générale du congrès culturel de La Havane en 1968, de même que sont évoqués les exemples de la Grèce, de l'Espagne, du Vietnam, ou encore du Pays de Galles.

l'injonction à prendre position pour ou contre la guerre d'Algérie, polarise les espaces du politique, participe à la politisation des étudiant-e-s et notamment à la naissance de groupes tels que le Parti socialiste unifié (PSU) en 1960 ou encore l'UDB en 1964⁴⁶. Dans cette mesure, la configuration propre au renversement des formes dominantes de la culture française, qui passent indubitablement par la langue française, constitue des structures d'opportunité politique pour la valorisation des langues minoritaires⁴⁷. La Bretagne est ainsi associée – dans les discours des militant-e-s – à un « pays colonisé » et les Bretons issus des classes populaires apparaissent comme les victimes d'un « génocide culturel⁴⁸ ». Aussi les membres de GALV décident-ils d'engager un combat « progressiste » pour la « décolonisation culturelle de la Bretagne ». Armand Keravel entend « arracher pour la Bretagne le régime accordé aux ethnies minoritaires dans tous les pays démocratiques », Erwan Evenou appelle à mettre un terme à l'« impérialisme culturel français » et à la « politique de colonisation de la Bretagne par la bourgeoisie française », « la colonisation culturelle » n'étant, selon Jean-Yves Lagadec « que le corollaire de l'exploitation économique⁴⁹ ».

« Il est intéressant de signaler par ailleurs que la France gaulliste poursuit sa politique de destruction culturelle, non seulement en Bretagne, mais aussi dans ses dernières colonies d'outre-mer. Ainsi, à la Réunion, il est rigoureusement interdit de parler le créole en classe. [...] Si l'instituteur créole lui-même parle mal le français, il aura intérêt à parler le moins possible. Car l'inspecteur veille et sanctionne⁵⁰. »

46. En l'espèce, des divisions internes au MOB, relativement à la posture en défense ou non du colonisé en 1962, en viennent à ce que les événements de la guerre d'Algérie cristallisent ces tensions et comptent comme impulseurs de la construction de l'UDB. Voir Ronan LEPROHON, « L'essor d'un parti. L'UDB dans les années 1960-1970 », dans T. Kernalegenn et R. Pasquier (dir.), *L'Union démocratique bretonne...*, op. cit., p. 206.

47. Voir Vincent DUBOIS, « Comment la langue devient une affaire d'État. La défense de la langue française au milieu des années 1960 », dans J. Lagroye (dir.), *La politisation*, Paris, Belin, 2003, p. 464.

48. « Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie », op. cit., p. 57.

49. *Ibid.*

50. Galv. Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne, *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, op. cit., p. 24.

Si le processus de décolonisation peut être posé en déclencheur de démarches en déconstruction de la domination de l'État français, l'emprise de ces problématiques dans le champ politique national est doublée d'une conjoncture de légitimation de l'«illégitime» et de délégitimation du légitime, qui font que le *Portrait du colonisé*⁵¹ trouve un écho dans celui de «l'ouvrier», du «jeune», de «la femme», de «l'élève», du «salarié»⁵². En ce sens, les «crises coloniales» sont, à l'avenant, des moments de socialisation militante et intellectuelle pour toute une génération de militant-e-s anticoloniaux. Moments au cours desquels on acquiert des savoirs et savoir-faire spécifiques, un vocabulaire, des modes d'action inhérents à ce que Romain Bertrand appelle le «répertoire anticolonialiste»⁵³, déclinable dans d'autres sphères du militantisme.

Puisque la dynamique de mobilisation a pu générer des engagements anticolonialistes différenciés, l'hypothèse peut être émise que la confrontation, durant la socialisation primaire ou secondaire, aux instances colonisatrices, a pu fonctionner comme des composants plus ou moins bien incorporés dans les schèmes de perception individuels. Produits des institutions elles-mêmes, ces *habitus* peuvent entrer en conflit avec ceux acquis au sein d'autres agences de socialisation (la famille, la profession, l'Armée, l'École, etc.). Et ce sont ces tensions, entre les différentes dispositions issues de la socialisation, qui peuvent parfois occasionner le passage à l'acte militant⁵⁴. Par exemple, les voyages de certains militant-e-s bretons, au sein des colonies françaises, du fait de la profession du père dans la marine nationale, ont pu véhiculer des représentations propres à l'administration coloniale

51. Nous faisons référence ici à l'ouvrage d'Albert MEMMI, *Portrait du colonisé*, Paris, Buchet-Chastel, 1957. Voir aussi du même auteur, qui paraît, précisément en 1968 : *L'homme dominé*, Paris, Payot, 1968.

52. Voir Dominique MEMMI, «Mai 68 ou la crise de domination rapprochée», dans D. Damamme, B. Gobille, F. Matonti et B. Pudal (dir.), *op. cit.*, p. 35-46.

53. Romain BERTRAND, «Mai 68 et l'anticolonialisme», dans *ibid.*, p. 95.

54. Olivier FILLIEULE, «Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel», *Revue française de science politique*, vol. 51, n° 1, 2001, p. 207. Dans son article l'auteur s'appuie sur les travaux de Philippe GOTTRAUX, *Socialisme ou Barbarie. Un engagement politique et intellectuel dans la France de l'après-guerre*, Lausanne, Payot, 1997.

a priori tournée vers une universalisation de la culture française, aux dépens de formes concurrentes alors présentées comme mineures, et la confrontation à des modes de pensée (la culture) antagonistes a pu de surcroît s'effectuer lors de la socialisation secondaire, en particulier au moment du service militaire ou de la coopération. Cette expérience peut entraîner des conflits dans les formes de socialisation, voire des ruptures biographiques. Ainsi, la création d'une figure anticolonialiste et la circulation de théories de la domination coloniale, y compris dans les territoires d'outre-mer, n'ont pas été sans lien avec les opérations individuelles de « désobjectivation »⁵⁵ des rapports au monde social auparavant vécus sur le mode de l'évidence⁵⁶.

À cet égard, les pratiques militantes des membres de GALV empruntent au répertoire d'actions collectives des mouvements pour les droits civiques en France. Par exemple, la marche « silencieuse et non-violente⁵⁷ » de Plouay à Lorient, du 30 mai 1971⁵⁸, tend à s'inscrire dans le répertoire d'actions collectives de ce type de mouvements sociaux⁵⁹. En effet, en plus de la production de pétitions, d'un manifeste, de la publication d'un bulletin mensuel d'information, de l'organisation de réunions d'information publiques ou restreintes, de la multiplication de groupes locaux, de la diffusion du *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*, de la création d'un macaron pour les voitures, de l'édition

55. Le terme est emprunté à Michel DOBRY, *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 (1986).

56. Un travail prosopographique ultérieur permettrait de mettre en évidence des éléments structurants des trajectoires biographiques militantes. Nous pouvons, à tout le moins, évoquer quelques variables sociologiques déterminantes de la socialisation militante du groupe social étudié telles que le capital résistant acquis ou hérité, les parents bretonnants, la socialisation politique de gauche au sein de l'institution familiale, la confrontation aux instances colonisatrices durant la coopération ou le service militaire à l'étranger et la connaissance de mouvements sociaux locaux de défense de langue et culture considérées alors comme mineures.

57. « Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie », *op. cit.*, p. 62.

58. Environ 700 militant-e-s seront présents à cette marche. Chiffres communiqués par le Secrétariat général d'Ar Falz, dans *Ar Falz*, n° 2, meurz-mae (mars-mai) 1971, 4^e de couverture du numéro, consulté dans les Collections de la bibliothèque des Champs Libres.

59. Voir Abdellali HAJJAT, *La marche pour l'égalité et contre le racisme*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.

de tracts et d'affiches bilingues ou encore de l'ouverture de cours de breton dans les locaux associatifs ou municipaux⁶⁰, des rassemblements et marches sont organisés par les membres de GALV⁶¹.

C'est cette conjoncture internationale anticolonialiste autant que la conjoncture nationale de crise politique de la fin des années 1960, qui permettent de comprendre les conditions de possibilité de la synchronisation des espaces du militantisme breton en 1969 au moment de la création de GALV.

En effet, l'émergence de formes critiques du « père », de « l'Église », du « maître », du « patron », en somme, des figures dominantes des instances de socialisation – qui touche plus significativement l'ensemble des sphères du monde social à partir des années 1950 – prend sa source dans une convergence de mutations sociales et économiques occasionnant une « rupture du temps cyclique⁶² » en 1968, soit une modification des modes ordinaires de lecture et de classification inhérents à l'ordre social. Ainsi le progressif effacement des logiques propres à chaque secteur et la transformation des perceptions afférentes, qui ont achevé de rendre possible la rencontre des différents champs constitutifs du monde social, ne sont compréhensibles qu'en considérant cette collision dans un temps long de suspension de l'*illusio* par les *classes parlées*. « Mai-Juin 1968 » est de ces « moments critiques⁶³ » typiques de dynamiques de mobilisations au cours desquelles un ensemble d'agents sociaux, issus de sphères hétérogènes de l'espace social, sont employés à déconstruire ce qui va de soi et la participation aux événements de 1968 des militant-e-s bretons est un moment d'intense politisation et de structuration des trois organisations. Pour autant, les stratégies de descriptions et de définitions des mouvements sociaux bretons, développées par les

60. *Ar Falz*, 1969, *op. cit.*, 4^e de couverture du numéro.

61. Évoqué par Erwan Evenou, au nom de l'UDB, lors du congrès de GALV du 18 mai 1969, cité dans *ibid.*, p. 9. Voir aussi l'intervention de Fañch Broudic, dans *ibid.*, p. 5. Voir aussi Jean-Claude Léon à propos du changement de répertoire d'actions collectives, dans « Titre IV : Galv (l'appel), 2^e partie », *op. cit.*, p. 58.

62. Pierre BOURDIEU, « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, vol. 12, n° 3, 1971, p. 333.

63. Pierre BOURDIEU, *Homo academicus*, Paris, Éditions de Minuit, 1992 (1984), p. 207-250.

renseignements généraux, dans les années précédant les événements, ont tendance à les dépolitiser :

« Nés de causes hétérogènes et en des temps différents, les malaises qui ont touché les paysans, les ouvriers, les pêcheurs... ont pris en Bretagne un caractère tout à fait particulier: ils ont été rattachés à une cause générale mais unique (le sous-développement de l'Ouest) et ont conduit à une solidarité inhabituelle entre les différents secteurs sociaux. C'est à partir de cette donnée que s'explique la série de manifestations envisagées pour le mois prochain, le même jour et à la même heure, dans plusieurs villes de Bretagne. Les étudiants ont tenu à témoigner leur solidarité aux paysans et aux ouvriers. Si malaise il y a chez eux, il n'est pas spécifique de la Bretagne. Leur action n'est qu'une forme de protestation antigouvernementale. Elle ne sera pas étudiée⁶⁴. »

Les espaces du militantisme breton traditionnellement disposés aux revendications d'institutionnalisation de la culture et de la langue bretonnes sont, au cours de cette dynamique de « mobilisations multisectorielles⁶⁵ », au point de rencontre avec d'autres secteurs de l'espace des mouvements sociaux bretons. Les membres d'Ar Falz se sont déjà mobilisés, de 1963 à 1968, aux côtés des ouvriers des forges d'Hennebont⁶⁶, contre la fermeture de l'industrie sidérurgique envisagée par l'État, se sont opposés aux licenciements dans les chantiers navals de Saint-Nazaire, entre 1963 et 1964⁶⁷ et sont à l'origine de la formation du CAB⁶⁸, regroupant des militant-e-s des partis de gauche en Bretagne. Par ailleurs, les étudiant-e-s des JEB sont alliés à l'UNEF, durant les mobilisations de 1968, pour la création d'un Diplôme

64. « Le malaise breton », *op. cit.*, [n. 18], p. 25. Bien que le rapport des RG date de 1964, il apparaît que la dynamique de déssectorisation des champs sociaux n'est pas strictement limitée aux événements de Mai 68. Voir P. BOURDIEU, *Homo academicus*, *op. cit.*, p. 210-211.

65. Michel DOBRY, *op. cit.*

66. Voir « Le malaise breton », *op. cit.*, [n. 18], p. 27. Les forges d'Hennebont sont fermées en 1968.

67. *Ibid.*, p. 28.

68. Selon la direction des RG, « cantonné jusqu'alors au seul plan culturel, "Ar Falz", à partir de 1963, amorce une ouverture politique », dans Direction centrale des renseignements généraux, Direction générale de la Sûreté nationale, Ministère de l'Intérieur, « Les mouvements autonomistes en Bretagne », *op. cit.*, p. 4.

d'études universitaires générales (Deug) de breton⁶⁹. De même que l'UDB s'allia au PS et au PSU en 1977 pour former le Front culturel progressiste breton. Toutefois, c'est en 1969 que des militant-e-s des espaces littéraire (Ar Falz), étudiant (JEB) et politique (UDB) bretons contribuent à un décloisonnement spécifique de la conjoncture de la fin des années 1960, entre les champs de productions des biens politiques et culturels, comme le précise Armand Keravel, lors du congrès du 18 mai 1969: « en ce qui vous concerne, aucun doute: le combat pour la langue et la culture bretonnes est au centre du combat pour la Bretagne et il doit conduire à la victoire dans tous les autres secteurs de l'action bretonne, – secteur social et secteur politique⁷⁰ » ; ainsi que le restitue également Fañch Broudic :

« C'est vrai que dans la continuité de mai 68, nous avons constitué avec deux autres associations et parti politique, en l'occurrence le mouvement Ar Falz, la JEB dont j'étais et l'UDB, un truc qui s'est appelé Comité d'Action Progressiste pour la Langue Bretonne, qui ensuite a changé de nom pour prendre une dénomination Bretonne qui s'appelle GALV et dont j'étais le secrétaire pendant deux ou trois ans. Nous avons organisé des marches, des assemblées générales, des meetings et nous avons publié un *Livre Blanc et Noir de la Langue Bretonne*⁷¹. »

Sans omettre les enjeux de luttes internes à l'espace du militantisme breton, ces configurations d'intense politisation que composent les contextes international de mobilisations anticolonialistes et national de crise politique concourent pour autant, de 1969 à 1971, à la synchronisation d'espaces sociaux dont les logiques militantes habituellement distinctes s'effacent un temps au profit d'une lutte collective pour la légitimation de la langue et de la culture bretonnes. Et en favorisant l'importation de modes d'actions du champ de production des biens politiques dans le champ de production des biens culturels, ce décloisonnement conjoncturel assure dans le même temps l'acquisition d'un capital militant reconvertible dans d'autres configurations, telles que le moment de négociations, avec et contre les agents de l'État, d'une Charte culturelle de Bretagne à la fin des années 1970.

69. Entretien avec Fañch Broudic, militant de la JEB, le 28 mars 2013, au Centre de Recherche Bretonne et Celtique.

70. *Ar Falz*, 1969, *op. cit.*, p. 6.

71. Entretien avec Fañch Broudic le 28 mars 2013.

Apprendre le breton, est-ce faire « communauté » ?

HUGUES PENTECOUTEAU & PIERRE SERVAIN*

« Qu'avez-vous pensé des gens d'ici ?

– Je suis impressionné par ce sentiment de communauté bretonne. C'est quelque chose qui me surprend tous les jours et je suis content d'en avoir fait un peu partie. Mon regret est de ne pas avoir tenu un de mes engagements pris à mon arrivée : je ne parle toujours pas breton. »

Ouest-France, 7-8 juillet 2018

Originaire du Loir-et-Cher, Benoît Malbrancke change d'affectation. La presse locale interroge le chef d'escadron de la gendarmerie de Brest sur son parcours et sur la manière dont il perçoit « les gens d'ici », qui seraient animés par un « sentiment de communauté bretonne », communauté à laquelle il dit « avoir fait un peu partie ». Le chef d'escadron associe ici « communauté bretonne » et « breton », langue qu'il n'a finalement pas apprise, en laissant entendre qu'il regrette de ne pas avoir pu tenir l'un de ses engagements. Nous ne connaissons pas ici les raisons qui ont fait que Benoît Malbrancke n'a pas appris cette langue mais nous savons que ce n'est jamais une affaire simple car le projet, souvent intime et sensible, est biographiquement ancré¹. Apprendre le breton, en Bretagne, c'est apprendre une langue autochtone qui n'est

* Université Rennes 2, CREAD EA 3875 et UBO, Labers EA 3149.

Nous remercions Anna ar Beg pour la relecture de cet article. Nous remercions également l'équipe de KEAV ainsi que l'ensemble des stagiaires de nous avoir accueillis et permis de mener ces observations comme nous le souhaitions.

1. Hugues PENTECOUTEAU, *Devenir bretonnant. Découvertes, apprentissages et réappropriation d'une langue*, Rennes, PUR, 2002.

plus (ou très rarement) une langue transmise par les familles. C'est apprendre une langue qui n'a pas le statut de langue nationale et encore moins de langue officielle. C'est également faire un choix individuel et volontaire qui ne répond pas, ou alors dans une proportion très faible, à une attente sociétale, sociale ou communautaire. Apprendre le breton est devenu une affaire privée et personnelle.

Dans un article précédent, nous nous étions intéressés aux principes de réciprocité entre apprenants adultes², à partir d'observations effectuées dans un stage de formation immersive en langue bretonne : le *Kamp Etrekeltiek Ar Vrezhonegerion*³ (KEAV). Aujourd'hui, nous proposons de questionner le groupe en formation afin de voir si le fait de suivre une formation immersive préfigure ou non une vie sociale en langue bretonne, qui pourrait être considérée comme une communauté linguistique, culturelle et/ou politique.

Après une discussion de la notion de communauté, dans une première partie, nous présenterons le KEAV, en nous intéressant plus précisément au projet de formation et à sa mise en œuvre. Ensuite, nous répondrons de manière critique à l'hypothèse qu'apprendre le breton puisse faire communauté. Nous saurons alors si cet apprentissage aurait pu être, pour le chef d'escadron Malbrancke, une condition pour intégrer, plus que partiellement, la communauté bretonne.

Pourquoi parler de « communauté » ?

Trois sphères linguistiques

Discuter de l'existence d'une ou de plusieurs communautés est un prétexte pour envisager les types de liens sociaux qui s'établissent en relation avec l'apprentissage de la langue bretonne. Le point de départ de notre questionnement se trouve dans une réflexion sur la typologie des sphères linguistiques que propose Ronan Calvez⁴. La notion de sphère linguistique est définie par Aude Bretegnier comme « une

2. Hugues PENTECOUTEAU, Pierre SERVAIN, « L'engagement dans une formation immersive en langue bretonne. Le cas de KEAV – Kamp Etrekeltiek ar Vrezhonegerion », *Savoirs*, n° 40, 2016, p. 73-87.

3. KEAV signifie : « Camp interceltique des bretonnants ».

4. Ronan CALVEZ, « Ce que parler du breton veut dire », *Ethnologie française*, n° 152, 2012, p. 647-655.

dimension de catégorisation sociolinguistique, au sens variationniste, [...] pas conçue comme entité close d'appartenance déterminée mais plutôt selon un principe d'auto-définition, comme lieux d'inscription et de positionnements sociolinguistiques⁵». Appliquée à la langue bretonne, Ronan Calvez mobilise la notion pour proposer trois sphères linguistiques. La première est la sphère locale, à l'intérieur de laquelle la langue est apprise dans un contexte de transmission familiale. On est ici dans un registre paritaire, celui de l'intimité et des formes de sociabilités familiales et/ou d'un réseau social proche⁶. Ces locuteurs sont ceux que l'on appelle communément les « bretonnants de naissance ». La deuxième sphère est qualifiée de « communautaire ». L'apprentissage de la langue est alors une démarche individuelle et volontaire, pouvant être perçue comme l'expression d'une opposition à un modèle culturel et linguistique dominant. Cette deuxième sphère est composée de nouveaux locuteurs, qui sont les apprenants auxquels nous nous intéressons ici, ainsi que les bretonnants de naissance ayant cultivé une relation savante, linguistique et/ou politique à la langue. La troisième sphère, symbolique, est la représentation d'une normalisation linguistique, qui apparaît éloignée des usages populaires ou traditionnels de la langue parlée dans la sphère locale. Ronan Calvez illustre cette sphère avec la normalisation mise en œuvre par l'*Office public de la langue bretonne*, elle-même héritière d'une idéologie, politique et linguistique.

Qu'est-ce que « communauté » veut dire ?

Étymologiquement, du latin « *communis* », « communauté » vient de « *cum* » (avec, ensemble) et de « *munus* » (une charge ou une dette partagée et mutuelle). Comme le rappelle Claude Jacquier, « l'utilisation même du mot, qui appartient pourtant à la langue française et à la tradition sociale et politique, apparaît très suspecte⁷ ». Il suffit de passer

5. Aude BRETEGNIER, *Imaginaires plurilingues en situations de pluralités linguistiques inégalitaires*, Travail présenté en vue de l'obtention d'une habilitation à diriger des recherches, Université du Maine, 2016, p. 62.

6. Jean LE DÛ, Yves LE BERRE, « Badume, standard, norme. Le double jeu de la langue », *La Bretagne Linguistique*, n° 10, Brest, CRBC, 1996.

7. Claude JACQUIER, « Qu'est-ce qu'une communauté ? En quoi cette notion peut-elle être utile aujourd'hui ? », *Vie sociale*, 2011, p. 33-47.

en revue différentes définitions pour voir que le terme fait débat. Nous retenons ici deux façons de définir ce qu'est une communauté. La première, empruntée à Tönnies, s'inscrit dans une dualité communauté / société. Le modèle de la communauté y est la famille « où les liens du sang, de l'amitié, de la foi, sont vécus avec intensité⁸ ». Le problème de cette définition essentialiste⁹ est que « communauté » peut avoir autant une connotation réactionnaire qu'utopique¹⁰. La deuxième façon de définir communauté est d'en donner un sens très général¹¹, « comme un ensemble large ou restreint, de personnes ayant des traits communs ». Ce qui est assez proche en définitive du sens étymologique : on partage « avec » ; et ce qu'on partage, « c'est une charge ou une dette, qui devient mutuelle ». Cette approche recoupe également des définitions de sens commun : la communauté est un « groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des intérêts communs¹² ».

Ce que nous retenons là où nous en sommes, c'est que la communauté est un groupe social, avec cette idée sous-jacente qu'il existe des relations entre des individus, et que de ces relations naissent des interactions et des processus de socialisation. S'il y a interaction, cela veut dire que l'individu joue un rôle dans la formation du groupe (et réciproquement) et qu'il y a production d'une reconnaissance du groupe à l'égard de l'individu et une appropriation / intériorisation des valeurs du groupe par l'individu. C'est ce que Mead, pour lequel « communauté » apparaît très clairement comme un synonyme de « groupe », appelle un « processus coopératif¹³ ». La notion de communauté marque un type particulier de relations entre les individus, qui s'expriment au travers de la mutualisation et du partage de valeurs communes, en évoquant des organisations sociales aussi différentes que des communautés de

8. André AKOUN, Pierre ANSART (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Seuil Le Robert, 1999.

9. Ingeburg LACHAUSSÉE, « Communauté et société : un ré-examen du modèle de Tönnies. Le "communautarisme" : vrai concept et faux problèmes », *Sens public*, 2006/03, [en ligne] (consulté le 12 février 2018).

10. Raymond BOUDON, François BOURRICAUD (dir.), *Dictionnaire critique de la sociologie*, Paris, PUF, 2002.

11. A. AKOUN, P. ANSART, *op. cit.*

12. *Le Petit Robert*, 2017.

13. George H. MEAD, *L'esprit, le soi et la société*, Paris, PUF, p. 260.

travail, des communautés nationales, des communautés culturelles, une communauté européenne, des communautés religieuses, etc., qu'il s'agisse de « petites communautés » (Amitai Etzioni¹⁴ cite le Kibboutz, les habitants d'une résidence fermée, la communauté homosexuelle...) ou de communautés plus importantes (la communauté mondiale), qu'elles soient homogènes ou hétérogènes ou bien encore hiérarchisées les unes par rapport aux autres¹⁵.

Par ailleurs, la notion est autant utilisée pour valoriser ce qui fait lien que pour stigmatiser les différences. Il y a de « bonnes communautés » (légitimes) et des « communautés qui dérangent » (illégitimes). La « bonne » communauté, c'est celle qui apparaît au lendemain des attentats du 7 janvier 2015, lorsque le Président Hollande déclare « [qu'] Il n'y a qu'une seule France sans distinction de religion, forte de sa diversité dès lors qu'elle sait faire son unité. Je ne connais pas d'autre communauté que la communauté nationale ». La « mauvaise » communauté, c'est celle des minorités, qui pourraient grandir et déstabiliser la société dans laquelle nous vivons ; processus qui est souvent désigné par le mot « communautarisme¹⁶ ».

De cette notion polysémique, qui ne cesse d'évoluer selon les usages que l'on en fait¹⁷, nous retenons et utiliserons la définition d'Amitai Etzioni¹⁸ : la communauté est un système de liens forts, une combinaison de valeurs affectives et de valeurs partagées. Elle s'appuie sur des relations interpersonnelles et un partage de valeurs qui apparaissent comme étant fondamentales.

14. Amitai ETZIONI, Isabelle BERREBI-HOFFMANN, « Construire un monde commun : entretien avec Amitai Etzioni », *Socio*, n° 7, 2016, p. 140-162.

15. Camille ROTH, « Co-évolution des auteurs et des concepts dans les réseaux épistémiques : le cas de la communauté "zebrafish" », *Revue française de sociologie*, n° 48/2, 2008, p. 333-367.

16. Dans le *Petit Robert* (2017) le communautarisme est décrit comme un « système qui développe la formation de communautés (ethniques, religieuses, culturelles, sociales...) pouvant diviser la nation au détriment de l'intégration ».

17. C. JACQUIER, *op. cit.*

18. A. ETZIONI, I. BERREBI-HOFFMANN, *op. cit.*

KEAV, un stage communautaire ?

La méthodologie que nous avons mise en œuvre pour le recueil de données s'inspire des démarches des « *community studies*¹⁹ » dont la finalité est de comprendre l'organisation sociale de l'intérieur, à partir d'une approche principalement qualitative et ancrée²⁰, développée à partir d'observations participantes longitudinales (menées chaque année, de 2012 à 2016) durant lesquelles nous avons recueilli des entretiens informels.

Fondé en 1948, le KEAV trouve son origine dans le mouvement nationaliste breton : « Le camp a été créé et organisé par des personnes qui avaient un but : défendre la culture bretonne à tous égards, développer la langue bretonne dans l'esprit de *Gwalarn*²¹, c'est-à-dire amener cette langue à un niveau égal aux autres ; faire de la langue bretonne un outil de lutte, et non pas seulement un objet d'étude. Il a été créé et organisé par des personnes qui voulaient créer un nouvel esprit par la langue bretonne²² ». Selon le travail historique effectué

19. Michel DION, « Communautés », *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Encyclopaedia Universalis – Albin Michel, p. 129-136, 1998 et Harold GARFINKEL, *Recherches en ethnométhodologie*, Paris, PUF, 2007.

20. Barney G. GLASER, A. STRAUSS, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégie pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et Société », 2010.

21. La revue créée en 1925 cesse de paraître en 1944, mais son projet se perpétue dès l'année suivante par la revue *Al liamm* (le lien), fondée par Ronan Huon, l'un des co-fondateurs de KEAV. La revue *Gwalarn* se présente dans son Manifeste (*Gwalarn*, n° 2, 1925) comme une « revue littéraire destinée à l'élite du public bretonnant », explicitement liée au mouvement *Breiz Atao* et par là au mouvement nationaliste breton. Comme le souligne Hervé ABALAIN (*Histoire de la langue bretonne*, Paris, Gisserot, 1995), le mot « mouvement » (« *emsav* ») peut prêter à confusion car il suggère une organisation structurée et unifiée, ce qui ne fut pas le cas.

22. L'extrait cité est notre traduction du texte en breton : « *Krouet ha renet eo bet ar c'hamp gant tud a oa dezho ur pal : difenn Breizh e pep keñver, diorren ar brezhoneg gant spered Gwalarn, da lavaret eo lakaat ar yezh da vezañ war an hevelep live hag ar yezhoù all ; ober eus ar brezhoneg ur benveg-stourm ha n'eo ket ur benveg-studi hepken. Krouet ha renet eo bet gant tud a felle dezho krouiñ ur spered nevez dre ar brezhoneg* » (A. AR BEG, *op. cit.*, p. 224-225). Selon Ronan Calvez, « il faut définir la naissance de *Gwalarn* comme un acte politique » (p. 52) ; « à savoir transformer la Bretagne en nation » (p. 53) et la littérature apparaît comme « une arme politique » (p. 55). Le projet de *Gwalarn* est de créer « une littérature distincte de celle du peuple » (p. 53) (R. CALVEZ, « Il n'est pas de renaissance nationale sans renaissance linguistique » : 1925,

par l'actuelle secrétaire de l'association, KEAV serait né du regret formulé par des militants du mouvement breton de ne pas entendre la langue bretonne dans les rassemblements culturels bretons d'après-guerre. Vefa de Bellaing, Ronan Huon et Xavier de Langlais²³ décident alors d'organiser des rencontres chaque été en marge du *Bodadeg ar sonerion* (Assemblée des sonneurs). KEAV, le « camp interceltique des bretonnants » se nomme ainsi car le rendez-vous estival changeait de lieu chaque année, avant de se sédentariser. La dimension « interceltique » de l'intitulé du *Kamp* montre l'ambition de cultiver un panceltisme, dans la droite lignée de l'esprit de *l'Emsav*. Durant le stage sont par exemple proposés une initiation au gallois à côté d'ateliers de discussions sur des thèmes, littéraires, culturels et politiques, liés à *l'Emsav*²⁴. KEAV est d'abord pensé comme un espace de socialisation réunissant des familles du mouvement breton autour de l'apprentissage et de la pratique de la langue bretonne. Aujourd'hui, c'est avant tout un stage de formation en langue bretonne qui se présente comme étant apolitique²⁵.

la création de Gwalarn, dans *L'éveil des nationalités et les revendications linguistiques en Europe (1830-1930)*, actes du colloque international, coordonné par Carmen ALÉN GARABATO, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 51-65).

23. Tous trois sont des nouveaux locuteurs. Les parents de Xavier de Langlais (1906-1975) étant non-bretonnants, comme ceux de Vefa de Bellaing (1909-1998). Elle avait une vingtaine d'années quand elle commença à apprendre la langue. Ronan Huon (1922-2003) est né de parents bretonnants qui ne l'ont pas éduqué en breton. Selon Anna ar Beg, il a une vingtaine d'années quand il commence à apprendre la langue (A. AR BEG, *op. cit.*, p. 48).

24. A. AR BEG, *op. cit.*

25. Lors d'une conversation Anna ar Beg a tenu à préciser ceci : « *N'eo ket KEAV ur skol an emsav. Chom a ra ul lec'h kejañ ha bevañ e brezhoneg, pep hini o tont gant mennozhioù disheñvel, met ne lakaont ket war wel. D'am soñj eo seurt tuadur en deus lakaet KEAV da badout ken pell. Dibolikel eo KEAV, daoust ha ma n'eo ket atav aes gouzout pelec'h emañ ar vevenn. N'eus ket pell e oa bet aozet ur gaozeadenn gant tud Ai'ta diwar-benn o stourmoù. Met gwall zirenket e vefemp ma vefe duet pannelloù hent e Kastellin e-pad ar staj. Pa oamp e Skaer e oamp bet galvet Gwenn ha me e archerdi an Azhanaou peogwir e oa bet devet ur banniel gall bet skrapet war talbenn an ti-kêr. Ma c'hoarvezfe an dra-se bremañ ne soñj ket din e c'hellimp padout pell e Kastellin.* » « KEAV n'est pas une école du mouvement breton. C'est un lieu de rencontre et de vie et chacun vient avec ses idées. Mais ne nous faisons pas de prosélytisme. Je pense que c'est une orientation qui a permis à KEAV de durer aussi longtemps. KEAV est apolitique, bien qu'il ne soit pas toujours facile de savoir où se trouve la limite. Il n'y a pas longtemps, on a proposé une discussion avec les personnes d'Ai'ta. Mais nous serions bien embêtés si des panneaux

KEAV: un espace de socialisation et un lieu de formation

Ce stage d'immersion en langue bretonne est organisé sur deux semaines au début du mois de juillet et regroupe environ 150 personnes chaque semaine. Connue et renommée pour l'efficacité de la formation proposée, il est également parfois considéré comme un rite de passage dans l'apprentissage de la langue. L'ingénierie immersive de ce stage s'établit autour de deux principes fondamentaux. Le premier est un principe de contrainte partagée : « *gêr galleg ebet* » (« aucun mot en français »), dont la finalité est à la fois formative et militante. Les infractions à la règle de l'exclusion de la langue française sont rares et concernent surtout les communications entre enfants, et celles entre stagiaires pour lesquelles l'engagement porte davantage sur un objectif de professionnalisation à court terme que sur une motivation biographique. Le second principe incite à l'entraide réciproque : « *ar re a oar ar muiañ a sikour ar re a zo o kregiñ* » (« ceux qui savent le mieux aident ceux qui débutent »).

Ce stage apparaît comme une expérience de socialisation, dans le sens où les rencontres sont favorisées, afin qu'elles perdurent et contribuent à l'émergence d'un réseau social en breton.

Une nouvelle population de participants

De 1948 à aujourd'hui, il y a des permanences et des évolutions dans l'organisation et l'idéologie sous-jacente du KEAV. Les permanences sont surtout à trouver du côté des organisateurs et dans la représentation de différentes familles qui ont marqué l'histoire du mouvement breton, parmi lesquelles des familles connues dans le milieu bretonnant militant (ar Beg, Huon, Louarn, Kervella, ar Menn, Olier...). En revanche, un certain changement est à l'œuvre du côté des participants. Depuis les années 2000, le stage accueille de plus en plus de stagiaires s'inscrivant dans un militantisme moins politisé. De façon croissante depuis les années 2010, on y trouve également des étudiants et des professionnels de l'enseignement ou de la formation aux adultes

de signalisation étaient tagués à Châteaulin, durant le stage. Quand nous étions à Scaër, nous avons été convoquées, Gwenn et moi, à la gendarmerie d'Arzano parce qu'un drapeau tricolore de la mairie avait été brûlé. Si cela arrivait aujourd'hui, je ne pense qu'on resterait longtemps à Châteaulin [là où se déroule le stage désormais, durant le mois de juillet].»

venant chercher un complément de formation. Les contenus du stage évoluent en fonction des nouvelles attentes des stagiaires. Sont alors créés des cours de théâtre, de chant et de danse, des activités autour du journalisme écrit, de la radio, de la création de sites internet, sans oublier des cours spécifiques sur la prononciation et la prise en compte des variations dialectales. Dans son fonctionnement et par la culture de ses organisateurs, le KEAV contribue à la formation de locuteurs dans une stratégie de revernacularisation.

L'ingénierie mise en place dans ce stage présente apparemment une activité ayant les formes d'une communauté, au sens d'Etzioni²⁶, dans un système où peuvent s'établir des liens forts et identiques (apprendre une langue qui n'est pas une langue étrangère), dans une combinaison de valeurs affectives (le plus souvent biographique et familiale) et de valeurs partagées autour d'une culture revendiquée. Si nous avons ici, au premier abord, les formes d'une communauté, nous pouvons nous demander comment la qualifier. Nous déclinons cette question sous trois formes : la communauté linguistique, la communauté culturelle, la communauté politique.

De quelle communauté s'agit-il ?

Est-ce une communauté linguistique ?

Dans un sens commun, la notion de communauté linguistique définit généralement un ensemble d'individus utilisant la même langue pour communiquer entre eux. Ce qui en fait une définition limitée et inopérante selon Garabato et Kis-Marck²⁷, du fait de la variété des aires géographiques, sociales et des situations de communication.

Historiquement, KEAV s'inscrit dans un projet de normalisation linguistique porté par l'idéologie de *Gwalarn*, qui apparaît radicale et exclusive : « Pour la première fois, une revue bretonnante fournira des travaux d'une irréprochable tenue littéraire et, fermant la porte aux patois (même décorés du nom de dialectes), adoptera une langue de

26. A. ETZIONI, I. BERREBI-HOFFMANN, *op. cit.*

27. Carmen ALÉN GARABATO, Alexia KIS-MARCK, « Le concept de "communauté linguistique" face à la réalité du terrain », *Lengas*, n° 77, 2015 [En ligne] (consulté le 25 mars 2018).

forme classique et une orthographe rigoureusement unique²⁸.» C'est l'écriture dite «*peurunvan*» («complètement unifiée») qui découle de cette démarche d'unification des variations dialectales. KEAV s'inscrit dans cet héritage. Aujourd'hui, le *peurunvan* est l'orthographe qui s'est imposée dans l'apprentissage scolaire, comme dans la formation pour adultes et la communication médiatisée. Ayant joué un rôle actif dans le rayonnement du *peurunvan*, nous pouvons considérer KEAV comme une communauté linguistique «moins par un accord explicite quant à l'emploi des éléments de langage que par une participation conjointe à un ensemble de normes²⁹».

Pendant, si dans l'aire géographique et temporelle du *Kamp*, tout le monde parle la même langue, les stagiaires qui participent aujourd'hui au stage utilisent une large palette linguistique. Cette diversité, considérée comme une richesse, est fortement encouragée par les organisateurs et par les formateurs. En effet, le projet affiché de KEAV est de parler breton et d'utiliser cette langue comme langue d'usage, en conservant les variations dialectales (prosodies et vocabulaires), tout en favorisant la créativité contemporaine.

La palette étendue des compétences et des formes linguistiques des stagiaires est polymorphe et correspond à la typologie proposée par Erwan Le Pipec³⁰. Les participants sont majoritairement des locuteurs parlant un *néo-xénolecte*, c'est-à-dire une forme apprise, généralement à l'école ou en stage, se trouvant souvent éloignée tant au niveau de la grammaire que de la phonologie et du lexique du breton *endolecte*, qui est une forme linguistique en continuité par rapport à la transmission des formes dialectales. Ces locuteurs de *néo-xénolecte* côtoient des stagiaires parlant un breton de type *néo-endolecte*, c'est-à-dire ancré dans une variation dialectale, ainsi que des bretonnants de naissance, moins nombreux, parlant soit un breton d'origine rurale (*endolecte*), parmi lesquels des enseignants et des personnes ayant un rapport intellectuel à

28. GWALARN, «Premier et dernier manifeste de Gwalarn en langue française», *Gwalarn*, n° 1, février 1925.

29. William LABOV, *Sociolinguistique*, Paris, Éditions de Minuit, 1976, p. 187.

30. Erwan LE PIPEC, «Les trois ruptures sociolinguistiques du breton», *International Journal of the Sociology of Language*, 2013.

la langue et qui sont là principalement pour apprendre à écrire en breton, soit un breton unifié, transmis par leurs parents (*xénolecte*).

Les formes *endolectes* côtoient par conséquent les trois autres types. Elles sont non seulement présentes, mais aussi valorisées, en particulier dans les ateliers spécialisés sur la prononciation et par des rencontres avec des bretonnants. Depuis les années 2010, sont organisées chaque année des visites en petits groupes au domicile des locuteurs de naissance parlant le plus souvent un breton *endolecte*. Si l'intercompréhension n'est pas toujours aisée, les formes parlées par les bretonnants de naissance sont néanmoins considérées comme étant la langue de référence, dans ses variations dialectales, mais également d'un point de vue syntaxique et lexical. En termes d'engagement, pour les stagiaires, se lancer dans l'apprentissage d'une variation dialectale de type *néo-endolecte* n'est pas la même chose que d'apprendre la forme standard. Les observations que nous avons faites montrent que la majorité des stagiaires se désintéresse d'un tel effort ou considère que cela nécessiterait un investissement trop important et/ou trop complexe, difficilement atteignable, pour parvenir à se dire locuteurs de telle ou telle autre variation dialectale.

En conclusion, on peut dire qu'apprendre le breton, c'est faire partie d'un vaste ensemble dont l'appartenance de chacun.e est discutée par la diversité des formes linguistiques et des usages. C'est participer à une pratique linguistique et développer des formes de sociabilité qui sont rarement enfermantes et/ou exclusives bien qu'elles communiquent peu entre elles. Si, de notre point de vue, cela ne révèle pas de l'existence d'une communauté, apprendre le breton est une démarche qui est néanmoins associée au sentiment d'appartenance à un ensemble polymorphe présentant une particularité culturelle.

Une communauté culturelle ?

La notion de communauté linguistique est rarement discutée de manière isolée : elle « est associée à d'autres "communautés" : rattachées à un territoire [...], définies par des croyances [...] et/ou en rapport avec les appartenances ethniques voire de *caste*³¹ ». Le KEAV est un espace permettant de partager des aspects de la culture bretonne, comme les danses et les chants qui ponctuent les cours et animent les soirées,

31. C. ALÉN GARABATO, A. KIS-MARCK, *op. cit.*

les jeux, la littérature bretonne... Ces références culturelles ne sont pas exclusives de toutes autres cultures, mais elles sont suffisamment présentes pour amorcer les conditions d'une socialisation à une identité commune apparaissant dans un sentiment commun d'appartenance culturelle, renforcé par la construction d'un passé et d'un devenir collectif (au travers de certaines revendications, comme la Bretagne à cinq départements).

Pour tous les participants, il paraît normal et attendu de chanter en breton tous les soirs, car cela a une vocation formative (compréhension ; prononciation) et de (re) découverte de la diversité d'un répertoire chanté. On pourrait en rester là, et conclure qu'il y a une communauté à l'œuvre, par le partage d'un cadre commun de références culturelles. Mais il faut remarquer que ce partage n'engage pas durablement les participants. S'il est proposé aux stagiaires de s'initier et d'adhérer à une certaine idée de la culture bretonne, ils peuvent tout à fait rester à l'écart de celle-ci. Les données d'enquête nous montrent que le partage de ce cadre commun de références, pertinent dans le dispositif de formation immersive, fait souvent l'objet d'une appropriation instrumentale par les participants. Si l'apprentissage ne permet pas d'atteindre un niveau de compétence linguistique suffisant, et s'il ne permet pas de confirmer des attentes par rapport à un projet en cours, qu'il soit familial, professionnel ou autre, la dimension culturelle apparaît périphérique et l'engagement éphémère.

Une communauté politique ?

L'histoire de la création de KEAV incite à considérer que la formation contribue à une communauté politique, d'autant plus que l'affiliation historique à *l'Emsav* est rappelée au début de chaque semaine de formation et qu'elle s'affiche sur le site internet de l'association. Mais la réponse ne paraît pas si évidente quand on y regarde de plus près. En effet, le degré de politisation du stage a évolué au cours des décennies. L'esprit de *l'Emsav* alimentait chacun des ateliers proposés dans les années 1950, notamment au travers de discussions sur les textes des auteurs de *Gwalarn* et d'exposés sur la situation sociopolitique des autres langues celtiques³². Entre la fin des années 1990 et les années

32. A. AR BEG, *op. cit.*

2010, en l'espace de 20 ans, la place du politique, toujours latente, est de moins en moins visible durant le stage. Si les références au drapeau *gwenn-ha-du* et à l'hymne national *Bro gozh va zadoù* sont toujours présentes, elles le sont de façon bien moins marquée. On peut cependant toujours trouver des personnes pour disserter sur les enjeux politiques du développement de la langue bretonne ou de l'autonomie de la Bretagne. De plus, il est de bon ton de critiquer le jacobinisme français, la domination linguistique et culturelle du français, de rappeler qu'il était interdit de parler breton dans des écoles bretonnes et d'être partisan d'une Bretagne à cinq départements. Enfin, on peut acheter des livres pour soutenir les écoles *Diwan*³³, des T-shirts aux couleurs de la *Redadeg*³⁴, des autocollants pour l'association féministe *GAST*³⁵, qui sont autant de formes d'engagements que l'on relie à la défense de la langue bretonne.

Cependant, malgré cet affichage et ces revendications, il est aussi tout à fait possible pour un stagiaire de participer à une semaine de formation en évitant ces sujets ou en ne les voyant que comme des éléments du paysage militant. Il n'est pas rare aujourd'hui de trouver des participants qui ne savent rien de Roparz Hemon³⁶, d'Anjela Duval³⁷, de l'histoire de *l'Emsav* ni des ressorts idéologiques qui sous-tendent la

33. Réseau scolaire associatif d'immersion en langue bretonne.

34. «La course a été impulsée pour la première fois en mai 2008 sous l'égide de Diwan30 (association organisatrice des 30 ans du réseau des écoles Diwan en 2008). Aujourd'hui, "Ar Redadeg a di da di" est une structure autonome organisée sous la forme d'une association loi 1901 depuis septembre 2008», ar-redadeg.bzh/fr/ (consulté le 24 avril 2018).

35. Voici comment l'association se présente sur son site internet : « Qu'est-ce qu'onf' ? On lutte pour le respect des droits de chacun.e.s et la liberté "de distinguer notre vie de celle d'une carpe" dans une perspective LGBTQI anti-capitaliste, anti-raciste et sex-positive. », gast.bzh/fr/qui-est-gast/ (consulté le 24 avril 2018).

36. Rédacteur en chef de la revue *Gwalarn*. Francis Favereau dresse un portrait de Roparz Hemon en statue du commandeur, « maître à penser de *l'Emsav* d'après-guerre » ; « personnage clé dont la personnalité est loin de faire l'unanimité » (Francis FAVEREAU, *Littérature et écrivains bretonnants depuis 1945*, Skol Vreizh, n° 20, 1991).

37. Poétesse (1905-1981), « la dernière des paysannes » selon le mot de Francis Favereau (*op. cit.*). Anjela Duval a publié plusieurs poèmes dans *Ar Bed Keltiek*, revue dirigée par Roparz Hemon.

guerre des orthographes³⁸. Certains stagiaires peuvent même dévoiler très ouvertement se désintéresser totalement des aspects politiques liés à la défense de la langue bretonne.

L'évolution ne se situe pas seulement au niveau des stagiaires, mais aussi dans la façon qu'ont les organisateurs d'afficher le projet politique du stage. Quand les organisateurs font référence à leur affiliation à *l'Emsav*, c'est sur un mode de contextualisation historique³⁹. Ils insistent davantage sur la finalité du stage en tant que contribution à la revernacularisation : le stage est présenté comme une « petite société » (« *ur gevredigezhig*⁴⁰ ») à l'image de ce qui pourrait être une vie sociale en langue bretonne. L'évolution politique de KEAV correspond en ce sens à celui plus large du mouvement breton, soutenant le développement de la langue bretonne et sa visibilité⁴¹. Au-delà de ce projet, consensuel, il n'y a pas de position commune sur la dimension politique sous-jacente qui porte sur un changement de société et KEAV.

En synthèse, de quelle forme de « communauté » pouvons-nous parler à propos des participants au KEAV ? Tout d'abord, le stage participe bien à la formation d'une communauté linguistique au sens de Bretegnier, à condition d'y voir une complexité à l'œuvre dans les formes de partage des normes linguistiques et dans la coprésence d'une grande diversité de compétences, d'usages et de formes d'apprentissage. Pour ce qui est de la formation d'une communauté culturelle, KEAV propose un cadre de références communes, ouvert et valable dans le cadre singulier d'interactions au cours du stage, pouvant amorcer ou confirmer des formes d'engagements personnels durables, mais rien ne le garantit. Enfin, on ne peut pas parler de l'apprentissage de la langue bretonne à KEAV comme participant à la constitution d'une

38. Andreo AR MERSER, *Les orthographes du breton*, Brest, Brud Nevez / Emgleo Breiz, 1999.

39. En particulier sur la page historique du site Internet de l'association, keav.bzh/petra-eo-keav/keav-a-hed-ar-bloavezhioù/ (consulté le 24 avril 2018).

40. Stéphane AC'H, Pierre SERVAIN, *Splujañ er brezhoneg gant KEAV*, film de 53, Brest, Canal Ti Zef/KEAV.

41. OFFICE DE LA LANGUE BRETONNE, « La langue bretonne à la croisée des chemins – Deuxième rapport général sur l'état de la langue bretonne », 2007.

communauté politique qui se développerait autour d'un projet de changement collectif de la société⁴².

δ

Nous savons qu'apprendre le breton dans un contexte de formation immersive contribue à susciter le développement de relations et de liens sociaux entre stagiaires. Nous savons également que l'apprentissage s'inscrit dans un engagement individuel, volontaire et réfléchi, qui apparaît comme lié à une appropriation de références, plus ou moins communes et partagées, qui sont elles-mêmes plus ou moins déterminantes selon le sens que chacun donne à cet apprentissage et à la place que celui-ci occupe dans la construction d'une identité pour soi.

L'analyse des projets individuels des apprenants montre que l'engagement en formation est un processus, biographiquement compréhensible et contextualisé⁴³, qui recouvre trois types d'attentes : une attente existentielle (pour répondre à un moment critique, questionnant une histoire familiale et/ou l'Histoire nationale); une attente éducative et familiale (pour accompagner un choix d'éducation scolaire) et une attente professionnelle (qui apparaît au travers d'une démarche de reconversion ou de recherche d'emploi); sans oublier, que l'apprentissage du breton peut avoir également, dans certaines biographies, une dimension essentiellement ludique, apparaissant alors dans des formes d'engagement plus légères et plus éphémères.

Apprendre le breton ne fait pas communauté. Affirmer le contraire revient à formuler une prophétie autoréalisatrice⁴⁴, dans un espace social où deux langues (le breton et le français) auraient pu être parlées et se côtoyer dans une diversité reconnue. Le caractère hétérogène et imprécis de ce que serait une communauté, y compris dans les limites

42. De manière plus générale, le vote dit « régionaliste » recueille des scores très faibles. Pour les législatives de 2017, hormis dans la 6^e circonscription de Carhaix-Plouguer (16,33 % des inscrits), les résultats oscillent le plus souvent entre 2 et 4 %.

43. Hugues PENTECOUTEAU, « Devenir bretonnant et contexte », *UTINAM 6 – Revue de sociologie et d'anthropologie du laboratoire ERASE – Metz*, Paris, L'Harmattan, 2002. H. PENTECOUTEAU, *Devenir bretonnant*, *op. cit.*

44. Robert K. MERTON, *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Armand Colin, 1997.

posées à l'utilisation de la notion, fait qu'elle apparaît, notamment au travers du sentiment d'appartenance (une « communalisation », chez Weber⁴⁵), tantôt comme une unité virtuelle⁴⁶, comme une illusion⁴⁷ ou comme une croyance⁴⁸.

Apprendre le breton, c'est « faire société ». Selon la définition qu'en propose Simmel⁴⁹, il y a « une société partout où des hommes se trouvent en réciprocité d'action et constituent une unité permanente ou passagère ». Cette société, en tant que groupe composé lui-même de groupes⁵⁰ est visible au travers du développement de l'éducation scolaire en breton, mais également dans différentes déclinaisons artistiques, littéraires, médiatiques, et parfois même dans l'innovation technologique, comme c'est le cas pour la création d'applications spécifiques et le développement des réseaux sociaux numériques en breton.

Si le chef d'escadron Malbrancke avait appris le breton, il aurait pu découvrir cette société qui se fait dans la complexité et parfois dans l'opposition, entre l'héritage d'une langue ancienne et la vivacité autour de laquelle s'organise le breton au XXI^e siècle notamment dans les domaines de la création artistique (musique, chant, danse, théâtre, littérature...) et de l'activité associative autour de l'enseignement, de la culture et des médias. Car cette langue, et la société qui l'anime, sont vivantes. Elles évoluent et se transforment avec leur époque.

45. Max WEBER, *Économie et société*/1, Paris, Pocket, 1995.

46. C. ALÉN GARABATO, A. KIS-MARCK, *op. cit.*

47. Mary DOUGLAS, *Comment pensent les institutions?* Suivi de *Il n'y a pas de don gratuit et La connaissance de soi*, Paris, La Découverte, « MAUSS », 1999.

48. Louis QUÉRÉ, « Changer de langue et changer la langue », *Pluriel*, n° 31, 1982.

49. Georg SIMMEL, *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1991, p. 173.

50. Robert EZRA PARK, *Race and Culture*, London, The Free Press, 1950.

Flamand, hollandais, néerlandais... Badumes, standards et norme(s) dans les Bas-Pays

JEAN LE DÛ*

La langue néerlandaise est une grande inconnue pour la plupart des Français. Ce qui est d'autant plus étrange qu'il s'agit de la langue de pays voisins, et même d'une partie du territoire national. On entend souvent dire que les Flamands parlent le flamand et les hollandais le hollandais, mais sans connaître les liens qui les unissent. On a la vague impression qu'il s'agit d'un « mélange d'allemand et d'anglais ».

Mon ami Armel Wynants, professeur de néerlandais à l'université de Liège, m'a raconté le désappointement de ses élèves francophones quand ils essayaient de mettre en pratique leurs connaissances dans la Flandre voisine, à une demi-heure de voiture. À peine avaient-ils prononcé quelques phrases que leur interlocuteur les félicitait : « Toi, tu parles le néerlandais mieux que nous ! », et la conversation se poursuivait... en français. Le même phénomène se produit en Basse-Bretagne, quand les apprentis bretonnants se voient propulsés au rang de connaisseurs du « vrai » breton par des locuteurs natifs, qui font ensuite semblant d'être indignes de converser en cette langue prestigieuse...

Langue, dialecte, patois ?

Le sens commun considère que les langues sont des objets finis aux contours bien tranchés. Si on est bien obligé de reconnaître l'existence de variétés régionales, qu'on les nomme dialectes ou patois, on les voit comme de simples déformations de la « vraie » langue. Mais qu'est-ce

* Professeur émérite de celtique et breton, CRBC (EA 4451), UBO, Brest.

donc qu'une langue ? Yves Le Berre et moi-même nous sommes posés cette question, confrontés il y a une quarantaine d'années à la mise en place d'un enseignement approfondi de la langue bretonne dans le cadre de la licence nouvellement créée. Le breton, en effet, ne se présente que sous la forme de « dialectes » variés et de graphies diverses. De tâtonnement en tâtonnement, d'un congrès de sociolinguistique à l'autre, nous avons élaboré un système par paliers qui nous semble rendre compte de la situation de la langue bretonne dans son histoire et son environnement social¹. Nous en sommes venus à considérer qu'il n'existe pas de langues naturelles opposables à des langues culturelles ; que la communication interindividuelle est toujours régie par des institutions, terme auquel nous donnons un sens élargi, allant du marché local à l'État national en passant par tous les stades intermédiaires du développement social. Ces notions sont-elles valides pour d'autres langues ? C'est ce que je vais tenter de vérifier dans cette courte présentation de la langue néerlandaise².

Les parlers de tradition orale immémoriale : les badumes

Pendant l'hiver de 1954, j'ai tenté de mettre à l'épreuve le peu de néerlandais que j'avais appris avec la méthode Assimil. Je me suis adressé au mousse d'un des nombreux drifters – ou harenguiers – hollandais qui faisaient escale tous les week-ends d'hiver dans ma ville natale de Dieppe. Surpris de m'entendre, il m'a déclaré : « *Je spreek goed Scheveningens !* » 'Tu parles bien le Scheveningoï !', c'est-à-dire le parler de Scheveningen, son port d'origine. Ce que son camarade a aussitôt rectifié : « mais non, c'est du hollandais ! »... On touche là aux deux extrémités d'un continuum menant du parler local, encore d'usage commun à cette époque en Hollande, à un ensemble linguistique plus vaste auquel on a conscience d'appartenir. Ces mêmes gamins jouaient et bavardaient sans problèmes apparents de communication avec leurs

1. Jean LE DÛ et Yves LE BERRE, *Métamorphoses, Trente ans de sociolinguistique à Brest (1984-2014)*, Brest, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, 2019.

2. Le CRBC a déjà publié des articles sur cette langue : Kas DEPREZ, « Soldats du néerlandais », *La Bretagne linguistique*, n° 10, actes du colloque Badume-Standard-Norme : *Le double jeu de la langue*, Université de Bretagne Occidentale, Brest, CRBC, 1995, p. 189-215. Armel WYNANTS, « Les Fourons : Platt-Dütsch, wallon, néerlandais, allemand, français », *La Bretagne linguistique*, n° 10, *op. cit.*, p. 217-229.

homologues allemands de Bremerhaven quand leurs bateaux étaient amarrés bord à bord.

Les badumes – mot que nous avons créé à partir du breton *ba dumañ* «chez nous» – sont les idiomes correspondant à ce que nous nommons des «institutions d’usage», aux règles justifiées uniquement par la tradition orale, en vigueur dans un espace très restreint. Ils sont l’objet de constants discours évaluatifs : «Chez nous on dit... mais les autres disent». Toujours restreints à l’oralité, ils constituent l’objet d’étude des géolinguistes, qui les retranscrivent sur des cartes d’atlas. Leurs usagers les nomment «ce qu’on parle chez nous», ou, alternativement, les désignent du nom de leur localité, comme le faisait mon jeune mousse hollandais.



Le bas-allemand

Historiquement, le néerlandais s’est formé à l’extrémité occidentale du vaste domaine germanique de la mer du Nord ou ingvaéonique³ qui

3. Les Ingaevones étaient une proto-tribu qui vivait le long de la côte de la mer du Nord et constituait un groupe culturel germanique occidental.



L'aire du bas-allemand

regroupe l'anglais, le frison, le néerlandais et le bas-allemand actuels. Le néerlandais appartient précisément à l'aire du bas-allemand, qui s'étend de Dunkerque aux confins de la Pologne⁴. Au Moyen Âge on ne le distinguait pas de l'allemand, avec lequel il constituait la *lingua theodisca*, du germanique *þeudisk* «peuple»⁵ par opposition au latin, langue des clercs et des lettrés. C'est de ce mot que dérivent les termes *Deutsch*, *dietsch*, *duutsch* et le français *thiois* qui, aujourd'hui encore, désigne le francique lorrain. En anglais, le néerlandais est appelé *dutch*.

Aucune isoglosse ne sépare les territoires de l'allemand et du néerlandais actuels. En revanche, le continuum septentrional du bas-allemand se distingue en bloc des aires du moyen et du haut-allemand.

Des isoglosses permettent de partager le domaine germanique occidental en trois zones à partir de critères phonétiques portant sur ce que les philologues nomment la deuxième mutation consonantique⁶.

4. Et jusqu'à Königsberg avant l'expulsion des Allemands d'Europe de l'Est à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

5. En vieil-anglais *þeodisc*, et en vieux-haut-allemand *diutisc*. Le mot est lointainement apparenté au breton *tud* de même sens.

6. La première mutation consonantique est celle qui fait que, selon la doctrine indoeuropéaniste, le germanique aurait transformé les consonnes de l'Indo-Européen,

On constate ainsi les correspondances suivantes : *maken* / *machen* «faire», *appel* / *Apfel* «pomme», *ship* / *Schiff* «navire», *toll* / *Zoll* «douane»⁷.

Au nord, la ligne Benrath (dite aussi ligne *machen* / *maken*) va de Eupen (Belgique) jusqu'au Rhin (vers Benrath, près de Düsseldorf), puis se dirige vers Francfort-sur-l'Oder en contournant Berlin. Elle sépare le bas-allemand au nord du moyen-allemand (*Mitteldeutsch*), une zone de transition, où seule une partie des consonnes est affectée par la mutation. La ligne est bien entendu approximative : un peu au nord de la ligne Benrath, une autre ligne dite de Uerdingen sépare l'aire septentrionale où «je» se dit *ik*, comme en néerlandais, de celle où il se dit *ich* comme en haut-allemand. On observe d'autres différences, par exemple le passage de *d-* à *t-* en haut-allemand (*duur* vs *teuer* «cher») et des variations diverses dans le système vocalique. Au sud, la ligne dite de Speyer sépare le moyen-allemand du haut-allemand au sud où toutes ces mutations se produisent. Il semble donc que les changements se soient produits au sud pour s'étendre ensuite vers le nord, en vagues d'inégale amplitude et à des dates éminemment variables selon les auteurs.

On divise traditionnellement l'aire du bas-allemand en «dialectes» à partir de critères plus historiques ou géographiques que linguistiques. D'est en ouest on distingue le bas allemand oriental (Nord-Est de l'Allemagne), le bas allemand occidental, ou bas-saxon qui couvre une petite aire au Nord-Est des Pays-Bas et enfin le bas francique de Flandre et de Flandre Zélandaise correspondant à l'ancien royaume des Francs, d'où procède le néerlandais actuel. En fait, on a affaire à une juxtaposition de badumes comme on en trouvait partout en Europe quel que fût le domaine linguistique. Ces régions étant longtemps demeurées des entités politiques différentes, leurs badumes se sont conservés plus tardivement qu'en France.

ce qui expliquerait par exemple qu'au latin *piscis* «poisson» correspond l'allemand *Fisch*, l'anglais *fish* et le néerlandais *vis*.

7. Le suisse allemand va au bout de la mutation à l'initiale : l'allemand a *pf-* (*Pfeife* «pipe») et *ts* (*Zwei* «deux»), mais *Kind* «enfant», tandis qu'en Suisse on entend (*k*) *chind* pour ce dernier mot.

Les badumes néerlandais sont aujourd'hui pratiqués de façon très inégale aux Pays-Bas et en Belgique. Dans les premiers, pour des raisons historiques que nous exposerons plus loin, ils sont en net recul devant la langue générale⁸, tandis qu'en Flandre, bien que concurrencés par la *tussentaal* « langue intermédiaire⁹ », les dialectes des marges comme le *West-Vlaams* « flamand occidental » en usage dans la province belge de Flandre occidentale, en Flandre française et à l'extrême ouest de la province néerlandaise de Zélande constituent des particularismes encore si vivaces de nos jours que les propos de leurs locuteurs sont sous-titrés en néerlandais « civilisé » dans les émissions des télévisions flamandes et néerlandaises¹⁰.

Comme dans tous ces « dialectes », chaque badume a son propre nom : ainsi, à Zwevegem près de Courtrai on parle le *zwevegems*. Une variété de flamand occidental survit aussi chez des personnes âgées dans le *Westhoek* « coin de l'ouest », petite région du Nord de la France proche de Dunkerque. Le brabançon est encore très parlé, particulièrement à Anvers. Les badumes ne connaissent pas de frontières : certains parlers comme le limbourgeois sont à cheval entre la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne : le parler de Bentheim (Allemagne) est plus proche du néerlandais officiel que celui de Maastricht (Pays-Bas) ou de Hasselt (Belgique). En-dehors du domaine néerlandais, on trouve d'autres badumes comme le bas-saxon sur les confins orientaux des Pays-Bas historiques (actuelles provinces de Drenthe, de Overijssel et de Groningue) et le frison en Frise.

L'apparition des standards

On observe à certaines époques la naissance et le développement de structures linguistiques stables correspondant au développement de ce que nous nommons des « institutions coutumières » dont les

8. Ce qui n'est sans doute pas si sûr quand on lit sur un blog *Ik kom uit het land waar je doorheen rijdt in 3 uurtjes, met een ander dialect elke 10 minuutjes* « Je viens du pays que tu traverses en 3 heures avec un dialecte différent toutes les 10 minutes ».

9. Voir l'article de Gudrun Ledegen sur la *tussentaal* dans ce volume.

10. Depuis peu certaines séries télévisées en flamand occidental ne sont plus sous-titrées, ce qui indiquerait qu'ils seraient compréhensibles par les auditeurs d'autres régions. En revanche, la télévision néerlandaise sous-titre parfois les propos d'un Flamand cultivé s'exprimant pourtant en une langue normée.

règles sont justifiées par la tradition et le sens commun. En usage dans des domaines sociaux divers – religion, commerce, justice – elles fonctionnent à l'échelle d'une région plus vaste que les badumes. Nous les nommons standards, faute de terme plus adapté et au risque de confusion avec ce que nous appelons norme (voir plus bas). Dépassant le cadre purement local et les besoins quotidiens, le standard gomme partiellement la variation des badumes dans le but de créer un espace de communication qui corresponde à cette institution, à l'usage de ceux qui ont besoin de l'écriture dans une société encore massivement analphabète. Apanage d'une minorité, sa relative régularité permet de le transporter dans toute une principauté féodale, dans toute une zone économique, quelle que soit la diversité des badumes qu'il recouvre.

Au sein de la Ligue hanséatique, association de villes marchandes de la mer du Nord qui, de 1200 à 1550, a commercé jusqu'en Russie et en Italie s'est élaboré un standard écrit remplaçant le latin pour la rédaction d'une multitude de documents, contrats et livres. Fondé à l'origine sur le bas-allemand de Lübeck, il a servi de langue commerciale, juridique, diplomatique et littéraire tout au long des côtes de la mer du Nord et au-delà : la Bible de Lübeck en bas-allemand a été publiée en 1533-1534. Mais ce standard s'est éteint avec la fin de la Ligue, et il n'a jamais été la langue d'un État : la disparition de l'institution entraîne celle de son standard. Seuls subsistent jusqu'à nos jours des badumes plus ou moins en voie d'abandon¹¹.

Les standards du Sud dominant

Selon la tradition allemande du XIX^e siècle qui assimile les langues à des êtres vivants, les philologues découpent l'histoire des langues comme s'il s'agissait de tranches de vie, de passages obligés. Ils distinguent ainsi le vieux néerlandais (800-1150), le moyen-néerlandais (1150-1500), le néerlandais prémoderne (1500-1700), le néerlandais moderne (1700-1900) et enfin le néerlandais contemporain (1900 à nos jours). De notre point de vue, tous les avatars de ce qu'on classe sous le terme générique de « langue » dépendent, non pas d'une évolution interne, mais des besoins des institutions humaines qui suscitent leur création.

11. En revanche, le néerlandais normé de Hollande jouera aux XVII^e et XVIII^e siècles le rôle de langue diplomatique dans les ports de la Baltique.

Leur existence et leurs transformations sont soumises aux fluctuations de l'histoire.

Le texte traditionnellement¹² tenu pour être la première attestation du néerlandais écrit est la traduction littérale d'une phrase latine par un moine flamand séjournant dans le monastère de Rochester (Kent) en Angleterre vers 1100 : *Hebban olla vogala nestas hagunnan hinase hic anda thu, wat unbidan we nu ?* « Tous les oiseaux ont commencé à faire leurs nids, sauf moi et toi, qu'attendons-nous ? ». Ce qui rappelle le fameux texte breton d'Ivonet Omnes de 1350 (*an guen heguen am laouenas...*). Il s'agissait probablement pour ce scribe d'essayer une nouvelle plume d'oie (*probatio pennae*) en écrivant ce qui lui passait par la tête ... On ne peut cependant pas parler de standard¹³ dans cet exemple : à ces époques lointaines, le latin était d'usage universel dans l'Europe chrétienne. Si un tel texte est précieux d'un point de vue symbolique, peut-on vraiment affirmer qu'il s'agit d'un ancêtre du néerlandais ?

Au moyen âge, les villes flamandes comme Bruges, où se trouvait la chancellerie du comte, étaient prospères, et c'est en leur sein que vont se développer jusqu'en 1300 les deux-tiers des standards néerlandais dans les domaines politique, administratif et commercial. Même si on les caractérise comme flamands, brabançons ou hollandais, il s'agit en fait de variétés écrites diverses bien que mutuellement compréhensibles. On peut cependant considérer que c'est à ce moment que commence l'histoire de la future langue néerlandaise. Le plus ancien texte à nous être parvenu intégralement est *De statuten van de Gentse leprozerie* (1236) « Les Statuts de la léproserie de Gand » par lesquels l'évêque de Tournai imposait au personnel infirmier de l'établissement le respect des vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance. Ces standards, rassemblés sous le nom générique de *diets*, étaient en rapport de colinguisme avec le français¹⁴. Depuis le traité de Verdun (843) partageant l'empire de Charlemagne entre ses fils, une des principales frontières politiques de

12. D'autres écrits de cette époque ont été trouvés depuis la date de la découverte de celui-ci en 1932, qui garde cependant sa réputation de premier texte en vieux-néerlandais.

13. Et certains pensent même qu'il pourrait s'agir de vieil-anglais !

14. Renée Balibar, *Le colinguisme*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », n° 2796, 1993.

l'Europe occidentale traversait l'actuelle Belgique du sud au nord en suivant le cours de l'Escaut. Ce qui signifie que le comté de Flandre relevait du Royaume de France, tandis que ceux qui deviendraient les Wallons, de langue romane, se trouvaient rattachés à une entité de langue germanique. Le sud de la Flandre de langue française s'appelait la *Flandre gallicante* par opposition à la *Flandre flamingante*¹⁵. L'aristocratie flamande était en étroit contact avec la noblesse picarde ou artésienne, et son standard s'est très tôt appelé flamand en français, nom qui s'est appliqué par métonymie aux parlers des autres régions comme le Brabant ou le Limbourg, voire à la langue néerlandaise en général¹⁶.

Des échanges actifs se sont poursuivis, comme en témoignent les nombreux guides de conversation français-flamand, dont au XIV^e siècle le *Livre des mestiers*, manuel pratique « en rommans et flamenc », composé par un maître d'école inconnu et publié à Bruges au XIV^e siècle à destination des étrangers désireux d'apprendre le flamand. C'est l'un de ces colloques, paru pour la première fois à Anvers en 1530, qui a été adapté en breton et réédité jusqu'au début du XX^e siècle, servant de manuel de français aux bretonnants¹⁷. On sait la porosité des modèles et des thèmes qui circulaient dans l'Europe médiévale en latin et en standards locaux : le succès du *Roman de Renard* (Van den Vos Reynaerde), initialement composé en Flandre en latin, a provoqué le remplacement en français du mot *goupil* par *renard*, tandis que le flamand subissait une forte influence française, à l'instar de l'anglais et du breton.

Les Dix-Sept Provinces

Cette influence française se poursuit au XV^e siècle lorsque les principautés couvrant les territoires de la Belgique et des Pays-Bas actuels furent réunies sous l'autorité du Grand Duc de Bourgogne puis des Habsbourg d'Espagne. À Bruxelles, la langue française commençait à être utilisée à côté du brabançon et d'un peu d'espagnol. Quand

15. En Bretagne on opposait de même la *Brittania gallicana* à la *Brittania britonizans*.

16. De la même façon la peinture flamande est l'œuvre de peintres originaires de tous les anciens Pays-Bas.

17. Adolphe LE GOAZIOU, *La longue vie de deux colloques français et breton (1626-1915) : essai de bibliographie bretonne*, Quimper, Le Goaziou, 1950.

le port de Bruges perdit son accès à la mer à cause de l'ensablement du Zwin, c'est le Brabant, situé sur la route commerciale Londres-Cologne, qui va dominer politiquement et économiquement à partir de 1400 – à partir de villes comme Anvers, Malines, Louvain. Les comtes de Bourgogne, résidèrent à Bruxelles dès 1430 et leur administration était bilingue. Une production écrite se développa en un standard brabançon appelé généralement *nederduits*. L'unification politique amorcée par les Bourguignons se poursuit sous Charles Quint, qui réunit au XV^e siècle les Dix-Sept Provinces, rassemblant les territoires actuels des Pays-Bas, de la Belgique, du Luxembourg, du Nord-Pas-de-Calais et de quelques territoires allemands.

Une rupture décisive : la séparation entre Nord et Sud

Le Traité de Westphalie de 1648 mit fin à la guerre de Quatre-Vingts Ans, également appelée révolte des Gueux, un soulèvement armé mené de 1568 à 1648. Il aboutit à l'indépendance des Provinces-Unies – Pays-Bas actuels : Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Overijssel, Frise, Groningue (avec Drenthe). Les dix provinces du sud, parfois appelées Pays-Bas du sud, – Flandre, Artois, Malines, Anvers, Hainaut, Namur, Brabant, Limbourg, Luxembourg, auxquels est joint Cambrai – demeuraient aux mains des Espagnols catholiques. La domination étrangère n'allait se terminer qu'en 1830, avec la création de la Belgique.

Cette coupure entre les territoires actuels de la Belgique néerlandophone et les Pays-Bas a marqué l'histoire du néerlandais de façon indélébile. Le Sud avait subi une forte influence du protestantisme : c'est à Steenvoorde, dans le Westhoek (maintenant français), qu'eut lieu le premier saccage d'un lieu de culte, le couvent de Saint-Laurent, par des protestants iconoclastes. Cette révolte s'est par la suite étendue à l'ensemble des Pays-Bas du Sud, puis à Anvers, devenue république d'Anvers ou république calviniste entre 1577 et 1585, place forte du protestantisme. Le siège d'Anvers s'acheva en 1585 par une victoire espagnole. La ville perdit alors son statut de plaque tournante de l'économie européenne au profit d'Amsterdam en raison du blocus appliqué par la flotte hollandaise sur l'Escaut. La ville fut ruinée, et la moitié de ses habitants participa à l'exode massif au XVII^e siècle de quelque 100 000 à 150 000 réfugiés vers le Nord, en majorité des

protestants flamands et brabançons. La population de la Hollande et de la Zélande s'accrut ainsi de 15 à 20 %.

Dès lors, l'opposition entre Flandre et Pays-Bas ne va faire que se creuser. D'abord pour des raisons religieuses évidentes : alors que le sud demeurait ou redevenait catholique, c'est le calvinisme qui va régner au nord, favorisant les professions commerciales et industrielles, tandis que le Sud de la zone néerlandophone restait essentiellement rural, fortement marqué par le catholicisme et attaché aux valeurs traditionnelles.

La norme : naissance du néerlandais

Le troisième et ultime étage de notre construction concerne les « institutions de droit » dont les règles sont toujours écrites et justifiées par la raison universelle, en usage dans le cadre d'un État national, dans tous les domaines de la vie sociale, établissant une égalité de droit entre tous les citoyens : l'archétype en est évidemment le français. Nous appelons l'idiome qui leur correspond la norme, qui s'impose à tous et appartient à chacun sans constituer en tant que telle la parole de personne. Chaque norme fait l'objet de discours renvoyant à des normes évaluatives et fictives, mais aussi à la rédaction de normes prescriptives¹⁸.

Les Provinces Unies du XVII^e siècle étaient une république calviniste forte, prospère et conquérante, une puissance maritime et commerciale de premier plan, relayant dans ce rôle l'Espagne du XVI^e siècle avant d'être supplantée par l'Angleterre du XVIII^e siècle. Leur commerce maritime couvrait une grande partie du monde grâce à leurs Compagnies maritimes, véritables multinationales¹⁹ avant l'heure, qui nécessitaient la mise au point d'une norme compréhensible par tous les participants et basée sur la variété hollandaise détentrice du pouvoir. Cette norme, utilisée par les compagnies maritimes, était

18. Constatons que le mot langue, quoique recouvrant des réalités très différentes, s'applique aussi bien au badume local, au standard régional qu'à la langue nationale, d'où l'impossibilité de lui donner une définition scientifique unique.

19. Compagnie néerlandaise des Indes orientales (*Vereenigde Oostindische Compagnie*, 1602-1799) et Compagnie néerlandaise des Indes occidentales (*Geoctroyeerde Westindische Compagnie*, 1621-1792).

également cultivée dans les universités, dont celles de Leyde et de Groningue, tandis que des écrivains et savants humanistes tels Joost van den Vondel (1587-1679), Pieter Corneliszoon Hooft (1581-1647) et Gerbrand Adriaenzoon Bredero (1585-1618) composaient les premiers « classiques » de la littérature néerlandaise.

On lit couramment que les immigrés du Sud des Pays-Bas auraient eu un rôle majeur dans le développement de la norme au XVII^e siècle. Il s'agissait en effet pour une bonne part de riches marchands, d'ouvriers spécialisés, mais aussi d'intellectuels exilés tant par nécessité que par conviction, dont un grand nombre de maîtres d'école, d'imprimeurs, de libraires, mais aussi de pasteurs protestants. La traduction officielle de la Bible en néerlandais, la célèbre *Statenbijbel* « Bible des États Généraux » de 1637, commandée par le Parlement au Synode de Dordrecht en 1618, aurait été fortement marquée par des traducteurs venus du Sud. Pour la linguiste néerlandaise Nicoline van der Sijs²⁰, on ne trouve dans la norme actuelle pratiquement aucune influence des parlers du sud remontant à cette époque. En revanche, elle considère que de nombreux traducteurs bibliques venus de l'Est ou d'Allemagne auraient marqué la norme, et que les grammairiens du temps faisaient souvent référence à l'allemand et non aux dialectes du sud. La traduction néerlandaise de la bible de Luther parue en 1526 à Anvers, soit un siècle avant la *Statenbijbel*, aurait selon la linguiste fortement influencé la langue normée. Pour elle, le mythe de la prédominance des dialectes du Sud aurait été un argument des Flamands intégrationnistes de la fin du XIX^e siècle justifiant l'adoption par la Belgique de la norme déjà fonctionnelle des Pays-Bas, État encore souvent considéré comme ennemi, tout en réduisant le poids de la langue allemande considérée par beaucoup comme trop dominante et en s'éloignant autant que possible de l'influence française. La discussion est ouverte...

20. Nicoline VAN DER SIJS, *Taal als mensenwerk, de geschiedenis van het ontstaan van het ABN* [La langue en tant que création humaine, l'histoire des origines de l'ABN], Den Haag, SdU Uitgevers, 2004. Dans cet ouvrage l'auteure minimise l'influence des Flamands émigrés et de la *Statenbijbel* dans la création de la norme et souligne la forte influence de la langue allemande.

Les Pays-Bas méridionaux, future Belgique

En 1612 les jésuites, soucieux comme partout – comme le père Maunoir en Bretagne – de convertir le peuple, divisèrent la province ecclésiastique de Belgique en deux parties presque égales sur la base des langues, sans tenir compte des divisions administratives ni des divisions politiques préexistantes, préfigurant ainsi la Belgique actuelle²¹. Leur influence sur la recatholicisation fut importante : ils créèrent un nombre impressionnant d'écoles, très ouvertes dans leur fonctionnement. Les capucins suivirent et augmentèrent encore le poids de l'Église sur le peuple. Si les dirigeants parlaient les deux langues, c'est dans la pratique le français qui servait à la communication administrative. Le peuple de Bruxelles utilisait encore majoritairement le brabançon, mais la ville se francisait, d'abord en raison du prestige européen du français, mais aussi par l'arrivée de protestants français. En 1792, quand la France envahit les Pays-Bas autrichiens, chacun utilisait toujours son badume, qu'il soit germanique ou roman, et on comptait beaucoup d'illettrés.

Période révolutionnaire (1792-1814)

La France occupa les Pays-Bas autrichiens (soit les Pays-Bas méridionaux, comprenant la Flandre actuelle) de 1792 jusqu'à la chute de l'Empire en 1814. Pendant cette période le français régnait seul dans la vie publique. La francisation de l'élite bourgeoise fut très rapide, y compris au sein de la classe moyenne néerlandophone, qui en vient désormais à considérer le français comme sa langue. Les standards régionaux furent abandonnés, seuls subsistèrent les badumes. Ces années bouleversèrent l'organisation administrative et législative préexistante, marquant la fin des privilèges. Aucun retour en arrière n'eut lieu par la suite. C'est en 1796 que fut créé un registre d'état civil, avec l'obligation pour chacun d'adopter un nom de famille.

21. Il n'existait pas et n'avait jamais existé de découpage administratif flamand, bien que le mot «flamand» ait pu désigner par synecdoque l'ensemble des Pays-Bas espagnols. On n'a jamais désigné les parlers du Brabant ou du Limbourg sous le nom de flamand. Il n'y a jamais eu non plus de regroupement des Picards, Wallons et Lorrains, qui n'ont tous été rassemblés sous le nom de Wallons au sein d'une même entité que dans la Belgique du XIX^e siècle pour aboutir à une Belgique duale (à laquelle s'ajoutent les petits territoires germanophones).

La République batave (1795-1806)

Après une révolution ratée au sein des Provinces Unies en 1787, la France envahit le pays et créa une république « une et indivisible » de brève durée, mais aux conséquences très importantes : le pays fut centralisé à la française et réorganisé administrativement. Comme dans le Sud, on mit en place en 1811 un registre d'état civil introduisant l'usage obligatoire de noms de famille. Les Compagnies furent dissoutes, et le pays perdit des colonies au profit de l'Angleterre. Ceci explique pourquoi la langue néerlandaise ne s'est pas répandue ailleurs qu'au Surinam, et n'ait gardé d'usage administratif que dans les Antilles néerlandaises. À cette époque aussi l'unification de la langue et de son orthographe fut accentuée. On créa pour cela dès 1797 une chaire de langue néerlandaise et d'éloquence à Leyde.

Une période charnière révélatrice : le Royaume Uni des Pays Bas (1815-1830), état tampon

À la chute de l'Empire, le congrès de Vienne créa en 1815 un État tampon entre les grandes puissances européennes, le Royaume Uni des Pays-Bas, rassemblant en gros les actuels Pays-Bas – république protestante prospère et unifiée – et la future Belgique – vague confédération de principautés catholiques. Deux cents ans après la rupture entre les deux entités et leur développement séparé, le Sud et le Nord furent ainsi de nouveau réunis par la force. Alors que le Nord avait désormais une norme établie, le Sud restait partagé entre un peuple ne parlant essentiellement que des badumes germaniques ou romans et une bourgeoisie industrielle entièrement francophone commune à la Wallonie et à la Flandre issue de l'époque française. Aussi, quand le roi Guillaume Ier d'Orange voulut en 1829 imposer le néerlandais comme langue de la justice et de l'administration dans les provinces néerlandophones afin de lutter contre la propagation des idées révolutionnaires, il provoqua un fort mouvement de révolte parmi la bourgeoisie : l'exclusion du français de l'administration lui était intolérable, et elle ne pouvait admettre qu'à Bruxelles, devenant une ville néerlandophone, on n'étudierait même pas le français. Quant au peuple, qui n'avait plus depuis des siècles de liens culturels avec les Pays-Bas du Nord, il était réfractaire à ce « hollandais » – comme on appelle couramment le néerlandais des Pays-Bas – qu'on voulait lui imposer,

tandis que les ecclésiastiques s'en méfiaient en tant que véhicule du calvinisme.

La Belgique : le règne du français

En 1830, quand les provinces du Sud obtinrent leur indépendance, la Wallonie dominait économiquement et linguistiquement, tandis que la partie néerlandophone restait rurale et très pauvre. Beaucoup de Flamands émigraient et adoptaient le français, comme les Irlandais le faisaient avec l'anglais. La Constitution de 1830 stipulait dans son article 23 que « l'emploi des langues est facultatif en Belgique, il ne peut être réglé que par la loi et seulement pour les actes de l'autorité publique et pour les affaires judiciaires ». Mais dans les faits c'est le français, langue de la classe dominante et des élites européennes, qui fut choisi comme seule langue officielle à Bruxelles, mais aussi en Flandre : seule la version française des textes de loi était officiellement valable.

Une difficile reconnaissance

Il fallut attendre 1850 pour que l'enseignement des deuxièmes langues du pays (flamand ou allemand) soit rendu obligatoire là où elles étaient en usage à côté du français. Le bilinguisme fut officiellement déclaré en 1873. En 1878 la *Gelijkheidswet* « loi d'égalité » régla l'usage des langues en matière administrative en définissant trois territoires linguistiques au sein de la Belgique, mais ce n'est qu'en 1898 que les deux langues furent mises sur le même pied du point de vue juridique. Bruxelles demeura officiellement francophone jusqu'en 1883 jusqu'à ce qu'on autorisât le « flamand » dans l'enseignement primaire en 1889 et dans les tribunaux.

L'enseignement primaire était bilingue, mais le supérieur uniquement en français. La démocratisation de l'enseignement au XIX^e siècle multiplia cependant le nombre d'enseignants et d'étudiants sensibles à la cause flamande, – et, ultérieurement, le nombre de « flamingants » parmi les professions libérales. À côté des capitalistes francophones apparaissaient des chefs d'entreprises flamands. Pendant l'entre-deux guerres, la cause nationaliste ne s'exprimait plus seulement sous la forme de la simple revendication linguistique mais s'y ajoutaient des arguments socio-économiques. Un événement important fut la lutte victorieuse de l'université d'État de Gand pour sa néerlandisation en

1930 sous l'égide du *Frontpartij* « Parti du Front » issu du *Frontbeweging* « Mouvement du Front » créé par des soldats qui se plaignaient d'avoir été commandés uniquement par des francophones sur le front de l'Yser pendant la Première Guerre mondiale. La lutte fut très rude, car son issue constituait une défaite pour la bourgeoisie francophone.

Une loi de 1931 créa trois régions linguistiques : une région de langue néerlandaise, une région de langue française et une région bilingue dans l'agglomération bruxelloise. Pour cela on délimita une « frontière linguistique » dont le tracé pouvait évoluer en fonction de recensements linguistiques décennaux. Pour qu'une région soit déclarée bilingue, il fallait que 30 % de la population déclare ne pas parler la langue majoritaire de sa région. Comme les recensements décennaux marquaient des évolutions dans la frontière linguistique au profit du français, une loi de 1962 décréta le « clichage » définitif de la frontière linguistique, ce qui signifie qu'elle ne pourrait plus être modifiée, en accordant des « facilités » aux communes bilingues de part et d'autre. La Flandre devient ainsi officiellement une région unilingue néerlandophone et la Wallonie unilingue francophone.

Cela entraîna nombre de contestations : la plus importante fut le rattachement de la commune de Fourons (4 000 habitants) à la province de Limbourg, qui constitua l'un des plus importants points de cristallisation du différend entre les communautés, provoquant la démission d'un ministre et même d'un gouvernement. Cette commune, dont la population parlait un badume *platt-dütsch* rhéno-mosan, très proche de celui d'Aix-la-Chapelle et qui est utilisé dans les communes dites germanophones de Belgique, dépendait auparavant de Liège. Les enfants étudiaient en néerlandais en primaire, en français ensuite en secondaire, et parlaient le badume à la maison. Désormais, la commune s'est scindée entre partisans du néerlandais et partisans du français, avec pour résultat la disparition du badume !

En 1960 la radio-télévision fut scindée en deux instituts, un flamand et un wallon ; en 1970, on accorda l'autonomie culturelle aux Flamands et aux Wallons ; en 1980, on répartit la santé et l'aide sociale entre deux communautés : c'était le début d'une séparation qui ne fit que s'accroître avec la fédéralisation de l'État qui survint en 1993.

Le choix du néerlandais

Les Belges et les Hollandais étaient différents voire opposés tant par la religion que par la culture – comme l’a démontré la malheureuse expérience du Royaume uni. En 1830, il n’existait pas de norme flamande. La langue écrite conservait de nombreux traits archaïques fortement variables selon le parler natif des auteurs, comprenant des termes locaux et de nombreux calques du français. En conséquence, un courant particulariste, centré sur les régions agricoles fortement catholiques où se parlait le flamand occidental, dont le prêtre et poète Guido Gezelle (1830-1899) était une figure marquante, tentait d’établir une norme flamande qui permettrait de s’opposer à la néerlandisation de la Flandre, dont ils craignaient qu’elle risquât de provoquer un retour du protestantisme²². Dans cette période initiale, la revendication, menée essentiellement par le petit clergé et la petite bourgeoisie, était purement de nature linguistique et ne recherchait pas l’indépendance politique. Une de ses figures de proue était Henri Conscience, l’auteur du célèbre roman historique *De Leeuw van Vlaenderen* «le Lion des Flandres» paru en 1838. Son père trouva si inconvenant qu’il écrive en «flamand» et non en français qu’il le mit dehors ! Le roman a connu plusieurs révisions par la suite, car sa langue et son orthographe étaient défectueuses.

Par ailleurs, les intellectuels qui avaient fait leurs études sous le régime hollandais et connaissaient donc parfaitement le néerlandais normé ont été frustrés quand ils sont devenus citoyens d’un État belge dans lequel le français régnait dans la vie publique. Opposés de fait aux «fransquillons», la grande bourgeoisie francophone de Flandre, ils sont à la base de la naissance du mouvement flamand, mouvement d’émancipation sociale qui visait au début à mettre un frein à la francisation et à rétablir le néerlandais dans l’administration, la justice et l’enseignement. Ce sont eux qui gagnèrent ce combat : à leurs yeux, l’ancien flamand était voué à disparaître. Comme l’écrivit en 1998 Astrid von Busekist :

«La Flandre abritait un ensemble disparate de dialectes, appartenant à la famille linguistique du thiois, mais dont les différents patois étaient

22. Cette entreprise née en Flandre occidentale ne concernait pas les provinces de Flandre orientale, du Brabant, d’Anvers et du Limbourg.

circonscrits géographiquement, souvent dans les limites du hameau ou de la commune²³. Seuls les locuteurs néerlandophones éclairés, appartenant à la classe privilégiée, et maîtrisant par conséquent le français, avaient une conscience de la langue et pouvaient en faire un objet de réflexion et de comparaison. Ces locuteurs se divisaient en deux groupes, dont l'un souhaitait élaborer un flamand standardisé, respectueux de la tradition culturelle propre aux provinces flamandes, mais néanmoins dans un rapport de proximité orthographique et grammaticale avec le néerlandais des Pays-Bas, et l'autre admettait la supériorité du français comme langue véhiculaire à l'intérieur de l'État²⁴».

Porté à ses débuts par une bourgeoisie urbaine libérale, le mouvement va adopter une posture droitière et catholique après l'instauration du suffrage universel en 1919 en remplacement du suffrage censitaire qui favorisait les francophones, introduisant à la vie politique la majorité numérique dont les masses flamandes rurales disposaient. C'est le moment où les Belges néerlandophones se sont mués en peuple flamand. En miroir se développera un peuple wallon libéral puis socialiste.

Jan Frans Willems (1793-1846), considéré comme le père du Mouvement flamand, est l'une des figures marquantes de ceux qu'on a appelés les intégrationnistes. Il s'était déjà opposé dans un pamphlet de 1824 *Over de Hollandsche en Vlaemsche schryfwyzen van het Nederduitsch* « Sur les orthographes hollandaise et flamande du bas-allemand [néerlandais] » aux particularistes, partisans d'une orthographe propre à la Belgique, le système de Jan Des Roches. Le Mouvement flamand se mit en contact avec les Pays-Bas afin de renforcer sa position et prit l'initiative d'organiser les Congrès linguistiques et littéraires néerlandais²⁵, dont le premier eut lieu à Gand en 1849. Des écrivains et des universitaires des deux pays coopérèrent, et mirent en place plusieurs projets, dont la mise en chantier du *Woordenboek der Nederlandsche Taal* « Dictionnaire de la langue néerlandaise » : terminé en 1998, il serait, dit-on, le plus long dictionnaire au monde. L'orthographe uniformisée dite de De Vries-Te Winkel du nom de leurs créateurs fut appliquée en 1864 en Belgique et en 1883 aux Pays-Bas. En 1927, une norme commune aux deux pays fut

23. Ce qui correspond exactement à notre définition des badumes.

24. Astrid VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État de 1780 à nos jours*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1998, p. 47.

25. *Nederlandsche Taal- en Letterkundige Congressen*.

adoptée officiellement sous le nom de *Algemeen Beschaafd Nederlands* (ABN), qui signifie littéralement « Néerlandais général cultivé ». L'adjectif *beschaafd* « cultivé » fut abandonné vers 1970 en raison de sa résonance élitiste, et on parle désormais de *Algemeen Nederlands* « néerlandais général » ou de *Standaardnederlands* « néerlandais standard ». Tous ces efforts aboutirent, en 1946, à la signature d'un traité culturel entre les Pays-Bas et la Belgique, par lequel la Belgique adoptait officiellement la norme néerlandaise des Pays-Bas, avec une orthographe commune. On ne parle plus désormais de *Vlaams* « flamand » mais de *nederlands* « néerlandais ». En 1995 fut créé le *Vlaamse Culturele Raad* « Conseil Culturel Flamand », organisme indépendant permettant la signature de traités avec d'autres pays. Dès son entrée en vigueur le Traité culturel belgo-néerlandais devint le *Cultureel Verdrag tussen Nederland en Vlaanderen* « Traité culturel entre les Pays-Bas et la Flandre ».

L'Union de la langue néerlandaise (1980)

Ce n'est qu'en 1980 que fut fondée entre la Flandre et les Pays-Bas la *Nederlandse Taalunie* « Union de la langue néerlandaise », pour unifier les questions relatives à la langue néerlandaise, y compris son enseignement à l'étranger (par exemple en France dans le Nord-Pas de Calais). Le Suriname a rejoint cette Union en 2005, et les îles Aruba, Bonaire et Curaçao également dans une certaine mesure (bien que dans ces îles la langue la plus parlée soit le papiamentu, un créole luso-espagnol). Un important projet de l'Union a été la modification de l'orthographe néerlandaise en 1995, après l'importante réforme de 1946. Elle publie la *Woordenlijst Nederlandse Taal* « Glossaire des mots de la langue néerlandaise » familièrement appelée *Het Groene Boekje* « le petit livre vert », dont la première version est parue en 1865 sous le titre *Woordenlijst voor de spelling der Nederlandsche taal* « Glossaire de l'orthographe de la langue néerlandaise » par De Vries en Te Winkel. La dernière version en est parue en 2005, mais en 2008 la *Taalunie* a annoncé qu'il n'y aurait plus de nouvelle révision orthographique en 2015, qu'on ne ferait qu'y ajouter les mots nouveaux. À côté de cette liste, la référence officielle mais très suivie est le *Groot woordenboek van de Nederlandse taal* « grand dictionnaire de la langue néerlandaise » de Van Dale, dont la quinzième édition est parue en 2015.

La situation présente en Belgique

Les rapports de force entre Flandre et Wallonie se sont inversés depuis les années 1960. Parallèlement au déclin économique de la Wallonie, la Flandre, au climat social plus paisible, a développé un réseau d'entreprises petites et moyennes, souples et modernes, et elle a accueilli un grand nombre d'entreprises étrangères.

Pour s'opposer aux exigences flamandes, la francophonie bruxelloise a fait son apparition sur la scène politique avec sa propre formation politique – le Front Démocratique des Francophones (FDF) – et avec ses revendications propres sur le plan politico-linguistique. En conséquence, le fédéralisme belge s'est construit sur un double niveau dès 1980 : le niveau territorial compte trois régions – flamande, wallonne et Bruxelles-Capitale – et le niveau linguistique trois communautés : la Communauté flamande, la Communauté française²⁶ et la Communauté germanophone. Tout cela s'est construit au fur et à mesure, avec de nombreux compromis « à la belge ».

Pour conclure

Le néerlandais aujourd'hui

Aux Pays-Bas, plus de 90 % des habitants connaissent l'anglais, qui est devenu la langue majoritaire de la communication professionnelle dans les grandes entreprises, de l'enseignement supérieur et de la recherche : 23 % de tous les programmes de licence sont entièrement en anglais, et jusqu'à 74 % de tous les programmes de master. Depuis 2019 l'Université Libre d'Amsterdam (VU) a cessé de préparer des étudiants – d'ailleurs très peu nombreux – à une licence de néerlandais, tandis que parallèlement, à partir de 2020, l'Université Technique d'Eindhoven n'enseignera plus qu'en anglais.

Il en va différemment en Flandre, où seulement 6 % des programmes de licence et 35 % des programmes de master sont en anglais. Les Flamands, fervents promoteurs du néerlandais, doivent donc constater que leurs voisins du Nord n'y attachent guère d'importance. Les deux

26. Il est à noter qu'en Flandre, dès l'origine, le Gouvernement et le Conseil de la Région flamande ont fusionné avec le Gouvernement et le Conseil de la Communauté flamande. En Flandre, il n'y a donc qu'un seul Gouvernement et un seul Conseil.

peuples sont d'ailleurs culturellement fort différents dans les domaines de la vie courante – relations humaines, loisirs, cuisine. Il est certain que les Flamands sont moins attachés aux Pays-Bas que les Wallons à la France. Ils se sont avec peine débarrassés de leur complexe d'infériorité historique par rapport aux francophones, et désormais il semble aussi qu'ils se soient débarrassés d'un complexe d'infériorité linguistique vis-à-vis de leurs voisins du Nord en créant leur *tussentaal* «langue intermédiaire». En naîtra-t-il une nouvelle variante indépendante de la norme néerlandaise ?

Basse-Bretagne et Flandre : deux chemins opposés

Notre question initiale portait sur l'éventuelle possibilité d'utiliser pour décrire diverses situations sociolinguistiques les outils intellectuels primitivement conçus pour essayer de mieux comprendre le cas particulier de la langue bretonne. Il semble que l'on puisse répondre affirmativement à cette question, à condition de ne pas essayer de saisir «la» langue d'un seul bloc, comme on le fait généralement, ce qui interdit toute comparaison, tant les destins des langues et des sociétés qui les utilisent sont divers et singuliers.

Mais si on distingue les différents niveaux d'usage de ces langues, dans le cadre des institutions sociales au sein desquelles elles sont pratiquées, on obtient alors des objets comparables qui permettent d'extraire la description de la singularité et de jeter des passerelles par-dessus les divergences historiques. Ainsi toutes les langues de paysans présentent-elles de nombreux points communs, de même que les langues normées obéissent à des lois plus ou moins semblables.

Des points de similarité existent entre les deux zones que nous avons évoquées : survie tardive des badumes en Basse-Bretagne comme en Flandre, apparition et disparition de plusieurs standards (anversois, brabançon etc. dans la Flandre actuelle, breton dit «de curé» en Basse-Bretagne jusqu'au milieu du XX^e siècle), en relation avec l'évolution de diverses institutions ; colinguisme avec le français : en des circonstances historiques différentes la Flandre aurait pu se franciser au même titre que toutes les régions de la France moderne.

Il existe cependant des différences majeures :

– La Flandre dispose de villes anciennes historiquement de langue flamande, dont les institutions marchandes puissantes ont suscité la création de standards adaptés à leurs besoins. En revanche, le développement en Basse-Bretagne des grands ports de guerre de Brest et de Lorient – celui-ci siège, comme son nom l’indique, de la Compagnie des Indes Orientales – sont des créations royales du XVII^e siècle et donc de langue française.

– Le breton est isolé, alors qu’au nord de la Flandre se trouve un pays riche possédant une norme linguistiquement proche et solidement établie.

– La Flandre s’est industrialisée au XIX^e siècle, et sa bourgeoisie a accompagné son émancipation en adoptant la norme néerlandaise, alors que la Basse-Bretagne ne s’est modernisée que dans la deuxième moitié du XX^e siècle par le développement industriel de son agriculture.

– La Belgique, unitaire à ses débuts, s’est progressivement régionalisée jusqu’à sa transformation en état fédéral plurilingue. La France, en réaction à la défaite dans la guerre franco-allemande de 1870, a mené une politique résolument tendue vers l’unification linguistique et culturelle du territoire national, préparant les futurs citoyens à l’exercice effectif du français élémentaire²⁷. On peut dire que cette politique est parvenue à ses fins : le flamand occidental du Westhoek est, tout comme le breton, en voie d’extinction.

– Une revendication linguistique conservatrice s’est développée dans les mêmes zones, appuyée par l’Église catholique soucieuse de résister à la propagation des idées révolutionnaires, la Flandre y ajoutant la résistance au néerlandais normé vecteur potentiel de la religion protestante. Parallèlement, une tendance nationaliste séparatiste a pris forme dans les deux aires. Elle a pris appui en Flandre sur une bourgeoisie en pleine expansion qui a entraîné le mouvement flamand vers l’adoption de la norme du puissant voisin ; en Basse-Bretagne au contraire, elle n’a trouvé aucun appui institutionnel en dehors d’une frange de la petite bourgeoisie, et aucune norme extérieure sur laquelle

27. Renée BALIBAR (avec Dominique LAPORTE), *Le Français national : Politique et pratiques de la langue nationale sous la Révolution française*, Paris, Hachette, 1974.

elle pût s'appuyer en dehors du gallois, langue lointainement apparentée et dont le standard s'était développé au sein des églises protestantes.

Il n'y a aucune prédestination dans le destin de l'une ou l'autre langue. En Flandre, une nouvelle norme semble sur le point de se développer à côté du néerlandais officiel, tandis qu'en Bretagne une norme fictive se répand dans une petite frange de la population sous la tutelle d'un pouvoir régional soucieux de se doter d'une image originale.

« L’usurpateur boiteux » se met en marche : évolutions de la *tussentaal* flamande

GUDRUN LEDEGEN*

Pour les Hollandais-en-Flandres, ce que tous les Flamands parlent [comme langue] est un problème. Je penserais que ce n’est pas ce que tout le monde mais ce que personne ne parle qui serait un problème. Que tant de Flamands parlent et écrivent une langue que personne d’autre n’utilise, même pas en Flandres, c’est de ça qu’il nous faut nous occuper¹.

Introduction

Cet article traite de la variété substandard flamande, nommée *tussentaal* ('langue intermédiaire'), son évolution depuis la deuxième guerre mondiale et sa récente affirmation, s’inscrivant dans les analyses sur la substandardisation et la standardisation. Après une présentation des terminologies et concepts nécessaires pour traiter de la problématique de la *tussentaal* en Flandres, je présenterai des éléments portant sur l’histoire de la standardisation du néerlandais et exemplifierai des traits linguistiques particuliers à cette région. Cet écrit est aussi un hommage à Kas Deprez, un des seuls sociolinguistes belges

* Professeure des Universités en Sciences du Langage / Sociolinguistique.

Co-Directrice du Laboratoire PREFICS – EA 7469. Université Rennes 2.

Je tiens à remercier les deux relecteurs anonymes du comité scientifique de *La Bretagne Linguistique* qui m’ont permis d’améliorer mon écrit et d’ouvrir de nombreuses nouvelles pistes à venir.

1. Kas DEPREZ, « Referentiekader voor het Vlaams Nederlands », *De Standaard* 9/10/1991, p. 9 : *Voor de Nederlanders-in-Vlaanderen is wat alle Vlamingen zeggen een probleem. Ik zou denken dat niet wat iedereen maar wat niemand zegt een probleem is. Dat zoveel Vlamingen een taal spreken en schrijven die niemand anders gebruikt, ook in Vlaanderen niet, daar moeten we iets aan doen.* [les traductions sont de ma main].

à poser l'existence d'un néerlandais belge standard dès les années 80 ; ses écrits et discours dans la société ont ouvert la voie aux changements de paradigme qui permettent non seulement aujourd'hui de poser le pluricentrisme du néerlandais, et l'existence d'un néerlandais belge standard, mais aussi l'émergence d'une pratique colloquiale qui pourrait à terme faire évoluer ce standard.

Flamand de lotissement, tussentaal, ...

Démarrons par une explication des termes du titre choisi pour cet article : il s'agit d'une référence double, d'une part à l'excellent ouvrage *De manke usurpator. Over Verkavelingsvlaams* ('L'usurpateur boîteux. Du flamand de lotissement') édité par Absillis, Jaspers & Van Hoof (2012), qui constitue une référence sur les études récentes sur la *tussentaal* ('langue intermédiaire') et le standard en Flandres. D'autre part, à l'auteur de cette expression dénigrante qui désigne la langue informelle flamande, située entre les dialectes et le standard, Geert van Istendael. Cet auteur de *Het Belgisch labyrint of De schoonheid van wanstaltigheid*. ('Le labyrinthe belge ou La beauté de la difformité') (1989) décrit comme suit la nouvelle pratique flamande, qu'il abhorre :

Il y a quelque chose de nouveau, quelque chose de sale en train d'attaquer la langue dans les Pays-Bas du sud [i.e. la Belgique]. Un usurpateur boîteux sans vêtements, mais il a le caractère vaniteux et la lourdeur d'un parvenu. Il s'appelle flamand de lotissement. C'est la langue qui est parlée dans les villas huppées sur les terres remembrées de nos villages mutilés. C'est la langue de garçons et de filles qui vont dans une école respectable et se moquent des autres enfants parce qu'ils parlent si grossièrement².

Ce terme « flamand de lotissement », proposé par van Istendael, a connu un grand succès ; il est d'ailleurs entré en 1999 dans le *Van Dale, Groot woordenboek van de Nederlandse taal* ('*Van Dale, Grand dictionnaire de la langue néerlandaise*'), avec comme définition : « la

2. Geert VAN ISTENDAEL, *Het Belgisch labyrint of De schoonheid van wanstaltigheid*, Amsterdam, Arbeiderspers, 1989, p. 15 : *Er is iets nieuws, iets vuils de taal in de zuidelijke Nederlanden aan het aantasten. Een manke usurpator in kale kleren, maar hij heeft de verwaandheid en de lomphheid van een parvenu. Hij heet Verkavelingsvlaams. Het is de taal die gesproken wordt in de betere villa's op de verkavelde grond van onze verminkte dorpen. Het is de taal van de jongens en de meisjes die naar een deftige school gaan en andere kinderen uitlachen omdat die zo onbeschaafd praten.*

langue orale informelle qui en Belgique néerlandophone n'est pas le dialecte mais pas non plus le néerlandais général³».

Les linguistes professionnels aussi ont adopté ce terme très facilement⁴, le signe d'une normativité à l'égard de cette pratique qui était et reste encore souvent virulente. Mais aussi le signe d'une difficulté à nommer le phénomène et à le cerner : le tableau ci-dessous montre quelques termes scientifiques *versus* des discours portant des jugements normatifs qui circulent dans la société :

Concepts scientifiques	Discours épilinguistiques négatifs
<i>tussentaal</i> ('langue intermédiaire, interlangue')	<i>Verkavelingsvlaams</i> ('flamand de lotissement')
<i>Schoon Vlaams</i> ('joli flamand') ⁵	<i>soapvlaams</i> ('flamand de soap')
	<i>hamburgertaal</i> ('langue de hamburger')
	<i>sloddertaal</i> ('langue malpropre')
	<i>koetervlaams</i> ('flamand d'idiot')
	<i>nepdialect</i> ('faux dialecte')
	<i>ontaal</i> ('non-langue')

Tableau 1 – Termes désignant la langue néerlandaise orale informelle en Flandres⁶

Absillis, Jaspers & Van Hoof signalent toutefois que certains linguistes décrivent et étudient ce que d'autres appellent cette « répugnante mi-langue⁷ ». Ils soulignent avec ironie que certains d'entre eux « ont même osé se demander si la haine pour [la *tussentaal*] n'était pas plus marquante comme phénomène que la *tussentaal* même⁸ »⁹.

3. "informele spreektaal in Nederlandstalig België die geen dialect is maar ook geen Algemeen Nederlands". Le néerlandais standard était auparavant désigné par le terme ABN (Algemeen Beschaafd Nederlands, 'néerlandais poli/civilisé généralisé').

4. Tout aussi remarquable est que G. van Istendael ait reçu un doctorat *honoris causa* pour sa contribution d'avoir baptisé ainsi le substandard flamand.

5. Le terme *schoon* étant flamand, son équivalent hollandais est *mooi*.

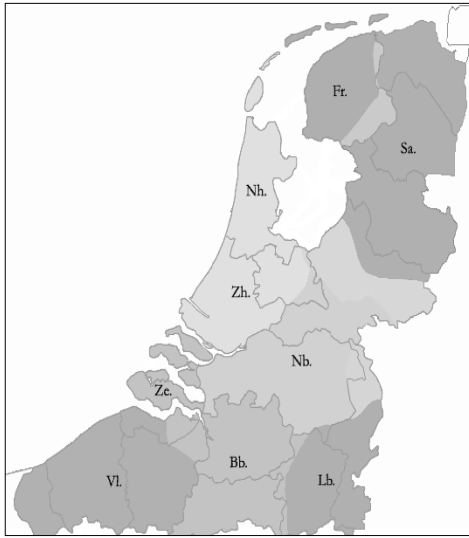
6. Kevin Absillis, Jürgen Jaspers, & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator. Over Verkavelingsvlaams*, Gent, Academia Press, 2012, p. 4.

7. *Id.*, p. 8.

8. Jeroen JASPERS, « Het Vlaamse stigma. Over tussentaal en normativiteit », *Taal en Tongval*, 53, 2001, p. 129-153 ; Johan DE CALUWE, « Tien stellingen over tussentaal in Vlaanderen », in Johan De Caluwe et al. (dir.), *Taalvariatie en taalbeleid*, Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 2002, 57-67.

9. *Id.*, p. 8.

Le terme *tussentaal* est utilisé dans les études sociolinguistiques sur la substandardisation¹⁰ pour désigner cette pratique orale informelle qui n'a pas le statut d'un standard mais dont il s'avère que les fonctionnalités sont bien plus larges que celles des dialectes. Toujours est-il que le terme *tussentaal* (i.e. *interlangue*) provient initialement des recherches en didactique, désignant une norme visée vers laquelle tendent les productions d'apprenants de façon dynamique (Selinker, 1972) ; il s'avère ainsi impropre parce qu'il n'y a pas une langue à cibler, à atteindre, la *tussentaal* constituant la langue cible même¹¹. En effet, le néerlandais standard est de plus en plus ressenti comme une variété artificielle imposée par en haut¹².



Fr.	frison	
Sa.	saxe	
Nh. & Zh.	hollandais (nord et sud)	Pays-Bas
Nb.	brabant du nord	
Ze.	zélandais	
Bb.	brabant belge	
Vl.	flamand (ouest & est)	Belgique
Lb.	limbourgeois	

Figure 1 – Répartition globale des dialectes et régiolectes du néerlandais [d'après Hoppenbrouwers, 2001]

10. Jeroen JASPERS, Frank BRISARD, «Verklaringen van substandaardisering : tussentaal als gesitueerd taalgebruik», *Lewense Bijdrage*, 2006, p. 35-70.

11. José CAJOT, «Waarom het Verkavelingsvlaams onvermijdelijk was. De ontwikkeling van een informele omgangstaal in Vlaanderen», in Kevin Absillis, Jürgen Jaspers & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator. Over Verkavelingsvlaams*, Gent, Academia Press, 2012, p. 49.

12. Jeroen JASPERS, Sarah VAN HOOFF, «Ceci n'est pas une tussentaal. Evoking standard and vernacular language through mixed Dutch in Flemish telecinematic discourse», *Journal of Germanic Linguistics*, 27.1, 2015, p. 4.

Il s'avère que, structurellement parlant, on puisse parler d'une forme soignée de régiolecte, encore variable par régions mais révélant des formes flamandes généralement attestées, avec les dialectes brabançons exerçant l'influence la plus grande. Ces derniers dialectes (indiqués en gras dans la légende ci-dessous) forment de fait la plus grande zone en Flandres :

Jusque dans les années 2000, peu de recherches portaient sur la description et l'explication de l'usage de la *tussentaal* flamande ; depuis, celles-ci ont enfin pu se développer scientifiquement, quittant les discussions polémiques, d'opinion et d'émotion. Absillis, Jaspers & Van Hoof¹³ listent ainsi 15 références essentielles dont les années s'étalent ainsi :

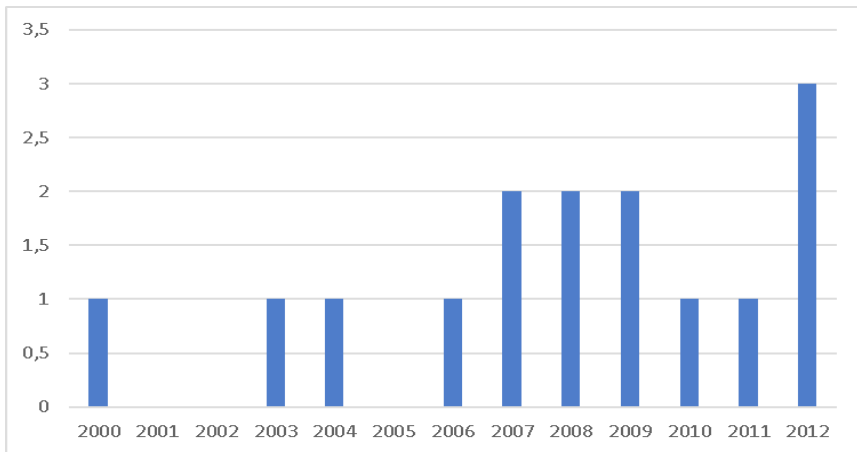


Figure 2 – Publications essentielles consacrées à la *tussentaal* par année

Pourtant, dès les années 80, Kas Deprez, professeur de sociolinguistique à l'Université d'Anvers et de Louvain, a mené des recherches sociolinguistiques qui montraient que les Flamands ne voulaient pas parler comme les Néerlandais¹⁴. En effet, les différences

13 . Kevin ABSILLIS, Jürgen JASPERS, Sarah VAN HOOF (dir.), *De manke usurpator. Op. cit.*

14. E.A. Kas DEPREZ, *Naar Een Eigen Identiteit. Resultaten En Evaluatie Van Tien Jaar Taalsociologisch En Sociolinguïstisch Onderzoek Betreffende De Standaardtaal In*

culturelles, politiques et linguistiques étant clairement attestées et ressenties, Deprez appelait à un néerlandais plus belge ou flamand, incluant de la tolérance pour les gallicismes et purismes. Mais le monde universitaire ne voulait pas d'une modification du jeu normatif, où ses propres membres constituaient de fait l'élite linguistique : un collègue de sa propre université considérait ainsi Kas Deprez comme « particulièrement controversé, attaqué et dangereux¹⁵ ».

A contrario, Koen Jaspaert appuie les recherches de Kas Deprez en suggérant que les Flamands feraient mieux d'arrêter de conformer leur usage linguistique aux normes néerlandaises du nord : qui ne veut être damné à toujours courir après le standard, ferait mieux de faire l'inverse, c'est-à-dire « adapter ses propres normes à son propre usage linguistique¹⁶ », mais il est un des rares dans ces années-là à soutenir une telle proposition.

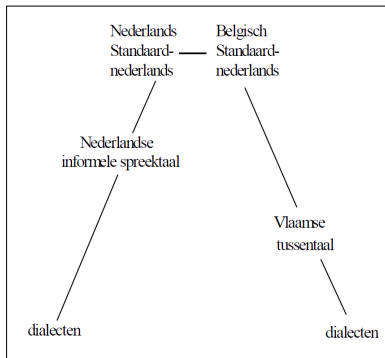


Figure 3 – Différences entre le néerlandais aux Pays-Bas et en Belgique¹⁷

Vlaanderen. Onuitgegeven Proefschrift, Katholieke Universiteit Leuven, 1981 ; Kas DEPREZ, Geerts GUIDO, «Lexical And Pronominal Standardization. The Evolution Of Standard Netherlandic In West-Flanders», in *Zeitschrift Für Dialektologie Und Linguistik*, Beihefte Neue Folge, 22, 1977 ; Voir Aussi Jean LE DÛ, Gudrun LEDEGEN, *Pour Un Néerlandais De Belgique. Écrits D'un Précurseur. Hommage À Kas Deprez*, Paris, L'Harmattan, Coll. «Espaces Discursifs», 2019.

15. «Bijzonder controversieel [...] aanvechtbaar en riskant», (R. GEERAERTS, «Deprez-historie van het Vlaams», *Yang*, 37.4, 2001, p. 656).

16. «[zijn] eigen normen aan [zijn] taalgebruik aanpassen», (K. JASPAERT, 1989. «Van oude normen, de dingen die voorbij gaan. Over de Nederlands-Vlaamse taalverhouding», *Kultuurleven*, 56.8, p. 16-23).

17. D. GEERAERTS, «Een zondagspak», *Ons Erfdeel*, 3 (44), 2001, p. 339. Légende : 1. néerlandais standard néerlandais ; 2. langue parlée informelle néerlandaise ; 3. dialectes ; 4. néerlandais standard belge ; 5. langue intermédiaire belge ; 6. dialectes, p. 339.

La figure 3 résume bien la situation pluricentrique¹⁸ du néerlandais avec deux centres en interaction :

Jusqu'à récemment, cette présentation était encore considérée comme problématique, parce que la norme linguistique était située aux Pays-Bas : sa variété nationale fonctionnait comme le modèle officiel du néerlandais standard en Belgique. En effet, jusqu'en 1932 le néerlandais ne fonctionnait guère comme langue nationale et cultivée en Flandres : le français était utilisé par les classes supérieures, dominant l'éducation, l'administration, la politique et la vie publique en général. Et la population parlait les variétés régionales de néerlandais : aucune variété suprarégionale de néerlandais n'émergeait ainsi en Flandres, parce que le français y occupait cette place. Ainsi, la diglossie classique, avec le français comme variété haute et le flamand comme variété basse, était en place. Et quand il y a eu besoin d'un standard pour le néerlandais, quand celui-ci devient langue officielle en Flandres, la question s'est posée d'adopter un mouvement 'particularisant' vs mouvement 'intégrationniste' ; elle s'est soldée par l'adoption du néerlandais standard des Pays-Bas¹⁹.

Toutefois, en dépit de plus d'un demi-siècle de politique linguistique promouvant la convergence avec le néerlandais du Nord, une divergence de plus en plus grande est attestée : ainsi, les jeunes générations ont une préférence plus grande pour les variantes (syntaxiques) endogènes, brabançonnaises, que les anciennes génération²⁰ (cf. ci-dessous).

18. CLYNE M., « Pluricentricity: National Variety », in U. Ammon (dir.), *Status and Function of Languages and Language Varieties*, Berlin-New York, Mouton de Gruyter, 1989, p. 357-371.

19. Pour une présentation de l'histoire sociolinguistique de la Flandre, Gudrun LEDEGEN, « Pour un néerlandais belge. Ecrits d'un précurseur. Introduction », in Jean Le Dù, Gudrun Ledegen, *Pour un néerlandais de Belgique. Écrits d'un précurseur Hommage À Kas Deprez*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces discursifs », 2019, p. 13-23.

20. Les informateurs jeunes sont nés entre 1967 et 1982 ; les informateurs anciens entre 1938 et 1956. Reinhild VANDEKERCKHOVE, « Belgian Dutch versus Netherlandic Dutch : New patterns of divergence? On pronouns of address and diminutives », *Multilingua*, 24, 2005, p. 379-397.

Descriptions fonctionnelles et linguistiques de la *tussentaal*

Les descriptions fonctionnelles montrent que la *tussentaal* remplace le néerlandais standard dans des domaines de plus en plus larges, et qu'elle se développe comme le standard flamand informel²¹, utilisé autant voire davantage par les jeunes que par les plus âgés, autant par les peu scolarisés que par les personnes hautement instruites. Les analyses de Koen Plevoets datent ainsi l'orientation vers davantage de *tussentaal* à partir de la génération née dans les années 1970²².

Certes, l'usage reste une variété avant tout parlée, et à l'écrit il se limite avant tout aux nouveaux médias mais la publicité y puise de plus en plus (cf. plus bas) ; la *tussentaal* semble en marche vers une standardisation, *de facto*. Ainsi, la *tussentaal* ne doit pas être considérée comme un phénomène de transition ou une phase vers un « meilleur » néerlandais. Comme le dit J. Cajot, elle n'est pas « un sous-produit non voulu, le résultat raté d'un processus de standardisation non abouti ou un déraillement accidentel » : « *Geen accident de parcours, maar onvermijdelijk*²³ » ('pas un accident de parcours mais (un fait) inévitable').

Pour ce qui est des descriptions linguistiques, elles révèlent²⁴ :

- une divergence sur le plan phonologique
- une convergence sur le plan lexical
- une divergence sur le plan syntaxique

Pour le plan phonologique, la carte ci-dessous illustre clairement que les zones périphériques présentent les distances²⁵ les plus grandes du néerlandais standard, et tout particulièrement toute la Flandre :

21. Kevin ABSILLIS, Jürgen JASPERS, Sarah VAN HOOFF, *op. cit.*, 2012, p. 26.

22. Koen PLEVOETS, *Tussen spreek- en standaardtaal. Een corpusgebaseerd onderzoek naar de situationele, regionale en sociale verspreiding van enkele morfosyntactische verschijnselen uit het gesproken Belgisch-Nederlands*, Leuven, Dissertation Doctorale, 2008, p. 177-179.

23. José CAJOT, *op. cit.*, p. 52.

24. *Id.*, p. 40 sv.

25. Hoppenbrouwers (1988) a calculé les distances de 156 dialectes distincts par rapport au néerlandais standard, à partir de caractéristiques phonologiques. Son étude est basée sur la fréquence avec laquelle des items phonologiques sont utilisés dans différents dialectes dans un discours libre transcrit en API (*feature frequency method*, FFM).

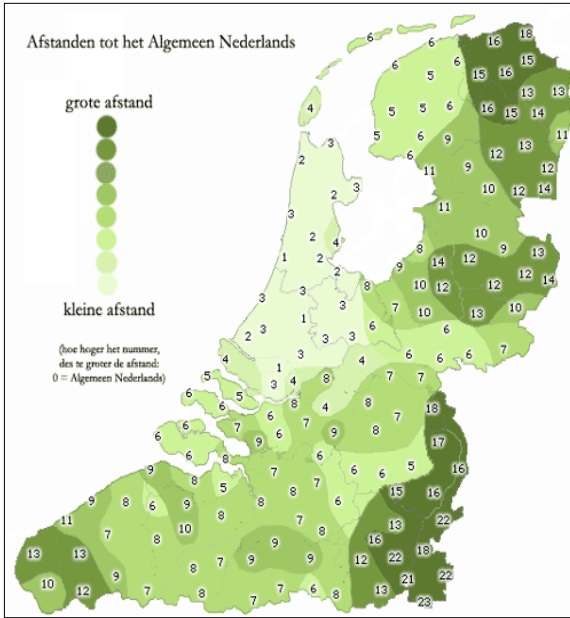


Figure 4 – **Distances chiffrées du néerlandais standard** (0 = néerlandais standard). [Hoppenbrouwers, 1988]



Figure 5 – **Carte de variétés dialectales du néerlandais** (les provinces des Pays-Bas en gris et de la Belgique en gris foncé rayé). [Hearing & Hinskens, 2014]

Sur le plan syntaxique, différents traits contrastent le néerlandais des Pays-Bas et celui de la Belgique²⁶ ; nous mentionnons ici le plus représentatif, l'usage aux Pays-Bas (P-B) et en Belgique (B) pour ce qui est des pronoms sujet et objet de 2^e personne²⁷ :

	sujet	objet	possessif
néerlandais P-B INFORMEL	<i>je / jij</i>	<i>je / jou</i>	<i>je / jouw</i>
néerlandais P-B FORMEL	<i>U</i>	<i>u</i>	<i>uw</i>
néerlandais (colloquial) B INFORMEL + FORMEL	<i>ge / gij</i>	<i>U</i>	<i>uw</i>

Tableau 2 – Pronoms sujet et objet 2^e personne Pays-Bas/Belgique²⁸

Les exemples suivants éclairent cette répartition :

(1) 'Tu dors beaucoup' SUJET

-
- (a) néerlandais standard informel (P-B) *JE slaapt veel*
 (b) néerlandais standard formel (P-B) *U slaapt veel*
 (c) néerlandais informel & formel (B) *GE slaapt veel*

(2) 'Je t'ai vu hier' OBJET

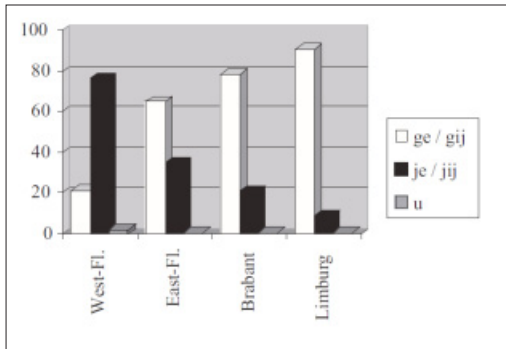
-
- (a) néerlandais standard informel (P-B) *ik zag JE gisteren*
 (b) néerlandais standard formel (P-B) *ik zag U gisteren*
 (c) néerlandais informel & formel (B) *ik zag U gisteren*

Il est à noter que selon les régions en Flandre, cet usage de *ge/gij* en tant que pronom sujet présente des variations :

26. W. HAESERYN, «Grammaticale verschillen tussen het Nederlands in België en het Nederlands in Nederland: een poging tot inventarisatie», in Van Hout, R. & J. Kruijssen (dir.), *Taalvariëties. Toonzettingen en modulaties op een thema*, Dordrecht, Foris, 1996, p. 109-126.

27. Reinhild VANDEKERCKHOVE, *art. cit.*

28. *Idem.*

Figure 6 – Pronoms sujet selon les régions en Flandre ²⁹

Ainsi, la majorité des régions attestent *ge/gij* ; seule la région des Flandres de l'Ouest emploie *jel/jij*, parce que ce trait syntaxique figure dans son propre dialecte, comme on peut le voir dans les vœux ouest-flamands de l'année 2019 ci-dessous :

<i>Flandres de l'Ouest</i>	néerlandais standard	Traduction
<i>ojmoleutet</i>	Als je maar plezier hebt	Que tu aies du plaisir
<i>ojmotietet</i>	Als je maar tijd hebt	Que tu aies du temps
<i>ojmogoestet</i>	Als je maar smaak hebt (<i>goest</i> ou <i>goesting</i> < <i>goût</i>)	Que tu aies du goût
<i>ojmosjanset</i>	Als je maar geluk hebt (<i>sjans</i> < <i>chance</i>)	Que tu aies de la chance
<i>ojmoginambraset</i>	Als je maar geen ruzie hebt (<i>ambras</i> < <i>embrasser</i>)	Que tu n'aies pas de querelles
<i>ojmoruptitrustet</i>	Als je maar op tijd rust hebt	Que tu aies du repos à temps
<i>ojmogindustet</i>	Als je maar geen dorst hebt	Que tu n'aies pas soif
<i>ojmoginmoeitet</i>	Als je maar geen moeite hebt	Que tu ne sois pas fatigué
<i>ojmogezoendziet</i>	Als je maar gezond zijt	Que tu sois en bonne santé
<i>otmogoedis in 2019...</i>	Als het maar goed is in 2019...	Que ce soit bien en 2019...

Tableau 3 – Réalisation du pronom sujet *tu* en ouest-flamand29. *Id.*

On constate une même différence pour les pronoms objet, où la majorité des régions atteste *u* et les Flandres de l'Ouest lui préfèrent *jel/jou* :

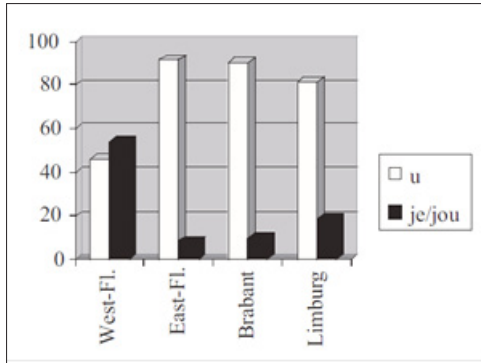


Figure 7 – Pronoms objet selon les régions en Flandre ³⁰

Attestations dans la communication publique

Le domaine de la communication publique fait volontiers appel à la *tussentaal*³¹ pour marquer un style naturel et informel³² : il en est ainsi pour la prévention routière :



“*Merci om trager te rijden*” :
‘Merci de rouler plus lentement’

30. *Id.*

31. Signalée en **gras** dans les exemples.

32. Kevin ABSILLIS, Jürgen JASPERS & Sarah VAN HOOF, *op. cit.*, 2012, p. 5.



“*Gene zever* : binnenkort speekseltest tegen drugs in het verkeer” :

‘Pas d’histoires/blabla (expression figée, littéralement ‘pas de salive’) : bientôt test de salive contre les drogues dans la circulation routière’

Ou encore des affiches pour signaler l’emplacement des vélos libres (*blue bikes*) imitant des arrêts de train chez :



“*De bomma*” :
‘La grand-mère’ (< bonne-maman)

Et les informations estudiantines :



“*Op kot, zijde gij zot ?!*” :
‘En chambre d’étudiant, tu es fou ?!’

À noter que l'expression étudiante *kot*³³ se combine ici avec la forme syntaxique *ge* qui relève de la *tussentaal* (à la différence de l'exemple précédent qui emploie *je* : “*Stap af waar je wil*” : ‘Descends où tu veux’).

Ou encore, la publicité tout court :



“*Jawadde, dadde*” :

‘ça alors’ (littéralement : oui quoi ça)

(publicité pour Mediamarkt, un hypermarché)

Pour finir cette présentation, notons la grande variabilité des pratiques qui peuvent glisser sur le continuum entre standard et dialecte : la *tussentaal* peut prendre appui sur le standard, quand un locuteur opte pour un vocabulaire et une structure phrastique standard, et troque son accent régional pour un accent de néerlandais général, mais qui laisse tout de même tomber le *-t* final dans des mots comme *dat* (‘ce’), *wat* (‘que’), *niet* (‘pas’) et *met* (‘avec’). Mais elle peut tout aussi bien être proche des dialectes, quand les locuteurs utilisent des mots non-standard comme *tas* (‘tasse’) au lieu de *kopje*, s’adressent à leur interlocuteur avec *ge* au lieu de *je*, accordent les adjectifs (accusatif) (*ne nieuwe tv*, ‘une nouvelle télévision’, néerlandais standard : *een nieuwe tv*), et laissent transparaître leur accent régional.

En guise de conclusion (ironique) de l’histoire

Ainsi, il est malheureusement classique de constater que l’histoire se répète : ce que les francophones disaient auparavant sur le néerlandais, les jugements en Flandre sur la *tussentaal* en particulier et sur l’allophonie en général (dont la francophonie) le redisent à leur tour. Toutefois,

33. Il est intéressant de savoir que le terme s’emploie aussi en français de Belgique, où il est fort productif : *cokotter* : ‘partager un *kot*’, *cokotteur* : ‘cohabitant de *kot*’, ... (cf. la Base de données lexicographiques panfrancophones : <http://www.bdlp.org/>).

d'autres voix se font aussi entendre : la *tussentaal* serait «l'expression du statut dans la nouvelle riche Flandre³⁴». L'auteur pose qu'elle est l'emblème de l'élite flamande qui a pleinement profité de l'essor économique de la région, qui a augmenté considérablement après la deuxième guerre mondiale. Arrivée en haut de la société flamande, cette élite peut maintenant se montrer indifférente à la norme prestigieuse et pratiquer l'hypocorrection³⁵ en adoptant la *tussentaal*.

Comme l'indiquent Absillis, Jaspers & Van Hoof (2012), la difficulté majeure reste toujours que la plupart des Flamands ne considèrent pas la *tussentaal* comme une variété à part, n'identifiant que la langue standard et le dialecte.

Il semble plausible que les descriptions linguistiques et sociolinguistiques qui se sont amplifiées à partir des années 2000, à la suite des travaux précurseurs de Kas Deprez dès les années 80, et les nouveaux usages pleinement assumés dans la société flamande puissent apporter la conscience de la *tussentaal*, norme endogène en Flandre, non pas uniquement pour l'oral colloquial, mais aussi plus largement pour le standard néerlandais belge à venir.

Je laisse enfin le mot de la fin à Kas Deprez :

J'oppose à la langue pannéerlandaise de Doornaert le flamand-néerlandais comme l'expression de mon identité belge. Mon héritage, c'est la Belgique, pas les Pays-Bas. Être belge, c'est vivre dans le même État que des locuteurs d'autres langues, un premier pas vers une citoyenneté européenne³⁶.

34. Koen PLEVOETS, «Van hetzelfde laken een pak. Verkavelingsvlaams als uiting van status in het nieuwe rijke Vlaanderen», in Kevin Absillis, Jürgen Jaspers & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator: over verkavelingsvlaams*. Gent, Academia Press, 2012, p. 189-223.

35. Pierre BOURDIEU, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982, p. 54-55.

36. Kas DEPREZ, «Waarom ze hun Vlaams liever zien verdwijnen», *Onze taal*, 63, 11, 1994, p. 253.

Bibliographie

- ABSILLIS Kevin, JASPERS Jürgen, VAN HOOFF Sarah (dir.), *De manke usurpator. Over Verkavelingsvlaams*, Gent, Academia Press, 2012, 430 p.
- BOURDIEU Pierre, *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*, Paris, Fayard, 1982.
- CAJOT José, «Waarom het Verkavelingsvlaams onvermijdelijk was. De ontwikkeling van een informele omgangstaal in Vlaanderen», in Kevin Absillis, Jürgen Jaspers & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator. Over Verkavelingsvlaams*, Gent, Academia Press, 2012, p. 39-66.
- CLYNE Michael, «Pluricentricity: National Variety», in Ulrich Ammon (dir.), *Status and Function of Languages and Language Varieties*, Mouton de Gruyter, Berlin-New York, 1989, p. 357-371.
- DE CALUWE Johan, «Tien stellingen over tussentaal in Vlaanderen», in Johan De Caluwe et al. (dir.), *Taalvariatie en taalbeleid*. Antwerpen-Apeldoorn, Garant, 2002, p. 57-67.
- DE CALUWE Johan, «Tussentaal als natuurlijke omgangstaal in Vlaanderen», in Johan De Caluwe & Magda Devos (dir.), *Structuren in talige variatie in Vlaanderen*, Gent, Academia Press, 2006, p. 19-34.
- DE DECKER Benny, VANDEKERCKHOVE Reinhild, «Stabilizing features in substandard Flemish: The chat language of Flemish teenagers as a test case», *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, LXXIX, 79 (2), 2012, p. 129-148.
- DE SCHRYVER Johan, «Het einde van de tussentaal en de Vlaamse standaardtaaldiscussie», in Kevin Absillis, Jürgen Jaspers & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator: over verkavelingsvlaams*. Gent, Academia Press, 2012, p. 141-165.
- DEPREZ Kas, GEERTS Guido, «Lexical and pronominal standardization. The evolution of Standard Netherlandic in West-Flanders», in *Zeitschrift für Dialektologie und Linguistik*, Beihefte Neue Folge 22, 1977.

- DEPREZ Kas, *Naar een eigen identiteit. Resultaten en evaluatie van tien jaar taalsociologisch en sociolinguïstisch onderzoek betreffende de standaardtaal in Vlaanderen*, Onuitgegeven proefschrift, Katholieke Universiteit Leuven, 1981.
- DEPREZ Kas, Referentiekader voor het Vlaams Nederlands, *De Standaard* 9/10/1991.
- DEPREZ Kas, «Waarom ze hun Vlaams liever zien verdwijnen», *Onze taal*, 63, 11, 1994, p. 251-253.
- DEPREZ Kas, «Soldats du néerlandais», *La Bretagne linguistique*, vol. 10, actes du Colloque *Badume-Standard-Norme : Le double jeu de la langue*, Brest, UBO-CRBC, 1995, p. 189-215.
- GEERAERTS Dirk, «Een zondagspak», *Ons Erfdeel*, 3 (44), 2001, p. 337-343.
- GEERAERTS Rik, «Deprez-historie van het Vlaams», *Yang*, 37.4, 2001, p. 655-660.
- HAESERYN Walter, «Grammaticale verschillen tussen het Nederlands in België en het Nederlands in Nederland: een poging tot inventarisatie», in Roeland Van Hout & Joep Kruijsen (dir.), *Taalvariëties. Toonzettingen en modulaties op een thema*, Dordrecht, Foris, 1996, p. 109-126.
- HINSKENS Frans, HEERINGA Wilbert, «Convergence between dialect varieties and dialect groups in the Dutch language area», in Benedikt Szmrecsanyi, Bernhard Wälchli (dir.), *Aggregating dialectology, typology, and register analysis; linguistic variation in text and speech*, Berlin-Boston, De Gruyter, 2014, p. 526-52.
- HOPPENBROUWERS Cor, HOPPENBROUWERS Geer, «De featurefrequentiemethode en de classificatie van Nederlandse dialecten», *Tabu*, 18, 1988, p. 51-92.
- JASPAERT K., «Van oude normen, de dingen die voorbij gaan. Over de Nederlands-Vlaamse taalverhouding», *Kultuurleven*, 56.8, 1989, p. 16-23
- JASPERS Jeroen, BRISARD Frank, «Verklaringen van substandaardisering : tussentaal als gesitueerd taalgebruik», *Leuense Bijdrage*, 2006, p. 35-70.

- JASPERS Jeroen, VAN HOOFF Sarah, « Ceci n'est pas une tussentaal. Evoking standard and vernacular language through mixed Dutch in Flemish telecinematic discourse », *Journal of Germanic Linguistics*, 27.1, 2015.
- JASPERS Jeroen, « Het Vlaamse stigma. Over tussentaal en normativiteit », *Taal en Tongval*, 53, 2001, p. 129-153.
- LEDEGEN Gudrun, « Pour un néerlandais belge. Ecrits d'un précurseur. Introduction », in Jean Le Dû, Gudrun Ledegen, *Pour un néerlandais de Belgique. Écrits d'un précurseur Hommage À Kas Deprez*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces discursifs », 2019, p. 13-23.
- LE DÛ Jean, LEDEGEN Gudrun, *Pour un néerlandais de Belgique. Écrits d'un précurseur Hommage À Kas Deprez*, Paris, L'Harmattan, Coll. « Espaces discursifs », 2019, 374 p.
- PLEVOETS Koen, *Tussen spreek- en standaardtaal. Een corpusgebaseerd onderzoek naar de situationele, regionale en sociale verspreiding van enkele morfosyntactische verschijnselen uit het gesproken Belgisch-Nederlands*, Leuven, Dissertation Doctorale, 2008.
- PLEVOETS Koen, « Van hetzelfde laken een pak. Verkavelingsvlaams als uiting van status in het nieuwe rijke Vlaanderen », in Kevin Absillis, Jürgen Jaspers & Sarah Van Hoof (dir.), *De manke usurpator: over verkavelingsvlaams*, Gent, Academia Press, 2012, p. 189-223.
- ROSIERS Kirsten, *Tussen taal en tussentaal – De attitudes van leerlingen in het lager en middelbaar onderwijs tegenover talige variatie in Vlaanderen*, Mémoire de Master, Universiteit Gent, 2009-2010.
- SELINKER Larry, « Interlanguage », *International Review of Applied Linguistics*, 10, 1972, p. 219-231.
- VANDEKERCKHOVE Reinhild, « Belgian Dutch versus Netherlandic Dutch : New patterns of divergence? On pronouns of address and diminutives », *Multilingua*, 24, 2005, p. 379-397.

L'assassinat d'un prêtre en Trégor au XVII^e siècle « *Gwerz beleg Gwegan* »

DANIEL GIRAUDON*

En Bretagne, la tradition de mettre en chansons les événements marquants de la vie des villages pour en garder le souvenir est très ancienne. Généralement transmises de bouche à oreille, certaines de ces *gwerzioù* comme on les appelle en breton, ont eu la bonne fortune de faire carrière dans les mémoires populaires. Se répandant sur des espaces plus ou moins grands par le canal de l'oralité, on a pu les recueillir en diverses versions, très longtemps parfois après les faits qui leur donnèrent naissance. En dépit de leur durée de vie, elles ont su garder de précieuses indications qui, en les croisant avec des documents d'archives écrites, permettent de renouer le fil des histoires qu'elles rapportent, d'en vérifier la véracité, voire d'enrichir l'information sur les événements eux-mêmes¹.

C'est ce que nous allons voir avec une *gwerz* portée jusqu'à nous par une longue tradition orale. Elle raconte l'assassinat d'un prêtre de Pont-Melvez.

* Professeur émérite de breton et celtique, CRBC (EA 4451), UBO, Brest.

1. Voir Michel NASSIET, « La littérature bretonne et l'histoire », in *La Bretagne et la littérature orale en Europe*, Mellac, Brest, 1999, p. 201-227. Donatien LAURENT, « La *gwerz* de Louis Le Ravallec », *Arts et traditions populaires*, 1971, p. 19-79. Eva GUILLOREL, *La complainte et la plainte. Chanson, justice, cultures en Bretagne (XVI^e-XVIII^e siècles)*, Rennes, PUR-Dastum-CRBC, 2010.

Les différentes versions de la *gwerz*

La plus ancienne version connue à ce jour fut collectée par François-Marie Luzel en 1844 au manoir familial de Keranborgne au Vieux-Marché². Elle lui fut dictée par François Le Roi, *Fañch ar Roue*. Mais elle ne figure pas dans ses volumes de *Gwerziou, chants populaires de la Basse-Bretagne*.

Quatre ans après, donc en 1848, Jean-Marie de Penguern en recueillit deux autres, sous le même titre (mais orthographe différente) « *Kloarek Guegan* » et « *Cloarec Goegan* », le *clerc Guégan*. Il ne précise pas le lieu où elles lui furent chantées, mais vraisemblablement dans la région de Lannion³, étant donné les formes linguistiques trégorroises présentes dans les textes comme *newe, ewit, da vean, mado, goneet, urjo, lac'ha, veure, vanac'h, ofiço, laret, dean...*

Plus tard encore, en août 1881, un instituteur de Pédernec, Jean Mahé (1847-1921) réunit dans son école un groupe de chanteuses du pays à la demande de Bourgaut-Ducoudray à la recherche d'airs bretons⁴. Parmi celles-ci, Marguerite Le Pon (67 ans)⁵ lui chanta 31 couplets de « *Gwerz Beleg Guegan* », la *gwerz* du prêtre Guegan, soit 134 vers octosyllabiques. Comme les précédentes, elle est aussi inédite.

Sans doute faut-il placer ici maintenant la version intitulée « *Belegig Gwegan* », le *pauvre prêtre Guégan*, dont une version figure

2. François-Marie LUZEL, Rennes, Les Champs libres, Manuscrits ms 1020 à 1038 : Ms 1022 - Cahier 8, p. 59-63.

3. Jean-Marie de PENGUERN, Ms 91, f° 15 recto-17 verso.

4. Bernard LASBLEIZ, « Du nouveau sur les collectes de Bourgaut-Ducoudray, les transcriptions de Jean Mahé », *Musique bretonne*, n° 252, Rennes, 2017, p. 28-33. Merci à Bernard Lasbleiz de m'avoir communiqué cette version inédite de la *gwerz* qu'il a découverte à la Bibliothèque de l'abbaye de Landévennec.

5. Deux femmes de Pédernec portaient ce nom de Marguerite Le Pon à la date de collecte de Mahé, en 1881. Il s'agit d'une part de Marguerite Le Pon, née Nones, 33 ans, épouse de François Le Pon qui habitait au Quinquis à Pédernec en 1881 ; et d'autre part, de Marguerite Le Pon, née Capitaine, 67 ans, épouse de Henri Le Pon qui habitait aussi à Pédernec à Langonneau en 1881. Elle était née très exactement le 22 avril 1814 à Pédernec, fille de Louis, charpentier et de Anne Quilgars, filandière. Elle décéda à Pédernec le 7 avril 1891. La première avait alors plusieurs enfants en bas âge et on peut douter qu'elle se soit déplacée au bourg avec sa marmaille pour aller chanter des chansons. Je pense donc que la chanteuse de Mahé et Bourgaut-Ducoudray devait être la seconde qui exerçait le métier de filandière et avait, elle, probablement plus de temps pour se rendre au bourg [communication Bernard Lasbleiz].

dans un cahier manuscrit anonyme avec d'autres pièces dans un fonds d'archives du CRBC⁶. L'inventaire de ce document laisse penser qu'il fut confié à Maurice Duhamel (1884-1940) quand il recueillait des airs et variantes mélodiques des chants publiés par Luzel⁷. L'auteur du manuscrit indique pour chaque chant le nom de la chanteuse et le lieu de la collecte. Pour le chant qui nous intéresse, il s'agit de Louise Méhauté (1853-1925) de Trégonneau. Alors que l'on relève dans le manuscrit l'interprétation de douze chants par cette chanteuse, seuls six d'entre eux ont été retenus dans l'édition définitive de l'ouvrage de Duhamel⁸ (1913). Détail intéressant, chaque partition est suivie de cette indication : « phono Yves Le Moal ». On peut donc penser que l'enregistrement de ces chants et la transcription des paroles des premières portées ont été effectués par Dir-na-dor. Ce qui pourrait laisser croire que Duhamel ne rencontra jamais cette chanteuse⁹.

Plus près de nous, en 1979, Ifig et Nanda Troadec enregistrent à Pluzunet Louise Bonniec (1902-1994), une chanteuse au très riche répertoire de *gwerziou* et *soniou* dont « Mogerou ha Gwegan¹⁰ », *Magoarou et Guégan*, qu'elle tenait de sa mère. À la même époque, au Minihy-Tréguier, les deux collecteurs, parcourant les campagnes trégoroises pour l'association Dastum, mettent si l'on peut dire, la main sur une autre version¹¹, « Moguerou ha Gwegan », *Magoarou et Guégan*, chantée cette fois par Yvonne Détente (1897-1985). Celle-ci détenait son répertoire également de sa mère, Jeanne-Yvonne Garlan (1876-1970) auprès de laquelle s'étaient rendus des collecteurs contemporains de la première heure dans les années 1960, comme Claudine Mazéas (1926-2018). J'ai eu moi-même l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises ces deux femmes, sollicitant non seulement leurs impressionnantes mémoires en

6. Copie de manuscrit anonyme, fonds Donatien Laurent, CRBC.

7. François-Marie LUZEL, *Gwerziou Breiz-Izel, chants populaires de la Basse-Bretagne*, recueillis et traduits par F.-M. Luzel, Lorient, Corformat, 1868-1874. p. 362.

8. Maurice DUHAMEL, *Musiques bretonnes, Airs et variantes mélodiques des chants et chansons populaires de la Basse-Bretagne publiés par F.-Luzel et Anatole Le Braz*, Paris, Rouart, Lerolle, 1913.

9. Suggestion de Bernard Lasbleiz.

10. Ifig TROADEG, *Carnets de route, Gwerziou ha soniou Bro-Dreger. Ballades et chants du Trégor*, Dastum Bro-Dreger, Cavan, 2005, p. 107-108.

11. Ifig TROADEG, *Ibid.*, p. 109-110.

matière de *gwerzioù* et *sonioù*¹², mais aussi leurs connaissances dans le domaine des croyances populaires.

Les faits relatés par les différentes versions de la *gwerz*

Les raisons de la querelle

L'histoire s'ouvre sur une note gaie. Le fils Guégan qui vient d'être ordonné prêtre, célèbre sa première messe dans l'église de Pont-Melvez. C'est un événement d'importance auquel sont associés les membres de la famille et les amis. Il est évoqué par toutes les versions de la *gwerz*. Le moment de l'année est précisé par certaines, mais à un moment différent. Il s'agit du premier dimanche d'octobre [Penguern-2, Luzel, Mahé, Bonniec] ou du premier dimanche de mai [Méhauté].

Comme très souvent dans les *gwerzioù*, l'auteur de la composition ne fait pas de mystère sur l'issue du drame. Elle est révélée aux auditeurs dès les premiers vers. L'accent est aussi mis sur le fait qu'il s'agit d'une histoire vraie :

*Gilevet oll ac a clevfet
Er pezh so guir ac ariet :
Cloarec Goëgan a so lahet.
Er sul quantan a vis ere
Neus laret e ofern neve
Ar Barous vras ar Pontmelvez
A voar ben tri miz goudeze
A voa enni en e c'hourve. [Penguern-2]*

Écoutez tous et vous entendrez
Ce qui est arrivé en vrai :
Le clerc Guégan a été tué.
Le premier dimanche d'octobre
Il (Guégan) a dit sa première messe
Dans la grande paroisse de Pont-Melvez
Et trois mois après
Il était allongé sur les tréteaux funèbres.

Dans une autre version, on note le brutal changement de ton qui fait passer de la réjouissance au meurtre :

12. J'ai enregistré cette *gwerz* en août 1980 (Louise Riou) et en février 1982 (Yvonne Détente).

*Kalon Gwegan a gane gae
Kanañ e oferenn newez en Pont-Melvez.
Na piv nije bet deañ làret
A-benn ur miz goude vije bet lac'het.* [Bonniec]

Guégan avait le cœur gai
En chantant sa première messe
Qui aurait pu dire
Qu'un mois après il aurait été tué.

L'ordination est à l'origine de la tragédie pour une question de jalousie entre deux familles alliées. Selon les versions, les deux jeunes gens, Guégan et Magoarou, sont entrés au séminaire de Tréguier [Penguern-2], Quimper [Mahé] ou Nantes [Bonniec]. Mais, bien que Magoarou y soit allé avant Guégan, c'est ce dernier, plus érudit, qui a été ordonné prêtre avant lui :

*Pa voianq er guer a Landreguer
A voianq o daou daou vignon ker.
Goegan a voa ar savantan
Ac a voë belec da guentan.* [Penguern-2]

Quand ils étaient à Tréguier (au séminaire)
Ils étaient amis tous les deux
Guégan était le plus érudit
Et il est devenu prêtre le premier.

Le clan Magoarou vit mal la réussite du fils Guégan. On peut constater ce dépit à la façon dont ils déposent leur obole de mauvaise grâce dans le plat de quête le jour précisément où ils assistent à la première messe du nouveau prêtre à Pont-Melvez :

*Seiz ha dud Magoarou à zo bet
Ann oferen quantan ar Béleg
Ho seiz a proffont war ar plad
Rejont ket tout ha galon vad
Rejont ket tout a galon vad
Cloarek Magoarou hag e dad.* [Mahé, Méhauté, Luzel, Bonniec]

Sept membres de la famille Magoarou ont assisté
À la première messe du prêtre
Tous les sept déposèrent leur obole dans la sébile
Ils ne le firent pas de bon cœur
Le clerc Magoarou et son père.

Pour tout dire, le fils Magoarou reproche à son père de l'avoir poussé vers de telles études alors qu'il n'avait pas la vocation. Il avoue d'ailleurs n'avoir rien fait pour réussir :

*P'ha n'he ar gloër hall d'ha studian
Me ié d'an davarn d'ha evan
D'ha evan, cajoli merc'het
Zetu enno studi ar c'hloarek*

Quand les autres clercs allaient aux cours
J'allais à la taverne pour boire et caresser les filles
Boire et caresser les filles
Voilà mes études de clercs. [Mahé]

On imagine la colère du père qui se rend compte qu'il a dépensé beaucoup d'argent pour rien :

*Rak eus eur skoed fouete Gwegan
Té fouete tri, pewar, da-unan
O redek eus Pariz da Naoned
Vit karesin dimeselled. [Méhauté]*

Car quand Guégan dépensait un écu
Toi, tu en dépensais trois ou quatre à toi seul
Courant de Paris à Nantes
Pour caresser les demoiselles.

Et c'est justement au sujet d'une jeune fille que le fils Magoarou a une raison supplémentaire d'en vouloir à Guégan. Comme on vient de le voir, ses études au séminaire ne l'empêchaient pas de s'intéresser au sexe féminin. Il convoitait une jeune fille en particulier et Guégan l'avait trahi en révélant à celle-ci que son prétendant était sur le point d'être ordonné prêtre. Le fils Magoarou lui en avait gardé une rancune amère et il le lui rappelle :

*Na teusquet a jong, ma mignon ker
Pa voamp er guer a Landreger
'Spoa deun dimesel ma accuset
Peneverd out moa heureuget ?
Voar ma halon e chomet se. [Penguern-2]*

Tu ne te souviens pas, mon cher ami,
Quand nous étions dans la ville de Tréguier
Tu m'avais dénoncé à une jeune fille

Que sans toi, j'aurais épousée ?
Je n'ai toujours pas digéré cela.

Le lieu et les circonstances du crime

Si l'on en croit les différentes versions de la *gwerz*, c'est un soir en revenant de Guingamp (ou de Saint-Brieuc) à Pont-Melvez, au retour d'une conférence ecclésiastique, que Guégan va perdre la vie. En chemin, il rencontre Magoarou père avec l'un de ses fils. Ils sont aussi accompagnés de deux clercs. Ils l'invitent à souper dans une auberge¹³ où tout le monde boit fortes rasades de vin nouveau :

*Pa voa Gwegan gant an hent o donet
Eur gwel renkontr neus renkontret
E dad ha kloarek Moguero
Daou kloarek all deus a Wêlo
Ac int o vont dan hostaliri
Na da vont gante de goanian
Arc'hant o devoa da paean
Na da tava ar gwin neve
A oa selleriet an noz-se. [Penguern-1]*

Quand Guégan faisait route
Il fit une mauvaise rencontre
Le clerc Magoarou et son père
Et deux autres clercs du Goëlo
Et eux d'entrer dans une auberge
Pour l'emmener dîner avec eux
Ils avaient de quoi payer
Et goûter le vin nouveau
Qu'on venait de rentrer à la cave ce soir-là.

Les hostilités avaient commencé à table :

*Pa voant o evan boutaillad
A zavaz entreze ar gombat. [Mahé]*

Alors qu'ils vidaient une bouteille
Une querelle s'éleva entre eux.

13. Pour la version Penguern (1), l'auberge est située à Guingamp même.

À la fin du repas, les Magoarou avaient pris leur décision :

*Na pa devoa o c'hoan debret
Ar konklusion a voa graet
Da lac'ha ar paour kez belek.* [Penguern-1]

Après avoir fini de souper
Ils en vinrent à cette conclusion
Qu'ils allaient tuer le malheureux prêtre.

Au moment de partir, il fait nuit. L'hôtesse tente de retenir le prêtre car elle a un pressentiment qu'il va se passer quelque chose de grave. C'est parce qu'elle a entendu un coq chanter : *Pa c'hoant prest da partian / Komansaz ar c'hog da ganan*, (« Quand ils furent prêts à partir, le coq se mit à chanter ») [Penguern-1]. Les superstitions sont fortes à l'époque. Le chant d'un coq après le coucher du soleil est de mauvais augure. C'est un intersigne. De même, lorsque l'hôtesse voit le nez de Guégan qui se met à saigner [Penguern-2], c'est encore l'annonce d'un malheur imminent¹⁴.

La version Garlan se déroule dans un contexte différent. Alors que le prêtre est sur le chemin du retour, il s'arrête dans une forge car son cheval a perdu un fer. Mais, à ce moment-là aussi, un coq se met à cocoriquer à cette heure insolite et la femme du forgeron qui s'entretient avec lui l'avertit d'un danger : *Ar c'hok na gan nemet da boent an deiz*, (« le coq ne chante qu'au point du jour »). Alors, elle insiste également pour le retenir.

Dans les deux cas, le prêtre Guégan fournit de bonnes raisons de refuser. Selon les versions, il doit être le lendemain matin à Pont-Melvez pour célébrer une messe de mariage :

*Benn arc'hoaz d'ober eun eured
Maerc'h ennan à Gaër-Bézellec*¹⁵. [Mahé, Méhauté]

J'irai demain célébrer un mariage
Celui de la fille aînée de Kerbezellec.

14. Ces deux intersignes figurent dans d'autres *gwerzioù*.

15. C'est un lieu-dit de Quemper-Guézennec. Il existe un autre lieu-dit de ce nom à Pommerit-le-Vicomte. On le retrouve aussi dans la *gwerz Rozmelchon* que j'ai recueillie à Ploubezre et à Coatacorn.

Ou plus simplement, pour dire la messe basse à Pont-Melvez :

*Me a renq mont d'er guer fete
Arc'hoas larin nofern veure.* [Penguern-2]

Je dois rentrer à la maison ce soir
Pour dire la messe basse demain matin.

Sa décision de ne pas accepter un hébergement cette nuit-là allait lui être fatale. Il semblait pourtant ne pas ignorer le danger qu'il courait en rentrant chez lui et il était conscient que le clerc Magoarou en voulait à sa vie. Il en avait fait part à la femme du forgeron :

*Me ne rajen forzh wit mont d'ar gêr
Ken a vez tremenet ar Gozker.
Eman eno kloareg Magoaro
An treitourañ den a zo er vro.* [Garlan]

Cela ne me dérangerait pas de rentrer chez moi
Jusqu'à ce que j'aie dépassé le Gozker.
C'est là qu'habite le clerc Magoarou
Le plus grand traître du pays.

Son appréhension était justifiée car c'est bien là que Magoarou l'attend pour l'assassiner. Et c'est là aussi, selon la version Garlan, que sa mère va retrouver son cadavre :

*Bord an hent drek ti Mogero
Hi a deus kavet he mab maro.* [Garlan]

Sur le bord de la route derrière chez Moguerou
Elle a trouvé son fils mort.

Une seule version indique la façon dont il avait perdu la vie. Elle précise qu'il avait été frappé de dix-sept coups de couteau : *Seitek toll kontel a neus bed / Kent ma eo d'an douar koeet*¹⁶. (« Avant de tomber à terre / il a reçu dix-sept coups de couteau. ») [Penguern-1]

Quatre versions [Mahé, Bonniec, Luzel, Méhauté] prétendent qu'ensuite, le cadavre du prêtre avait été jeté dans le *Dour du*, une rivière ou une pièce d'eau de Gurunhuel.

16. Dans l'ensemble des versions, on voit que l'auteur (ou un réfecteur-transmetteur) prend partie pour la victime soit en exprimant de la compassion, soit comme ici en soulignant son courage.

*A neva 'neañ benn neuze lac'het.
Barzh an dour du a neus an skoet
O soñjal biken na vije kavet. [Bonniec]*

Et pour lors, il l'avait tué
Et jeté dans le Dour du
Pensant qu'on ne le retrouverait jamais.

Auparavant, le fils Magoarou (et son père ?) lui aurait ôté ses vêtements comme le confirme le témoignage du petit frère du prêtre envoyé à sa recherche en découvrant son cadavre :

*Hervez ar rapport e neuz gret
Neuz goëllad dillad ar belek
Barz an dour du pa ché tréménéad. [Mahé]*

Selon son rapport
Il a vu les vêtements du prêtre
Dans l'eau quand il est passé.

*Me meus guélet eur c'horf décédet
Hen hi gichenn dillad belek. [Luzel]*

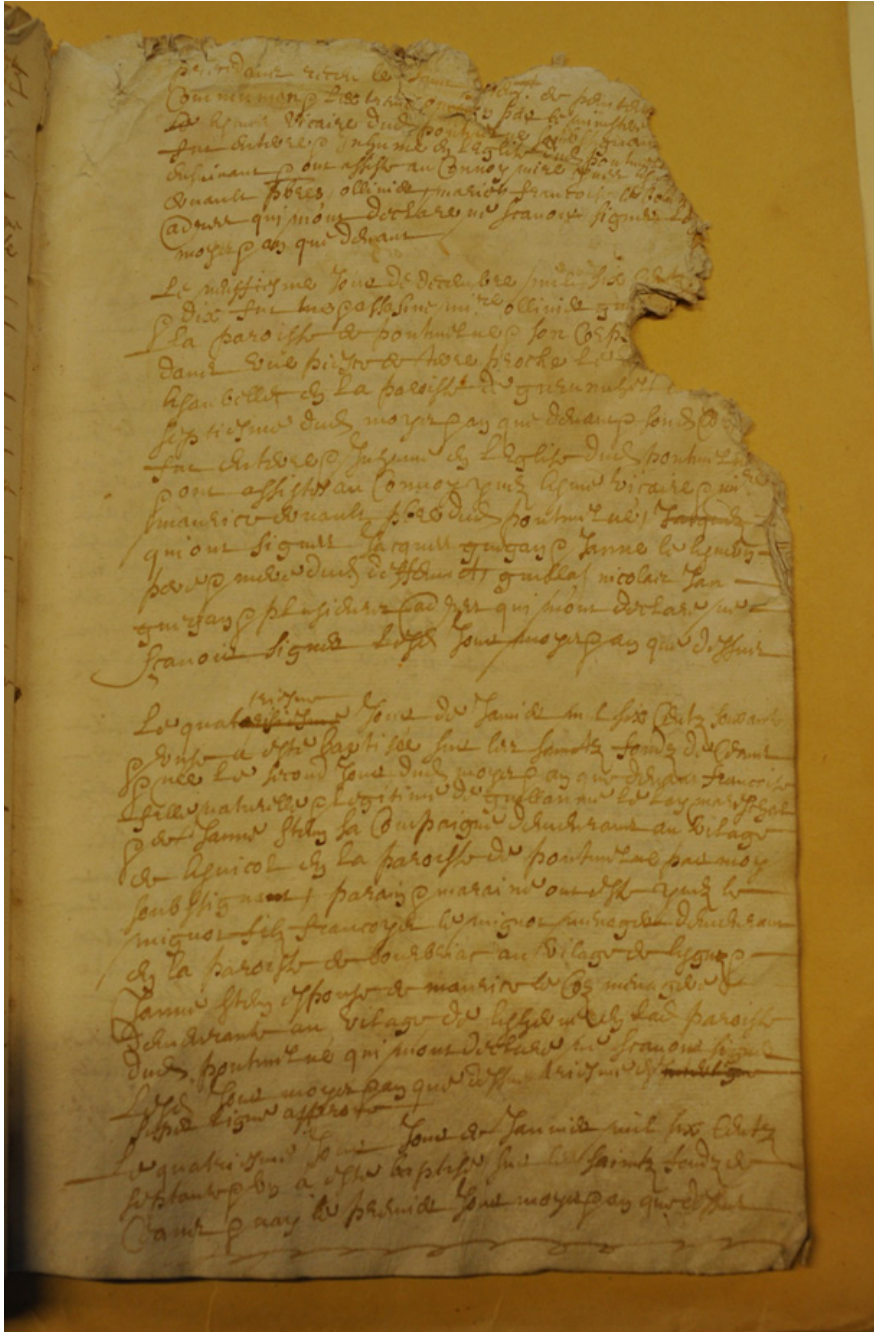
J'ai vu un cadavre
Et à côté de lui des habits de prêtre.

Tradition orale et documents officiels

Après avoir pris connaissance de ce que nous apprend la tradition orale dans cette affaire criminelle, je me suis demandé dans quelle mesure elle rendait compte de la réalité des faits en consultant des archives officielles. Ce sont tout d'abord les registres paroissiaux, ceux de Pont-Melvez en particulier, qui m'ont donné les premières réponses. En dépit du mauvais état de ces documents, je suis parvenu à trouver et à lire l'acte de sépulture de la victime¹⁷ :

« Le neuvième jour de décembre mil six cent soixante et dix fut tué et assassiné, M^{re} Ollivier Guégan prêtre de la paroisse de Pont-Melvez et son corps (partie déchirée et manquante, probablement : fut trouvé) dans une pièce de terre proche le village de Queranbellec en la paroisse de Gurunhuel, le vingt-septième dudit mois et an que devant et son corps fut enterré et inhumé en l'église dud ; Pont-Melvez et ont assisté au convoi,

17. Dans cette démarche, j'ai pu compter sur l'aide de Jean-Yves Marjou et Jérôme Caouën que je remercie.



Acte de décès d'Olivier Guégan
(photo Jérôme Caouen)

Yves Le Querme, vicaire, et M^{re} Maurice Ernault, prêtre dudit Pont-Melvez qui ont signés, Jacques Guegan et Janne Le Kervern, père et mère dudit défunt et Guillaume, Nicolas, Jan Guegan et plusieurs autres qui m'ont déclaré ne savoir signer, les dits jour moy et an que dessus.»

On voit tout de suite que ce document est de première importance. Il nous permet de vérifier, compléter et corriger une partie des informations données par la tradition orale. Il confirme tout d'abord l'assassinat du prêtre Guégan dont il donne le prénom, Ollivier, et précise la date de ce drame sanglant, le 9 décembre 1670 !

Il nous fait connaître aussi les noms et prénoms de ses parents : Jacques Guégan, son père et Janne¹⁸ Le Quervern, sa mère. À cette époque comme nous l'avons déjà dit, et encore longtemps après, on garda cet usage d'appeler les femmes mariées par leur nom de jeune fille. Ce patronyme ne correspond pas à ceux présents dans les différentes versions de la *gwerz*, qui parlent de Jeannette Le Guen (Penguern-1, Luzel), Jeannette Le Flem [Penguern-2] ou encore Jeannette Hervé [Mahé]. Il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on songe au passage de mémoire en mémoire sur une aussi longue période de temps. On remarque quand même que le prénom est identique. Ce nom de famille Le Quervern n'est plus attesté aujourd'hui à Pont-Melvez. Les autres noms ont peut-être été ceux de personnes impliquées dans des affaires criminelles dont on aurait aussi perdu la trace ?

De surcroît, l'acte de sépulture¹⁹, révèle que le crime eut lieu « dans une pièce de terre proche le village de Queranbellec en la paroisse de Gurunhuel ». Cette information semble confirmer ce que relate le chant populaire. En effet, ce lieu-dit de Gurunhuel est très proche à la fois des Quatre-Vents et du ruisseau le Dourdu où la tradition orale situe justement le meurtre²⁰. Mais il ne donne pas le nom du ou des meurtriers.

On remarque également que l'inhumation eut lieu 18 jours après le crime. Ce délai n'est absolument pas impossible, nous indique l'historien Michel Nassiet qui ajoute :

18. Ce prénom avait été retenu par la tradition orale.

19. Archives départementales des Côtes-d'Armor, registre paroissial de Pont-Melvez.

20. Voir ci-dessus.

« Dans sa grande thèse sur *La vénalité des offices...*, Roland Mousnier raconte qu'au XVI^e siècle, des familles d'officiers gardaient le cadavre de l'officier défunt 40 jours pour ne pas perdre la transmission de l'office, et elles le faisaient en salant le cadavre ! Le sel ne coûtait pas cher dans le pays de Tréguier... »

En l'occurrence, la question serait surtout de savoir pourquoi on a attendu un tel délai et là, on n'a pas la réponse.

Mais j'allais en savoir plus avec la découverte d'un nouveau document daté de 1675. Il s'agit d'une réponse royale (Louis XIV) à une demande de pardon présentée par Yves Le Magoarou :

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront. Nous avons reçu l'humble supplication de Yves Le Maguero, dict La Fleur, natiff de l'évesché de Treguier, en nostre province de Bretagne, cy devant soldat en nostre armée navalle, servant encore en cette quallitté en nostre armée de Flandres, en la compagnie du sieur chevallier du Lou, dans le régiment de Navarre, contenant que le corps de défunct Ollivier Guegan, prestre, qui paraissoit avoir este tué de quelques coups de baston, s'estant trouvé, et ensuite ses habits, separemant d'avecq ledict corps, le mercredy dixiesme decembre mil six cents soixante dix, sur le chemin qui conduit du bourg de Mouteroux, où le suppliant et Henry Le Mougouero, diacre, son frère, faisoient lors leur demeure, en la maison de Henry Le Mougouero, leur père, et celluy de Pontmellec, distant d'une lieue, où ledict Guegan estoit demeurant, au logis de Jacques Guegan, son père, quelques habittans dudict bourg de Monteroux s'estant persuadés qu'il avoit esté tué le jour précédant, neuffiesme dudit mois de decembre, et que ledict Henry Le Mougouero, frère du suppliant, avoit pu commettre cette action ou y avoit contribué, vu que ledict jour neuffiesme decembre, il avoit esté, pendant quelques heures sur le soir avecq ledict Guegan jusque après la nuit fermée, et que mesme il s'estoit offert de le conduire pandant une partye du chemin dudit Moustéroux audict Pontmellec, ce qui anvoit donné lieu à une plainte faicte par raison dudict homicide par ledict Jacques Guegan, père, par devant les officiers de la juridiction de Lisle, juges ordinaires des lieux, et a des informations faites ensuite contre ledit Henry Le Mougouero, diacre, dans lesquelles on a comprins le suppliant, quoy qu'il n'aict esté ny veu ny sceu à cette action, et que mesme pandant tout ledict jour du mardi neuffiesme de decembre, il n'eust vu son dict frère ny ledict defunct Guegan, et ce sous ce seul prétexte que l'une des tesmoins, ouiye lesdictes informations, contre laquelle il y a grand subiect de suspition, a depozé que le jour de ladicte action, le suppliant serait venu au logis à deux heures de nuit demander son dict frère à son dict père, qui ne s'y trouvoient point, et que lors il

paraissoit fort inquiet, et que depuis il avait requis la mesme témoing de s'absenter du pays pour n'estre pas obligée de déposer ce qu'elle scavait du dict homicide. Lesquelles dépozitions qui ont passées pour constantes, ne s'estant aucunement défendu, comme ne s'estimant point coupable, l'ont néanmoins fait soupçonner et impliqué en cette action, sy bien que sur lesdictes informations et autres procédures criminelles qui se sont ensuivies, il est intervenu sentence de condamnation de mort rendüe par lesdicts juges de Lisle par deffaultz de contumace allencontre dudict Henry Le Maugouero, diacre, et de Jacques Caller, les dix neuff septembre mil six cents soixante et onze et vingt huit mars mil six cents soixante douze, dans laquelle condamnation le suppliant se trouve compris, quoy qu'entierement à couvert de cette accuzation par son absance, et pour n'estre point chargé du faict par lesdictes informations, ce qui l'a obligé de se porter appellant d'icelles en nostre cour de parlement de Bretagne, où lesdictes sentences ont esté aussy confirmées, par desfaux et [r^o] contumace, par arrest d'icelle du dix huit octobre mil six cent soixante douze, à cause de quoy ledit suppliant s'est absenté du pays pour nous rendre ses services dans les occasions susdictes affin de mériter nos lettres de grâce et pardon sur ce nécessaire, qu'il nous a très humblement requis et supplié de luy voulloir accorder. A ces causes, voullans preferer miséricorde à rigueur de justice, en considération des services ci-dessus, nous avons, audict Yves Le Maugouero, suppliant, quitté et pardonné, et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royalle, quittons et pardonnons, par ces présentes, le faict et cas ci-dessus ainsi qu'il est exprimé, avecq toutes peines, amendes et offenses corporelles, criminelles et civiles en quoy, pour raison de ce, il pouroit estre encouru envers nous en justice, mis et mettons au néant tout apeaux, bans, banissement, decrepts et procédures criminelles, et les sentances, et arrêts quy sont ensuivi, et icelluy suppliant remis et restitué, remettons et restituons en ses bonne renommée au pays et en ses biens d'ailleurs non confisqués, satisfaction prealablement faite à partye civile seulement sy faite n'est et si elle y eschoit, imposant sur ce sillence perpétuel à nos procureurs généraux, ses substituts, à presant et à venir, et à tous autres. Sy donnons en mandeman à nos amés et feaux conseillers, les gens tenant nostre cour et parlement à Rennes, que ces présentes nos lettres de grâce et pardon, ils ayent a entheriner, et du contenu en icelle, faire jouir et user ledict Yves Le Maugouero, suppliant, plainement et paisiblement, cessant et faisant cesser tout trouble et empechemans au contraire, à la charge à l'exposant de présanter ceste presantes aux fins dudict entérinement dans six mois prochains, sur peine de déchoir de la grâce portée par icelle, car tel est nostre plaisir. En thesmong de quoy nous avons fait mettre nostre sceau à ces dictes presantes. Donné à Saint-Germain en Laye, le vingt et quatriesme janvier l'an de grâce mil six cent soixante et quinze, et de nostre regne le trente deuziesme. *Ainsi signé*, Louis, et sur le repli, par le roy, Arnould. *Et en marge est écrit* : almosnes (un mot-et autres ?) cinodes, et sur

le dos est écrit : enregistré ce trente unième janvier mil six cents soixante quinze, signé du Molery, scellé de cire jaune²¹. »

Cette nouvelle pièce unique est en effet riche d'enseignement concernant ce crime et précieuse pour poursuivre la confrontation entre tradition orale et documents d'archives. Signalons d'abord que si l'acte de décès précédent et la lettre de pardon s'accordent pour situer le drame au 9 ou 10 décembre, ils divergent sur la date de la découverte du cadavre du prêtre. Quand l'une (lettre de pardon) parle à nouveau du 10 décembre, l'autre (l'acte de décès) indique le 27 décembre, soit dix-huit jours après le drame ? Comment expliquer une telle disparité entre deux pièces officielles ? Le corps n'aurait-il pas été découvert tout de suite ? Et l'inhumation aurait-elle été retardée au moins d'autant de temps ?

La lettre de pardon révèle par ailleurs le déroulement d'un procès devant la juridiction de l'Isle à Moustéru suite à la plainte déposée par le père de la victime, Jacques Guégan. Elle condamna à mort les frères Henry et Yves Le Magoarou et un certain Jacques Caller, sans doute un des clercs qui, selon les versions de la gwerz, était avec eux à l'auberge le soir du crime.

C'est Henry qui est désigné comme le meurtrier du prêtre. Le pouvoir royal émet l'hypothèse de l'innocence d'Yves qui aurait été accusé à tort par une femme contre laquelle il y avait « *grand subiect de suspicion* », et le fait qu'Yves, ne s'estimant point coupable, ne se serait pas défendu devant les premiers juges contre les allégations de ce faux témoignage. Les charges étaient pourtant suffisamment établies aux yeux des magistrats de l'Isle, et son absence au procès, selon la règle du contumace, lui valait la condamnation encourue pour ce crime, à savoir la peine de mort. Il ne s'était pas présenté davantage en appel devant le Parlement de Rennes qui confirmait alors la peine de mort par défaut et contumace.

21. Je remercie Bruno Isbled, Conservateur des archives départementales d'Ille-et-Vilaine, de m'avoir communiqué ce document. Cette grâce, unique en son genre aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, se trouve dans un registre du Parlement de Bretagne. ADIV 1 Ba 55. Remerciements également à l'historien Michel Nassiet qui en a fait une transcription rigoureuse.

Pour autant, le pouvoir royal considère que les éléments du dossier n'établissent pas la culpabilité d'Yves, et qu'au contraire, «il était entièrement à couvert par son absence et pour n'être point chargé du fait par les dictes informations». On peut donc comprendre qu'il ne se trouvait pas à Pont-Melvez au moment des faits, et que, hormis un témoignage douteux, aucun indice de sa participation au crime n'avait pu être recueilli.

Cela concorde en partie avec la tradition orale qui désigne aussi Henry comme principal coupable, même si elle ne donne pas son prénom. Néanmoins, les deux sources affirment que l'assassin était diacre. Alors il ne peut s'agir que d'Henry car Yves était marié depuis peu²².

Au cas éventuel où Yves aurait été dans le pays (ou dans son village) et aurait effectivement assisté au meurtre, comme le présument les juges de l'Isle, une telle lettre de pardon était importante car elle était accordée à des suppliants impliqués «dans une affaire d'homicide pour seulement s'y être trouvé en compagnie du principal intéressé» ou qui, d'une façon ou d'une autre, étaient innocents. Alors, pour échapper à sa sentence, il se serait éloigné du pays, s'engageant comme soldat dans «l'armée navale», au service du roi²³. On peut penser alors que cette incorporation aurait pesé lourd dans la balance pour l'obtention de cette grâce royale cinq ans après le crime.

En outre, il n'est pas question dans la *gwerz*, au moment fatal, de la présence de ce Jacques Caller, mentionné dans le trio des condamnés. Mais la tradition orale accuse un autre personnage. Si les différentes versions de la *gwerz* ne font état que d'un seul fils au moment du crime, le diacre, donc Henry, elles ajoutent aussi la participation de son père, également nommé Henry, ce qui n'est signalé ni dans les condamnations ni dans la lettre royale. En dehors de la tradition orale, les éléments dont nous disposons ne nous permettent pas de dire si le père avait, oui ou non, participé ou assisté au meurtre.

22. Il épouse Marie Le Parc, le 20 septembre 1666 à Moustéru. (Com. Jérôme Caouen).

23. Selon une généalogie établie par Jean-Pierre Février (Généanet), il aurait été incorporé au Régiment de Navarre de 1672 à 1675.

Alors, on peut dire que si la tradition orale et la lettre de pardon se rejoignent pour désigner Henry, le fils, comme meurtrier, elles ne s'accordent pas sur la participation du père, Henry, et du frère, Yves, ou d'une autre personne.

En poursuivant la comparaison entre les deux sources orale et écrite on remarque que les différentes versions de la *gwerz* ajoutent d'autres éléments qui ne sont pas contenus dans la lettre de pardon. Elles affirment d'abord que Guégan et Magoarou étaient cousins. En effet, le premier dit au second au moment où il sait qu'il va mourir :

– *Ha possubl 've digant Doue,
'Ve te, ma c'henderw, ma lac'hfe !
Ha ni bugale c'hoerezed
Gant 'r memeus mageres maget !*

Est-il possible de la part de Dieu
Que ce soit toi, mon cousin qui me tue !
Nous qui sommes les enfants des deux sœurs
Qui avons été nourris par la même nourrice !

En parcourant les registres paroissiaux de Pont-Melvez, Gurunhuel ou Moustéru, nous avons remarqué des alliances entre ces deux familles. En effet, deux fils Guégan, Jean et Yves, frères de Jacques, le père de la victime, sont mariés à deux filles Magoarou, Aliette et Jeanne, sœurs de Henry (1613-1686) marié à Anne Le Droumaguet et père de Yves et Henry.

Cela confirme qu'Olivier Guégan et Henry et Yves Le Magoarou étaient cousins germains, *chindervi gompes*, par alliance [Penguern-1]. En revanche, en aucun cas, ils ne sont les enfants de deux sœurs.

On aurait alors affaire ici à une interpolation. Ce phénomène était autrefois courant avec des chants portés par une longue tradition orale²⁴. Luzel fait justement cette remarque à propos d'une *gwerz* relatant une autre tragédie en Trégor : « Cette chanson [Le marquis de Coattredrez] est si populaire dans le pays de Lannion et de Tréguier, que les chanteurs

24. Voir : *Alietta ar Boudar*, Anatole Le Braz, Carnet 4, p. 170-172 : (*Bugale omp d'an diou c'hoar asuret / Ganet ha maget er memeus ti...* « Nous sommes les enfants de deux sœurs, nés et nourris dans la même maison. ») [CRBC, inédit].

en intercalent souvent des vers et des couplets entiers dans les pièces qui présentent des situations analogues²⁵ ».

Les différentes versions recueillies 200, voire 350 ans après les faits, peuvent intégrer sans problème ces nouveaux éléments dans la mesure où ils restent non contrôlables pour le public qui les écoute. Et l'on peut ajouter qu'étant donné la fréquence de ces clichés et leur permanence dans le temps, il ne semble pas faire de doute que les gens du peuple les aimaient, les attendaient même.

Enfin, on peut admettre cette autre information donnée par la version Bonniec, toujours au sujet des liens qui les attachaient, comme ayant eu la même nourrice :

Gant ar memes laezh omp bet maget.
Nous avons été nourris du même lait. [Bonniec]

En soulignant cette relation familiale entre le tueur et sa victime, on peut penser que l'auteur de la *gwerz* a cherché à rendre le crime encore plus odieux et le criminel plus détestable. Et cela, même si celui-ci exprime des remords au moment de commettre son forfait, et laisse le temps à sa victime de dire une prière avant de la frapper à mort, avec, à nouveau, des clichés très courants dans ce genre de situation :

Pardon, pardon emeañ, kinderv kaezh ! [Bonniec]
Je te demande pardon dit-il, mon cher cousin.

Lar d'ha In manus²⁶ pa garri
Ez out ar momet ma varvi !

Dis ton *in manus* quand tu voudras
Car ton heure est arrivée !

Le côté pathétique est encore amplifié par les propos du prêtre Olivier Guégan qui souhaite mourir en bon chrétien alors qu'il est sur le point de perdre la vie. Il se montre des plus miséricordieux en confiant également l'âme de son meurtrier à Dieu :

25. François-Marie LUZEL, *Gwerziou*, I, *op. cit.*, p. 323 et p. 348.

26. *In manus tuas Domine* : Entre tes mains Seigneur, je remets mon âme. C'est une prière dite avant de mourir. Il est frappant de retrouver souvent ce cliché, et le précédent d'ailleurs, dans les *gwerziou* relatant des crimes survenus au XVII^e siècle.

*Ma kinderv ker n'em lahet quet
 Quen amo ter ofern laret
 Unan evit er spered glan
 Un all var oter sant Evan
 Hac eun all evidon ma c'hunan.
 Doue da vo gant ma ine !
 Ha ganac'h u kinderv ive. [Penguern-2]*

Mon cousin ne me tuez pas
 D'ici que j'aie dit trois messes
 Une pour l'Esprit saint
 Une autre sur l'autel de saint Yves
 Et une autre pour moi-même.
 Que Dieu aie mon âme
 Et la vôtre aussi.

*Doue d'ah vezo gant m'ha enez
 Ha gant va c'hinderv cloarek goude-se. [Mahé]*

Que Dieu ait soin de mon âme
 Et de celle de mon cousin cleric ensuite.

On aurait aimé connaître le sort réservé à Henry Le Magoarou et à Jacques Caller dont nous n'avons pas trouvé la trace après ce drame. Se seraient-ils exilés ? On sait en effet qu'à cette époque, pour échapper à une condamnation à mort, et surtout à l'exécution de la sentence, il suffisait aussi de quitter la juridiction concernée. Le rapport de Colbert de Croissy établi en 1665 fait état de nombreux cas semblables et souligne un certain laxisme de la justice²⁷.

Le lieu du crime, est aussi rappelé dans la lettre de pardon. Il se produisit « sur le chemin qui conduit du bourg de monteroux où le suppliant et Henry Le Mougouero, diacre, son frère faisoient lors leur demeure en la maison de Henry Le Mougouero leur père, et celluy de pontmelvez distant d'une lieue où le dict guegan estoit demeurant au logis de Jacques guegan son père », autrement dit entre Moustéru et Pont-Melvez.

Quatre versions de la *gwerz* situent également la découverte du cadavre sur la route, voire la grand'route [Penguern-1 et 2, Luzel,

27. Jean KERHERVÉ, François ROUDAUT, Jean TANGUY, *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, Cahiers de Bretagne Occidentale, n° 2, Brest, CRBC-UBO, 1978.

Garlan]. Trois autres la placent dans un ruisseau ou à ses abords [Mahé, Bonniec, Méhauté]. Cela rejoint l'information donnée par l'acte de sépulture selon laquelle le corps avait été retrouvé dans une pièce de terre dans le secteur de Keranbellec, qui est en fait très proche du Dourdu, à la limite Gurunhuel-Pont-Melvez.

Sur la façon dont le prêtre perdit la vie, on apprend par la lettre de pardon qu'il « paraissait avoir esté tué de quelques coups de baston ». La bastonnade, en effet, correspondait bien à l'époque à un châtement. Mais, comme on l'a vu, on est loin de ce qu'affirme une des *gwerziou* qui parle de (« dix-sept coups de couteau » / *seitek toll kontel a neus bed*) [Penguern-1]. Alors, aurait-on cherché à atténuer d'une certaine manière la violence du crime dans un texte accordant une grâce ? Ou au contraire, avec la tradition orale, accentué l'horreur du drame ? On est en tout cas bien dans le domaine de la *gwerz* qui n'hésite pas à forcer le trait sur les scènes atroces susceptibles de frapper encore plus les sensibilités populaires.

De plus, le document royal et la *gwerz* ajoutent et s'accordent cette fois pour révéler que le prêtre avait été dénudé. Quand le premier précise : « s'estant trouvé et ensuite ses habits separement d'avecq le dict corps », la version de Luzel donne le témoignage du jeune garçon parti à sa recherche. Il affirme de même qu'on lui avait ôté sa soutane :

*Mé meus guélet eur c'horf décédet
Hen hi guichenn dilhad belek.*

J'ai vu un cadavre
Et à côté des habits de prêtre.

Mais la victime avait-elle été déshabillée avant ou après la bastonnade et pour quelle raison ? Dans les deux cas, un tel geste souligne un rituel d'humiliation aux yeux de la communauté, très préjudiciable à la famille Guégan²⁸.

28. Marie-Thérèse LORCIN, *Le nu et le vêtu dans les fabliaux*, Aix en Provence, Presses Universitaires de Provence, 2014 : « La nudité, lorsqu'elle est imposée à l'homme, n'est pas une épreuve gratuite, imméritée, mais un châtement qui s'abat sur un coupable, presque toujours un prêtre. C'est un des thèmes anticléricaux des fabliaux. Celui qui châtie est un autre homme, un homme offensé qui se venge avec l'approbation du conteur et de son public. ». Je remercie Annick Le Douget qui m'a signalé cette référence.

On pourrait même parler d'un acharnement quand, dans la version Méhauté, le meurtrier demande à son père ce qu'il doit faire du corps, soit le jeter dans l'eau, soit le brûler sur un tas de fagots qui se trouvait là. Le père indique l'eau et non pas le feu. *Tol nean en dour da veui / nompas er bern fagot da leskin*. « Jette-le dans l'eau pour qu'il se noie et non pas dans le tas de fagot pour le brûler ». Comme on peut le voir dans d'autres *gwerziou*, le feu était le supplice réservé aux sorciers²⁹, aux empoisonneuses³⁰ et aux femmes infanticides, ce dont on ne pouvait accuser le prêtre. Dans l'esprit du meurtrier, c'était une façon de faire disparaître le cadavre à jamais :

*Bars an Dourdu a neus en skoet
O soñjal biken na vije kavet.* [Bonniec]

Il l'a jeté dans le Dourdu
Pensant qu'on ne le retrouverait jamais.

Enfin, la lettre de pardon mentionne le procès, sans en dire plus hélas, ce que ne pouvait faire la *gwerz* qui, selon l'usage, est composée très près de l'événement. Néanmoins, elle montre le désir de la famille du défunt de faire justice elle-même. Et c'est la mère de la victime qui l'exprime notamment dans un dernier couplet pathétique et vindicatif :

*Janet ar flem a lavare
En tal e map panarue :
Vidout da vean dour fangvoad
Me es anve, te e ma mab
Tè eo ma mab, ma mab belec
Tè eo ar mab a meus douget
Tè eo ar mab ameus maguet
Tè eo ar mab o deus labet
Pemp cant scoet ebe din coustet
Ha pemp cant scoet all a rofen
D'ober crougan da vuntrerien.* [Penguern-2].

Jeannette Le Flem disait
En arrivant près de son fils :
Bien que tu sois couvert de sang et de boue

29. Voir par exemple François-Marie LUZEL : *Ar bugel koar. Gwerziou*, I, *op. cit.*, p. 142-149.

30. Annick LE DOUGET, *Femmes criminelles en Bretagne au XIX^e siècle : tourments, violences et châtements*, Saint-Thonan, Impr. Cloître, 2003.

Je te reconnais, tu es mon fils
 Tu es mon fils, mon fils prêtre
 Tu es le fils que j'ai porté
 Tu es le fils que j'ai nourri
 Tu es le fils qu'ils ont tué.
 Ça m'a coûté cinq cents écus
 Pour que tu deviennes prêtre
 Et je donnerais cinq cents autres
 Pour faire pendre tes meurtriers.

On imagine l'effet dramatique de cette vibrante litanie sur les auditeurs et le rôle de tribunal populaire joué par de telles paroles diffusées par la *gwerz*.

Au total, la confrontation de la tradition orale avec des documents officiels est très intéressante. Elle permet avant tout de juger de la véracité ou non des faits rapportés dans les différentes versions de la *gwerz* et de les dater. On reconnaît bien ici les procédés de composition appliqués par l'auteur et de réfection par ses transmetteurs. On note certaines inexactitudes dans ces dernières mais on ne peut être qu'impressionné par la fidélité de la transmission près de 350 ans encore après le drame. Outre les rapprochements qui ont pu être établis entre les deux sources, orale et écrite, et faute de retrouver trace de la procédure criminelle, elle a pu par ses variantes fournir un supplément d'informations et donner lieu à quelques hypothèses.

Cela dit, au-delà de la relation rimée d'un fait tragique pour en garder le souvenir, la *gwerz* renseigne sur les mœurs et mentalités de son temps et aussi, dans le cas présent, sur l'histoire des familles et la vie des villages, remodelée après passages successifs de bouche à oreille parmi le peuple des campagnes.

Annexe



Louise Bonniec (1902-1994), Pluzunet
(Photo Daniel Giraudon).

Mogero ha Gwegan / Magoarou et Guégan

Chantée par Louise Bonniec, Riou, (1902-1994) à Pluzunet

Enregistrement Daniel Giraudon, août 1980

*Kalon Gwegan a gane gae
Kanañ e oferenn newez en Pont-Melvez.*

*Na piv nije bet deañ lâret
'Benn ur miz goude vije bet lac'het*

*Pac'h eo Gwegan 'ta beleget
Ur pred kaer ha friko en e enor a zo prepart.*

*Ur pred kaer ha friko a zo prepart
Ewit ar gerent hag ar vignoned*

*Pac'h int tout deus an daol reuniset
Ar plad en-dro zo bet kasset.*

*Ar plad en-dro a zo kasset
Mogero gozh a brof, tout a deva profet na diwar ar plad
Met deus ket graet tout a galon vad.*

Le cœur de Guégan battait joyeusement
En chantant sa première messe à Pont-Melvez

Et qui lui aurait dit
Qu'il serait tué un mois après.

Une fois Guégan ordonné prêtre
On prépara un banquet en son honneur

On prépara un banquet en son honneur
Pour les parents et les amis.

Une fois tous réunis à table
On fit passer le plat de quête

On fit passer le plat de quête
Le vieux Magoarou, tous on versé leur obole
Mais ils ne l'ont pas fait tous de bonne grâce

*Mogero gozh a brof da gentañ
Dre mac'h eo paeron d'ar beleg-mañ.*

*E vab kloareg a ra goude
Hag ar reoù all war o lerc'h neuze.*

*Moguero gozh a neus d'e vab lâret :
Sell Gwegan, 'emeañ, beleget.*

*Ha te az poa araok dea'ñ studiet
Pas gassen c'hanout d'ar skol, 'emeañ, da Naoned
Hep dont d'ober al lez d'an dimezelled.*

*E vab a neus dea'ñ respontet :
Mac'h eo Gwegan, 'meañ beleget,
Ac'h eo e vadoù a zo kiriek*

*Ac'h eo e vadoù deut da roud vat
Hag ho reoù na n'nt ket deut deoc'h ma zad*

*Pac'h eo echu ar gouel kaer digant Gwegan
Ac'h eo aet adarre d'an Naoned*

*Pac'h eo arriet barzh an Naoned
Beleg Gwegan zo intorojet
Gant an dimezell oa gant Mogero frekantet*

*Beleg Gwegan a neus dei lâret :
Na na fiet ket en Mogero
A neus resevet daou deus e urzhioù*

*Daou a urzhioù a neus resevet
Prest ac'h eo da resev a drivet
Da C'hourMikael pe da Nedeleg.*

*O lez't Gwegan a neva da lâret sort ma garo
Me a baeo dezhañ ker e gomjo*

*Pa oant o retorn deus ar gonferañs deus Sant-Brieg
Aze diskut vras entree aze zo bet savet.*

*Tal ar mor du pan eo arriet (dour)
Mogero a neus da veleg Gwegan lâret :*

*Lavar da in manus, emeañ ha pa gari
Arru out war ar plas lec'h ma varvi.*

*N'eo ket posubl, emeañ, o ma Doue
Eo ma c'hinderv gompéz em lac'hfe*

*Ha nimp zo bugale d'an div c'hoar
Rannañ a raio o c'halon gant glac'har*

*Bugale omp d'an div c'hoar, emeañ asuret
Gant ar memes laezh omp bet maget
Pardon, pardon, emeañ, kinderv kaezh !*

*Neva ket e gir peurachuet
Eñ neva 'neañ benn neuze lac'het.*

*Barzh an Dour du a neus en skoet
O soñjal biken na vije kavet.*

Le vieux Magoarou fait son offrande le premier
Car il est le parrain de ce prêtre.

Puis son fils clerc à son tour
Et les autres ensuite.

Le vieux Magoarou dit à son fils :
Tu vois, voilà Guégan ordonné prêtre

Et toi, tu avais commencé tes études avant lui
Quand je t'envoyais à l'école à Nantes, dit-il
Sans aller faire la cour aux demoiselles.

Son fils lui répondit :
Si Guégan est ordonné prêtre, dit-il
C'est grâce à ses biens.

Ce sont ses biens qui ont prospéré
Et les vôtres, mon père ne l'ont pas fait.

Une fois finie la belle fête en l'honneur de Guégan
Il est retourné à Nantes.

Quand il est arrivé à Nantes
Le prêtre Guégan a été interrogé
Par une demoiselle que Magoarou fréquentait

Le prêtre Guégan lui a dit
Ne vous fiez pas à Magoarou
Qui a reçu deux ordres.

Il a reçu deux ordres
Il est sur le point d'obtenir le troisième
À la Saint-Michel ou à Noël.

Laissez dire Guégan ce qu'il veut
Je lui ferai payer ses paroles.

Quand ils revenaient d'une conférence à Saint-Brieuc
Ils se sont disputés.

En arrivant près du Dourdu
Magoarou à dit au prêtre Guégan :

Dis ton *in manus* si tu veux
Tu es arrivé sur le lieu de ta mort.

Ce n'est pas possible, dit-il, oh mon Dieu
Que ce soit mon cousin germain qui va me tuer

Nous qui sommes les enfants de deux sœurs
Leur cœur sera fendu par le chagrin.

Nous sommes les enfants de deux sœurs, pour sûr,
Nous avons été nourris avec le même lait
Pardon, pardon, dit-il, cher cousin !

Il avait à peine fini son mot
Il l'avait pour lors tué.

Il l'a jeté dans le Dourdu
Pensant qu'il ne serait jamais retrouvé.

*E dad hag e vamm ken tourmantet
Ken na oarent ket pelec'h monet
Da welet sant Herve ec'h int aet.*

*Aotrou sant Herve diwar Vre
C'hwi a wel an dour 'barzh ar riniero
Ken sklaer 'vel dour ar feunteunio*

*Làret dimp pelec'h eo bet skoet
Hon mabig paour eo bet la'c'het.*

*Barzh en Dourdu a veint kasset
Kentañ ma c'hallfet 'wit kass d'ar vered
Wit ma vo servijo kaer gantañ kanet.*

Son père et sa mère étaient si tourmentés
Qu'ils ne savaient où aller
Ils sont allés trouver saint Hervé.

Monsieur saint Hervé du Méné-Bré
Vous voyez l'eau dans les rivières
Aussi claire que dans les fontaines

Dites-nous où a été jeté
Notre pauvre jeune fils qui a été tué.

Ils furent conduits au Dourdu
Le plus tôt possible pour le mener au cimetière
Pour qu'il soit chanté de bons offices pour lui.

Ka- lon Gwe- gan A ga- ne gae Kanañ e ofenn ne- wez en Pont-Mel- vez
Na piv ni- je bet de- añ la- ret Ben ur muz gou- de vi- je bet la- c'het
Pa- h eo Gwegan 'ta be- le- get Ur pred kaer ha fri- ko en e e- nor a zo pre- pa- ret
Ur pred kaer ha fri- ko zo pre- pa- ret E- vit ar ge- rent hag ar vi- gno- ned
Pa- h'unt tout deus an daol re- u- ni- set Ar plad en- dro zo bet ka- set

Transcription par Bernard Lasbleiz de la version chantée
par Louise Bonniec (Riou)

Langues, littératures et forces antinomiques. Le cas de la Belgique

PAUL DIRKX*

Cet article entend rouvrir le dossier des rapports entre l'organisation politique et la configuration littéraire en Belgique. Il est susceptible d'intéresser les spécialistes des « minorités culturelles » en France, notamment en Bretagne, même s'il n'y fera guère allusion. Notre point de départ sera un facteur qui se voit généralement traité rapidement, voire négligé quand il s'agit de langue et de littérature en Belgique, à savoir les conditions de genèse de l'État. Ces conditions peuvent être éclairées utilement à l'aide du concept d'antinomie, qui sera au centre d'une première partie. Ensuite seront abordés les effets de l'antinomie sur les institutions belges en général, sur les langues en particulier et, enfin, sur les productions littéraires.

Antinomie et État belge

Il convient d'abord de préciser ce que nous entendons par « État ». En nous inspirant d'Émile Durkheim, de Max Weber et de Pierre Bourdieu¹, nous dirions qu'il s'agit essentiellement d'une

* Maître de conférences (HDR) en littérature, Écritures (EA 3943), Université de Lorraine.

*1. Émile DURKHEIM, *Les formes élémentaires de la vie religieuse. Le système totémique en Australie*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. « Quadrige », 2008 [1912] ; Max WEBER, *Économie et société*. Traduit par Julien Freund [e. a.], Paris, Plon, coll. « Recherches en sciences humaines », 1971 ; Max WEBER, *La domination*. Traduit de l'allemand par Isabelle Kalinowski, Paris, La Découverte, coll. « Poche », 2015 ;

organisation capable de définir² et de faire accepter par tous les corps individuels et collectifs installés sur un territoire donné, lesquels s'en trouvent ainsi constitués et institués en « État », un principe unique et donc contraignant de vivre ensemble, en l'universalisant comme une condition existentielle exclusive.

En grec, on désigne un tel principe de vision et de division par le mot « *nomos* », dont Pierre Bourdieu a fait un concept dans sa théorie générale des champs³. Dans le cas de l'État français, le *nomos*, véritable impératif existentiel catégorique, est : « ici, sur ce territoire, il y a lieu d'être français », le mot « lieu » exprimant bien la territorialité de la raison d'être sacrée. Pour l'Allemagne, c'est « ici, il y a lieu d'être allemand », ou, ailleurs encore, « être néerlandais », « être espagnol », etc. L'activité fondatrice et vitale de l'État français est donc de produire des corps « français » qui se vivent comme tels à l'aune du *nomos* étatique. Ce qui fonderait donc une organisation étatique, ce serait sa capacité à amener le corps social qu'elle enferme littéralement à l'intérieur de ses frontières à se soumettre de lui-même au *nomos* qu'il éprouverait de ce fait comme le sien propre (« identité »). L'État serait ce qui est à même d'enfermer deux fois une masse territorialisée de corps, à savoir sur un mode inséparablement physique et symbolique.

Cette capacité à inciter les corps à se soumettre durablement d'eux-mêmes (en grec, « *autos* ») au *nomos* peut être appelée autonomie. Elle est pour ainsi dire le contraire de l'indépendance : elle fonde un coup

Pierre BOURDIEU, *Sur l'État. Cours au Collège de France (1989-1992)*, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2013.

2. Le terme « organisation » devrait être à son tour précisé, ce qui nécessiterait de nouveaux compléments à notre caractérisation, compléments qui eux-mêmes demanderaient de nouvelles spécifications, etc. C'est pourquoi donner une définition de la notion d'État (ou de toute autre notion), au sens de dé-finir, dé-limiter, déterminer, est une vaine entreprise. Outre qu'il est un objet « presque impensable » (*ibidem*, p. 13), l'État est indéfinissable, alors même qu'il a pour monomanies la production et l'imposition de définitions (à travers l'École, etc.), à commencer par la sienne propre.

3. Cf. Pierre BOURDIEU, *Propos sur le champ politique*. Avec une introduction de Philippe Fritsch, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2000, surtout p. 51-64. Le sociologue a élaboré ce concept de manière systématique dans ses écrits sur le champ littéraire (*id.*, *Les règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, coll. « Libre examen », 1992, p. 310-321).

de force permanent, un coup d'État à échelle individuelle, perpétré plus ou moins spontanément et à longueur de vie par chaque corps sur lui-même, et qui signe la capacité définitoire qui fonde le pouvoir de l'État. L'histoire d'un État peut alors être analysée en partie comme un processus d'autonomisation.

Ce processus semble impliquer deux phases. Il consiste d'abord en une émancipation progressive vis-à-vis des structures de pouvoir concurrentes, externes, en premier lieu le pouvoir religieux. Mais bien vite, la question devenant une question de vie ou de mort, cette émancipation en vient à produire une sensation de solidarité et une mémoire collective issues notamment des diverses luttes d'émancipation. Autrement dit, elle génère une cohésion interne qui finit par prendre une forme absolue, ontologique, celle d'un *nomos* (« ici, il y a lieu d'être X ou Y »). Ce *nomos* va ensuite s'universaliser à tout le territoire pour devenir un jour, le cas échéant, le fondement d'un État. Ainsi, « être français » exprime cet esprit de corps étatique, esprit de corps qui devient une réalité indistinctement matérielle et immatérielle en s'incarnant dans d'innombrables institutions et d'innombrables expressions, telles que « peuple français », « identité nationale », « esprit républicain », etc.⁴.

Venons-en alors au cas de l'État en Belgique. Ici, le processus d'autonomisation, qui remonte au XVI^e siècle⁵, s'est déroulé dans des conditions non pas artificielles – aucun État, on l'a vu, n'est naturel –, mais pour le moins précaires. Le territoire, tout d'abord, est non seulement exigu, mais pris en tenaille entre les deux principales puissances du continent, la future France et la future Allemagne. Il semble permis de dire que celles-ci ont passé leur temps, depuis le IX^e siècle et le traité de Verdun de 843, à digérer la Lotharingie, cet empire du milieu dont la Lorraine, l'Alsace, le Nord-Pas-de-Calais, le Luxembourg, la Hollande et la Belgique actuels apparaissent comme autant de résidus. Les « Pays-

4. Pour un exemple n'ayant pas (encore) abouti à un État, lire Catherine BERTHO, « L'invention de la Bretagne. Genèse sociale d'un stéréotype », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 35, novembre 1980, p. 45-62.

5. Jean STENGERS, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Tome 1 : Les racines de la Belgique. Jusqu'à la Révolution de 1830*, Bruxelles, Racine, 2000 ; Jean STENGERS et Éliane GUBIN, *Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918. Tome 2 : Le grand siècle de la nationalité belge. De 1830 à 1918*, Bruxelles, Racine, 2002.

Bas» («*Lage Landen*» en néerlandais, «*Belgica*» en latin) qui, dès avant l'apogée du duché de Bourgogne au XV^e siècle, correspondaient à peu près à l'actuel Benelux, se sont scindés en deux à la suite des guerres de religion vers la fin du XVI^e siècle. En outre, l'État belge en tant que tel a émergé assez tard, en 1831, qui plus est sur une scène européenne où l'enjeu national était extrêmement inflammable⁶.

Voilà une situation de départ bien précaire qui, a priori, n'est guère propice à l'intériorisation ou, plus exactement, à l'incorporation massive d'un *nomos* belge pourtant plus que latent⁷, *nomos* qu'Ernest Renan appelait «une profonde raison d'être» que seul «un plébiscite de tous les jours» peut transmuier en nation⁸. Néanmoins, après une première tentative avortée en 1790, puis à la suite d'une révolution populaire en août-septembre 1830, un État souverain est mis sur pied qui, malgré tout, parvient à donner corps à une raison d'être spécifique à la Belgique. Mais, avec le temps, cet État s'est de moins en moins réclamé, de manière positive, de ses «racines», pourtant assez anciennes, et de plus en plus, de manière négative, de ses différences d'avec ses voisins. Il s'est donc approprié le *nomos* local, mais en lui donnant une forme toujours plus différentielle et un horizon toujours plus extraterritorial, désincarné : «ici, on n'est pas français, on n'est pas allemand, ni néerlandais, ni espagnol, ni autrichien». Tout laisse à penser que, à force de se targuer d'une originalité ni française, ni allemande, etc., à force de s'afficher comme le carrefour «des deux grandes civilisations» européennes, «la latine et la germanique⁹», cet État a moins consolidé son propre *nomos* qu'il n'a renforcé la foi dans le *nomos* de ses concurrents limitrophes. Pareille indécision est a priori intenable, s'agissant d'un impératif catégorique qui ne souffre aucune concession et qui n'est donc compatible avec aucun autre.

6. Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, coll. «Points», 2001 [1999].

7. J. STENGERS, *op. cit.*

8. Ernest RENAN, «Qu'est-ce qu'une nation ? Conférence faite en Sorbonne, le 11 mars 1882», *Discours et conférences*, Paris, Calmann-Lévy, 1887, p. 277-310, p. 287 et 307. Cf. «Le sentiment national n'est spontané que lorsqu'il a été parfaitement intériorisé» (A.-M. THIESSE, *op. cit.*, p. 14).

9. Ce poncif n'aura pas besoin d'être théorisé par l'écrivain-avocat Edmond Picard à partir de 1897 pour connaître un succès qui ne s'est que rarement démenti.

Cette incompatibilité, cette cohabitation conflictuelle de deux principes exclusifs, nous proposons de l'appeler antinomie¹⁰. À resémantiser un mot devenu banal, ce concept permet de mieux penser ensemble l'autonomie, motivée par cette matrice fondatrice qu'est le *nomos* propre, et l'hétéronomie, c'est-à-dire l'adhésion au *nomos* d'un autre (« *heteros* » en grec). Le concept d'antinomie favorise une prise en compte conjointe des tendances indissociablement autonomes et hétéronomes qui (dé)structurent un corps humain, qu'il soit individuel ou collectif, par exemple un État. Il incite ainsi à reconsidérer à nouveaux frais certains aspects de l'histoire de l'État en Belgique depuis 1831. Cette histoire peut se lire comme l'enchaînement d'un certain nombre d'effets de l'antinomie étatique sur toute une société.

Effets de l'antinomie étatique sur les institutions belges en général

Il faut s'arrêter aux effets de l'antinomie sur les institutions en général (politiques, sociales, économiques, etc.). Nous avons essayé de décrire ailleurs¹¹ comment le jeune État belge s'est efforcé d'exorciser ses démons antinomiques et de neutraliser sa double attirance pour la France et pour l'Allemagne. À cet effet, il a introduit simultanément dans ses rouages, d'une part, une dose de propriétés relevant du *nomos* français et de ce que ce mot « français » impliquait à l'époque en matière de progressisme libéral, et, d'autre part, une dose relevant du *nomos* allemand et de son esprit d'Ancien Régime. Cet alliage forme par exemple la trame de la Constitution belge qui, fondée sur la cohabitation d'un pouvoir monarchique fort et d'un système bicaméral, est saluée internationalement comme un modèle de protection des libertés individuelles et collectives.

10. Paul DIRKX, *Les « amis belges ». Presse littéraire et franco-universalisme*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Interférences », 2006, p. 28-31. Voir la notice que Pierre Halen consacre à ce nouveau concept dans *Le lexique socius* [A. Glinoyer et D. Saint-Amand (dirs.), URL : <http://ressources-socius.info/index.php/lexique/21-lexique/50-antinomie>, consulté le 29 septembre 2019].

11. Paul DIRKX, *La concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant, coll. « Savoir / agir », 2012 ; Paul DIRKX, « Pour finir. Une illusion si mal fondée ? », dans A. von Busekist (dir.), *Singulière Belgique*, Paris, Fayard, coll. « Les grandes études internationales », 2012, p. 229-242.

Or, comme en témoigne amplement l'histoire des XX^e et XXI^e siècles, ce savant dosage n'a pas su juguler les tensions antinomiques, d'autant moins que Paris et Berlin en ont régulièrement tiré profit pour s'ingérer plus ou moins directement dans les affaires belges. Cherchant à compenser cette fragilité structurelle, l'État belge met tout en œuvre pour se concilier les puissances, par exemple en respectant scrupuleusement la neutralité diplomatique qu'elles lui ont imposée. Sur le plan intérieur, il prend l'habitude de ménager tous les acteurs sociaux, politiques, économiques, etc. en privilégiant le compromis pour le compromis (dit « à la belge »). Il va jusqu'à se livrer à une sorte de délégation de pouvoir, de sous-traitance d'un nombre croissant de ses prérogatives : sous-traitance de certains actes politiques aux deux, puis aux trois partis politiques « de gouvernement » (catholique, libéral et socialiste) ; sous-traitance de certains services publics aux « piliers », c'est-à-dire aux réseaux d'institutions (syndicats, institutions de santé, d'éducation, de presse, etc.) qui sont associés à ces partis ; sous-traitance d'opérations et de services publics à des entreprises privées, par exemple la colonisation du Congo confiée pendant tout un temps à la personne du roi Léopold II en tant que personne privée.

En cédant de la sorte des parts importantes de son pouvoir, l'État n'a fait qu'accroître son instabilité relative. En effet, progressivement, les partis, les piliers, etc. tendent à se comporter toujours davantage comme autant d'États dans l'État qui contestent son crédit et plus précisément son monopole de l'autonomie – voire, comme nous le verrons plus loin, le bien-fondé du *nomos* « être belge » –, en l'orientant le plus souvent vers l'hétéronomie économique. Hétéronomie économique pour ainsi dire assumée : l'État belge, qui a été édifié par des fractions de la bourgeoisie solidement adossées aux marchés financiers et à un tissu industriel de premier plan, se montre nettement enclin à prioriser les logiques économiques, en croyant celles-ci compatibles avec les siennes propres et en conditionnant les intérêts de la collectivité nationale à ceux d'une partie de celle-ci. Cette stratégie se révélera des plus payante, puisque, jusqu'en 1914, la Belgique se situera parmi les cinq principales puissances économiques du monde. Mais les effets de cette hétéronomisation sur le crédit non pas financier, mais politique de l'État furent moins positifs, dans la mesure où l'externalisation des pouvoirs n'a pas aidé à compenser, pour peu que ce fût le but, sa vulnérabilité liée

à son antinomie originelle, au contraire.

L'exemple à la fois le plus patent et le plus inaperçu du caractère contre-productif de cette stratégie d'autoconservation – l'exemple le plus permanent aussi, quoique jamais analysé comme tel – est la gestion par l'État de la langue et de la culture.

Effets de l'antinomie politique en matière linguistique et culturelle

Inspirée par le libéralisme romantique de l'époque, la Constitution belge prévoit que «l'emploi des langues usitées en Belgique est facultatif¹²». Mais dans les faits, c'est la langue française qui devient rapidement le mode d'expression unique de l'appareil d'État. Non seulement le français est propre aux groupes sociaux arrivés au pouvoir (en Belgique comme dans de nombreuses autres parties de l'Europe), mais il est la langue opérationnelle dans l'essentiel des administrations du royaume. Le néerlandais standard, outre qu'il n'est guère compris des locuteurs des dialectes du néerlandais (brabançons, flamands, limbourgeois) et encore moins des autres populations, est l'idiome plus ou moins abhorré, y compris dans le Nord, de l'occupant hollandais qui vient d'être chassé du territoire pour avoir, entre autres, essayé d'imposer sa langue à des échelons administratifs ou dans des régions où elle n'avait jamais eu cours.

Les fondateurs de l'État belge ont sans doute voulu faire de leur langue un élément d'unification¹³. Mais leur pari était pour le moins risqué : en faisant du français la langue légitime quasi exclusive, ils se sont mis objectivement au service d'une variante locale du modèle «universaliste» français qui, pour sa part, avait eu trois siècles pour s'enraciner dans un territoire dix-sept fois plus grand que la Belgique, à travers la triade langue française – culture française – nation française¹⁴.

12. *Constitution belge* de 1831, article 23 (article 30 dans la version en vigueur en 2020). Sur la question des langues en Belgique, voir Albert VERDOODT, *Les problèmes des groupes linguistiques en Belgique*, Louvain, Peeters, 1977 ; Astrid VON BUSEKIST, *La Belgique. Politique des langues et construction de l'État, de 1780 à nos jours*, Paris – Bruxelles, Duculot, 1998 ; Els Witte et Harry Van Velthoven, *Strijden om taal. De Belgische taalkwestie in historisch perspectief*, Kapellen, Pelckmans, 2010.

13. A. VON BUSEKIST, *op. cit.*, p. 63-64.

14. Cf. Joseph HANSE, «Littérature, nation et langue», *Bulletin de l'Académie*

Le qualificatif « français » ayant dans ce schème une portée beaucoup moins universelle que nationale et l'« universalisme français » étant en réalité un franco-universalisme¹⁵, la politique linguistique de l'État belge a fait pencher l'image qu'il donne de lui-même du côté du *nomos* français, compromettant ainsi gravement, et jusqu'à nos jours, son fragile équilibre antinomique. En outre, la variante belge de l'« universalisme français » fut implantée dans un pays où la langue n'avait jamais joué de rôle sociopolitique majeur. Elle y était encore plus inadaptée que chez les voisins du Sud qui, en 1831, n'étaient toujours pas une majorité à utiliser la langue française¹⁶. Dans les provinces belges du nord, la langue française ne réussit à rivaliser avec les dialectes (toujours vivaces de nos jours) que dans une partie de la vie professionnelle, surtout en zone urbaine. Mais elle eut à compter aussi au sud, surtout en milieu rural, et jusqu'à la Première Guerre, avec la domination nette des dialectes wallons, lorrains et picards¹⁷.

Dans la moitié nord, cet « universalisme français » à la belge donne naissance, dès 1840, à un mouvement de réaction dit « flamingant », qui promeut le schéma allemand, herderien, « une langue – une culture – un peuple ». Sa devise est « *De tael is gansch het volk* » : la langue est le peuple même. Après avoir « encommissionné » (« sous-traité » à une commission) les « griefs flamands » pendant plusieurs décennies, l'État se met timidement à rendre obligatoire le néerlandais par le biais d'une première « loi linguistique » en 1873. Mais il met ainsi le doigt dans un engrenage périlleux, car pareille obligation implique la

Royale de Langue et de Littérature Françaises, tome 42, n° 2, 1964, p. 93-114 ; Henri MESCHONNIC, *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1997 ; Dominique COMBE, « L'invention des littératures nationales en langue française au XIX^e siècle. Langue, nation, littérature », dans Sarga Moussa (dir.), *Le XIX^e siècle et ses langues. V^e Congrès de la Société des Études Romantiques et Dix-neuviémistes*, 2013, URL : <http://etudes-romantiques.ish-lyon.cnrs.fr/langues.html> (consulté le 15 septembre 2019).

15. P. DIRKX, *Les « amis belges », op. cit.*

16. Eugen WEBER, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914. Traduit de l'anglais par Antoine Berman et Bernard Génies*, Paris, Librairie Arthème Fayard / Éditions Recherches, 1983, p. 108-111.

17. D. Blampain, A. Goosse, J.-M. Klinkenberg et M. Wilmet (dirs.), *Le français en Belgique. Une langue, une communauté*, Bruxelles, Duculot / Communauté française de Belgique, 1997, p. 230-231.

délimitation d'un territoire d'application, donc l'établissement d'une « frontière linguistique¹⁸ ». L'État belge et, de par son fonctionnement antinomique, le système des États européens donnent ainsi naissance à deux entités jusque-là inexistantes : d'un côté de la « frontière », la Flandre (qui n'a que de lointains rapports avec le comté médiéval de Flandre, « les Flandres » désignant ensuite le plus souvent la Belgique entière, à l'exclusion de la principauté de Liège) et, de l'autre côté, la Wallonie, mot qui ne commence à se répandre qu'en 1886, lorsqu'est créée la revue symboliste liégeoise *La Wallonie*.

Par la même occasion, l'État belge déclenche deux processus d'autonomisation étatique en son sein. Pris au piège de son indétermination antinomique en matière « linguistique¹⁹ », il n'envisagera jamais d'autre issue que celle qui consiste à reconnaître toujours un peu davantage l'existence simultanée de deux peuples jusque-là inexistantes auxquels il ne songera qu'à céder, comme il en a pris l'habitude dans d'autres domaines, un nombre croissant de leviers institutionnels au niveau culturel – niveau sous-estimé par lui, et que le libéralisme ambiant des élites lui conseille de laisser en « liberté ». L'écart entre « français » et « germanique » se creusant mécaniquement, en-deçà de la ligne de démarcation linguistique en faveur du premier terme et, au-delà, en faveur du second, l'État belge s'obligera ainsi lui-même à supporter l'exacerbation graduelle de ses tensions antinomiques internes. En 1970, il prendra le parti de se dessaisir de ce qui était devenu bien davantage qu'une « question linguistique », en sous-traitant les compétences devenues sources de discordes « entre Flamands et Wallons » à de nouvelles institutions créées à cet effet : trois « Communautés »

18. Pascal DELWIT, *La vie politique en Belgique de 1830 à nos jours*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, coll. UBlire, 2010, p. 42-43. Sur le caractère fictif de la notion de « frontière linguistique » d'un point de vue empirique, lire Guy VANDE PUTTE, *Belgica Creola. Le contact des langues en périphérie bruxelloise. L'exemple d'Overijse*, Bruxelles – Anvers, EPO, 1999.

19. La lenteur dont fait preuve l'État belge, à l'instar de sa gestion des injustices sociales et coloniales, ainsi que la permanence du français comme première langue de l'État jusque dans les années trente du siècle suivant, ne font qu'alimenter la frustration des « flamingants ». L'Allemagne va sciemment attiser cette frustration pendant au moins trois décennies, entre 1914 et 1944. De cette période, le « mouvement flamand » sortira déterminé à en finir avec l'État belge « fransquillon », puis avec l'État belge tout court.

(française de Belgique, flamande et germanophone de Belgique²⁰) pour ce qui est des affaires « personnalisables » (culturelles), et trois « Régions » (Région wallonne, Région flamande et Région de Bruxelles-Capitale) pour les dossiers socio-économiques régionaux.

Ainsi, après s'être taillé une place de tête dans le « concert des nations » pendant un siècle, le pays ne cessera plus de se scinder en deux sur la base de cette « frontière » qui, régie par plusieurs lois de l'entre-deux-guerres, puis fixée une fois pour toutes par des lois spéciales en 1962 et 1963, constituera la colonne vertébrale d'une des entreprises de fédéralisation les plus poussées au monde. Aujourd'hui, cette fédéralisation est devenue d'une telle complexité – on parle depuis longtemps de « chirurgie institutionnelle » – qu'un plaidoyer subtil en faveur de sa « rationalisation²¹ » a valu aux séparatistes de la Nieuw-Vlaamse Alliantie (Alliance néo-flamande) de devenir le premier parti de la région flamande en 2010 et, de facto, le premier parti du pays²².

L'autonomisme wallon se montre moins revendicatif que l'autonomisme flamand, dont il est globalement une réplique plus modérée et moins bien représentée dans l'espace politique. Mais étant l'un et l'autre issus de la matrice antinomique belge, ils ont en commun de combiner universalisme français et universalisme allemand dans une commune aspiration à un État-nation de type ethnique, c'est-à-dire linguistiquement et culturellement unifié. Cette antinomie politique en croise une autre, à dominante culturelle. En Flandre, l'impératif linguistique, le *nomos* « ici, on parle néerlandais », a toujours entretenu et continue d'entretenir une hésitation de type antinomique entre le

20. L'Accord de Versailles de 1919 a octroyé à la Belgique une dizaine de communes devenues prussiennes en 1814. Neuf d'entre elles ont été réunies dans la Communauté Germanophone de Belgique (Deutschsprachige Gemeinschaft Belgiens), qui a pour siège de gouvernement et de parlement Eupen et qui compte aujourd'hui 78.000 habitants dont la langue officielle est l'allemand. Très active sur les plans institutionnel et culturel, la plus petite des trois « communautés » belges rappelle que la « question linguistique » n'a pas en Belgique un caractère forcément conflictuel.

21. À travers un « confédéralisme » dont la médiatisation passe sous silence le fait qu'il impliquerait d'abord une mise à plat séparatiste (Paul DIRKX, « L'autre laboratoire européen du séparatisme. En Belgique, le poker menteur comme méthode de gouvernement », *Le Monde diplomatique*, novembre 2017, p. 10-11).

22. Tous les partis de gouvernement nationaux ont été scindés après le début du processus de fédéralisation en 1970.

néerlandais belge (souvent qualifié de « flamand ») et le néerlandais des Pays-Bas. En Wallonie et à Bruxelles, une antinomie homologue entre le français belge et le français hexagonal travaille également les usages, mais elle penche plus nettement en faveur de sa composante hétéronome du fait d'une identification plus massive à la norme hexagonale perçue comme « universelle » (le wallon, quant à lui, est devenu aujourd'hui tout à fait minoritaire).

On voit ainsi que la complexité des phénomènes linguistiques en Belgique nécessite une approche systémique (macrostructurelle) et différentielle (microstructurelle), à laquelle le concept d'antinomie peut contribuer en corrélant les langues, leurs locuteurs et leurs croyances sociopolitiques. La dialectique des identifications linguistiques ne peut être séparée de l'antinomie politique qui caractérise l'État belge et que celui-ci n'a pas su convertir durablement en argument *pro domo*. Il en va de même pour les pratiques littéraires et les investissements « identitaires » qui les sous-tendent.

Effets de l'antinomie politique sur les pratiques littéraires

Sous l'effet, entre autres, du mécontentement au sujet de la minorisation de la langue néerlandaise, les institutions culturelles ont joué un rôle important dans la dualisation de la société belge. Dès 1886, l'État fonde une Koninklijke Academie voor Vlaamse Taal- en Letterkunde (Académie royale de linguistique et de littérature flamandes), rebaptisée en 1974 Koninklijke Academie voor Nederlandse Taal- en Letterkunde (Académie royale de linguistique et de littérature néerlandaises). En 1921, cette institution reçoit un pendant francophone, l'Académie royale de langue et de littérature françaises. Mais, à l'instar des langues, les deux littératures concernées ont chacune à se déployer à l'ombre de traditions nationales affirmées aux Pays-Bas et surtout en France, où la littérature est depuis plusieurs siècles le parangon de l'expansionnisme linguistico-littéraire le plus ambitieux du continent. Les activités littéraires se voient ainsi structurées, d'une part, par des rapports de force inhérents à l'organisation étatique belge qui sont peu favorables à l'avènement d'une littérature unique, nationale ; d'autre part, par des rapports de force spécifiquement linguistico-littéraires peu propices à une entité littéraire « flamande » ou « française » autonome.

Le projet d'une littérature belge en langue française (le cas néerlandophone est largement comparable) a donc tout de la quadrature du cercle. Si une littérature nationale se développa au cours des premières décennies de l'État-nation, elle ne résista pas longtemps à l'injonction de monolinguisme inscrite dans le paradigme franco-universaliste. Cette même exigence inconditionnelle conduisit ensuite les milieux littéraires francophones à se diviser sur le caractère « vraiment » belge de leur littérature écrite en langue « française » et à remplacer peu à peu, au fil du XX^e siècle, l'appellation « littérature belge de langue française » par « littérature française de Belgique ». À mesure que cette dénationalisation se confirmait, un nombre grandissant d'écrivains tendaient à souscrire aux modèles d'écriture conformes au *nomos* littéraire français réputé universel, « écrire » (sous-entendu : en tant qu'écrivain français). En revanche, les modèles liés davantage au *nomos* littéraire local, « écrire en tant qu'écrivain belge », se voyaient toujours plus associés à une futilité régionaliste ou formaliste et toujours moins pris au sérieux, y compris par ceux qui les pratiquaient (par exemple, certains auteurs « paralittéraires » de romans policiers ou fantastiques ou certains héritiers du dadaïsme et du surréalisme), s'ils n'étaient pas délaissés pour des formes « non » littéraires, telles la chanson ou la bande dessinée.

La littérature étant le secteur où la triade langue-culture-nation opère de la manière la plus flagrante quoique, à la fois, la plus déniée, l'approche comparatiste et sociale des littératures belges et d'autres « petites » littératures au profil multiculturel similaire a beaucoup contribué à mieux appréhender les rapports de force en question. Cette approche considère généralement que les deux littératures ont un statut « périphérique » ou « dominé » par rapport à leurs homologues « centrales » ou « dominantes²³ ». Or ces couples oppositionnels incitent

23. Sur la situation de la littérature germanophone dans l'est du pays, voir Arvi SEPP, « Mémoire et minorité : l'identité collective dans la littérature germanophone de Belgique », *Recherches germaniques*, n° 46, 2016, URL : <http://journals.openedition.org/rg/323> (consulté le 26 septembre 2019). Pour des éléments sur la question, encore relativement peu étudiée, des rapports entre la situation linguistique globale et les productions littéraires en Belgique, on lira Pierre BOURDIEU, « Existe-t-il une littérature belge ? Limites d'un champ et frontières politiques », *Études de lettres*, n° 4, 1985, p. 3-6 ; Jean Weisgerber (dir.), *Les avant-gardes littéraires en Belgique. Au*

plus d'un chercheur à avoir une vision relativement schématique des choses. Cela n'est pas dû à l'opposition centre / périphérie en tant que telle, proposée dans les années 1920 par les formalistes russes et élaborée un demi-siècle plus tard par les théoriciens du polysystème notamment²⁴, ni, encore moins, au couple dominant / dominé²⁵ : toutes ces notions concourent indéniablement à une description plus cohérente des structures, des institutions et des textes littéraires en Belgique. Le problème vient de ce qu'elles négligent un troisième terme, lié à ce que Max Weber décrivait comme étant la participation des dominés à leur propre domination à travers la reconnaissance de la légitimité des dominants²⁶. Cette « complicité objective des dominés », pour parler avec Bourdieu²⁷, ne repose pas sur une conscience claire de leur situation, mais sur l'harmonie préétablie entre leurs schèmes de vision et d'action (habitus) et les structures de la domination, fruit d'un processus d'incorporation préalable de ces dernières. En un mot, le point aveugle de la plupart des analyses des faits littéraires « périphériques », « dominés », « mineurs » ou encore « subalternes » nous paraît être la corporéité des agents et leur perméabilité en tant qu'êtres incorporants. Ce que les schémas duels font souvent perdre de vue, c'est le corps, non seulement comme incarnation de la position de tel écrivain dans tel champ littéraire, mais aussi et surtout en tant que réceptacle préalable des critères d'évaluation (« valeurs ») de modèles littéraires plus ou moins

confluent des arts et des langues (1880-1950), Bruxelles, Labor, coll. Archives du futur, 1991 ; Marc QUAGHEBEUR, « L'identité ne se réduit pas à la langue », dans P. Gorceix (dir.), *L'identité culturelle de la Belgique et de la Suisse francophones*, Paris, Honoré Champion, coll. « Travaux et recherches des universités rhénanes », 1997, p. 59-105.

24. Iouri TYNIANOV, « Le fait littéraire » [1924], *Formalisme et histoire littéraire. Traduit du russe, annoté et présenté par Catherine Depretto-Genty*, L'Âge d'Homme, Lausanne, coll. « Slavica », 1991, p. 212-231 ; Itamar EVEN-ZOHAR, *Papers in Historical Poetics*, Tel Aviv, The Porter Institute for Poetics and Semiotics, 1978. En Belgique, le principal disciple d'Even-Zohar est José Lambert.

25. Sur la plus-value heuristique de dominant / dominé par rapport à centre / périphérie dans l'étude des systèmes littéraires (belges), voir Paul DIRKS, « Une périphérie ? », Christian Berg et Pierre Halen (dir.), *Littératures belges de langue française (1830-2000). Histoire et perspectives*, Bruxelles, Le Cri, 2000, p. 341-368.

26. M. WEBER, *La domination*, op. cit., p. 49 sq.

27. Pierre BOURDIEU, *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Paris, Seuil, 1994, p. 187.

légitimes que cet écrivain a appris par corps depuis le début de sa prime socialisation littéraire (ou prime littérisation)²⁸.

La prise en compte de la corporéité de l'écrivain permet de penser la cohabitation inconciliable en son corps littérisé des deux *nomos* littéraires, français et belge, dont l'un a plus de pouvoir définitionnel, plus de poids cognitif et social, est susceptible de procurer plus de capital symbolique littéraire, bref domine l'autre. Cette antinomie où les *nomos* sont du même ordre, en l'occurrence littéraire, peut être appelée « homogène ». C'est elle qui, très diversement, soumet les corps d'écrivain « périphériques » à des hésitations ou des tiraillements qui tendent à les orienter vers le *nomos* dominant – souvent littéralement, physiquement, en les portant à partir pour la France et Paris –, et ce du fait que, pour en avoir incorporé les déterminants, ils y adhèrent malgré eux, par « soumission doxique²⁹ », c'est-à-dire, le corps étant une entité non pas simplement physiologique mais symbolico-physique³⁰, par soumission corporelle, « naturellement ». C'est l'antinomie homogène qui est au fondement de cette sorte de fragilité que l'écrivain francophone belge (ou suisse, canadien, africain, etc.) vit dans son corps socialisé littéralement (littérisé) et qui fait régner à tout moment sur son écriture un doute sur sa propre légitimité ou tout au moins une insatisfaction, pénibles et en même temps souvent productifs³¹ : une insécurité littéraire.

Mais l'antinomie homogène croise aussi une antinomie plus ordinaire, hétérogène, où le *nomos* littéraire se confronte à d'autres *nomos*, politique, économique, éthique, etc. Tout écrivain, quel qu'il soit, a affaire à des appels de pied d'ordre politique, économique, etc. plus ou moins équilibrés par des rappels à l'ordre littéraire. L'écrivain belge de langue française a ceci de particulier qu'il importe en outre dans ses pratiques d'écriture, de manière plus ou moins impensée, des préférences politiques plutôt « françaises » ou plutôt « belges » (et,

28. Sur la socialisation comme apprentissage par corps, voir Pierre BOURDIEU, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, coll. « Le sens commun », 1980, p. 123 et *passim*.

29. *Ibid.*, p. 126-127.

30. Cf. Norbert ELIAS, *Théorie des symboles*. Traduit de l'anglais par Damien-Guillaume et Marie-Blanche Audollent. Révisé, édité et présenté par Marc Joly, Paris, Seuil, coll. « La librairie du XX^e siècle », 2015 [1991].

31. Lire les travaux de Marc Quaghebeur sur les « irréguliers du langage ».

de plus en plus, « wallonnes »), c'est-à-dire une combinaison des deux. Souvent, il nie la possibilité d'une littérature belge viable, se voyant en militant individuel de la cause littéraire française « universelle » au même titre que ses confrères français, suisses ou canadiens, tels les vingt et un signataires du manifeste du Groupe du Lundi de mars 1937, dont les positions devinrent hégémoniques dans les quatre décennies suivant la Seconde Guerre mondiale. Parfois, particulièrement enclin à méconnaître la réalité de sa littérisation, il prétend à une écriture dénuée de la moindre spécificité « belge », une écriture tout entière au service de la littérature *française* – on pense par exemple à Charles Plisnier, le premier lauréat « français » non français du Prix Goncourt en 1937. De moins en moins rares sans doute sont, à l'inverse, les auteurs qui, comme par exemple le poète Christian Dotremont, entendent combattre l'antinomie indistinctement hétérogène et homogène inscrite dans l'expansionnisme littéraire français et vécue par eux comme un obstacle à leur autonomie d'écrivains nés et socialisés à un endroit du monde appelé Belgique.

Dans chaque cas de figure, un mélange antinomique aussi complexe qu'irréductible donne à l'écriture une tonalité à nulle autre pareille, souvent grinçante ou hilarante, et fondamentalement marquée par les catégories antinomiques d'un État déroutant – déroutant si l'on se place du point de vue de l'État français et de son fantasme triadique, que l'État belge et ses deux avatars en devenir ont par trop incorporé.

Image(s) des femmes en littérature de langue bretonne : du mythe biblique à la Bretagne mythique ?

MANON DENIEL*

O mytho é o nada que é tudo
Le mythe est le rien qui est tout
Fernando Pessoa, *Message*, 1934.

Le mythe, objet qui semble insaisissable, et pourtant si prégnant en Littérature. Subtilement, il impose sa présence entre les mots, se fond dans les décors qui jalonnent les œuvres, nourrit les personnages qui peuplent les pages. Il est néanmoins possible d'en discerner les contours en tentant de le définir. Au sens large du terme, c'est un récit symbolique, une « cathédrale d'images¹ », dont la première fonction est explicative c'est-à-dire qu'il met en lumière la/une création : l'origine de l'univers, d'une plante, d'un personnage. Le mythe est donc en premier lieu l'histoire d'une venue au monde racontée et expliquée avec le langage de l'imaginaire. Il remplit aussi une fonction sociale : il est la réponse qu'une communauté apporte aux angoisses du présent. En effet, il a vocation à expliquer pourquoi les choses sont comme elles sont. Il assure ainsi la cohésion du groupe puisqu'il est partagé par tous ses membres et se donne à voir comme « vrai ». Il exprime une vision du monde et possède, dans une certaine mesure, une part d'exemplarité.

* Doctorante en littérature bretonne, CRBC (EA 4451), UBO, Brest.

1. Philippe SELLIER, « Qu'est-ce qu'un mythe littéraire ? », *Littérature*, n° 55, 1984, p. 121. Accessible en ligne : https://www.persee.fr/doc/litt_0047-4800_1984_num_55_3_2239 [consulté le 20 janvier 2020].

Intégré à la mémoire collective, il est transmis à la postérité malgré les méandres de l'Histoire. Cette continuation du mythe ne signifie pas qu'il se fige. Bien au contraire, une de ses caractéristiques et d'être doté d'une grande souplesse qui conjugue variations et éléments invariants ; c'est d'ailleurs ce qui lui permet de s'adapter aux assauts du temps.

Si la littérature de langue bretonne au XX^e siècle se nourrit de nombreux mythes, le mythe biblique occupe parmi eux une place de choix. Les personnages féminins semblent être répartis entre deux pôles – celle qui agissent bien et celles qui agissent mal – même si les registres de valeurs qui président cette évaluation changent au cours du siècle. Les figures mythiques de la Vierge et de Ève font ainsi planer leurs ombres sur les textes.

Le combat des figures, le mythe biblique au féminin en littérature bretonne

« La femme est l'être qui projette la plus grande ombre ou la plus grande lumière dans nos rêves² »

Charles Baudelaire, *Les paradis artificiels*, 1860.

Deux ombres se profilent à l'horizon. L'une est d'un blanc éclatant, celui de la pureté divine, l'autre est sombre, inquiétante, voire dangereuse. Tout au long du XX^e siècle, la littérature bretonne est le théâtre d'un affrontement entre deux figures mythiques : la Vierge, Mère du Christ, est face à la première femme de l'humanité, origine des malheurs du monde et symbole de celles qui se fourvoient en prenant le mauvais chemin, Ève. Ce combat s'exprime rarement de manière littérale mais, entre les lignes, se révèle la présence de ces deux personnages ancrés dans la culture religieuse occidentale. Cette lutte se joue en silence, elle investit les vides entre les mots et les œuvres. Chaque personnage féminin est rattaché à l'une de ces deux figures. Le socle axiologique qui préside cette opération de jugement diffère en fonction de l'écho que la voix religieuse a dans le mouvement militant breton. Ainsi, la moralité des femmes perd peu à peu de son importance et cesse d'être une valeur discriminante. Parallèlement, les références explicites à la Vierge

2. Charles BAUDELAIRE, *Les paradis artificiels*, Paris, Garnier-Flammarion, 1966, p. 25.

Marie et Ève ainsi qu'à leurs attributs, dans les textes, s'estompent à mesure que l'influence de l'Église catholique diminue dans la société. Cependant, le distinguo entre celle qui fait le bien et celle qui fait le mal est maintenu en filigrane du corpus même si la résonance religieuse perd son souffle. Il s'effectue sur la base d'un autre registre de valeurs. L'engagement, la fidélité à la cause bretonne, permettent d'identifier les femmes vertueuses. C'est ainsi une nouvelle réinterprétation du mythe marial qui s'offre à nous. Son émergence³ peut être observée au travers de trois caractéristiques rattachées au personnage de la Vierge⁴ : la pureté, la soumission et la protection.

La pureté

La figure mariale est indissociable de la pureté dont elle est le symbole absolu. Dans les textes, cette intégrité forme un couple indissociable avec la beauté, l'une et l'autre semblant parfois se confondre. Malgré cela, la relation de subordination entre ces deux attributs est clairement marquée : la splendeur d'une femme provient de sa pureté et non l'inverse. La nouvelle *Ar Run-heol*⁵ (La colline du soleil), qui figure dans le recueil *Geotenn ar Werc'hez* (L'Herbe de la Vierge) de Jakez Riou publié en 1934, illustre cette échelle de valeurs. Elle nous raconte le retour aux sources d'un célèbre peintre désabusé par la vanité des portraits qu'il a réalisés jusque là. Il revient en Bretagne en quête de pureté absolue. Lors d'une promenade, il se perd et rencontre un homme qui le conduit jusqu'à sa ferme. C'est alors que surgit du verger Levenez⁶, fille des propriétaires. La pureté virginale qui exhale de cette apparition mystique contraste d'une superbe manière avec l'orgueil et la vacuité des jeunes femmes riches et creuses de la Capitale. Ce qui place Levenez au-dessus des autres, ce qui la rend belle, c'est sa virginité enfantine, son innocence. La nouvelle se termine toutefois par une volte-face : la jeune fille qui était muette retrouve la parole et revient par là-même dans le

3. Pierre BRUNEL, *Mythocritique. Théorie et parcours*, Paris, PUF, 1992.

4. Sylvie BARNAY, « Le renouvellement de la théologie et du culte marial », dans *Histoire du christianisme*, Paris, Seuil, 2007, p. 392-395 ; S. BARNAY, « Notre-Dame », dans Alain Corbin (dir.), *Histoire du christianisme*, Paris, Seuil, 2007, p. 241-244.

5. Jakez RIOU, « *Ar Run-heol* », *Geotenn ar werc'hez*, Brest, Skrid ha Skeudenn, 1934, p. 57-67.

6. Prénom qui signifie « joie » en breton.

monde charnel, quittant l'état de grâce et de majesté dans lequel elle se trouvait ; l'incarnation de la Beauté s'en est allée par d'autres chemins. Le peintre s'en retourne à Paris profondément meurtri de n'avoir pu saisir l'absolue beauté. Ainsi, cette nouvelle met en lumière un autre trait récurrent : la pureté morale absolue est hors de portée et la Vierge, un modèle qu'on ne peut imiter parfaitement.

La pureté ne revêt pas toujours un sens moral, elle n'est pas nécessairement synonyme de virginité sexuelle. Cependant, même si l'écho religieux s'estompe au fur et à mesure du XX^e siècle, l'intégrité ne disparaît pas pour autant des textes. L'acte sexuel est très peu évoqué – voire pas du tout – au début du XX^e. Néanmoins, lorsque les codes de la société autorisent à ce qu'il fasse son entrée en littérature, il est accepté à certaines conditions, à savoir la pureté des sentiments et le respect d'un certain ordre naturel. On retrouve par exemple cette configuration dans la pièce de théâtre *Marheg an Nevez-Amzer*⁷ (Le cavalier du printemps) de Pierre-Jakez Hélias.

Cette hauteur d'âme se décline également dans la sphère militante. Le registre de valeurs politique et militant, auparavant entremêlé avec le registre religieux et conservateur, s'en dissocie peu à peu avec l'apparition d'une nouvelle génération militante après la Première Guerre mondiale et devient la matrice axiologique qui distingue le bien du mal. Roparz Hemon écrit en 1926 dans la revue *Gwalarn* un article aux allures de condamnation qui conserve quelques notes religieuses :

*Dishenvel krenn e vezo lennegez nevez Breiz diouz he lennegez koz. Eur bed, e 1914, a zo maro. Eur bed, e 1918, a zo ganet. Breiz koz a zo aet da get, ar C'hast he doa degemeret an estren en he gwele. Ra vreino breman etre peder flanken en he bez. Dastumomp, avat, kement tra a dalvoudegez a zo manet war he lerc'h, d'ober degemer d'ar werc'hez a valeo en hon touez, p'hor bezo digoret hor prenestr d'an heol, ha skubet ar boultrenn a-ziwar hon treuzou*⁸.

La nouvelle littérature de Bretagne sera complètement différente de son ancienne littérature. En 1914, un monde est mort. En 1918, un monde est né. La vieille Bretagne est anéantie, la Prostituée qui avait accueilli l'étranger dans sa couche. Puisse-t-elle pourrir maintenant entre quatre

7. Pierre-Jakez HÉLIAS, « *Marheg an nevez-amzer* », *Tan ha Ludu*, Brest, Brud, 1957, p. 26-45.

8. Roparz HEMON, « *Studi hol lennegez / L'étude de notre littérature* », *Gwalarn*, n° 5, 1926, p. 50.

planches, dans sa tombe. Recueillons néanmoins tout ce qu'elle a laissé et qui a de la valeur, pour accueillir la Vierge qui marchera parmi nous, quand nous aurons ouvert notre fenêtre au soleil, et balayer la poussière qui recouvre notre seuil⁹.

Dans cet extrait, Roparz Hemon reprend le champ lexical religieux et le ton impérieux de la condamnation morale. De cette manière, il confère à ses mots un ton solennel et s'assure ainsi de frapper l'esprit du lecteur. La « vieille Bretagne », la « Prostituée », désigne en réalité les Bretons coupables d'abandonner la vraie Bretagne qui est à ses yeux une Bretagne exempte de toute souillure – une Bretagne-Vierge¹⁰ –, mais les femmes ont une place particulière sur l'échafaud. Elles prennent part à cet outrage en coupant le lien de la transmission du breton. Cette intégrité militante, lorsqu'elle n'est pas abandonnée, est nécessairement accompagnée par un cortège de lourds sacrifices qui sont d'ailleurs évoqués par les femmes auteurs elles-mêmes et qui marquent le front du militant du sceau des martyrs.

Soumission

La deuxième caractéristique de la Vierge que l'on retrouve dans les textes évoquant des personnages féminins est la soumission. Elle se manifeste d'abord à l'égard de ce que l'on pourrait appeler l'ordre divin qui comprend Dieu lui-même mais aussi l'entité intermédiaire entre les hommes et Dieu, qui est donc une entité édictrice de normes, à savoir l'Église.

L'ordre masculin est la deuxième instance à laquelle sont subordonnés les personnages féminins. Cette autorité se déploie envers deux figures masculines, qui sont le socle d'une société dite « patriarcale » : le père et l'époux. La femme a besoin de l'homme pour se définir et trouver sa place dans le monde. Les veuves sont emblématiques de cette dépendance. Elles sont toujours présentées comme totalement perdues et leur sort est la plupart du temps tragique même si cela n'exclue pas

9. Ronan CALVEZ, *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias : deux rêves de la Bretagne*, Rennes, PUR, 2000, p. 35.

10. Ronan CALVEZ, « Des enchantés désenchantés. *Sizhun ar breur Arturo* de Youenn Drezen », dans Fabrice Boutillon, Frédéric Le Moigne, Nathalie Viet-Depaule, *Le bon Dieu sans confession. Mélanges offerts à Yvon Tranvouez*, Nancy, Arbre bleu, 2017, p. 134.

qu'elles puissent faire preuve de force et de courage dans la suite des récits¹¹. Lorsqu'il est question de choisir un époux, la femme est la plupart du temps inactive, muette voire totalement absente comme c'est le cas dans *Trubuilhou ar seiz paotr yaouank*¹² (Les aventures des sept jeunes hommes) de Loeiz ar Floc'h. Lorsque le mariage est conclu, elle est soumise en toutes circonstances et peu importe les conséquences à son mari, le chef de famille. Quand elle se rebelle, elle est sévèrement reprise. Ce rétablissement de l'ordre fait d'ailleurs l'objet de pièces de théâtre et récits comiques. La soumission au féminin se décline également dans le domaine sexuel où la femme, quand l'acte est évoqué plus en détails, est dédiée au plaisir de l'homme.

Toutes ces formes de soumissions, il faut quand même le préciser, sont relatives. Elles sont parfois imposées avec force et coups mais les personnages féminins font également parfois le choix conscient de se placer sous le joug d'une autorité. Cette soumission volontaire se retrouve notamment dans les domaines sexuel et militant.

Protection et transmission

La dernière caractéristique, de la Vierge qui marque de son sceau les personnages féminins est la protection, la transmission. La domesticité est le lieu où elles possèdent une certaine forme de pouvoir ; ce sont des maîtresses de maison. La mère a la mission de protéger la famille et de veiller à son bien-être. Les femmes s'accomplissent avant tout dans ce rôle de mère dont émane amour, tendresse et douceur. Elle est également en charge de la transmission des valeurs et des rites chrétiens. Elle éduque les enfants mais parfois les adultes bénéficient aussi des conseils de cette mère médiatrice. Souvent, c'est elle qui permet aux personnages masculins de trouver le chemin de la rédemption.

Les femmes sont également des gardiennes. Elles assurent la protection et la pérennité des rites et des coutumes dont la coiffe est le symbole jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Elles assurent donc

11. Jarl PRIEL, *Klenved an Togn*, La Baule, Al Liamm, 1952 ; Fañch AL LAY, *Bilzig*, Quimper, Le Goaziou, 1925.

12. Loeiz AR FLOC'H, *Trubuilhou ar seiz potr yaouank*, Rennes, Imprimerie de «L'Ouest-Éclair», 1927.

la continuité d'une certaine forme de société défendue par les auteurs de l'*emsav*. La plus grande responsabilité qui pèse sur les épaules féminines est la transmission de la langue bretonne. Les textes, mais aussi les ressources iconographiques telles que l'affiche de René-Yves Creston « *Komzit brezoneg d'ho pugale* » (Parlez breton à vos enfants), les désignent comme celles qui transmettent la langue aux enfants et qui la défendent lorsque c'est nécessaire. C'est d'ailleurs le premier cadre dans lequel il leur est permis de faire preuve d'une réelle autorité en s'opposant ouvertement et fermement aux hommes lorsque ces derniers s'en prennent à la langue.

La figure mythique d'Ève quant à elle est l'exact négatif de la figure virginale. Dans la première moitié du XX^e siècle, les femmes sont présentées comme étant naturellement inclinées à s'engager sur la voie du mal ; elles sont les « filles d'Ève¹³ ». Le Père Médard, l'auteur du recueil d'histoires édifiantes *Diwar c'hoarzin*¹⁴ (En riant) publié en 1945, s'emploie à montrer la bonne voie en dénonçant de manière acerbe les mauvais penchants de la gente féminine. Néanmoins, la sentence n'est pas la même pour toutes. Le péché comporte en effet plusieurs degrés de gravité. Certaines, les tentatrices, essaient d'entraîner d'autres dans leur sillage ; elles mettent ainsi les hommes, leurs enfants, et la Bretagne dans son ensemble en danger. Elles possèdent toutefois la possibilité d'échapper à cette condition et de se racheter honorablement : elles peuvent revenir dans le droit chemin et se repentir. Cette démarche se fait au prix de lourds efforts, mais lorsque la fille d'Ève atteint cet objectif, elle gagne le droit d'être de nouveau citée en exemple.

Le mythe biblique trouve ainsi un écho puissant en littérature de langue bretonne au XX^e siècle. Il permet aux auteurs d'utiliser le langage de l'imaginaire pour livrer leurs regards sur les femmes, pour fantasmer ce que femme veut dire. L'onirique et l'idéalisation ne touchent pas seulement les sœurs de Vénus, les filles d'Ève, les héritières de Marie. Les personnages féminins ainsi rêvés font partie des outils qui permettent aux artisans de l'*emsav* d'apporter leur pierre à la construction d'un autre mythe, celui de la Bretagne.

13. Youenn DREZEN, *L'école du renard (Skol louarn Veig Trebern)*, Paris, Jean Picollec, 1986, p. 471.

14. TAD MEDAR, *Diwar c'hoarzin*, Roscoff, Ar vuhez kristen, 1945.

Bretagne fantasmée : création d'un mythe ?

Naissance de la Bretagne esthétique

Le but premier de la littérature de langue bretonne au XX^e siècle est de donner un visage puis de sacraliser, de transfigurer, l'entité Bretagne. Cette période de mythification, au sens de sacralisation sociale, s'ouvre avec la parution de l'ouvrage d'Auguste Brizeux, *Marie*¹⁵, en 1832 et la publication du *Barzaz Breiz*¹⁶ de Hersart de la Villemarqué en 1839. D'ailleurs, lorsque Yves Berthou publie le poème fleuve *Hadtro Brizeuk*¹⁷ (Le Retour de Brizeux) dans le recueil *Dre an delen hag ar c'horn-boud* (Par la harpe et le cor de guerre) en 1904, il se présente – ainsi que ses compagnons de *l'emsav* – en héritier d'Auguste Brizeux :

*Petra zo 'n ez komzou ? Lavar, spi pe arvar ?
 Petra oa dirakoud, ar joa pe ar glac'har ?
 Perak kaout aoun e vijez ankouet ?
 Na c'heuz ket entanet kalon ar Vretoned ?
 Aboue ec'h ouzomp lenn, oud hor gwella mignon,
 Bugale omp ni d'id spered ha kalon.*

Exprimais-tu le doute ? Exprimais-tu l'espoir ?
 O barde consumé par le feu du devoir,
 Pouvais-tu redouter qu'on oublîât ta race,
 Toi qui fis tant vibrer l'âme de notre race !
 De toi dès le berceau chacun de nous s'éprit :
 Nous sommes tes enfants par le cœur et l'esprit¹⁸.

C'est en effet dans le sillage de ces deux auteurs que naît la Bretagne en tant que signe esthétique¹⁹. La représentation de la Bretagne se fige et c'est cette image « Bretagne », composée de quelques motifs, qui sera reprise, réactivée, transformée au cours du siècle suivant. Nous pouvons observer le devenir et les pérégrinations de cette Bretagne en

15. Auguste BRIZEUX, *Marie*, Paris, Auffray, 1832.

16. Théodore HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, *Barzaz-Breiz. Chants populaires de la Bretagne*, Paris, Delloye, 1839.

17. Erwan BERTHOU, *Dre an delen hag ar c'horn-boud*, Saint-Brieuc, Prud'homme, 1904, p. 66-81.

18. Traduction proposée par l'auteur lui-même dans l'ouvrage.

19. Nelly BLANCHARD, « Fictions et fonctions de la Bretagne au XIX^e siècle », dans Dominique Le Page (dir.), *11 questions d'Histoire qui ont fait la Bretagne*, Morlaix, Skol Vreizh, 2009, p. 289-309.

représentation, entité idéalisée, fantasmée, onirique. À la manière de géologues observant la stratification d'un terrain, nous pouvons déceler les différentes étapes de la construction du mythe Bretagne au travers de l'image des femmes en littérature de langue bretonne.

Géologie socio-littéraire...

La gestation et la naissance de l'*emsav*, en tant que mouvement structuré en 1898, prennent racine dans un siècle placé sous le signe du bouleversement²⁰. Le XIX^e siècle conjugue révolution industrielle, culturelle, politique et religieuse²¹. En effet, la remise en cause du modèle religieux qui structurait la société jusqu'alors, et l'affirmation concomitante du modèle républicain en politique, remportent de plus en plus de voix. Ces tensions exacerbées ne laissent d'autre choix aux agents de l'espace culturel et intellectuel que de prendre position et d'entrer dans une logique de défense. Les premiers acteurs de l'*emsav* s'emparent alors de l'outil qu'est la langue bretonne et sa littérature pour ériger un rempart de manière à protéger la Bretagne, contre ce qu'ils estiment être des dangers pour elle, notamment la modernité et/ou le changement, tout ce qui remet en cause leur vision fantasmée de ce que Bretagne veut dire. Les personnages féminins font partie intégrante de ce système d'auto-défense qui repose entre autres sur l'édification²² par la littérature et cherche à préserver ce qui devrait être immuable : la foi, la langue bretonne et les « traditions » (avec toute l'opacité que recouvre ce terme). La littérature propose « des modèles et des repoussoirs entre lesquels le lecteur possède la possibilité théorique de choisir²³ ». Les personnages féminins sont décrits au travers de leurs qualités morales et de leurs actions qui sont désignées comme étant

20. Dominique BARJOT, Jean-Pierre CHALINE et André ENCREVÉ, *La France au XIX^e siècle (1814-1914)*, Paris, PUF, 2001.

21. Francis DÉMIER, *La France du XIX^e siècle. 1814-1914*, Paris, Seuil, 2000 ; Jean-Charles GESLOT, *La France de 1848 à 1914. Le temps de la démocratie et de l'industrie*, Paris, Armand Colin, 2014 ; André NOUSCHI, Antoine OLIVESI, Maurice AGULHON et Ralph SCHOR, *La France de 1848 à nos jours*, Malakoff, Armand Colin, 2008.

22. Stéphane MICHAUD (dir.), *L'édification : morales et cultures au XIX^e siècle*, Paris, Créaphis, 1993.

23. Jean-Claude VAREILLE, « Les images d'Épinal sont-elles édifiantes ? », dans Stéphane Michaud (dir.), *L'édification...*, *ibid.*, p. 100.

bonnes ou mauvaises en prenant comme référence la morale catholique. Leur physique est laissé dans l'ombre tandis que leur psychologie est totalement occultée. La rhétorique de l'exemplarité assume « la fonction d'en faire des incarnations » de la vraie bretonne, autrement dit de la bonne bretonne. Ce sont des femmes-modèle ; la fonction qu'elles occupent dans les œuvres est leur unique raison d'être. Elles incarnent ainsi le syncrétisme axiologique qui est à l'œuvre dans la première phase de l'*emsav* ; elles portent en elles le registre de valeurs²⁴ catholique qui se mêle dans une subtile alchimie au registre militant. Les auteurs, en cherchant à construire un monument de défense face aux bouleversements de leur temps, érigent « Notre-Dame-de-Bretagne ».

Les années qui suivent la Première Guerre mondiale et les bouleversements qu'elle entraîne²⁵ voient émerger une nouvelle génération²⁶ de militants au sein de l'*emsav*, marquée par une contestation des générations précédentes jugées inefficaces et dépassées ainsi qu'un profond questionnement identitaire²⁷. La naissance du journal *Breiz Atao* en 1919 et de la revue *Gwalarn* en 1925 marquent le véritable début de la conception de la Bretagne en tant que nation, détachée de la France, qui, selon les acteurs de ce mouvement, doit être pure, débarrassée de toute scorie étrangère²⁸. L'idéologie de ce mouvement, porté essentiellement par Roparz Hemon dans l'espace culturel, met en place un ordre imaginaire, élabore l'idée d'un « continent mythique²⁹ » que Ronan Calvez nomme « la Pangée³⁰ », « un pays magnifique » selon

24. Nathalie HEINICH, *Des valeurs. Une approche sociologique*, Paris, Gallimard, 2017, p. 245.

25. R. CALVEZ, *La radio en langue bretonne. Roparz Hemon et Pierre-Jakez Hélias*, op. cit., p. 18 et 19.

26. Michel WINOCK, *L'effet de génération. Une brève histoire des intellectuels français*, Vincennes, Marchaise, 2011, p. 8 ; Sébastien CARNEY, *Breiz Atao ! Mordrel, Delaporte, Lainé, Fouéré, une mystique nationale (1901-1948)*, Rennes, PUR, 2015, p. 16.

27. S. CARNEY, *ibid.*, p. 19.

28. Roparz HEMON, « *Studi hol lennegez / L'étude de notre littérature* », *Gwalarn*, printemps 1926, n° 5, printemps 1926, p. 50, traduit par Ronan CALVEZ, *La Radio en langue bretonne*, op. cit., p. 36.

29. Jean-Yves GUIOMAR, « La Trinité bénédictine. Essai sur la production du signe idéologique Bretagne », *La Taupe Bretonne*, n° 3, 10/1972, p. 91.

30. R. CALVEZ, *La radio en langue bretonne*, op. cit., p. 21.

les termes de Roparz Hemon, « un pays où tout est breton³¹ ». Dans ce contexte, les personnages féminins sortent quelque peu de leur confinement au foyer. Elles incarnent la Bretagne-Avenir renouvelée, portée aux nues par l'idéologie nationaliste. Ce sont des femmes-action dont la fonction est de montrer que la Bretagne se prend en main – ou plus exactement que l'élite intellectuelle et politique prend en main l'avenir de la Bretagne – en servant la rhétorique de la modernité. Ainsi, le personnage de Donalda d'*An Aotrou Bimbochet e Breiz*³² (Monsieur Bimbochet en Bretagne) inaugure une série de personnages de jeunes femmes instruites et pouvant exprimer leurs opinions politiques. Le personnage de Liliana dans *Enez ar rod*³³ (L'île sous cloche) de Xavier de Langlais occupe une place de choix : c'est par son intermédiaire que l'île sur laquelle elle échoue va retrouver sa liberté, c'est elle qui renverse l'ordre établi. Ce début balbutiant d'émancipation se fait au nom d'un principe supérieur : la nation Bretagne. En dehors de ce cadre, les personnages féminins continuent dans l'ensemble de suivre le canevas de la période précédente.

La collaboration de l'*Emsav* pendant la Seconde Guerre mondiale contribue à jeter le discrédit sur le mouvement breton³⁴. Dans un premier temps au moins, certains font le choix de la continuité, de l'allégeance aux pères comme en témoigne le poème « *Gouestl* » (Voeux) de Ronan Huon publié dans *Evidon va-unan* (Pour moi seul) en 1955 :

31. Roparz HEMON, « *Skiant Vreiz / Conscience bretonne* », *Gwalarn*, n° 135, 1941, p. 321.

32. Roparz HEMON, *An Aotrou Bimbochet e Breiz*, Brest, Gwalarn, 1927.

33. Xavier DE LANGLAIS, *Enez ar rod*, (s.l.), Ar Balv, 1949.

34. Michel NICOLAS, *Histoire de la revendication Bretonne*, Spézet, Coop Breizh, 2007, p. 141.

*Ar re o deus kredet en ur bed gwelloc'h,
ar re o deus stourmet leun a spi,
Stourmet e gouloù an heol,
pep tra o vont war-raok,
o saludiñ a ran.*

*Ar re o deus kredet c'hoazh
pa droe pep tra da fall,
pa gouezhent unan hag unan
war zismantroù gwadek o esperañsoù,
ouzh trouz ar c'hornioù boud,
en ifern an tiez o tivogediñ
o esperañsoù o tivogediñ
o enoriñ a ran.*

*Ar re a zo bet lakaet er bac'hioù
dre m'o doa kredet re daer
pe re bell.
[...]*

*Ar re o deus kendalc'het da grediñ
goude an holl draoù-se
o c'hevarc'hiñ a ran.*

*Ar re o deus kredet er frankiz,
kredet er Gened, er wirionez
kredet en o breudeur kredet ennomp
pa ne oamp ket,
me garfe bezañ eus ar re-se.*

*Ha bremañ ni zo aze, bugale,
e tren ar bed-o-vont,
e safar ar c'hunujennoù ruz
hag ar c'hoarzhoù glas
e safar an disfiziañs
an dismegañs, ar gasoni ;
ha n'ouzomp ket war be tu treiñ
– a-wechoù – hon unan
en arne c'hwerv an dud,
evel ma 'z oc'h bet gwechall
Galileed dianzavet.*

*Ni ra ar gouestl
dirak an oabl, hor mor, hor sent,
an Tad eternal, an dud digred
da vezañ kadarn,
ha da genderc'hel
war an hent hoc'h eus diskouezet deomp,
war ho roud, e merk gwad o treid
manet en traebz,
an daeroù en hon daoulagad,
hor c'hein kroummet, hor c'halon gwak,*

Ceux qui ont cru en un monde meilleur,
ceux qui se sont battus remplis d'espoir,
battus dans la lumière du soleil,
tout allant de l'avant,
je vous salue.

Ceux qui ont cru encore
lorsque les choses tournaient mal,
quand ils tombaient les uns après les autres
sur les ruines sanglantes de leurs espérances,
au son des cors,
dans l'enfer des maisons fumantes
de leurs espoirs en fumée
je vous honore.

Ceux qui ont été emprisonnés
parce qu'ils avaient cru trop fort
ou trop loin.
[...]

Ceux qui ont continué de croire
après toutes ces choses
je vous salue.

Ceux qui ont cru en la liberté,
cru dans la Beauté, dans la vérité
cru en leurs frères
cru en nous
alors que nous n'étions pas, j'aimerais être de ceux-là.

Et maintenant nous nous sommes là, enfants,
dans le train du monde qui va,
dans le tumulte des injures rouges
et des rires bleus
dans le tumulte de la défiance
l'irrespect, la haine ;
et nous ne savons pas vers où aller
– parfois – seuls
dans l'orage amer des gens,
comme vous l'avez été autrefois
Galiléens non reconnus.

Nous, nous faisons le vœu
devant le ciel, notre mer, nos saints,
le Père éternel, les gens sans foi,
d'être braves,
et de continuer
sur le chemin que vous nous avez indiqué,
sur vos traces, dans la marque du sang de vos pieds,
restée dans le sable,
les larmes dans nos yeux,
le dos courbé, notre cœur las,

*skuizh, divi, heskinet,
kunuñjennet, disprizet, dianzavet hag all.*

fatigué, exténué, martyrisé,
insulté, méprisé, rejeté etc.

*Ni ra ar gouestl, dirak ar Werc'hez du
e Bro Dreger*

Nous, nous faisons le vœu, devant la Vierge noire
du Trégor

*da grediñ atav ennoc'h, ennomp,
er wirionez, er c'hlanded.*

de toujours croire en vous, en nous,
dans la vérité, dans la pureté.

Ni a gredo a-enep d'ar Bed.

Nous croirons contre le Monde.

Ni a gredo er pezh na dle ket bezañ kredet.

Nous croirons en ce qui ne doit pas être cru.

*Hag ez aimp kuit un deiz,
eveldoc'h soudarded hor c'hantvedoù kozh
ha c'hwi ar re nevez,*

Et nous partirons un jour,
comme vous soldats de nos vieux siècles
et vous des siècles nouveaux,

dieub pe chadenmet

libres ou enchaînés

met laouen o vezañ kredet

mais heureux d'avoir cru

ennoc'h, ennomp,

en vous, en nous,

er pezh a raemp, er pezh ho poa graet.

en ce que nous accomplissions, en ce que vous aviez accompli.

Hag ez aimp war-raok

Et nous irons de l'avant

pa vo echu barzhoneg hor buhez,

quand sera fini la poésie de notre vie,

gant be c'herseenmou

avec ses regrets

o soñjal hor bo graet

pensant que nous aurons fait

didroidell

loyalement

*ar pezh e oamp deut d'ober*³⁵.

ce que nous étions venus accompli³⁶.

Face à cette rhétorique du martyr, de nouveaux acteurs font leur apparition dans le jeu littéraire breton dont le but est de renouveler l'*emsav* en dehors des cadres d'avant-guerre dorénavant déconsidérés. Malgré cette division, le maître-mot reste inchangé : la cause Bretagne occupe les esprits des deux parties. Cette phase de reconquête et de reconstruction ne laisse guère de place aux femmes dans les textes et les différents motifs les concernant n'évoluent que très peu pendant cette période. Deux motifs font néanmoins leur apparition : celui du désir et celui de la perte ou de la séparation. Les années 1960 font retentir de nouveau le tocsin en Bretagne. La guerre d'Algérie en 1962, la création de l'UDB³⁷ en 1964, les événements de mai 1968 ainsi que les conflits sociaux et écologiques poussent une partie de l'*emsav* à déclarer la guerre³⁸. Les poésies deviennent les canons dont jaillissent

35. Ronan HUON, *Evidon va-unan*, Brest, Al Liamm, 1955, p. 51-55.

36. Traduction faite par moi-même.

37. Union démocratique bretonne.

38. N. BLANCHARD, « La Guerre en poésie dans le contexte breton des années 1970 : réouverture des hostilités ? », dans Ghislaine Lozac'hmeur (dir.), *Les mots en guerre*.

les salves de mots. Reprenant les idées développées par Robert Lafont dans son essai *La Révolution régionaliste*³⁹ paru en 1967, la Bretagne est présentée comme une colonie, les Bretons comme un peuple à délivrer et la France comme l’envahisseur. Dans ce contexte, les personnages féminins – qui eux, c’est le moins qu’on puisse dire, n’envahissent pas les œuvres – sont soit des victimes, des femmes-martyres abandonnées par leurs enfants, soit des traîtresses qui abandonnent la langue bretonne. Les femmes désirables ne disparaissent pas pour autant. Dans le poème *Territoire de l’aube*⁴⁰, Paol Keineg mêle champ lexical du sexe et champ lexical militant ; la femme désirable, désirée, érotisée, se confond avec la Bretagne elle-même. La liberté et l’intensité de l’acte sexuel représentent quant à eux les caractéristiques que l’auteur attribue au combat militant. Si la sexualité acquiert à cette période droit au chapitre et confère ainsi une nouvelle place aux femmes dans les textes, elle n’est pas synonyme d’émancipation. Le fanzine *Yod Kerc’h* (Bouillie d’avoine) revendique une évocation libre de la sexualité. Pourtant, il instrumentalise la nudité et le corps féminin qui sont surreprésentés. Si la sexualisation des images et des informations est omniprésente, le sujet principal de la revue en général reste la Bretagne et/ou l’*emsav* et dire le sexe libre en breton est un acte militant qui vise à inscrire l’engagement pour la cause et ses expressions dans le temps présent. Ces années voient malgré tout éclore de nouvelles façons de traiter le sujet féminin, annonçant la rupture que l’on constate au tournant des années 1970 avec les ouvrages *Karantez ha karantez*⁴¹ (Amour et amour) et *Ar Mestr*⁴² (Le Maître) de Naig Rozmor. Reun Menez Keldreg fait figure de novateur dans le choix de ses thèmes. En 1969 paraît l’ouvrage *Merc’hed* (Femmes) qui regroupe deux longues nouvelles déjà publiées dans la revue *Al Liamm* (Le Lien). La nouvelle *Elena* décrit avec tendresse le destin d’une femme battue au travers des yeux d’un homme qu’elle croise sur son chemin et à qui elle choisit de donner son corps dans une sorte d’acte libérateur.

Polyphonie et polémique, Actes du colloque international des 27-28 avril 2012 à Brest, Rennes, PUR, 2015, p. 95-118.

39. Robert LAFONT, *La révolution régionaliste*, Paris, Gallimard, 1967.

40. Paol KEINEG, *Boudica, Taliesin et autres poèmes*, Paris, Papyrus, 1980, p. 73-83.

41. Naig ROZMOR, *Karantez ha karantez*, Brest, Brud Nevez, 1977.

42. N. ROZMOR, *Ar mestr*, Brest, Brud Nevez, 1988.

Derrière ces variations subsistent en filigrane quelques lignes de forces directement liées au caractère engagée de la littérature en langue bretonne. Cette pérennité est le reflet de l'objectif commun à toutes les générations de l'*emsav*. Ce mouvement militant s'inscrit dans une quête, la recherche du paradis perdu – du paradis fantasmé – qui pourrait être illustrée par la quatrième de couverture de l'ouvrage *Anjela Duval*⁴³ de Roger Laouenan :

Anjela Duval, la poétesse révélée par la littérature d'expression bretonne, la militante de l'*Emsav*, lance de Traon-an-Dour un *pathétique* message d'amour. Amour de son peuple, de sa terre, de ses ancêtres, de ses bêtes. Commence alors vers la « vieille fontaine » un extra-ordinaire retour aux sources : pèlerinage incessant d'une foule envoûtée, insatisfaite...

Ami et confident d'Anjela Duval, Roger Laouenan, lui aussi fils de paysans bretons, a voulu aller plus loin que l'émission d'un soir à laquelle il a lui-même participé. Journaliste, il a recréé la vie simple, droite et enrichissante d'une fille de la terre, il a donné la parole à la paysanne, la poétesse. Au fil des pages se dessine une véritable philosophie de l'existence, en même temps que se dresse, dramatique, sur le dernier talus de son halali, la silhouette d'une nouvelle « résistance » bretonne.

À quelques mots près, ces lignes auraient pu être écrites pour rendre hommage, non pas à Anjela Duval, mais à Philomène Cadoret⁴⁴, auteur du début du siècle, portée au pinacle par l'*emsav*. Anatole le Braz, dans la préface qu'il rédige pour *Mouez Meneou Kerne* (Les Voix des monts de Cornouaille), chante ses louanges et l'évoque en termes spirituels :

*[...] pa 'n em lakaz da ganan, kroazet he daouarn ganti war hi davan-cher, ar maronad he devoa kompozet da vaouezik Treger, kement-hini a oa eno a blegaz e benn, evel pa vije bet Spered ar Varzed braz [...] o tistrei d'ar vuhez war muzellou ar ganerez. [...] Holl e stouent o c'halonou dirak ar gemenez dister, rak er plac'hig-ze Breiz koz a oa hadvew ! [...] Al levrik bihan-man a zo ennan eur gentel vras [...] : karoud mui-ouz-mui hon gouen, hon bro, hag hon iez [...].*⁴⁵

43. Roger LAOUENAN, *Anjela Duval*, Quimper, Nature et Bretagne, 1974.

44. Philomène Cadoret alias *Koulmig Arvor* (1892-1923) est couturière de métier. Elle rédige de nombreux poèmes et chansons en breton pour divers journaux. Elle publie deux ouvrages : *Mouez Meneou Kerne* (Les Voix des monts de Cornouaille) en 1912 et *Bleuniou a garantez* (Les fleurs d'amour) en 1933.

45. Anatole LE BRAZ, « Digemer mad » (Bienvenue), *Mouez meneou Kerne*, Morlaix, Ar Gwaziou, 1912, p. VIII.

[...] quand elle commença à chanter, les mains croisées sur son tablier, son élégie en l'honneur de la petite trégorroise⁴⁶, tous ceux qui étaient présents baissèrent la tête, comme si l'Esprit des grands bardes [...] était revenu à la vie sur les lèvres de la chanteuse. [...] Tous les cœurs se courbèrent devant la modeste couturière, car en cette jeune fille la vieille Bretagne était ressuscitée ! [...] Ce petit livre contient une grande leçon [...] : aimer d'avantage notre race, notre pays, et notre langue [...].

Un demi-siècle sépare les deux auteurs féminins que sont Anjela Duval et Philomène Cadoret. Pourtant, les qualités qu'on leur attribue semblent se confondre. L'aura qu'elles ont sur la foule qui flirte avec les frontières du mystique et leur simplicité sont les vecteurs du message qu'elles portent. La similitude entre ces deux textes n'est pas le fruit du hasard. Elle est le reflet de la cause défendue par leurs auteurs, une Bretagne rêvée et idéalisée qui repose sur quatre éléments fondateurs : les rites et coutumes, l'Histoire et la langue. Cette dernière est la valeur cardinale qui traverse tous les âges de l'*emsav*. Elle permet aux différents militants de se retrouver autour d'un élément tangible et de définir les frontières de la Bretagne en tant qu'entité indépendante, perpétuant ainsi la pensée herdérienne qui voit dans la langue l'expression de « l'âme d'une nation ⁴⁷ ».

Le mythe biblique est un réservoir d'images, de mots, de figures, où sont allés puiser nombres d'auteurs du début du XX^e siècle pour fantasmer les femmes. Ces personnages deviennent alors des symboles, outils précieux et fort utiles pour proposer un nouveau mythe, celui de la Bretagne éternelle, la « vraie », et de ceux qui la défendent.

La littérature de langue bretonne au XX^e siècle (1898-1980) : mythique ?

La littérature de langue bretonne au XX^e siècle renferme une grande variété de formes, de styles. Elle constitue pourtant un ensemble cohérent qui trouve son principe fondateur dans la motivation des auteurs. Elle est toute entière dédiée à la défense et la préservation de la Bretagne idéalisée. Au fil des œuvres et des auteurs, le mythe Bretagne

46. Anatole Le Braz fait allusion à une cérémonie organisée en hommage à Marie-Louise Le Bellec (1820-1911), conteuse lors des veillées organisées par l'auteur afin de collecter la matière de son ouvrage *La Légende de la mort*.

47. Anne-Marie THIESSE, *La création des identités nationales. Europe, XVIII^e-XX^e siècle*, Paris, Seuil, 1999, p. 37.

émerge des mots et des vides laissés entre les lignes de cette rédaction collective. Elle vient au monde sous la plume d'acteurs appartenant à une même communauté de pensée et d'action, l'*emsav*. Grâce au langage de l'imaginaire, à l'usage de symboles, parmi lesquels figurent les personnages féminins, elle forge l'image projetée d'une quête identitaire. Elle possède ainsi une fonction explicative car elle donne du sens à l'émergence de l'entité esthétique « Bretagne » ainsi qu'au présent en définissant l'*emsav*. Bien que le langage soit imagé, le discours qui en émane n'en est pas moins tenu pour vrai. Elle possède donc également une fonction fondatrice car, en permettant aux auteurs d'exposer un registre de valeurs, socle discriminant du bien et du mal, elle assure la cohésion du groupe. La littérature permet ainsi aux agents de l'*emsav* de présenter aux yeux de tous ceux qui veulent – et peuvent – avoir accès à leurs textes « une nation digne de ce nom⁴⁸ », entité mythique et fantasmée.

48. *Ibid.*, p. 14.

Le phénomène de réduction consonantique dans les écrits épistolaires des soldats confédérés virginien

GAËLLE LE CORRE*

Durand la guerre de Sécession, des centaines de milliers de soldats confédérés prirent la plume pour s'enquérir de leurs proches et donner des nouvelles du front. Bon nombre d'entre eux étaient semi-lettrés et évoluaient au plus bas de la hiérarchie militaire, principalement aux rangs de *private*, *corporal* et *sergeant*. Leurs écrits révèlent leur maîtrise partielle des codes écrits de la langue standard, et ce tant d'un point de vue orthographique que morphosyntaxique et lexical. Ces échanges épistolaires permettent donc d'apporter des informations en temps réel sur le dialecte usité en Virginie par les locuteurs blancs issus des classes les plus modestes au tournant du XIX^e siècle.

Au vu de l'écriture phonétique des soldats, l'analyse des variations orthographiques pourrait nous renseigner sur certaines caractéristiques phonologiques du vernaculaire virginien de l'époque.

La présente étude se concentrera sur le phénomène de réduction consonantique répertorié dans le *Virginia Civil War Corpus* (VCWC). Cette étude vise à analyser les données observées dans le VCWC à la

* Maître de conférences d'anglais, CRBC (EA 4451), UBO, Brest.

lumière des études synchroniques menées sur le vernaculaire du sud des États-Unis¹ ainsi que sur le vernaculaire afro-américain².

Présentation du *Virginia Civil War Corpus* (VCWC)

Le corpus sur lequel se base la présente analyse est composé de 354 lettres rédigées par 75 informateurs et contient environ 170 000 mots. La moitié de ces écrits sont issus d'archives disponibles en ligne et proviennent principalement du site *The Valley of the Shadow* hébergé par l'Université de Virginie. Le reste du corpus est composé de sources primaires récoltées dans plusieurs centres d'archives en Virginie.

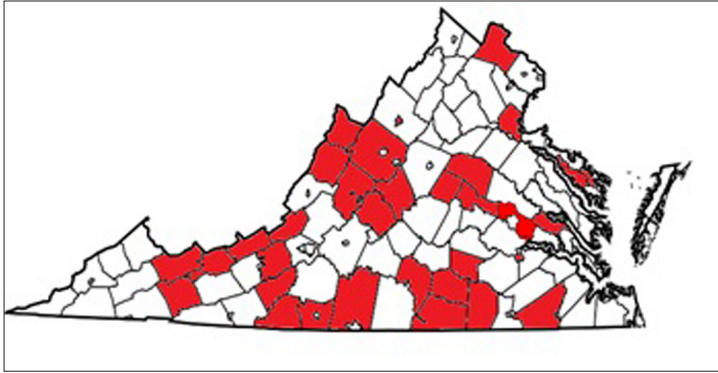
Environ la moitié des soldats est originaire du comté d'*Augusta*. Cela s'explique par le fait qu'une grande partie des ressources provient de documents mis en ligne par le projet *The Valley of the Shadow*. Néanmoins, le reste du corpus recouvre une grande partie de l'état de Virginie puisqu'il englobe 30 comtés³.

La carte 1 permet de visualiser les zones géographiques d'où sont originaires les soldats et leur famille. Les deux-tiers d'entre eux sont issus de la région du *Piedmont* et de la zone montagneuse du *Blue Ridge*, le reste provenant de la région côtière, surnommée *Tidewater*. Cette distinction est importante puisqu'en effet, l'étude de la colonisation de la Virginie a souligné la particularité des principales vagues migratoires qui ont marqué chacune de ces régions. Le *Tidewater* fut tout d'abord principalement occupé par des migrants originaires du sud de l'Angleterre tandis que le *Backcountry* fut d'abord colonisé par une population allemande qui, dès la fin de XVIII^e siècle, fut supplantée par l'afflux massif d'immigrants *Scotch*. Ces deux vagues de colonisation distinctes ont eu une influence sur le vernaculaire local.

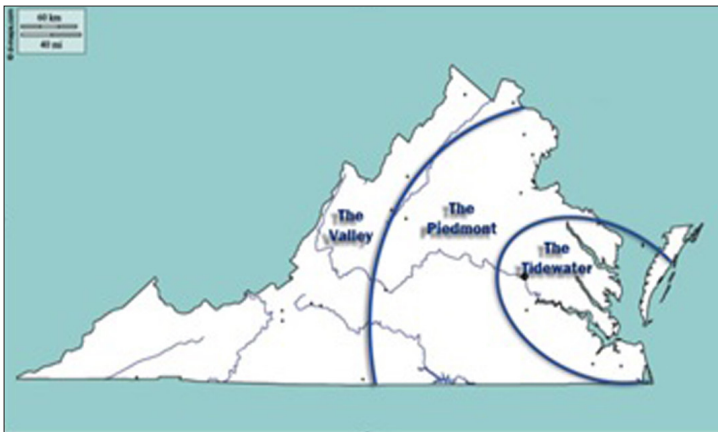
1. Walt WOLFRAM, Donna CHRISTIAN, *Appalachian Speech*, Arlington, Center for Applied Linguistics, 1976 ; Erik R. THOMAS, « Rural Southern White Accents », dans E. W. Schneider (dir.), *Varieties of English: The Americas and the Caribbean*, Berlin, New York, Mouton de Gruyter, 2008, p. 87-115.

2. Walt WOLFRAM, *A Sociolinguistic Description of Detroit Negro Speech*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1969.

3. À la fin de la guerre de Sécession, la Virginie était constituée de 133 comtés. Les cartes ci-dessous n'incluent pas les comtés appartenant aujourd'hui à la Virginie Occidentale mais qui faisaient partie de l'état de Virginie avant la guerre de Sécession.



Carte 1 – Origine géographique des soldats



Carte 2 – Principales aires dialectales virginiennes ⁴

4. Adapté de J. LUCK, *A Study of the Virginian Dialect and Its Origin in England*, Ph.D., University of Virginia, 1949.

Tableau 1 – *The Virginia Civil War Corpus (VCWC)*

Sources	Nombre de Soldats	Nombre de lettres	Nombre de mots
Archives en ligne			
The Valley of the Shadow	26	144	78, 954
Russel County, Virginia during the Civil War	10	29	10,955
The Guilder Lehrman Institute of American History ⁵	1	4	3,882
Centres d'archives			
University of Virginia Library, Charlottesville	6	27	6,276
Museum of the Confederacy, Richmond	13	105	52,222
Virginia Historical Society, Richmond	4	16	5,916
Swem Library, Williamsburg	3	3	3,004
Virginia Library, Richmond	12	26	10,563
TOTAL	75	354	171,772

Présentation des soldats

L'ensemble des lettres constituant ce corpus fut rédigé par des soldats peu gradés, évoluant donc au plus bas de la hiérarchie militaire. Ces locuteurs appartiennent à une communauté linguisti-

5. Source : « I take up my pen » – Complete transcripts from the exhibition, *The Gilder Lehrman Institute for American History*, 2011. Disponible sur <http://www.gilderlehrman.org/history-by-era/american-civil-war/interactives/i-take-my-pen-letters-from-civil-war/transcripts> (consulté le 6 avril 2011).

que relativement homogène tant d'un point de vue social que générationnel. En effet, mis à part les quelques lettres composées par les parents des soldats, les auteurs appartiennent à une même tranche d'âge puisqu'ils sont tous nés dans la première moitié du XIX^e siècle. Bien qu'il demeure impossible de connaître la profession de chaque soldat, les multiples références aux travaux agricoles et aux récoltes annuelles nous laissent penser que la plupart étaient issus d'un milieu rural. Il est donc fort probable qu'ils gagnaient leur vie grâce au travail de la terre. Seuls deux soldats font clairement référence à la possession d'esclaves, ce qui laisse penser que la majorité d'entre eux n'en possédait aucun. Ces indices confirment l'idée que ces soldats faisaient partie des couches inférieures de la société virginienne.

Généralement peu lettrés, ces soldats, ou les membres de leur famille, s'adressent à leurs proches ; ils sont donc plus enclins à employer un registre paritaire que les linguistes Jean Le Dù et Yves Le Berre⁶ définissent ainsi :

Le registre « paritaire » [...] identifie le locuteur comme appartenant à sa région. Il est alors représenté par une langue régionale [...] d'autre part il identifie le locuteur comme appartenant à une classe sociale (ouvrier, paysan, artisan d'un côté, bourgeois, aristocrate, intellectuel de l'autre). [...] [L]e registre de la disparité est toujours celui des relations qui s'établissent dans la dimension verticale de la société (supérieurs/inférieurs) ; le registre de la parité est réservé aux communications établies dans la dimension horizontale (entre égaux, semblables, intimes).

Selon Montgomery⁷, ce caractère intimiste et inhabituel confirme la valeur sociolinguistique de ces écrits et permet de partiellement dépasser ce que Labov⁸ nomme le « paradoxe de l'observateur ». Bien que l'usage de ces codes épistolaires puisse remettre en question la spontanéité du

6. Jean LE DÛ, Yves LE BERRE, «Le double jeu de la langue», dans J.-M. Eloy (dir.), *La qualité de la langue ? Le cas du français*, Paris, Champion, 1995, p. 254.

7. Michael MONTGOMERY, «A tale of two Georges: The language of Irish Indian Traders in colonial North America», dans J. Kallen (dir.), *Focus on Ireland*, Amsterdam, John Benjamins, 1997, p. 229.

8. William LABOV, *Language in the Inner City: Studies in Black English Vernacular*, Philadelphia, University of Pennsylvania Press, 1972, p. 209.

discours, Montgomery⁹ considère que la graphie phonétique, l'absence de ponctuation et la présence de formes non standard attestent leur maîtrise partielle des codes écrits et prouvent que leurs écrits étaient principalement influencés par des modèles oraux.

Les registres soutenus et informels sont fréquemment entremêlés, comme nous pouvons le constater dans les exemples ci-dessous. L'écriture phonétique tend à confirmer l'idée que leurs auteurs ne s'inspiraient pas de modèles écrits mais qu'ils rédigeaient au fil de la plume en tentant parfois d'imiter les codes propres au langage écrit :

(1) *Dear Sister*

I take my pen in hand to in form you I am well i hope when these few lines approaches you they may find you engoying the Same blessing [Pvt A.D Long].

(2) *Anyway Martha you must kiss my little pig for me and tel calum howdy this leaves me tolerable only but I hope that it may find you and all in good health I must close by asscribing my self your husband and well wishes until death [Pvt Mayo].*

(3) *Respected Aunt*

It is with great pleasure that I take my pen in hand to drop you a few lines in answer to those received some time [...] I havent wrote but one letter for coons age except one to the army. [Pvt Bosserman].

Outre la présence de nombreuses variations morphosyntaxiques, les locuteurs écrivent très souvent de manière phonétique.

Les lettres ont la particularité de contenir peu de marques de ponctuation. Dans d'autres cas, l'emploi de la ponctuation et celui des majuscules est plus qu'aléatoire :

(4) *My Most Dear and well Beloved Wife*

I Received your kind and effectionet letter today and was glad to hear from you and to hear that you and larah was well : But oh Dear Margret My Dear Sister it is sad noos to my ears to hear from hur and to hear that she was so very lo : [...] it Seames to me that ther is no pleasur for me to see in this World any mar : but I pray to my god that ther is a better day coming when we shal all meet around our fathers Throne in heaven whair wee wont haftoo bid Farwill to Fathers & Mothers and Brothers and Sister [Pvt Epperly].

(5) *Mr, Faris expects to start home with Bilia this week, Nathaniel Robertson & Neal gilbert left here a few days a go, to the harse pittle they expected to get furloughs to go home from thare, Clifton Pinick got here yes tid day, your letter*

9. *Ibid.*, p. 229.

come to hand in due time, I wer glad to here that you wer all well, Jimey told me to tel you that he would have ritten to you before now but he was not able, [...] [Pvt John Booker].

Leur faible degré d'alphabétisation se manifeste également par une orthographe idiosyncratique très largement phonétique et fortement éloignée des conventions standard. Les unités sémantiques sont parfois découpées en groupes syllabiques, ce qui nous donne l'impression que les soldats, peu coutumiers de cet exercice, parlaient à haute voix lorsqu'ils rédigeaient. Il faut bien souvent reconstruire les énoncés afin de séparer les unités syntaxiques et sémantiques les unes des autres.

(6) *Nathanial Robertson & Neal gilbert left here a few days a go, to [...] the harse pittle [...] [Pvt John Booker].*

(7) *Clifton Pinick got here yes tid day [Pvt John Booker].*

(8) [...] *with outa dout Matha this is all the pleasure we can enjoy with each other and lets try to keep it up as long as we can hear from oneanother [...] [Pvt Mayo].*

(9) [...] *rite to me assoon as you get this [...] [Pvt Mayo].*

L'écriture phonétique des soldats témoigne de certaines prononciations non-standard encore en vigueur de nos jours dans le vernaculaire du sud des États-Unis, telles que le phénomène de réduction des consonnes au sein groupes consonantiques en position finale.

Étude grapho-phonémique

Élision des consonnes alvéolaires finales

Au sein des écrits des soldats, l'élision des alvéolaires /t/ et /d/ au sein de groupes consonantiques finaux est répertoriée à de nombreuses reprises, dont voici quelques exemples :

(10) *tell him he mus write soon give me all the nuse. [Pvt Waddy].*

(11) *I Remain your Tru Husbin Til Death. [Pvt Epperly].*

(12) *I still put my trus ingod. [Pvt Epperly].*

(13) *I send my best love & respects to hur. [Pvt Knick].*

(14) *I recen you have receive it buy this time. [Pvt Nelson].*

(15) *bushang prech for aus last Sondag. [Pvt Schreckhise].*

À l'oral, la suppression de la deuxième consonne est un phénomène courant, observé dans la plupart des variétés de langue anglaise. Il relève généralement d'un processus d'assimilation dans lequel les plosives alvéolaires [d] et [t] sont omises lorsqu'elles sont suivies d'un mot débutant par une consonne occlusive homo-organique, tel que *las' train*. Dans de nombreuses variétés non standard, ce phénomène d'assimilation n'est pas uniquement limité à ce type d'environnement phonologique et peut également apparaître dans des contextes où les alvéolaires [t] et [d] sont suivies d'une consonne hétéro-organique et parfois d'une voyelle. L'amuïssement consonantique concerne plus spécifiquement les occlusives [t], [d], [p] et [k] en position finale et précédées d'une autre consonne (ex. *test, raised, wasp, desk...*).

Cette variable n'apparaît généralement pas de manière aléatoire et répond à plusieurs contraintes d'ordre social, stylistique, phonologique, mais aussi morphosyntaxique.

Dobson¹⁰ considère que le phénomène de réduction consonantique était déjà stigmatisé dès la fin du XIV^e siècle en Grande-Bretagne : « *It was apparently common in vulgar and dialectal speech but was resisted in careful educated speech [...] it is shown only by sources that reflect vulgar speech* ». Il est donc fort probable qu'il en ait été de même sur le sol américain. Cela pourrait rendre compte du faible nombre d'occurrences présentes dans le VCWC puisque seuls 169 lexèmes sont recensés¹¹. Ces occurrences représentent environ 6,5 % du corpus¹².

Ce taux est relativement faible et souligne l'impact du prisme de l'écrit. En effet, les analyses en situation de discours effectuées par Labov¹³ et Wolfram et Christian¹⁴ présentent des fréquences d'emploi beaucoup plus élevées à l'oral. Wolfram et Christian¹⁵ recensent

10. Eric J. DOBSON, *English Pronunciation 1500-1700*, Oxford, Clarendon Press, 1968, p. 961.

11. La conjonction de coordination *and* est réduite à 102 reprises dans le corpus (*an'*) ; néanmoins ces données n'ont pas été incluses dans l'analyse statistique afin de ne pas fausser les résultats.

12. Au total 2 438 lexèmes comportant des groupes consonantiques incluant /t/ et /d/ sont relevés dans ce corpus.

13. W. LABOV, *op. cit.*

14. W. WOLFRAM, D. CHRISTIAN, *op. cit.*

15. *Ibid.*

dans les Appalaches un taux d'amuïssement d'environ 66 % pour les groupes bimorphémiques, le pourcentage s'élève à 75 % pour les lexèmes monomorphémiques¹⁶. Labov¹⁷ note des fréquences similaires concernant l'élision des groupes monomorphémiques au sein de la population new-yorkaise. L'élision des groupes bimorphémiques n'est cependant pas homogène puisqu'il remarque une très forte disparité entre les populations blanches et noires, avec des fréquences d'élision respectives de 23 % et 65 %. Wolfram et Schilling Estes¹⁸ ont démontré que le phénomène de réduction consonantique était loin d'être un phénomène isolé à l'oral et qu'il était, au contraire, partagé par un très grand nombre de vernaculaires non standard.

Labov¹⁹ constate cependant une forte baisse de la fréquence de ces élisions dans un contexte formel, ce qui tend à prouver que les locuteurs ont conscience du caractère stigmatisant de ces variables. Par conséquent, les faibles fréquences d'occurrence présentes dans ces écrits semblent souligner le poids de la norme prescriptive chez les locuteurs. En effet, ces taux d'occurrence sont sensiblement similaires à ceux observés pour la réduction du morphème *-ing* en position finale. Ces variables grapho-phonémiques sont les plus nombreuses au sein de ce corpus, ce qui nous invite à émettre l'hypothèse que le filtre de l'écrit engendre une très forte réduction de l'emploi des formes non standard. Il semblerait donc que ces centaines d'occurrences soient révélatrices de phénomènes beaucoup plus répandus à l'oral.

D'un point de vue morphologique, les groupes consonantiques finaux élidés appartiennent à deux catégories distinctes. La première concerne les groupes consonantiques monomorphémiques pour lesquels les groupes consonantiques finaux sont par nature inhérents au lexème (ex. *expect, mist...*). Les groupes consonantiques bimorphémiques concernent les verbes suivis du morphème *-ed*²⁰ (ex. *talked, kissed...*).

16. *Ibid.*, p. 36.

17. *Ibid.*, p. 27.

18. Walt WOLFRAM, Natalie SCHILLING-ESTES, *American English: Dialects and Variation*, Malden, Mass., Blackwell, 1998, p. 253.

19. W. LABOV, *op. cit.*

20. Walt WOLFRAM, *A Sociolinguistic Description of Detroit Negro Speech*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1969 ; Walt WOLFRAM, Donna CHRISTIAN, *Appalachian Speech*, Arlington, Center for Applied Linguistics, 1976 ; Ralph

Les groupes consonantiques bimorphémiques résistent beaucoup plus à la réduction de la consonne finale²¹. Selon Guy²², l'absence du morphème *-ed* entrave l'intelligibilité du message et permet de rendre compte de la plus faible fréquence de ce type d'élision. Au sein de cette catégorie, Labov *et al.*²³, Fasold²⁴ et Guy²⁵ font une distinction entre les verbes réguliers et irréguliers et considèrent que la réduction du groupe consonantique est plus fréquente parmi les verbes irréguliers au sein desquels le changement de voyelle sert également à marquer le passé. Cette contrainte d'ordre morphologique semble affecter l'ensemble des variétés de langue anglaise. Étrangement, ce n'est aucunement le cas dans le VCWC puisque seules deux formes irrégulières, à savoir les formes « *lef* » et « *kep* », sont concernées par ce phénomène.

La réduction des groupes consonantiques bimorphémiques ne semble pas être un phénomène récent car il fut également observé dans les écrits d'anciens esclaves²⁶. Schneider²⁷ observe que dans 26 % des cas, le morphème *-ed* est élide au sein des verbes réguliers dans les écrits des anciens esclaves.

W. FASOLD, *Tense Marking in Black English: a Linguistic and Social Analysis*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1972 ; Gregory R. GUY, « Variation in the Group and the Individual: the Case of Final Stop Deletion », dans W. Labov (dir.), *Locating Language in Time and Space*, 1980, p. 1-36.

21. William LABOV *et al.*, *A Study of the Non-standard English of Negro and Puerto Rican Speakers in New York City*, USOE Final Report, Research Project Number 3288, 1968 ; W. WOLFRAM, *op. cit.*, 1969.

22. G. R. GUY, *op. cit.*, p. 10.

23. W. LABOV *et al.*, *op. cit.*

24. R. W. FASOLD, *op. cit.*

25. G. R. GUY, *op. cit.*

26. Edgar W. SCHNEIDER, « Earlier Black English Revisited », dans C. Bernstein, R. Sabino, T. Nunnally (dir.), *Language Variety in the South Revisited*, University of Alabama Press, 1997, p. 43 ; Michael MONTGOMERY, « Eighteenth-century Sierra Leone English: another exported variety of African American English », *English World-Wide*, vol. 20, 1999, p. 11 ; Shana POPLACK, Sali TAGLIAMONTE, *African American English in the Diaspora*. Oxford, Basil Blackwell, 2001, p. 118.

27. E. W. SCHNEIDER, *op. cit.*

Au vu de l'écriture syllabique de ces écrits, l'élision du morphème *-ed* dans les écrits des soldats sécessionnistes sud-caroliniens²⁸ ainsi que dans le VCWC nous invite donc à penser qu'au XIX^e siècle ce phénomène était relativement récurrent parmi la population blanche sudiste. Cette hypothèse pourrait également être étayée par le fait que ces dernières sont quantitativement plus fréquentes que les élisions monomorphémiques. Ces variables paraissent souligner le lien entre le vernaculaire afro-américain et celui du Sud des États-Unis puisque le même phénomène est répertorié dans des écrits de l'époque. La centaine d'exemples de ce type répertoriés dans le VCWC semble indiquer que l'absence de flexion au passé était une caractéristique déjà partagée par les deux vernaculaires.

L'environnement phonétique postérieur favorise considérablement l'élision de la consonne finale. Cette dernière est généralement favorisée lorsque le segment élidé est suivi d'une consonne, tandis que la présence d'une voyelle entrave fortement la suppression de la consonne finale.

Cette variable est également impactée par la nature du segment précédent : elle apparaît plus souvent lorsque les consonnes /t/ et /d/ sont précédées d'une consonne sonante. Guy²⁹ établit la hiérarchie suivante : sibilante > occlusive > nasale > fricative non sibilante > latérale. L'élision étant la plus fréquente lorsque les occlusives /t/ et /d/ sont précédées de la fricative /s/ (ex. *last*)³⁰.

28. Radosław DYLEWSKI, *Vernacular Grammar(s) of Mid-Nineteenth Century Northwestern South Carolina: A study of Civil War Letters*, Poznań, Wydawnictwo Naukowe UAM, 2013, p. 295.

29. G. R. GUY, *op. cit.*, p. 8.

30. W. LABOV, *op. cit.*, p. 16.

Tableau 2 – Élisions des consonnes finales /t/ et /d/ dans le VCWC

MONOMORPHÉMIQUES		BIMORPHÉMIQUES	
GROUPE CONS.	N	GROUPE CONS.	N
Plosive + t/d			
[kt] > [k] (ex. prospect ['prɔspek])	3	[kt] > [k] (ex. looked ['lʊk])	9
[pt] > [p] (ex. except ['ɪksep])	6	[pt] > [p] (ex. kept ['kept])	7
[kts] > [ks] (ex. respects ['rɪspek])	4	[gd] > [g] (ex. belonged [bɪ'lɔŋ])	2
Nasale + t/d			
[nd] > [n] (ex. intend [ɪn'ten])	23	[nd] > [n] (ex. ruined ['ru:n])	10
[nds] > [ns] (ex. friends ['frendz])	1	[md] > [m] (ex. welcomed ['welkəmə])	3
[nt] > [n] (ex. wan t['wɔn])	2		
Fricative + t/d			
[st] > [s] (ex. last ['lɑ:s])	27	[st] > [s] (ex. lost ['lɔst])	10
[nst] > [ns] (ex. against [ə'gæns])	1	[zd] > [z] (ex. used ['ju:z])	8
[kst] > [ks] (ex. next ['neks])	5	[ft] > [f] (ex. left ['left])	1
		[vd] > [v] (ex. received [rɪ'si:v])	15
		[ft] > [f] (ex. preached ['pri:tʃ])	14
Affriquée + t/d			
		[dʒd] > [dʒ] (ex. obliged ['ɒblaɪdʒ])	6
Liquide + t/d			
[ld] > [l] (ex. field ['fi:l])	8	[ld] > [g] (ex. killed ['kɪl])	4
[rd] > [r] (ex. Edward ['edwə] / ['edwə])	1		
TOTAL	81		89

Les occurrences relevées dans ce corpus semblent appuyer cette hypothèse puisque 31 réductions monomorphémiques et 39 bimorphémiques relevées sont précédées d'une sibilante. La hiérarchie occlusive > nasale semble également de mise puisque l'on observe 18 variables bimorphémiques précédées d'une plosive (ex. *looked*) contre 10 précédées d'une consonne nasale (ex. *ruined*). Cet ordre est inversé au sein des groupes monomorphémiques car on décompte 25 consonnes nasales (ex. *intend*) pour 13 plosives (ex. *prospect*). Cette hiérarchie

demeure cependant fluctuante ; en effet Wolfram³¹ a également noté des divergences entre les locuteurs originaires de Detroit issus des classes sociales supérieures et de la classe ouvrière afro-américaine.

La présence d'une consonne initiale dans le segment postérieur favorise la réduction de la consonne finale (ex. *last time* ≠ *last august*). Cependant, des variations peuvent être observées en fonction des variétés, des groupes sociaux et/ou régionaux³².

L'étude menée par Wolfram³³ fait état de contraintes différentes entre les locuteurs des Appalaches et ceux du reste du sud des États-Unis, ce qui nous invite à établir une étude comparative entre les variables recensées parmi les locuteurs originaires de la *Valley Ridge* et ceux vivant dans le *Piedmont* et le *Tidewater*. Il s'agit également de prendre en compte une possible influence transatlantique. En effet, Wright³⁴ note que l'élision de l'occlusive finale [d] est principalement rencontrée après les consonnes <l> et <n>. L'élision de l'apicale [t] après les consonnes non-voisées [k], [p] et [f] est quant à elle observée en Écosse et dans le sud-ouest de l'Angleterre, régions d'où proviennent majoritairement les habitants de la Virginie. L'amuïssement du <t> précédé de la fricative [s] est quant à lui observé sur l'ensemble des territoires écossais, irlandais et anglais.

Bien que les chiffres observés soient insuffisants pour pouvoir émettre des conclusions plus définitives, il ne semble pas qu'il y ait de différences notoires entre les locuteurs du Piedmont et de la *Valley Ridge* concernant le phénomène de réduction consonantique contenant les consonnes [k], [p] et [f].

31. Walt WOLFRAM, *A Sociolinguistic Description of Detroit Negro Speech*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1969.

32. Ralph W. FASOLD, *Tense Marking in Black English: a Linguistic and Social Analysis*, Washington D.C., Center for Applied Linguistics, 1972, p. 67 ; G. GUY, *op. cit.*, p. 39 ; W. WOLFRAM, *op. cit.*, 1969 ; W. WOLFRAM, N. SCHILLING-ESTES, *op. cit.*, p. 37.

33. Walt WOLFRAM, *Dialects and American English*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1991.

34. Joseph WRIGHT, *The English Dialect Dictionary*, 6 volumes, Oxford, 1898-1905, p. 230, 234-235.

La comparaison de ces données avec celles de Wright³⁵ renforce l'idée qu'il s'agit d'une caractéristique de l'anglais britannique qui fut importée sur le sol américain. La suppression des occlusives finales [t] et [d] est constatée chez 31 locuteurs originaires du *Piedmont* et de la *Valley Ridge*, ce qui semble indiquer l'absence d'isoglosse concernant cette variable.

Les groupes consonantiques dans lesquels la consonne finale est éliée sont sensiblement similaires à ceux observés par Wolfram et Fasold³⁶. Nous recensons cependant un groupe consonantique non listé par Wolfram et Christian³⁷, à savoir l'omission de l'occlusive finale après la consonne liquide [r]. Cette variable n'est répertoriée qu'à quatre reprises dans le VCWC : (*Edwar'*, absence de morphème *-ed* attaché au verbe *answer* dans un contexte passé). Bien que ce phénomène fût rare en anglais moyen primitif, Dobson³⁸ relève que l'amuïssement d'une dentale après une liquide pouvait être rencontré. Wright³⁹ recense l'éliision de la consonne [d] après la consonne liquide [r] dans les dialectes du sud et du sud-ouest de l'Angleterre ainsi qu'en Écosse, ce qui pourrait expliquer la présence de cette variable dans ce corpus. Dylewski⁴⁰ observa 10 variables de ce type dans les écrits épistolaires des soldats sud-caroliniens. Ce phénomène pouvait être donc être observé chez d'autres locuteurs sudistes à cette époque. Le manque de données chiffrées plus conséquentes ne nous permet cependant pas d'émettre de conclusions définitives à ce sujet.

Neu⁴¹ et Wolfram⁴² considèrent qu'en anglais américain standard l'environnement phonologique a une incidence plus marquée que

35. *Ibid.*

36. Walt WOLFRAM, Ralph FASOLD, *The Study of Social Dialects in American English*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1974, p. 130.

37. W. WOLFRAM, D. CHRISTIAN, *op. cit.*

38. E. J. DOBSON, p. 969.

39. J. WRIGHT, *op. cit.*, p. 232.

40. R. DYLEWSKI, *op. cit.*, p. 287.

41. Helen NEU, « Ranking of Constraints on /t, d/ Deletion in American English: a Statistical Analysis », dans W. Labov (dir.), *Locating Language in Time and Space*, 1980, p. 37-54.

42. Walt WOLFRAM, *Dialects and American English*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice Hall, 1991.

le statut morphologique de la consonne finale. Wolfram⁴³ constate cependant un phénomène inverse dans le dialecte afro-américain du sud des États-Unis ainsi que dans l'ensemble des vernaculaires du Sud usités par les populations blanches – à l'exception du vernaculaire des Appalaches qui répond aux mêmes contraintes que l'anglais américain standard. Par conséquent, contrairement à l'ensemble des variétés non standard, le /t/ de *first apple* serait donc plus facilement omis que le /t/ de *talked fast* parmi les locuteurs afro-américains et les populations blanches du sud des États-Unis.

Tableau 3 – Groupe consonantique et amuïssement de la consonne finale dans le VCWC⁴⁴

GROUPE CONS.	Type 1	Type 2
Plosive		
[sp]	wasp, clasp, grasp	grasped, clasped
[sk]	desk, risk, mask	—
[pt]	apt, inept, adpet	mapped, stopped, clapped
[kt]	act, contact, expect	looked, coocked, cracked
Nasale		
[md]	—	named, foamed, rammed
[nd]	mind, find, kind	rained, fanned, canned
Fricative		
[st]	test, post, list	lost, missed, kissed
[ft]	left, craft, cleft	laughed, stuffed, roughed
[vd]	—	loved, lived, moved
[ʃt]	—	finished, latched, cashed
Affriquée		
[dʒ]	—	judged, charged, forged
Liquide		
[ld]	cold, wild, old	called, smelled, killed

43. *Ibid.*44. Inspiré de W. WOLFRAM et R. FASOLD, *op. cit.*, p.130.

Tableau 4 – Répartition de l'environnement consonantique postérieur et sandhi externe de la consonne finale dans le VCWC

	MONOMORPHÉMIQUES				BIMORPHÉMIQUES			
	Valley Ridge	%	Piedmont	%	Valley Ridge	%	Piedmont	%
+ CONSONNNE	12	40	22	43,1	15	53,6	38	62,9
+ VOYELLE	7	23,4	8	15,7	8	29,6	7	11,3
+ SEMI-VOYELLE	7	23,4	6	11,8	2	7,4	10	16,1
+ PAUSE	4	13,2	15	29,4	2	100,0	6	9,7
TOTAL	30	100,0	51	100,0	27	100,0	61	100,0

La répartition parmi les locuteurs employant cette variable est assez homogène puisque 17 locuteurs sont originaires de la *Valley Ridge* et 14 du *Piedmont* ; bien que les cas d'élision de groupes consonantiques finaux soient quasiment deux fois plus nombreux dans le *Piedmont* que dans la *Valley Ridge* (respectivement 112 et 57 occurrences). Il convient de rappeler que la population noire était bien plus nombreuse dans le *Piedmont* que dans la *Valley Ridge*. Or, cette variable est de nos jours statistiquement plus fréquente dans le vernaculaire afro-américain que dans toute autre variété non standard présente sur le sol américain. Étant donné que cette variable semble provenir de Grande-Bretagne, nous pouvons nous interroger sur l'influence probable des migrants installés dans le *Piedmont* sur l'emploi de cette variable parmi la population esclave.

La présence d'une consonne postérieure constituait l'environnement le plus favorable à l'élision de la consonne finale. L'environnement phonologique semblait déjà avoir une certaine incidence sur la simplification des groupes consonantiques finaux puisque l'on constate qu'environ 48 % des élisions sont suivies d'une consonne. Ces dernières sont principalement des cas d'assimilation progressive – 40 % de ces amuïssesments précèdent une consonne homorgane (ex. *I dideant **inten to reinlist** / I am verry much **oblige to him** / he **use to say***). À l'échelle de l'ensemble des occurrences répertoriées dans le corpus, ce phénomène d'assimilation progressive demeure néanmoins minoritaire puisqu'il ne représente que 54 occurrences sur 169.

Nous relevons 20 occurrences dans lesquelles le groupe consonantique final est employé en fin de proposition principale, et ce

principalement au sein de variables monomorphémiques (ex. *this is a fleeting world at **bes*** (Pvt Dull)) ; 8 dans des propositions subordonnées (ex. *when the lines comes to **han** they may find you* (Pvt Giley)) et 3 au sein d'énumérations (ex. *one pair of gloves **one ves** one shirt* (Pvt Gilley)).

La présence d'une voyelle postérieure n'induit pas une absence de réduction du groupe consonantique final, puisqu'elles représentent en moyenne près de 18 % des occurrences dans le VCWC. Un nombre similaire d'élisions précédées d'une voyelle est répertorié dans les deux régions : 15 dans le *Piedmont* et 15 dans la *Valley Ridge*. Les fréquences d'occurrence répertoriées dans la *Valley Ridge* diffèrent nettement des tendances observées par Wolfram et Christian⁴⁵ en Virginie Occidentale dans les années 1970. Ils recensèrent, en Virginie Occidentale, un taux de suppression de 17 % (-ED) et de 5 % (Ø-ED) lorsque le groupe consonantique final est suivi d'une voyelle. Or, les moyennes observées dans chaque région au sein de ce corpus sont respectivement de 19,5 % pour les groupes monomorphémiques et de 20,45 % pour les groupes bimorphémiques. L'opposition observée de nos jours entre les Appalaches et le reste du sud des États-Unis ne semblait pas être aussi marquée à l'époque. Ces chiffres pourraient témoigner d'une possible évolution des contraintes influant sur l'emploi de cette variable dans les Appalaches au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

En effet, la présence d'une voyelle postérieure ne semblait pas être une contrainte aussi forte qu'elle ne l'est aujourd'hui... Un phénomène similaire fut également observé dans les écrits des soldats sécessionnistes originaires de la Caroline du Sud⁴⁶ et du Nord⁴⁷ :

*Reduction of final consonant clusters [...] is less common if the word following begins with a vowel sound or if the word with the final cluster is at the end of a sentence. Final cluster reduction before vowels and at the end of a sentence is very common in the North Carolina letters*⁴⁸.

45. W. WOLFRAM, D. CHRISTIAN, *op. cit.*, p. 36.

46. Radosław DYLEWSKI, *Vernacular Grammar(s) of Mid-Nineteenth Century Northwestern South Carolina: A study of Civil War Letters*, Poznań, Wydawnictwo Naukowe UAM, 2013, p. 290.

47. Michael E. ELLIS, *North Carolina English, 1861-1865: a guide and glossary*, University of Tennessee Press, 2013, p. lxxvii-lxxviii.

48. *Ibid.*

Il semblerait donc que cette caractéristique ne soit pas spécifique à la Virginie mais qu'elle pouvait être entendue dans d'autres régions du sud des États-Unis. Ces résultats semblent étayer l'hypothèse de Dylewski⁴⁹ concernant l'évolution du phénomène de réduction consonantique devant une voyelle : « [...] historically CCR⁵⁰ before a vocalic segment was more intensive, and [...] final-stop deletion in this particular environment has been a steadily recessive trait ».

Ces données semblent souligner les similarités entre le vernaculaire afro-américain et celui du Sud des États-Unis concernant la réduction des groupes consonantiques finaux en contexte pré-vocalique dans la première moitié du XIX^e siècle. Selon Bailey⁵¹, le vernaculaire du Sud des États-Unis connut de profonds changements entre la deuxième moitié du XIX^e siècle et la fin de la Seconde Guerre mondiale. Il est alors possible d'émettre l'hypothèse que cette variable devint caractéristique du vernaculaire afro-américain et que par conséquent les locuteurs blancs choisirent de s'en départir. L'alphabétisation croissante a peut-être également joué un rôle dans la disparition de cette prononciation parmi la population blanche. Seule une analyse comparative avec des écrits rédigés par des afro-américains de l'époque permettrait cependant d'étayer cette hypothèse.

Une étude comparative avec des écrits du nord des États-Unis permettrait d'établir si l'emploi de cette variable a évolué au cours des derniers siècles sur l'ensemble du territoire ou si la fréquente présence d'une réduction consonantique devant une voyelle et en fin de phrase était déjà spécifique au vernaculaire du sud des États-Unis à cette époque. Il convient cependant de rester prudent, tout d'abord parce que les variables présentes à l'écrit ne reflètent que partiellement les spécificités phonologiques d'une langue donnée mais aussi parce que le nombre d'occurrences relevées demeure assez faible. Néanmoins, le fait que trois études décrivent un phénomène similaire dans trois

49. R. DYLEWSKI, *Vernacular Grammar(s) of Mid-Nineteenth Century Northwestern South Carolina...*, *op. cit.*

50. CCR = Consonant Cluster Reduction.

51. Guy BAILEY, « When did Southern American English Begin? », dans E. W. Schneider (dir.), *Englishes Around the World vol. 1 General Studies, British Isles, North America*, Amsterdam, Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1997, p. 255-275.

aires dialectales du Sud des États-Unis semble indiquer une évolution concernant la réduction de groupes consonantiques finaux depuis le milieu du XIX^e siècle jusqu'à nos jours.

L'Étude récréative et sérieuse **de Vincent Roudaut, un hérétique du celtisme** **au XIX^e siècle**

MALO MORVAN*

Lors de ma thèse qui portait sur les conflits au sujet de la définition du « bon breton » au sein des paratextes de dictionnaires, je suis tombé sur un ouvrage curieux : un *Supplément aux dictionnaires bretons*, sous-titré *Étude récréative et sérieuse. Histoire, physiologie linguistique, orthographe, vocabulaire, etc.* L'ouvrage est publié à Landerneau, chez Desmoulins, en 1872, de manière plus ou moins anonyme, l'auteur étant présenté ainsi : « *par le traducteur breton du Mensis Marianus de P. Jacolet et de l'Avenue du Ciel. Bali an Eê* ».

Surprenant, cet ouvrage l'est d'abord par ses dimensions : un dictionnaire de 38 pages, s'ouvrant sur une introduction qui en fait 69 ! Il l'est également par son contenu, dans la mesure où le propos de l'auteur diffère assez fortement de l'orthodoxie bretoniste de l'époque¹. Et pour cause : son auteur, Vincent Roudaut, a rédigé sa longue introduction après une polémique avec ces derniers, afin d'y défendre une position antagoniste.

Le point de départ concerne la manière d'orthographier la langue bretonne : Roudaut y défend, avec quelques nuances, une adaptation

* Docteur en sciences du langage, UBO, Brest.

1. Pour une contextualisation de ces débats, cf. notamment Bernard TANGUY, *Aux origines du nationalisme breton*, 2 tomes, Paris, Union générale d'édition, 1977 ; Jean-Yves GUIOMAR, *Le bretonisme. Les historiens bretons au XIX^e siècle*, Rennes, Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1987 ; Joseph RIO, *Mythes fondateurs de la Bretagne. Aux origines de la celtomanie*, Rennes, Ouest-France, 2000.

à partir de graphies d'auteurs du xviii^e, comme celles de Marigo² ou de Maunoir³, plutôt que l'adoption du système orthographique de Le Gonidec⁴. Mais cette position sur l'orthographe est elle-même étroitement associée à des thèses connexes concernant l'histoire de la langue, et son identité ou sa différence avec les autres : en effet, Roudaut s'oppose au différentialisme celtique des disciples de Le Gonidec⁵ en défendant l'idée que des influences réciproques ont existé entre la langue bretonne et d'autres langues d'Europe, et donc qu'il existe une

2. Claude-Guillaume Marigo (1693-1759), prêtre du diocèse de Quimper, est notamment l'auteur de *Buez ar Zaent gant Reflexionou Spirituel*, d'un *Imitation hor salver Jesus-Christ*, ou d'un *Abrege eus an aviel gant meditationou*, qui connurent de nombreuses rééditions. Son breton est souvent pris comme représentatif du « *brezhoneg beleg* » [breton de curé], car on y reconnaît une proximité avec le latin et le français, sous l'angle tant de l'orthographe que du lexique ou de la syntaxe. À ce titre, il fait l'objet de vives critiques de la part de La Villemarqué dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (1847). Cf. Malo MORVAN, *Définir la « langue bretonne ». Discours concurrentiels d'origination et d'identification dans les paratextes des dictionnaires bretons*, Thèse de doctorat, Paris 5 Descartes, p. 533-556, 695-707. (URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01703404>) [consulté le 20 mars 2020].

3. Julien Maunoir (1606-1683), auteur ou compilateur du *Sacré Collège de Jésus* (1659). À la fin de cet ouvrage composite, l'auteur expose ses conceptions sur l'orthographe du breton, notamment l'introduction du <c'h> ou sa volonté de rompre avec les doubles consonnes <-ff> pour représenter la nasalisation. Les passages concernés sont reproduits p. 967-968 de ma thèse précédemment citée, cf. aussi les p. 133-138 et 526-529. Gwennole Le Menn a republié le *Sacré Collège* en 1996 aux éditions Skol et Fañch Morvannou lui a consacré une biographie, publiée à compte d'auteur en 2010 et 2012.

4. Jean-François Le Gonidec (1775-1838) fut un des maîtres à penser du courant bretoniste du XIX^e. Il théorise la création d'une orthographe « toute philosophique » du breton dès la *Préface* à sa *Grammaire celto-bretonne* de 1807 (p. XII-XV), et de manière plus détaillée dans son dictionnaire de 1821 (p. VIII-XI, reproduite p. 1 047-1 048 de ma thèse). À cette époque, le sens de « Celtes » a changé depuis Marigo et Maunoir, il sert à désigner une origine qui n'a rien de greco-latine (cf. Malo MORVAN, « "Régimes d'origination" et "archéonymie" : des notions pour rendre compte de la resémantisation du terme "Celtes" ? », in *Histoires des Bretagne 6. Quel Moyen-Âge ? La recherche en question*, Magali Coumert et Hélène Bouget (dir.), Brest, CRBC, 2019), de ce fait, l'orthographe proposée par l'auteur témoigne de nombreuses différences par rapport à celle du français.

5. Parmi les plus connus : La Villemarqué, mais aussi Auguste Brizeux, Émile Souvestre, Amable-Emmanuel Troude, Gabriel Milin, etc., voir aussi Aurélien de Courson et Arthur de La Borderie pour le bord des historiens.

comparabilité entre ces dernières. Ceci a pour conséquence qu'il n'est pas opposé à des formes linguistiques qui manifesteraient une proximité avec des langues issues du latin, par exemple (qu'il s'agisse de choix orthographiques ou lexicaux). Ainsi, déjà à l'époque, les désaccords sur l'orthographe s'appuient sur des positions plus profondes concernant le type d'affirmation identitaire auquel on associe ou non la langue bretonne, et le projet politique envisagé pour celle-ci.

Dans un premier temps, je présenterai le contexte de publication de cet ouvrage, puis je m'intéresserai aux thèses qu'il défend.

Le contexte de publication du *Supplément*

Comment sait-on que Vincent Roudaut est l'auteur de cet ouvrage ?

Le *Supplément* n'est pas directement signé par Vincent Roudaut, puisqu'il est présenté par la formule suivante : « *par le traducteur breton du Mensis Marianus de P. Jacolet et de l'Avenue du Ciel. Bali an Eê* ». Or, la traduction bretonne du *Mensis Marianus* est intitulée *Kenta Miz Mari*, elle a connu au moins trois éditions, dont la première daterait de 1866, et dont le paratexte introductif est signé « V. Roudaut, Paroc'h-dec » (sûrement pour : « égal à dix / valant dix »). Par ailleurs, il est également l'auteur d'un ouvrage intitulé *An ene christen e bali an ee* (l'âme chrétienne dans l'avenue des cieux), et c'est le surnom que lui donne Jean-Marie Le Jean, aussi connu sous le nom d'*Eostik koat an noz*, dans une poésie dédiée aux bardes bretons, publiée dans la *Revue de Bretagne et de Vendée* en 1864. Si l'on suit l'article de Jacques Fichoux dans *Feiz ha Breiz* en 1940⁶, ce surnom pourrait venir du fait que Vincent Roudaut avait comme préoccupation principale de s'assurer que les gens qu'il fréquentait iraient au paradis, donc de leur aménager une « avenue » vers les cieux.

Qui est Vincent Roudaut ?

Vincent Roudaut est né à Kerlouan, dans le Léon, en 1817. Selon Jacques Fichoux, sa dévotion pourrait lui provenir de sa marraine, Marguerite Habasque, qui lui parla beaucoup, dans sa jeunesse, d'un

6. Jacques FICHOUX, « Breiziz a ouenn vat : Barz Bali an Nenv », *Feiz-ha-Breiz*, n° 1, janvier 1940, p. 235-247.

certain Aotrou 'n Habask, lequel aurait été un martyr de la Révolution et un adorateur de la Vierge Marie. Il fut nommé vicaire à Plouvien en 1842, puis vicaire à Ploudiry en 1851, puis recteur de Ploudiry en 1859, où il resta jusqu'en 1885, avant de donner sa démission pour cause de maladie, et de décéder peu après dans sa paroisse natale de Kerlouan.

Comme tout illustre chrétien, ses bonnes actions ne s'arrêtèrent pas à sa vie terrestre, puisqu'il semble qu'il fit une apparition posthume au recteur de Kerlouan pour lui demander d'être enterré en compagnie de ses parents, et sa dépouille fut ainsi déplacée (selon Fichoux) :

Mari Corfa eus Kervizouarn, eur c'hoar gaer da Vari Yvona Habask nizez d'an Ao. Roudaut, he deus lavaret d'eomp kement-man : « Bez an Ao. Roudaut a zo bet chenchet plas d'ezan. War a lavarere, ar beleg-man, goude e varo, en em ziskouezas d'an Ao. Persoun hag a c'houlennas lakaat e relegou e bez e gerent. Ar bez-man a zo dirag dor-dal an iliz koz, hag eno e c'helloc'h gwelet e hano⁷. »

Marie Corfa de Kervizouarn, une belle-sœur de Marie Yvonne Habask, nièce de M. Roudaut, nous a dit ceci : « la tombe de M. Roudaut a été déplacée. D'après ce que l'on dit, le prêtre est apparu après sa mort à M. le Recteur et a demandé que ses reliques soient déposées dans la tombe de ses parents. Cette tombe se trouve devant le porche de l'église, et c'est là que vous pouvez voir son nom. »

Vincent Roudaut fut également un auteur prolifique, puisqu'il publia de nombreux ouvrages religieux⁸ : *Heuriou ar C'hristen mad*, *Heuriou ar C'hristen mad bihan*, *An ene christen e bali an ee*, *Sceul ar Baradoz*, *Buez an aotrou Sant Serves*, *Ar c'henta miz Mari*, *Gwerz St Edern*, *Eun ene christen : an introun Silburne*. Gwennole Le Menn se demande par ailleurs si Roudaut n'aurait pas également contribué à un *Abrege eus an Aviel*, à partir de l'œuvre de Marigo. Au-delà du nombre de publications, ses ouvrages ont pour une bonne part connu

7. *Ibid.*, p. 246.

8. Diverses sources permettent de reconstituer la bibliographie de cet auteur qui ne signait pas toujours ses œuvres. En particulier, l'article « Ar furcher brezhonek : Visant Roudaut », signé L. LOK (sûrement Louis DUJARDIN), dans *Arvor*, n° 136, 22 août 1943, p. 2. Mentionnons aussi le livre 11 de la thèse de Gwennole LE MENN, *Contribution à l'étude des dictionnaires bretons*, thèse de doctorat, Rennes, dirigée par Léon Fleuriot, en 15 cahiers, 1981. Voir aussi sur PRELIB : <http://mshb.huma-num.fr/prelib/personne/207/> [consulté le 20 mars 2020].

un grand nombre de rééditions, et sont généralement considérés par les commentateurs comme étant écrits dans un bon breton.

Par ailleurs, il est également reconnu comme étant un homme fort érudit : c'est ce que reconnaissent les divers auteurs qui en ont traité (Fichoux, Dujardin, ou Gwennole Le Menn qui présente les références mobilisées dans le *Supplément*). C'est aussi ce que mentionne Antoine Favé, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, lorsqu'il évoque son « oncle à la mode de Bretagne⁹ » :

Je subissais, à part moi, la mélancolie du souvenir. Ce presbytère m'avait été si hospitalier, lorsque le curé de Ploudiry était M. *Vincent Roudaut*, mon oncle à la mode de Bretagne, et que j'y venais passer, chaque année, quelques jours de vacances.

C'était une figure qui mériterait bien une place dans une galerie bretonne : jamais, au reste, il ne fut la copie de quelqu'un : d'une érudition qui étonnait, c'était un *autodidactique [sic]* d'une puissance rare : c'était une encyclopédie, où il pouvait se rencontrer quelques passages faibles, défectueux, des solutions de continuité, mais représentant dans l'ensemble une force de travail incalculable. La Bretagne lui doit des ouvrages bretons qui font autorité (*Kenta mis Mari, Bale an Env*) ; et l'église de Quimper ne peut oublier ce petit curé de campagne qui entretint une correspondance avec H. Lasserre, Granier de Cassagnac père, Léon Gautier¹⁰, Dom Plaine ; qui conservera fidèlement de précieuses amitiés à la Faculté de lettres de Rennes, avec MM. H. Martin¹¹, Dupuy, etc., et notamment des relations d'affection spéciale et de collaboration suivie avec le vénéré M. Morin¹².

Il faudrait dire en fait que son érudition était en décalage avec celle des celtistes auxquels il s'opposait : il fréquentait des érudits spécialistes de la culture classique, les auteurs bretons lui reprochent de ne pas

9. Antoine FAVÉ, « Au retour d'une excursion (Landerneau-Chateaulin) », *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, tome XXVI, 1899, Quimper, Cotonnec, p. 383.

10. Léon Gautier (1832-1897). Archiviste de l'école des Chartes, spécialiste notamment de la chanson de Roland.

11. Thomas-Henri Martin (1813-1884). Historien helléniste, spécialiste des théories scientifiques chez les Anciens, doyen de la Faculté de Lettres de Rennes de 1844 à 1880.

12. Sûrement Eugène Morin (1814-1876), qui enseigna à la Faculté de Lettres de Rennes. Dans le débat concernant les origines de la Bretagne (cf. B. Tanguy, J. Guiomar, J. Rio, *op. cit.*), il prit, avec Eugène Halléguen, le parti des romanistes, contre celui des bretonistes (De Courson, La Borderie, La Villemarqué, etc.).

connaître la matière celtique, notamment les graphies du moyen-breton (en <-aff>, par exemple, auxquelles s'oppose Julien Maunoir).

Parallèlement à ses ouvrages, Roudaut a également publié des articles dans des revues, parfois sous pseudonymes, et c'est ce que nous avons maintenant besoin d'aborder pour présenter le *Supplément* et son contexte.

La querelle dans L'Océan

Vincent Roudaut mentionne explicitement, à l'ouverture de son *Supplément*, avoir entrepris la rédaction de son ouvrage suite à un désaccord apparu dans le journal *L'Océan*¹³. L'issue du débat ne lui ayant pas donné satisfaction, il entreprit la rédaction d'un ouvrage plus développé pour exprimer ses idées¹⁴. L'auteur présente la polémique dans les termes suivants, qui ne sont pas sans rappeler des débats moins anciens :

En 1867 un sincère amateur de nos antiquités nationales provoqua, dans un but louable, une discussion franche et amicale sur la même question (V. *L'Océan*). Le débat n'aboutit pas, parce que, à défaut d'arguments, on fit appel aux injures.

Mis en demeure de dire mon petit mot, je voulus justifier la préférence du lecteur breton pour le système du P. Maunoir et de Marigo, et de ceux de leur temps. Je signalais quelques points où ce système me semblait plus logique que celui proclamé le seul rationnel. Les répliques n'entrèrent pas assez dans les détails pour donner lieu à des explications claires et précises. Exclusivement préoccupés de la question d'orthographe, mes contradicteurs se contentèrent de me reprocher de ne pas formuler mon système, et de supprimer arbitrairement quelques signes [...].

On insistait aussi, toujours au préjudice de la vérité, sur la nécessité de l'uniformité d'orthographe, de l'intervention des hommes dans le perfectionnement des langues, sans distinguer celles de première et celles

13. *L'Océan* était un journal de tendance monarchiste, publié à Brest, entre 1846 et 1891. L'imprimeur en était Jean-François Halégouët, et le rédacteur en chef Hyppolite Chavanon.

14. J'ai tenté d'exhumer les articles où se manifeste le débat, mais l'entreprise est complexe pour plusieurs raisons : d'une part, les collections dans les archives sont lacunaires, d'autre part, les auteurs utilisent différents pseudonymes, et la mise en page relativement changeante fait qu'il faut rechercher leurs tribunes à divers endroits du journal. Celui-ci publiait trois éditions par semaine au moment du débat. Quand j'aurai eu la possibilité de consulter longuement le journal, je tenterai de présenter cette polémique dans une recherche ultérieure.

de seconde formation. Enfin, on ne voulait pas que dans cette question on fit appel aux langues anciennes, « le breton n'ayant rien à faire avec ces langues ». (*Supplément*, p. 1-2)

Les thèses principales du *Supplément*

Je diviserai le propos de Vincent Roudaut en trois grands domaines :

- premièrement, ses conceptions concernant l'histoire de la langue ;
- deuxièmement, ses propositions orthographiques (dont j'estime que certaines résultent des premières) ;
- troisièmement, des propos concernant essentiellement le lexique et la traduction.

Un point de cohérence entre ces trois domaines réside dans l'opposition aux thèses des bretonistes, disciples de Le Gonidec : alors que ces derniers insistent sur une histoire de la langue bretonne et la présentent comme entièrement distincte du français, car provenant d'un celtique insulaire qui n'a à voir ni avec le latin ni avec le gaulois, Roudaut au contraire prend le terme « Celtes » en son sens plus ancien (les Celtes continentaux, le terme est donc synonyme de « Gaulois ») et considère donc qu'il existe des liens de parenté entre le breton, le français, mais aussi le latin, le grec, et l'hébreu (sans pour autant retomber dans une quête de l'origine ni une fiction celtomane).

En accord avec ces principes, il propose donc une orthographe qui ne vise pas la différenciation absolue envers le français (notamment, il utilise plus souvent <c> que <k>), sa priorité reposera davantage sur ce qu'il nomme « l'analogie », terme que l'on peut entendre de deux manières :

- *soit* l'analogie des langues, c'est-à-dire que l'on peut montrer, par des choix orthographiques, des éléments de racines communes entre le breton et le latin, par exemple ;
- *soit* un raisonnement morphologique qui permet d'explicitier les régularités (dans les opérations que nous nommerions aujourd'hui flexion et dérivation), ce second sens étant alors, d'une certaine manière, pré-saussurien¹⁵.

15. Cf. Ferdinand de SAUSSURE, *Cours de linguistique générale*, Lausanne, Payot, 1916, III^e partie, p. 221-237.

De même, alors que le différentialisme des bretonistes les a poussés dans une entreprise de néologismes à partir de racines galloises, ou provenant de breton ancien et moyen, Roudaut, analyse avec un regard circonspect cette démarche de multiplication lexicale. S'il n'est pas hostile à certains emprunts envers le français, ou certains néologismes que l'on peut former par dérivation (ajout d'un suffixe comme « -erez » sur un radical pour former l'idée d'une action), il met plutôt en valeur d'autres ressources de la langue : la substantivation des verbes pour désigner des idées abstraites, l'exploitation de la polysémie des termes et leur valeur métaphorique, ou la périphrase. En ce sens, il considère qu'il n'est pas nécessaire de traduire terme-à-terme chaque mot français, et défend une approche de la traduction qui s'autorise à s'écarter de la littéralité pour mieux exploiter les ressources de la langue d'accueil (j'imagine qu'on le classerait davantage dans le camp des « belles infidèles » au sein des débats sur la traductologie).

Histoire de la langue

Alors que les bretonistes du XIX^e siècle entendent par « celtique » une origine radicalement distincte de l'héritage gréco-latin¹⁶, Vincent Roudaut entend le terme avec une acception plus proche du sens qui précédait la Révolution, c'est-à-dire que « Celtes » y est pris pour synonyme de « Gaulois », et désigne un ancêtre commun à différentes populations d'Europe. Mais il ne s'agit plus pour lui, comme les celtomanes, d'aller chercher une origine celtique première, bien au contraire, il coupe court à toute tentative allant dans ce sens, par un usage original et astucieux du mythe de Babel.

Un usage original du mythe de Babel

Roudaut est conscient des excès des celtomanes, qu'il cite pour s'en démarquer voire s'en moquer ; d'une manière générale, il se méfie de toute quête des origines premières. On pourrait en cela considérer qu'il a saisi le tournant de pensée qui menait la *Société de Linguistique de Paris* à mentionner dans l'article 2 de ses statuts, en 1866 : « La *Société* n'admet aucune communication concernant, soit l'origine du langage soit la création d'une langue universelle. ». Mais, fait intéressant,

16. Pour une analyse de ce changement de sens, cf. ma thèse déjà citée, p. 599-710.

Roudaut s'appuie pour cela sur un argument original, puisqu'il fait reposer cette exigence, rationaliste au demeurant, de ne plus se laisser fasciner par la quête d'une origine première, sur l'argument théologique du récit de la chute de Babel :

Le mode d'éclosion des langues mères, à Babel, est un mystère. Ce que l'on sait, c'est que ce ne fut pas un fait naturel, mais l'œuvre immédiate de la divine puissance. [...] On a eu beau disserter pour savoir si le langage parlé avant la Confusion s'est conservé dans quelque famille, cette question est restée et restera sans solution. Aucune langue ne peut être censée la première langue parlée, plutôt qu'une autre, [...].

Donner un seul et même idiome pour père à tous les dialectes européens, n'est-ce pas oublier qu'à Babel il se forma d'un seul jet plusieurs langues ? Chercher celle qui fut parlée dans le fortuné paysage de l'Eden, rappellerait les témérités parfois ridicules des celtomanes qui ont jeté tant de discrédit sur la question bretonne. [...] (*Supplément*, p. 2-3)

Comme souvent, lorsque des auteurs de cette époque citent un propos religieux à titre d'argument d'autorité, il est difficile de savoir si c'est à titre de *topos*¹⁷ ou par conviction personnelle. Dans la mesure où Roudaut ne situe pas l'orthodoxie théologique comme une de ses priorités, il me semble qu'il s'agit donc plutôt de la première option. Il se distingue sûrement en cela d'un Maunoir, qui, dans son *Sacré Collège de Jésus*, s'appuyait sur le récit babélien, qu'il essayait laborieusement d'articuler à plusieurs autres références hétéroclites, pour défendre la thèse selon laquelle la langue bretonne était parmi les langues primitives et fondatrices.

C'est ainsi que Babel lui sert presque de précaution méthodologique. Par exemple, lorsqu'il mentionne un fonds celtique commun aux langues européennes :

Il y a loin de là aux rêveries de ceux qui en font la langue de nos premiers parents, laquelle a pu s'éteindre à Babel. Il semble pourtant qu'il serait plus exact de dire qu'on ne connaît pas de langue plus ancienne. (*Supplément*, p. 3)

17. En analyse de discours, on nomme «topos» une thèse implicite, supposée consensuelle, sur laquelle on peut alors s'appuyer pour défendre un argument plus personnel, en bénéficiant, par contagion, de l'acceptation dévolue à la première. Cf. Ruth AMOSSY, *L'argumentation dans le discours*, Paris, Armand Colin, 2012, chapitre 3.

L'origine celtique du français

On le sait, le terme « Celtes » est ambigu et éminemment polysémique. Je ne souhaite pas revenir ici sur la pluralité de ses acceptions, mais simplement distinguer, à partir du travail de ma thèse et d'autres références précédentes¹⁸, deux grandes tendances et un changement radical de signification en Bretagne :

- Avant la Révolution, « Celtes » est généralement utilisé comme synonyme de « Gaulois » et sert à défendre la thèse d'une origine commune à différents peuples d'Europe, voire plus loin : il s'agit des discours celtomanes ou panceltistes d'auteurs visant à établir que la langue bretonne est à l'origine de toutes les autres¹⁹.
- Chez les disciples de Le Gonidec²⁰, on voit apparaître une resémantisation de « Celtes » qui semble couper le mot quelques

18. Aux travaux de Bernard Tanguy, Jean-Yves Guiomar, et Joseph Rio, déjà cités pour la situation de la Bretagne, on peut ajouter ceux de Simon James sur la notion de « Celtes Atlantiques », et de Jean-Louis Brunaux pour une déconstruction historique des usages de l'ethnonyme « Celtes ». Simon JAMES, *The Atlantic Celts. Ancient people or modern invention ?*, Londres, British Museum Press, 1999 ; Jean-Louis BRUNAUX, *Les Celtes, histoire d'un mythe*, Paris, Belin, 2014.

19. Les auteurs chez qui l'on trouve un tel discours sont par exemple Maunoir, Paul Pezron, Grégoire de Rostrenen, Cillart de Kerampoul, Louis Le Pelletier, Charles Taillandier, et jusqu'au ridicule chez Jacques Le Brigant ou La Tour d'Auvergne.

20. Chez Le Gonidec lui-même, la chose est encore ambiguë. En effet, dans la *Préface* de sa grammaire de 1807, on lit encore : « L'antiquité de la Langue des Celtes et son identité avec l'idiome Armorique, dit *Bas-Breton*, sont deux faits tellement notoires, que les mots cités comme Celtiques par une foule d'auteurs Grecs ou Latins se retrouvent tous, et avec la même signification, dans la bouche des peuples de notre Armorique Française [...] une nation dont l'origine semble se confondre avec celle des Français et des peuples de la Gaule. ». En 1838, on lit désormais : « La plus grande preuve de l'antiquité de la langue bretonne, c'est que jusqu'à présent il ne s'est rencontré aucun savant qui ait pu nous faire remonter à son origine, nous montrer ses premiers pas et sa marche progressive. Les écrits les plus anciens en cette langue ne diffèrent, dans les règles de la grammaire, des écrits modernes que par la dissemblance d'une orthographe livrée jusqu'au dix-neuvième siècle au caprice de l'écrivain. L'introduction d'un assez grand nombre de mots français [...] a pu défigurer la langue ; mais son organisation n'en a point été altérée [...]. ». Voir aussi un article de 1809 : « Tableau des mots celtobretons analogues au grec ; Tableau des mots celtobretons analogues à l'allemand ; Observations générales sur les Vocabulaires suivants », *Mémoires de l'Académie Celtique* XII, 4, 1809, p. 434-446. Il y compare des mots bretons, grecs, et allemands, sans expliciter vraiment les conséquences qu'il tire de cette comparaison.

siècles plus tard pour n'évoquer que les Celtes dits « insulaires », et qui vise essentiellement à servir un discours au sein duquel les ancêtres des Bretons n'ont rien à voir, ni avec les Romains, ni avec les Gaulois (les deux termes ne sont alors plus synonymes), ni avec les Germains, etc. Ce sont des historiens comme Aurélien de Courson ou Arthur de la Borderie qui défendent en premier de telles thèses, appuyés par La Villemarqué, notamment dans son *Essai sur l'histoire de la langue bretonne* (1847). Ces auteurs, dits « bretonistes », seront en conflit avec d'autres, dits « romanistes » (notamment Eugène Halléguen et Eugène Morin), qui insistent davantage sur la présence du substrat gallo-romain dans les origines de la Bretagne.

Au sein de ce débat, on situerait davantage Vincent Roudaut du côté des « romanistes ». Il semble qu'il ait entretenu de cordiales relations avec Eugène Morin (selon Antoine Favé), et ce dernier est même cité en épigraphe de l'ouvrage. C'est ainsi que l'on trouve, dans le *Supplément*, plusieurs thèses suivant un tel positionnement. Notamment, dans la mesure où Roudaut tient « Celtes » et « Gaulois » pour de relatifs synonymes, et les place dans le temps avant l'ère chrétienne, ceci le pousse à dire que la langue celto-gallo-bretonne a constitué un fonds constitutif du français contemporain (bien qu'il ne parle pas d'une origine qui serait première ou exclusive). Ce celtique serait par ailleurs apparenté au latin et à l'hébreu (les formules vagues et changeantes de l'auteur ne me permettent pas vraiment de savoir si c'est avec un rôle de parent ou de frère-sœur).

L'histoire linguistique de la langue bretonne qu'il retrace est la suivante (*Supplément*, paragraphe 3) : Les Celtes sortirent de l'Asie pour aller vers l'Ouest : donc on ne peut pas limiter leur origine à l'époque où ils se trouvaient sur l'île de Bretagne. Lorsqu'ils sont venus, par vagues successives, de cette île jusqu'en Armorique, le substrat armoricain (donc gaulois, donc celtique continental) était assez fort pour incorporer les apports insulaires sans se corrompre (c'est une position typiquement romaniste).

Dans la mesure où il associe partiellement les langues française et bretonne, son histoire linguistique ne se limite pas à celle du breton, mais porte aussi sur le français (*Supplément*, paragraphes 4-7, 16, 19) :

le celtique serait une des langues les plus anciennes, à l'origine tant de celle des Gaulois que des Germains. Ainsi, pendant les cinq premiers siècles de notre ère, il se parla une fusion entre des éléments celtes / gaulois et romains. Par ailleurs, en raison de cette origine commune, l'invasion des Francs dans la Gaule constituait plutôt une certaine forme de réunion de famille entre Celtes. Après 500, «le véritable latin se réfugia dans les monastères» (p. 42), la langue française était alors constituée de «radicaux Celtes ou Gaulois combinés avec des désinences latines» (*ibid.*). Celle-ci fut abandonnée vers l'an 1000. À la Renaissance, c'est la relatinisation du gaulois qui forgea en fait le français savant et académique. Le breton reçut quant à lui peu de cette influence latine²¹, et aurait peu varié depuis ce gaulois originaire. Il aurait ainsi fourni un bon nombre d'éléments au français populaire, qui fut moins marqué par l'œuvre de la Renaissance (Roudaut donne des exemples de formations syntaxiques en français qu'il présente comme signe d'une origine bretonne, et s'arrête également sur la morphologie du verbe, considérant que le rapport aux temps composés et au passif en français sont hérités du breton).

Dans cette historiographie, Roudaut combat sur deux fronts :

- D'une part, contre les auteurs français qui se refusent à accepter une influence bretonne dans la langue française, ce qui les pousse à chercher des étymologies détournées à ses yeux, là où il considère que des rapprochements avec le breton seraient plus simples et plus éclairants :

D'après eux, le Christianisme, pour former la nationalité française, s'est uni au principe germain qui apportait l'esprit de famille et les autres éléments civilisateurs, n'empruntant à la civilisation césarienne que sa langue. Le latin aura formé le français, en s'assimilant quelques mots germains. L'élément celto-gaulois est éliminé. Cela suppose que le dialecte celto-gaulois était essentiellement différent de celui des Francs, trop grossier pour contribuer à la formation du français [...].

On dédaigne souvent d'interroger sur ces points un témoin qui a échappé aux Musulmans de la littérature, l'idiome de la vieille Armorique. Des idées préconçues le font compter pour rien. Dès qu'un mot breton a quelque rapport avec le latin, on lui donne une origine latine, alors même que

21. Il me semble qu'il est possible ici de percevoir des liens entre cette historiographie et les « thèses de Falc'hun », mais je ne voudrais pas être trop catégorique sur ce point.

sa forme indique le contraire. Les deux langues étant de la famille indo-européenne et ayant les mêmes racines, il est facile d'enlever à la nôtre tous les mots qui gênent certaines théories. (*Supplément*, p. 6-8)

- D'autre part, il s'oppose également aux disciples de Le Gonidec, qui, en raison d'un nationalisme symétrique, veulent nier toute proximité entre langues française et bretonne, et agiraient alors sur la langue bretonne pour en accentuer les particularités et brouiller sa proximité envers le français :

Les disciples de Le Gonidec rejettent ces données, dans l'intérêt de leur système [...].

La preuve, c'est que plusieurs, sous l'empire de ces préjugés, ne veulent pas conserver notre idiome dans sa forme naturelle et absolue. À cheval sur la grammaire, ils veulent du breton équivalant au français de celui qui disait équitation pour équité. (*Supplément*, p. 6-8)

Il n'est pas étonnant de constater que, dans cette histoire des langues française et bretonne, Roudaut s'appuie à plusieurs reprises sur Claude Cillart de Kerampoul (il ne connaît pas le nom de l'auteur mais cite «un dictionnaire français-breton imprimé à La Haye en 1756²²»). Pour Cillart, la langue bretonne de la ville de Vannes était la langue originelle, la plus proche de l'hébreu. Le reste du dialecte vannetais était déjà partiellement corrompu, et le breton d'ailleurs davantage. Cillart ne s'émouvait pas des proximités entre le breton et le français, qu'il interprétait comme la marque de l'origine bretonne de la langue française (ou un simple retour au giron natal lorsqu'un emprunt venant du français était indéniablement récent). C'est en conséquence de ce même principe qu'il avait proposé une réforme de l'orthographe du français permettant rendre plus visible le substrat breton : ce dernier n'était pas assez visibilisé dans l'orthographe actuelle, qui donnait selon lui trop de place au grec et au latin.

22. Claude CILLART DE KERAMPOUL, *Dictionnaire François-Breton ou François-Celtique du dialecte de Vannes, enrichi de thèmes, Dans lequel on trouvera les Gernes du François & du Breton ; les Infinitifs, les Participes - Passifs, les Présents de l'Indicatif, suivant la première façon de conjuguer ; & une Orthographe facile, tant pour l'écriture, que pour la prononciation*. La Compagnie de Leyde, 1744. Roudaut cite la deuxième édition, datant de 1756. Dans ma thèse, j'analyse le propos de Cillart p. 150-153 et je reproduis son paratexte introductif p. 1 008-1 010.

Ainsi, un des intérêts du *Supplément* est de constituer un des rares dictionnaires bretons, si ce n'est le seul, présentant une historiographie romaniste dans son paratexte (malgré les proximités évoquées entre Roudaut et Cillart, ce dernier, qui défend la thèse selon laquelle la langue bretonne est à l'origine de l'hébreu, ne peut pas être considéré comme un romaniste).

Refuser le séparatisme et mettre en avant les échanges

Comme nous venons de le voir, cette conception de l'histoire de la langue bretonne met directement Vincent Roudaut en opposition avec les bretonistes, disciples de Le Gonidec. On trouve dans le *Supplément* plusieurs affirmations de l'affinité entre le breton et d'autres langues fondatrices de l'Occident :

Nous verrons que nous sommes parents par la langue des Romains en particulier, et des Grecs, et cette parenté est la plus utile à constater de notre point de vue. (*Supplément*, p. 4)

Alors que les bretonistes refusent l'idée d'un apport romain dans la langue bretonne et y opposent l'influence du celtique insulaire, Roudaut peut revendiquer cette ascendance sans contradiction avec l'usage du terme de « Celtes », qu'il prend en son sens continental, le latin possédant en ce sens une base celtique :

Il paraît donc certain que ce que l'on nomme basse-latinité, source immédiate du français, n'est que le celto-gaulois latinisé. (*Supplément*, p. 10)

Il s'oppose ainsi à une origination du peuple et de la langue de Bretagne qui ne commenceraient qu'à l'époque des invasions germaniques sur l'île de Bretagne, au V^e siècle ; or si l'on va chercher cette source dans un temps plus ancien, il n'y a plus lieu de vouloir se distinguer des autres peuples d'Europe. Ceci a bien entendu des conséquences directes sur les choix lexicaux, puisque c'est en raison de cette origination insulaire que les lexicographes bretonistes, La Villemarqué le premier dans ses rééditions du dictionnaire de Le Gonidec, ont pu enrichir la langue bretonne à partir de termes pris au

gallois, ce qui, à terme, renforcera l'impression de proximité entre les deux langues, et donc les hypothèses d'une origine commune²³.

Ainsi, faire venir originairement d'Angleterre les Bretons avec la langue qu'ils parlent, et non directement du berceau commun, c'est aller contre les indications de l'histoire aussi bien que de la géographie. C'est donc se tromper que d'aller au pays de Galles chercher la source du véritable Breton. (*Supplément*, 4-5)

Aux yeux de Roudaut, la parenté commune entre latin, grec et breton, par un fonds celtique commun, demeure de l'ordre de l'hypothèse, mais il s'agit de l'hypothèse la plus probable :

Les traits de parenté dans les langues sont précieux à conserver. Ils peuvent alarmer l'incrédulité de quelques rationalistes ; mais les plus sensés se rendent à l'évidence sur ce point. Ils ont vu l'absurdité d'expliquer par une simple coïncidence l'identité radicale de 600 à 800 mots grecs, latins et celtiques. (*Supplément*, p. 21)

Rien donc de plus naturel que de croire à une influence décisive du langage populaire des Gaules sur les formes qui ont constitué le français. Ceux qui réduisent à presque rien la part du celtique dans la formation de la langue française, devraient dire sur quelle langue fondamentale autre que la celtique ou la gauloise reposait la basse-latinité mère du français (par le roman). Il a bien fallu une souche quelconque. (*Supplément*, p. 43)

23. Rhisiart Hincks mentionne que la circulation s'est faite dans les deux sens, les lexicographes gallois empruntant également des termes au breton pour enrichir leur langue. Rhisiart HINCKS, *Geriadur kembraeg-brezhoneg. Geiriadur cymraeg-llydaweg*, Lesneven, Mouladurioù hor yezh, 1991, p. VII-XI et réédition de 1997, p. VII. Il faut remarquer que, si les lexicographes du XIX^e se sont appuyés sur le postulat d'une parenté commune pour justifier un rapprochement lexical, c'est ensuite cette même proximité lexicale qui, à partir du XX^e siècle, a été utilisée pour justifier le discours interceltiste. Sans vouloir ici prétendre qu'il n'existerait aucun mot proche entre breton et gallois avant cette période, on constate ainsi que la comparaison linguistique repose sur un raisonnement circulaire si elle s'appuie sur une proximité lexicale pour prouver l'hypothèse d'une origine commune, alors que la proximité lexicale en question est déjà le résultat de cette hypothèse.

Pas d'intervention humaine dans la création de la langue

Un autre point de débat est récurrent au sein du *Supplément*, il s'agit de savoir comment se crée une langue. Vincent Roudaut défend la thèse selon laquelle une langue est d'abord née toute entière d'un germe inspiré par une intervention divine (au moment de la chute de Babel), puis que ce germe guide par la suite son évolution dans le sens d'une progression où son individualité continue à se manifester. Par ailleurs, il insiste à de nombreuses reprises sur la proximité entre le breton de son époque et celui des siècles précédents, pour en déduire que, si l'on prolonge ce constat plus loin dans le passé, il est probable que le breton ait en fait très peu évolué depuis ses premiers instants.

La thèse à laquelle il s'oppose est celle selon laquelle la langue bretonne serait née plus récemment, sous l'influence d'une intervention humaine, et notamment une codification par des esprits savants : c'est évidemment la thèse des disciples de Le Gonidec :

Bien entendu qu'il faut ici se défier de l'esprit de système. Ils supposent que le langage est d'invention humaine, que le système grammatical de chaque langue a été composé pièce à pièce ; d'où mes contradicteurs concluent que «le Breton, comme toutes les langues, s'est élaboré dans le creuset de révolutions de toutes sortes par l'intervention des hommes qui perfectionnent ce que Dieu n'a fait que préparer» (V. le journal *L'Océan*, Juill. 1867). Ce système frise l'erreur. Il est certain que le langage a été donné à l'homme tout fait. [...] Il est également certain que les autres langues mères furent créées à Babel, d'un seul jet, sous l'influence mystérieuse d'une intervention divine. Le rôle de l'homme y a été moindre que ne semblent le penser, avec quelques grammairiens superficiels, les écrivains du Journal précité. [...]

Il est tout-à-fait contre l'expérience de supposer qu'il leur a fallu des milliers d'années pour arriver à un point donné de développement grammatical. Les langues sont jetées au moule d'où elles se dégagent avec leurs formes propres. Ceux qui attribuent leur formation à l'expansion naturelle des facultés humaines, s'égarent dans des théories hypothétiques, sans pouvoir indiquer les procédés qui les y conduisent. (*Supplément*, p. 8)²⁴

24. Ce raisonnement vaut également pour la genèse du français : «Le français, dit-on, est né tout d'un coup ; or, le fait général et simultané d'un peuple qui crée sa langue, est impossible. Dans le monde moral comme dans le monde physique, tout se produit par agrégation ou fécondation. L'intelligence ne crée rien, pas même ses pensées ; elle opère seulement sur des éléments reçus par voie de transmission. Ainsi fait un peuple qui forme sa langue. Ici l'élément latin ne peut être le seul, puisque l'opération d'où

Par moments, ce n'est pas le *topos* de la divinité que mobilise l'auteur, mais plutôt une opposition entre un caractère présenté comme « naturel » (et valorisé en ce sens) dans la langue bretonne populaire millénaire, et le caractère « artificiel » d'une langue réformée, retouchée par des savants :

Ce qui distingue particulièrement notre vieille langue, c'est l'absence de toute trace de mécanisme artificiel. Sa nature grammaticale ne s'y prête pas. (*Supplément*, p. 8)

De la même manière que plus haut, je ne peux m'empêcher de me demander quelles sont les fonctions d'un tel recours à l'intervention divine ou la rhétorique de l'opposition entre une bonne nature et un mauvais artifice. Il me semble que, derrière cette question, ce soient davantage les conséquences qui priment. Mobiliser Dieu ou la Nature constitue un *topos* rhétorique très fréquent pour justifier un état actuel que l'on ne veut pas voir changer (jusqu'à dans les discours de la *manifestation pour tous*, il y a quelques années) ; au contraire, dès lors que l'on mentionne qu'une situation est d'institution humaine, qu'elle résulte d'une convention, qu'elle est apparue à un moment de l'histoire mais qu'elle n'a pas existé de toute éternité, alors on ouvre l'éventualité que cette forme puisse évoluer, que l'on puisse décider, par décret, de la changer. Il semble donc que derrière ce débat en apparence un peu scolastique consistant à savoir si les langues sont nées toutes faites à Babel (ou avec un germe prédisposant leur évolution future) ou si elles ont évolué au fil de l'histoire humaine, se joue la question de savoir s'il est ou non possible, aujourd'hui, de réformer la langue. Or, les réformateurs sont bien Le Gonidec et ses disciples, qui entendent codifier la grammaire, proposer une nouvelle orthographe, souvent dite « philosophique », ainsi qu'un lexique renouvelé à partir de racines « celtiques » (au sens insulaire du terme).

Je ne sais pas si ce serait surinterpréter ou non les enjeux de ce débat que d'y voir également une question d'opposition entre une langue des savants et une langue du peuple. En effet, dans l'histoire décrite par Roudaut, la langue bretonne, après sa création divine,

sort le français est la suppression même de ce qui constitue le latin dans son élément formel. » (*Supplément*, p. 43)

s'est conservée intacte essentiellement dans la bouche des locuteurs simples du quotidien. Dans l'historiographie d'un La Villemarqué (par exemple son *Essai*), l'histoire de la langue bretonne prend la forme d'une décadence initiale en raison des assauts de la langue française, ce mouvement ne se trouvant endigué que sous l'action providentielle de Le Gonidec qui vient la revivifier en la codifiant²⁵.

Il doit être permis de regretter que cet antique Breton traditionnel soit tombé en discrédit auprès des savants. Quelque génie qu'on suppose à ceux qui ont voulu lui substituer un breton académique, censé régulier, celui-ci ne nous vaudra jamais le langage que nous reçûmes tout fait. (*Supplément*, p. 14)

Au-delà de la question historique, mais allant dans le sens d'une même opposition, on trouve parfois chez Roudaut une distinction faite entre la langue prise « à l'état d'élément » et langue « à l'état de science » (par exemple au paragraphe 5). Il va sans dire que Roudaut préfère la première.

Propositions orthographiques en accord avec ce principe

Une partie des propositions orthographiques de Roudaut sont à mes yeux directement liées à ses positions historiographiques : contre une orthographe qui vise à marquer une différence envers le français, il accepte de reprendre les graphies plus anciennes d'auteurs du XVII^e, qui écrivaient le breton à partir de leur formation latine au séminaire, et y inséraient donc des caractères issus du latin. Néanmoins, il ne nourrit pas une opposition de principe, ou frontale, à Le Gonidec, et accepte d'y reprendre certains éléments, notamment le <g> dur (écrire <g> seul, sans le faire suivre d'un <u>, même devant <e> et <i>) :

En consultant l'analogie sur la forme graphique des mots, on se trouve à peu près ramené à l'orthographe du P. Maunoir et de Marigo, et des autres écrivains de leur temps. Toutefois, on peut encore la simplifier en s'inspirant de Le Gonidec. (*Supplément*, p. 25)

Faut-il unifier l'orthographe ?

On peut constater que Roudaut lui-même n'est pas constant dans ses choix orthographiques : Gwennole Le Menn le remarquait déjà.

25. Cf. M. MORVAN, *op. cit.*, 2017, p. 286-300.

Cela peut s'expliquer par deux raisons : la première est qu'il présente généralement ses positions à titre d'hypothèses, en n'étant pas trop catégorique. La seconde est qu'il n'est même pas certain qu'il soit absolument nécessaire d'avoir une orthographe commune, unifiée, ou bien fixée :

Ainsi, la bonne philosophie n'interdit pas les recherches sur la meilleure forme des mots. Elle permet de faire valoir les probabilités ; fussent-elles spécieuses, elles serviraient à mettre en relief des points certains et intéressants. Elle ne repousse même pas, *a priori*, les simples plausibilités, et met en réserve toutes les données pour les éprouver. L'unité d'orthographe entendu comme quelques uns l'entendent, n'a d'importance qu'à raison des préjugés d'école : elle est désirable, mais sous bénéfice d'inventaire. (*Supplément*, p. 17)

Il ne s'agit pas ici d'une unification liée aux variantes dialectales, mais même simplement aux choix que peuvent faire différents auteurs, voire un même auteur, pour rendre à l'écrit une prononciation. Roudaut remarque que les promoteurs d'une unification orthographique souhaitent suivre le modèle de l'orthographe française, alors que celle-ci n'a d'unité que fragile, et depuis peu²⁶.

Ce constat concernant le caractère secondaire d'une orthographe entièrement fixée peut entrer en contradiction avec des passages où il reproche aux disciples de Le Gonidec de proposer plusieurs graphies concurrentes pour un même terme :

Ceux qui suivent le système de celui-ci, écrivent souvent le même mot de quatre ou cinq manières différentes ; par exemple *komzou*, *komsiou*, *comsiou*, *compsou*, *compsiou*, (*comchou*)... Il serait si simple de s'arrêter à la première manière, *comzou* ! (*Supplément*, p. 34)

Comme nous le verrons, ce reproche vient en fait d'une maxime méthodologique qu'il se fixe, qui est de s'appuyer sur le radical d'un mot, et de marquer les désinences d'une manière identique au fil des mots.

Là encore, il est intéressant qu'un auteur pose la question de savoir s'il est vraiment nécessaire de s'entendre à tout prix sur une orthographe

26. Rappelons que Montaigne encore était inconstant dans son orthographe. Cf. Françoise ARGOT-DUTARD, « Aspects de la langue française à l'époque des *Essais* », *L'Information grammaticale*, n° 95, 2002, p. 13-16.

commune, plutôt que de foncer tête baissée vers la question « Laquelle est la meilleure ? », qui la tient pour résolue. Ici aussi, il est possible et même probable que, derrière l'idée qu'il ne serait pas absolument nécessaire d'avoir une orthographe commune, se cache une manière de court-circuiter les disciples de Le Gonidec qui souhaitent faire adopter l'orthographe « philosophique » de leur maître. Et peut-être que sur ce point également se joue une question plus politique, qui est de savoir si l'on a besoin que quelqu'un fixe des normes à respecter, et à qui l'on reconnaît l'autorité pour ce faire, ou bien si l'on peut laisser les personnes s'exprimer dans une relative tolérance envers la diversité de leurs productions. Mais c'est peut-être moi qui surinterprète ce passage en fonction de mes préoccupations.

L'orthographe doit-elle nécessairement être contrainte par la prononciation ?

Roudaut cite à plusieurs reprises Voltaire pour le critiquer. Il attribue à ce dernier la maxime selon laquelle l'orthographe devrait constituer un témoin fidèle de la prononciation, et s'oppose à cette thèse :

[...] vouloir représenter tous les sons, c'est vouloir l'impossible. Il y a dans les sons dont se compose la parole, surtout dans ceux des voyèes, une infinité de nuances si variées et si fugitives qu'on ne peut les fixer par des signes. Voltaire a beau dire que l'écriture est la peinture de la voix, que plus elle est ressemblante meilleure elle est²⁷, aucun idiome n'acceptera ce principe spécieux s'il veut se conserver. (*Supplément*, p. 20-21)

Là non plus je ne voudrais pas commettre d'anachronisme en relisant Roudaut au prisme de théories contemporaines qu'il ne pouvait pas connaître, mais il me semble reconnaître une tonalité catachienne dans la conception qu'il se fait de l'orthographe. Pour rappel, Nina Catach a décrit l'orthographe du français comme un « plurisystème » : ce dernier est constitué de plusieurs types de caractères ayant des fonctions distinctes :

27. La citation de Voltaire provient de son *Dictionnaire philosophique*, article « Orthographe », dont elle est la dernière phrase. Il ne se trouve pas dans le *Dictionnaire portatif* original, mais figure dans les éditions à partir de celle dite « de Kehl » (1785, par Condorcet et Decroix), qui avaient augmenté l'ouvrage en y ajoutant notamment les *Questions sur l'Encyclopédie*, d'où provient l'article en question.

- les **phonogrammes** rendent compte de la prononciation. On trouve en revanche une correspondance non-univoque entre graphèmes et phonèmes, tant sur un plan qualitatif (un même graphème peut avoir différentes prononciations, un même phonème peut s'écrire par différents caractères) que quantitatif (certains graphèmes, dits digrammes, contiennent deux caractères pour un seul phonème (ou, an, in, etc.), et d'autres comme le <x> regroupent au contraire deux phonèmes sous un même caractère),
- les **morphogrammes** visent à rendre compte des phénomènes de morphologie. Ils peuvent ainsi être flexionnels (<-s> ou <-ent> marquent le pluriel mais ne sont pas prononcés) ou dérivationnels (le <-d> de <grand> permet de faire le lien avec grandir, grandeur, etc.),
- les **logogrammes** visent à lever l'homophonie (ancre / encre).
- On peut trouver d'autres fonctions à certains caractères, notamment étymologiques.

Or, marquer la régularité de certains phénomènes de flexion et de dérivation, ou éviter des homophonies qui pourraient être fâcheuses pour l'analyse font bien partie des exigences que formule Roudaut à l'égard de l'orthographe. Alors que beaucoup de propositions orthographiques peuvent sembler rhapsodiques et donner l'impression d'un catalogue, on trouve chez Roudaut des exigences qui témoignent à mes yeux d'un réel souci de systématisme dans l'analyse linguistique, même si, bien entendu, il ne disposait pas encore de la linguistique post-saussurienne, ou de certains cadres théoriques contemporains en morphologie et en syntaxe.

Pour ne prendre qu'un exemple, il se pose la question de la manière d'écrire les déterminants possessifs «votre / vos» et «leur / leurs», le terme prononcé /o/ étant par ailleurs homophone avec la particule verbale aspectuelle (*o welet*). Son raisonnement est le suivant : tant qu'à alterner deux variantes graphiques, <o> et <ho>, autant les opposer lorsqu'elles appartiennent à la même catégorie grammaticale, et donc lorsqu'il y a risque de confusion, plutôt que d'écrire <ho> pour les deux déterminants, et réserver le <o> pour une particule dont la position syntaxique permet généralement de lever l'homophonie :

Ceux qui l'écrivent [la seconde personne du pluriel] par la simple voyelle, *o*, sont trompés par la prononciation, qui ne fait pas sentir l'articulation gutturale devant une consonne : Ex. *o tud* : il faut : *ho tud* (vos parents). À la troisième personne au contraire, le son guttural ne se fait pas entendre même devant une voyelle, preuve qu'il y est étranger. Ex. *o ano*, leur nom ; *oc'h hano* (oh hano), votre nom. Ici on voit la différence essentielle des deux pronoms, ou adjectifs possessifs. Ceux qui écrivent *ho*, à la troisième personne, veulent sans doute distinguer le pronom de la particule auxiliaire *o* (*velet*) ; mais la distinction ressort d'elle-même du sens de la phrase. [...] Au reste, en écrivant *ho*, à la troisième personne, on l'identifie avec la seconde, ce qui n'est pas rationnel : - Cette phrase-ci : - *Colled eo ho spered ac ho skiant* – Que signifie-t-elle ? Vous avez perdu le sens et la raison ? Ou bien : - Ils ont perdu ? Impossible, d'après la nouvelle orthographe, de savoir lequel on veut dire. C'est qu'il est plus essentiel de distinguer, quant à la forme, un pronom d'un autre pronom, que de distinguer un mot quelconque d'un autre mot avec lequel il n'a, quant au sens, d'autre rapport que celui indiqué par la fonction de chacun. Qui ne distingue le pronom de l'article, dans cette phrase : Le travail le fatigue. Mais comment faire la distinction, si la forme, l'espèce et la fonction sont les mêmes, comme dans l'exemple ci-dessus ? On veut éviter l'homonymie, et on l'accepte, quand elle est illogique ! Sur ce point surtout, nos livres bretons un peu anciens sont plus rationnels. Voir en particulier, Marigo, les trois catéchismes (anc. édit.), les cantiques de M. Yaouanc, etc. etc. (*Supplément*, p. 30)

Favoriser l'analogie des langues contre la seule contrainte de la prononciation

De la même manière, un principe important, qui guidera plusieurs choix orthographiques de Roudaut, consiste à donner une forme fixe au radical quelles que soient les flexions ou dérivations qu'il subit, pour pouvoir le reconnaître, ainsi qu'aux désinences, quelles que soient également les radicaux sur lesquels elles sont apposées, afin de saisir leur identité grammaticale :

Malgré ces mutations, en s'inspirant du génie de la langue bretonne et des données fournies par l'analogie des autres langues, on arrive à une orthographe aussi fixe qu'aucune autre, et qui diffère assez peu de celle du P. Maunoir et des écrivains bretons antérieurs à Le Gonidec. Ceux qui suivent le système de celui-ci, écrivent souvent le même mot de quatre ou cinq manières différentes ; par exemple *komzou*, *komsiou*, *comsiou*, *compsou*, *compsiou*, (*comchou*)... Il serait si simple de s'arrêter à la première manière, *comzou* ! Ce défaut de fixité vient de ce que, dans ce système, on néglige une règle élémentaire, d'après laquelle il faut distinguer dans les mots une partie invariable appelée radical, et une partie variable qui est la

désinence. Cette règle fait ressortir la véritable forme des mots, et montre quand on doit doubler la consonne, ou préférer la lettre forte à la faible. Ainsi, le radical ne devant pas varier, l'addition de la désinence plurielle à un nom substantif, n'en doit pas changer la forme. (*Supplément*, p. 34)

Applications concrètes

Ainsi, je pense que l'on peut ranger les différentes propositions orthographiques de l'auteur sous quelques rubriques. La liste des propositions orthographiques n'est pas complète, notamment en raison du fait que l'expression parfois complexe de l'auteur ne permet pas toujours de suivre clairement ce qu'il veut dire. Par ailleurs, il faudrait confronter ce qu'il préconise et ce qu'il pratique à l'écrit. Gwennole Le Menn l'a fait, en partie, dans son étude sur Roudaut.

	Privilégier les formes simples	
§11	Éviter les signes d'aspiration (<h>), (§12b : surtout dans les pronoms)	<ouarn>, <ast>, <abil>, <eur>, <anter>, <buez>, etc.
§12a	<un> plutôt que <eunn>	
§13a	<ini> plutôt que <hini>	
§13b	Écrire en un bloc les prépositions conjuguées	<ennon>, <ennot>, <deza>, <dezi>, <deoc'h>, plutôt que <enhon>, <enho>, <outho>, <d'é-hoc'h>
§13a	Accepter le <g> dur de Le Gonidec	<genel>, <a gichen>
§14	Privilégier globalement les formes simples	<a oa>, plutôt que <a voa>, <a ioa>, etc.
	Éviter l'homonymie	
§12b	Écrire <-on> plutôt que <-oun> pour éviter la confusion avec le verbe être, éventuellement <-ôn>	(<evidon> plutôt que <evi-doun>)
§12b	Préférer <ho> (votre) / <o> (leur) / <o> (particule aspectuelle) à <ho> (votre) / <ho> (leur) / <o> (particule aspectuelle)	
§14	Distinguer <Bez' ez euz> / <eus> (préposition)	
§15	L'introduction du <-i-> devant le <-ou> (nommée « mouillement » suivant Butet) n'est pas inutile quand elle permet de distinguer des homonymes.	<miziu> (mois) / <mizou> (frais) ; <ruzia> (rougir) / <ruza> (traîner)

§15	Préférer <-eur> à <-er> pour le suffixe d'agent (<-our>, éventuellement) pour éviter l'homonymie	<c'hoenez> : sarclouse ou sarclage ?
	Privilégier la morphologie (flexion, dérivation) à la prononciation	
§13a	Écrire <gv> plutôt que <gw>, car <v> serait le radical et <g> un simple ajout	<gvelet>
§15	Éviter les <ch> et les <j> des pluriels, privilégier la forme commune au singulier	<-dou>, <-tou> plutôt que <-jou>, <-chou>
§ 10 , 14	Éviter le <j> et préférer le <s> ou <z>	<disprizout>, <lavarse>, <se-laou> plutôt que <disprijout>, <lavarje> ou <lavarche>, <ché-laou>
§15	Écrire <-ou> pour les pluriels, malgré la diversité des prononciations	Plutôt que <aou>, <eu>, <o>
§15	Maintenir le radical invariable quand on ajoute des désinences	
§15	La « lettre faible » (comprendre : consonne sonore ou voisée) finale est la « véritable forme » des adjectifs, rendue visible en général par les désinences verbales. Au contraire, les comparatifs et superlatifs fortifient la consonne finale.	
§15	Préférer <-ed> pour le participe passé	
	Expliciter les points communs entre breton et autres langues	
§10	Éviter le <y>, sauf pour les mots issus du grec	
§12a	<per-> plutôt que <peur->	<perober> plutôt que <peurober>
	Roudaut utilise plutôt le <c> que le <k> ou <qu>, mais ne s'en explique pas vraiment.	

Autres positions sur la langue

Dans son *Supplément*, Roudaut aborde également des questions relevant de la sémantique et de la syntaxe. En particulier, il s'interroge sur le rapport des langues entre elles, qu'il s'agisse de traduire un texte de l'une à l'autre, ou de reproduire le lexique de l'une dans l'autre.

Sa position consiste à dire qu'il n'est pas nécessaire de multiplier les termes si l'on sait assez bien exploiter la polysémie de ceux existant,

ainsi que la puissance métaphorique qu'ils offrent. Par ailleurs, certaines transformations grammaticales, comme la substantivation des infinitifs, ou l'usage de noms en complément à d'autres noms, introduits sans préposition, à la place des adjectifs, permet de retrouver, avec un mode de formulation qu'il estime plus conforme à un « génie » breton, les subtilités de formulation de la langue que l'on cherche à traduire.

Qu'est-ce qu'une bonne traduction ?

En ce sens, il s'oppose aux traductions trop littérales, et met en avant celles qui savent exploiter les tours de la langue d'accueil, y compris si elles ne reprennent pas terme-à-terme l'idée d'origine.

Traduire, c'est substituer le mécanisme d'une langue à celui d'une autre langue. Traduire en breton, par exemple, c'est rendre en cette langue les pensées d'un auteur comme les eût rendues un breton bretonnant s'il les avait conçues lui-même : ce qui ne s'appelle pas calquer. Dans une traduction, une extrême fidélité est une extrême infidélité. (*Supplément*, p. 66)

On perçoit ainsi chez lui une réflexion sur la question, qui me semble rare dans les écrits bretons de l'époque : la question est pourtant abondamment débattue dans d'autres milieux, le débat sur les « belles infidèles » existant au moins depuis le XVII^e (entre Nicolas Perrot d'Ablancourt et Anne Lefebvre, par exemple). On sent ainsi que la culture classique de l'auteur lui permet d'aborder cette question avec un recul que n'ont pas nécessairement les traducteurs de *reflexionou profitabl* et autres *canticou spirituel*.

Faut-il chercher des mots bretons pour tout mot français ?

Si les traducteurs en *brezoneg beleg* sont bien entendu visés par un tel raisonnement (Roudaut ne les nomme pas ainsi, l'expression n'est pas encore vraiment diffusée, et elle provient du camp adverse), ceux-ci ne sont pas les seuls. Roudaut considère en effet que les auteurs de traductions à calques tout comme les disciples de Le Gonidec partagent un présupposé commun : c'est qu'il faut un mot breton pour chaque mot français. C'est cette idée même qu'il égratigne en valorisant les périphrases ou les usages métaphoriques de termes déjà existants. Les thèses de Roudaut concernant la qualité d'une traduction ont donc directement pour conséquence de remettre en question la démarche

de création lexicale de Le Gonidec et ses disciples : d'une part car il ne serait pas nécessaire de créer un mot breton pour chaque mot français existant, d'autre part car une telle démarche reposerait en fait sur une conception profondément française de la syntaxe de la phrase qu'il s'agirait seulement de décalquer. Roudaut raille ainsi quelques exemples de traductions proposées par Le Gonidec, comme « ur garantez vreureg » pour « un amour fraternel » :

Il y a des préjugés d'écolier qui ne permettent de voir aucune langue qu'à travers le français. Sous l'empire de ces préjugés il parut, il y a environ 50, des traductions de quelques livres de S. Liguori²⁸, dont une surtout fut très-vantée. Elle calquait exactement le français. - *An ouvrach a behini e roer an draduction...* [...]

Faut-il donc s'étonner de la vogue de ce breton académique ou de cérémonie, qui tend à supplanter le véritable ! Le Gonidec avait à compter avec ces préjugés absurdes, et il les a trop subis. Il a forgé certains mots, changé le sens de quelques autres : *Eur garantez vreureg* ; *eur skiant holleg ho deuz* ; *erbeduz int*. Ce qui est censé signifier : Ils ont une amitié fraternelle ; une science universelle ; ils sont recommandables. Ces termes sont évidemment forgés pour cadrer avec la phrase classique, adjectif pour adjectif, etc. (*Supplément*, p. 65)

Privilégier la syntaxe au lexique

S'il accepte l'intégration de certains mots issus de français ou du latin pour désigner des réalités abstraites, il présente également quelques tours permettant de désigner des abstractions en breton en faisant usage de procédés syntaxiques plutôt que de termes lexicalement spécifiques. Il observe ainsi qu'utiliser des verbes comme des noms permet de désigner des phénomènes abstraits, et s'oppose à l'inflation des suffixes

28. Sûrement Alphonse Liguori (1696-1787), prélat, fondateur du courant rédemptoriste dans l'Église catholique. L'ouvrage mentionné pourrait être *Alhué er baraouis, pé er beden dré sant Liguori* (1845), par Corneille Le Diot, *Bisitou d'ar sacramant adorapl ha d'ar Ver'ches santal : evit peb deiz eus ar miz composit gant an Aotrou Alphonse de Liguori* (1830), par Yves Perrot, *Faeçon da garet Jesus-Christ dre ar gomportamant pe an oevrou great e gallec gant Sant Liguori a laqueat e brezonec gant an aotrou Le Lez persoun Gwineventer* (1844) par Guillaume Le Lez, ou encore *Hent ar groaz tennet eus al levriou St Alphon de Liguori ha troet e bresonec gant ur baelec eus a escopti Quemper* (1862), par Jacques Perrot.

que propose Le Gonidec pour certaines de ses traductions lexicales : ici aussi, il si moque de certains mots comme *tamalledigez*, *colledigez*, etc. :

La structure des mots est moins essentielle que celle des phrases ; souvent même on est obligé d'en admettre qui ont une forme étrangère, comme les termes de science, de religion : - *Consolation*, *contrision*, *religion*, *donezon*, *comprenezon*, *rezon*, *dispans*, etc. L'admission de ces termes nécessaires, et qui ont prescrit, n'atteint pas la langue dans sa constitution intime. Cependant la forme des mots n'est pas pour rien dans son organisme : une fausse désinence peut rendre une phrase inintelligible. Le français a emprunté au latin, entr'autres, la désinence *io*, *sio*, *tion* qui, dans cette dernière langue, exprime l'idée d'action, que le français confond souvent avec ce qui en est le résultat ; c'est-à-dire qu'il donne le même nom à l'état et à l'action, à la cause et à l'effet. *Illustratio*, par exemple, signifie, action de rendre claire, remarquable ; le mot en français signifie aussi : qui est remarquable, etc. En breton, c'est l'infinitif, ou simplement le radical, qui désigne l'action. L'infinitif, en effet, est le mode substantif, le nominatif du verbe, (*nomen verbi*) et le breton n'aime pas les doubles emplois. (*Va dizonj en pedennou a ra poan d'in*). - *An eosti mad eo a ra...* Mot à mot, cela dépend de bien récolter.

Dans le dictionnaire déjà cité, on rend, *imputation*, par *tamallation*. Que l'on donne une forme bretonne à un radical français, en supprimant la désinence étrangère au breton : *Domani* (*domination*), *comport*, *douet*, *soulaz* ; mais ce dictionnaire fait l'inverse, en dépit du principe de philosophie : *forma dat esse*²⁹. Le Gonidec met *tamalledigez*, qui signifierait, s'il était breton, l'état d'une personne inculpée. Cette longue désinence, en effet, désigne l'état et non l'action. Ex. *tristidigez*, *mantredigez*. - Consternation. - Dans une ancienne vie de S. Goulven, on lit plus d'une fois, *instru*, pour *instruction* (*Eb instru*). D'après les vrais principes, ce mot serait plus breton que *tamalledigez*, *donedigez*. C'est aussi à tort que l'on substitue *permission*, à l'ancien mot, *conjez*, dont la désinence est bretonne, et l'origine inconnue, son étymologie s'étant égarée en route.

Le breton n'a donc pas de nom abstrait d'action autre que l'infinitif, ou le participe. La première fois que j'entendis annoncer la fête de l'Invention de la Croix, on la désigna ainsi : *Gouel ar groaz caved*. *Cavedigez ar groaz* n'est pas breton. En hébreu, le même mot signifie aussi, habiter et habitation.

Quelques exemples, empruntés à l'auteur déjà cité, feront voir où aboutit l'oubli de ces principes. *Abaoe ho tilec'herez eo en em garget eus a heuillerez*

29. *Forma dat esse rei* [la forme donne l'existence à la chose]. La formule a d'abord un sens juridique en droit romain (c'est de sa forme qu'un acte juridique tient sa validité) ; elle fait l'objet d'une réinterprétation métaphysique et théologique chez Nicolas de Cues au XV^e.

al levr. An dinezidigez, an tostidigez anezha a zo diez. N'eus ket a c'hoezidigez er pezh a lavaran. Ar vividigez a zo diez... Comprenez qui pourra. Et l'on aurait tort contre un tel système ! Pour rendre ces phrases intelligibles et bretonnes, il n'y avait qu'à se rappeler que le breton, resté à l'état naturel et primitif, donne à l'action son véritable nom, qui est l'infinitif. (*Supplément*, p. 55-56)

Pour terminer, voici une petite anecdote, contée avec le piquant de l'auteur, qui transpose en français ce qu'il considère comme un abus de suffixes :

« Au reste, je compte sur l'équitation des juges, disait un jeune avocat démonté. » Fussent-ils à cheval sur la loi, il devait dire, *équité*. (*Supplément*, p. 57)

Conclusion : Roudaut et sa postérité

Il me semble que Roudaut a été peu cité, ou étudié par la postérité. Le courant bretoniste a davantage influencé l'*emsav* du début du XX^e siècle, et ses thèses, en concurrence directe avec celles du *Reizer ar Brezoneg* (c'est l'inscription qui figure sur la tombe de Le Gonidec, au Conquet), n'ont pas vraiment été retenues. Lorsqu'il est cité, c'est en général pour le contenu des articles de son dictionnaire, que l'on trouve intéressant (Jean Moal s'en servira dans son dictionnaire de 1890, Roparz Hemon le cite parmi ses références), ou pour ses traductions d'ouvrages religieux, estimées dans un breton meilleur que d'autres. Le *Supplément* est ainsi qualifié de « longue causerie [...] un peu décousue » par Charles de Gaulle qui en donne un compte-rendu critique dans la *Revue Celtique* en 1873. Ce dernier n'hésite pas à dire : « Non-seulement il ignore absolument l'histoire du breton armoricain, mais il ne croit même pas que le breton ait une histoire »³⁰.

Dans *Kroaz ar Vretoned*, en 1906, on lit :

Mad a ri, ma mignon, o tilezel a-grenn roudou ar c'hoz Roudaut-ze ! Eur gwall-vleiner n'eo ken, mad da zihencha ar skrivannerien, e lec'h eeuna anê. A be lec'h en dije anavezet gwrizien ar greiou, hag hen diouizieik eus histor ar yez ?

30. Charles De Gaulle, *Revue bibliographique du Supplément*, dans *Revue Celtique*, tome II, 1873-1875, dirigée par Henri Gaidoz, A. Franck, Paris et Trübner & Co., Londres, p. 265-268.

De même, Gwennole Le Menn, qui a fait le travail philologique le plus poussé à son sujet, à ma connaissance, et sur lequel je me suis beaucoup appuyé pour trouver des références, ne consacre réellement qu'une page (la page 19), à discuter le contenu du *Supplément*, et déclare laconiquement : « Certes, Roudaut n'est pas un linguiste³¹ ».

Il est clair que Roudaut manque parfois de rigueur, s'autorise des raccourcis hasardeux, notamment dans ses comparaisons entre le breton, le latin et l'hébreu. Néanmoins, on trouve dans son ouvrage une réelle intention argumentative, une certaine insistance sur les méthodes du raisonnement grammatical, une bonne prémonition de certains phénomènes de morphologie, ou certaines fonctions de l'orthographe, qui en font à mes yeux un auteur intéressant à lire et injustement méconnu. Le manque d'érudition qu'on lui reproche me semble davantage relever d'un décalage culturel entre les savoirs qu'il maîtrise et ceux relevant de la spécialité des bretonistes : mais c'est justement un tel décalage qui rend sa contribution d'autant plus originale et instructive.

Enfin, du point de vue de l'étude des polémiques sur le breton, qui est mon intérêt de départ, j'ai eu la surprise de constater que beaucoup de débats que je croyais être apparus au XX^e siècle étaient déjà évoqués, d'une manière ou d'une autre, chez Roudaut. Ses thèses sur le breton comme un gaulois non-latinisé, en contact avec le français, ne sont pas sans rappeler les « thèses de Falc'hun ». Sa mise en avant du breton oral simple et populaire, par opposition aux inventions lexicales des intellectuelles pourrait presque être reprise terme-à-terme par Jean Le Dù ou Yves Le Berre. Sa mise en avant de procédés syntaxiques, stylistiques, et sémantiques, pour trouver un breton une finesse d'expression qui ne passe pas nécessairement par la multiplication lexicale évoque le *Trésor du breton parlé de Jules Gros*. Bref, j'ai vu en Roudaut un précurseur du courant que j'ai nommé « continuiste » lorsqu'il s'agissait d'étudier les débats du XX^e siècle³², ce pour quoi j'ai trouvé utile de venir le présenter à Brest.

31. G. LE MENN, *Contribution à l'étude des dictionnaires bretons*, op. cit., livre 11, p. 25.

32. Cf. M. MORVAN, op. cit., 2017, p. 884-945.

Ma position personnelle ne consiste pas à déclarer qui a tort ou qui a raison au sein de ces débats, mais de tenter de comprendre de quels enjeux politiques et sociaux ils sont révélateurs. Cela me donne envie de continuer ce travail en allant chercher les polémiques sur la langue bretonne et son orthographe, en lien direct avec la personne de Vincent Roudaut, dans au moins trois revues :

- *Feiz-ha-Breiz* : il y écrit un article en 1865, en réponse, semble-t-il, à Jean-Charles Kersalé, qui écrit également un article de réponse 1867. Il doit donc y avoir une controverse au long cours au sein de ces numéros : je vais tâcher de voir où il commence et où il se termine.
- *L'Océan*, bien entendu : j'ai déjà commencé et j'ai trouvé plusieurs articles. Roudaut semble avoir le pseudonyme *Arvorad*, *Bragou-Berr* est sûrement Jean-Marie Salaün, pour les autres, il faudra que je parvienne à faire le lien entre les pseudonymes et les personnes, autant que faire se peut.
- Dans *Kroaz ar Vretoned*, un essai concernant la graphie du breton, *Diviz entre Lan ar Beuzik ha Yann al Lenner*, entre le 20 mai 1906 et le 25 novembre, où Roudaut est mentionné, en mal (cf. extrait plus haut). Là aussi, il faut que je regarde ce qui se trouve avant et après ces articles.

En bref, l'*étude récréative et sérieuse* de l'auteur peut être perçue comme une précieuse porte d'entrée pour l'étude de polémique anciennes visant déjà à instaurer des formes correctes et incorrectes pour la langue bretonne et à lui attribuer des origines, en s'intéressant particulièrement aux enjeux politiques et identitaires se jouant derrière ces discussions.

Table des matières

Introduction.....	5
-------------------	---

Séminaire du 30 mars 2018

Hervé LIEUTARD

Codes graphiques et place sociale de la langue occitane à travers son histoire.....	9
--	---

Isabelle LACROIX

Renverser la situation de diglossie entre le basque et le français : mobilisations des parents d'élèves dans l'espace public et choix d'une scolarité immersive en langue basque.....	29
---	----

Mathilde SEMPÉ

GALV ou la synchronisation des espaces du militantisme breton.....	45
--	----

Hughes PENTECOUTEAU & Pierre SERVAIN

Apprendre le breton, est-ce faire « communauté » ?	61
--	----

Séminaire du 7 décembre 2018

Jean LE DÛ

Flamand, hollandais, néerlandais... Badumes, standards et norme(s) dans les Bas-Pays	77
---	----

Gudrun LEDEGEN

« L'usurpateur boiteux » se met en marche : évolutions de la <i>tussentaal</i> flamande	101
--	-----

Daniel GIRAUDON

L'assassinat d'un prêtre en Trégor au XVII^e siècle
« Gwerz beleg Gwegan » 119

Séminaire du 5 avril 2019

Paul DIRKX

Langues, littératures et forces antinomiques. Le cas de la Belgique..... 145

Manon DENIEL

Image(s) des femmes en littérature de langue bretonne : du mythe
biblique à la Bretagne mythique ? 161

Gaëlle LE CORRE

Le phénomène de réduction consonantique dans les écrits
épistolaires des soldats confédérés virginiens 179

Malo MORVAN

L'Étude récréative et sérieuse de Vincent Roudaut, un hérétique du
celtisme au XIX^e siècle..... 199

Achévé d'imprimer sur les presses de Ouestélio
29200 Brest, en juin 2020

Dépôt légal